

LA  
SAINTE BIBLE

TEXTE DE LA VULGATE, TRADUCTION FRANÇAISE EN REGARD

AVEC COMMENTAIRES

THÉOLOGIQUES, MORaux, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, ETC., RÉDIGÉS D'APRÈS LES MEILLEURS  
TRAVAUX ANCIENS ET CONTEMPORAINS.

ET ATLAS GÉOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

---

LE LIVRE DE JOSUÉ

INTRODUCTION CRITIQUE ET COMMENTAIRES

Par M. l'abbé CLAIR, prêtre du diocèse d'Autun

TRADUCTION FRANÇAISE

Par M. l'abbé BAYLE

Docteur en Théologie et professeur d'Éloquence sacrée à la Faculté de Théologie d'Aix.



PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10. rue Cassette, 10

—  
1896

(Tous droits réservés)





## *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2011.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



LA  
SAINTE BIBLE



LE LIVRE DE JOSUÉ

# IMPRIMATUR

† J. Hipp. archiepiscopus Parisiensis.

Parisius, die 20<sup>a</sup> Nov. 1877

---

Pour donner une idée de l'esprit dans lequel notre travail a été conçu et exécuté, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'emprunter à saint Bernard (Ép. cclxiv, n. 9, la protestation suivante :

*• Romanæ præsertim Ecclesie auctoritati atque examini, totum hoc, sicut et cætera quæ ejusmodi sunt, univèrsa reservo, ipsius, si quid aliter sapio, paratus judicio emendare. •*

---

PROPRIETE DE L'EDITEUR

# LE LIVRE DE JOSUÉ

---

## PRÉFACE

---

### I

#### CONTENU DU LIVRE ET BUT DE L'AUTEUR.

Le livre de Josué renferme le récit des événements qui se sont passés depuis la mort de Moïse jusqu'à celle de Josué, pendant un laps de temps qu'il est difficile de connaître avec exactitude, mais qui, dans les opinions extrêmes, n'est ni inférieur à sept ans, ni supérieur à trente-sept, comme nous le verrons plus loin. L'ouvrage forme deux parties à peu près égales, chacune de douze chapitres : l'une consacrée au récit de la conquête, l'autre au partage du pays. Chaque partie peut, en outre, se subdiviser en plusieurs autres. Ainsi, dans la première, nous comprendrons, sous le titre d'entrée dans la terre promise, les cinq premiers chapitres où le passage du Jourdain est l'événement capital; cinq autres chapitres sont ensuite consacrés à faire l'historique de ce que nous appellerons la campagne du Sud, tandis que la campagne du Nord est racontée en un seul chapitre, le onzième. Enfin, le douzième forme, pour ainsi dire, une sorte d'épilogue ou de conclusion. La seconde partie peut admettre les subdivisions suivantes : Description de la Palestine (xiii); premier partage (xiv-xvii); second partage (xviii-xix); les villes de refuge (xx); les villes lévites (xxi); retour des tribus transjordaniques (xxii); adieux de Josué (xxiii-xxiv). Quelques chapitres mériteront en outre d'avoir un titre spécial.

Le chapitre premier commence par une espèce d'introduction où l'auteur rappelle les recommandations que Dieu fit à Josué en lui confiant la conduite de son peuple (1-9). Suit l'ordre donné aux Israélites de se préparer à passer le Jourdain (10-18). Mais, avant de tenter l'entreprise et de pénétrer sur le territoire ennemi, Josué, en capitaine prudent et expérimenté, envoie des espions pour étudier le terrain et lui rendre compte de

l'état des esprits (II). Leur mission terminée, Josué s'avance vers le Jourdain, et, Dieu renouvelant le miracle de la mer Rouge, tout le peuple traverse le fleuve en une seule journée (III). Le passage terminé, l'érection d'un monument, au camp de Galgala, consacre le souvenir de cet événement mémorable (IV). A la nouvelle de l'entrée des Hébreux dans leur pays, et des prodiges qui accompagnent leur marche, les Chananéens sont remplis d'effroi; mais, cependant, avant de pousser plus loin et de commencer les hostilités, Josué, sur l'ordre exprès de Dieu, fait circoncir le peuple et célébrer la Pâque (V). La conquête commence par la prise de la forte place de Jéricho dont les murs s'écroulent au son des trompettes; vouée à l'anathème elle est brûlée et détruite et tous les habitants sont massacrés, à l'exception de Rahab, qui avait protégé les espions, et de sa famille (VI). Mais un crime a été commis; Achan a transgressé la loi de l'anathème. Aussi une première attaque contre la ville de Haï est repoussée et la colère divine ne s'apaise que par le châtiment du coupable (VII). Josué reprend alors les hostilités, et, grâce à ses habiles dispositions, la ville de Haï est emportée et subit le sort de Jéricho; mais on épargne les animaux et le butin est mis à part. A la suite de ces deux victoires, Josué élève un autel sur le mont Hébal et fait graver le Deutéronome sur des pierres, après l'avoir fait lire aux enfants d'Israël (VIII). Le sort de Jéricho et de Haï a jeté l'épouvante dans la contrée, et cependant les Gabaonites seuls demandent la paix et réussissent à l'obtenir, grâce à un habile stratagème, mais à la condition pourtant d'être les serviteurs du peuple israélite (IX). La défection des Gabaonites alarme les rois des villes voisines qui se liguent contre eux pour en faire un exemple; mais Josué, à l'appel de ses nouveaux alliés, marche à leur secours, surprend les ennemis, les taille en pièces et en achève la destruction en ce jour mémorable, après avoir obtenu du Seigneur que le soleil s'arrêtât dans sa course. Il poursuit ensuite le cours de ses succès et soumet toute la partie méridionale de la contrée (X). Après avoir achevé la conquête du Sud, Josué entreprend celle du Nord. Les rois de cette région, ligués contre lui, sont vaincus près des eaux de Mérom, puis il s'empare de la ville d'Asor et successivement de toutes les places fortes de la contrée (XI). Après avoir fait l'historique de la prise de possession du pays de Chanaan, l'auteur, sous forme de résumé ou de conclusion, énumère les rois vaincus par Moïse et par Josué (XII). La conquête terminée, Dieu ordonne de partager le pays de Chanaan entre les tribus qu'il reste à pourvoir, de la même manière que le pays de Galaad a été distribué entre les tribus de Ruben, de Gad et la demi-tribu de Manassé, et, à cette occasion, l'auteur décrit les limites et énumère les villes de ces dernières tribus (XIII). Le partage commence par l'attribution de la ville d'Hébron et de son territoire à Caleb et à sa descendance (XIV). L'auteur décrit ensuite les limites de la tribu de Juda et en énumère les villes (XV). Après Juda vient le tour d'Ephraïm, puis celui de la demi-tribu de Manassé; mais les enfants de Joseph réclament une augmentation de territoire que Josué refuse de leur accorder (XVI, XVII). Le partage, un moment interrompu, est repris, et la tribu de Benjamin est la première que le sort désigne (XVIII). Les tribus de Siméon, de Zabulon, d'Issachar, d'Aser, de Nephthali et de Dan reçoivent ensuite leur part; enfin Josué lui-même obtient pour lui la ville de Thamnath-Saraa (XIX). On procède alors à la désignation des villes de refuge, selon

l'ordre qu'en avait donné le Seigneur (xx). Il reste encore à pourvoir la tribu de Lévi, qui a été exclue du partage, et, en conséquence, on lui cède 48 villes, mais dispersées sur tout le territoire (xxi). Vers la même époque Josué renvoyait chez eux les guerriers des tribus transjordaniques qui étaient venus aider leurs frères dans la conquête du pays de Chanaan. En se retirant ils avaient élevé, sur les bords du Jourdain, un autel qui faillit attirer sur eux la colère des autres tribus (xxii). L'œuvre de Josué était achevée; mais avant de mourir il convoque d'abord les chefs du peuple pour leur donner ses instructions (xxiii); puis il réunit toute la nation à Sichem et lui fait renouveler l'alliance contractée avec le Seigneur. Peu après il meurt et est enseveli à Thamnath-Saraa. Enfin la mort d'Éléazar termine ce que l'on pourrait appeler l'époque de Josué, ou plutôt le cycle mosaïque.

C'est maintenant le moment de rechercher quelle a été la durée de la période dont nous venons d'esquisser à grands traits les faits principaux.

En premier lieu, il est à peu près hors de doute que la guerre contre les Chananéens, pour la conquête du pays, dura environ sept années, comme on peut le conclure des paroles de Caleb rapportées au ch. xiv, v. 7 et 10. D'après ce passage, Caleb était âgé de quarante ans lorsque Moïse l'envoya explorer le pays de Chanaan, et, au moment où il réclame pour sa part la ville d'Hébron, il en avait quatre-vingt-cinq. Or, les espions furent expédiés dans l'été de la seconde année après la sortie d'Égypte (*Nomb.*, xiii, 21), et comme on admet généralement que la durée du séjour dans le désert fut de quarante années, il s'ensuit que Caleb devait avoir environ soixante-dix-huit ans, à son entrée dans la terre promise. Il nous reste bien une période de sept ans pour l'accomplissement de la conquête, car, d'autre part, il paraît très-probable qu'il se présenta pour faire ses réclamations, immédiatement après la fin de la guerre. Josèphe, à la vérité, ne fait mention que de cinq années de guerre (1); mais ce sont des années entières comme le texte le fait comprendre: *La cinquième année était déjà écoulée*, etc. La différence n'est donc pas considérable, car rien n'empêche de supposer que Caleb, selon l'usage des Hébreux, n'ait compris dans le nombre sept, deux années incomplètes.

Quant à la durée du gouvernement de Josué depuis la fin de la guerre jusqu'à sa mort, il est difficile de la déterminer avec quelque précision. Si l'on se fonde sur un passage de l'Exode (xxxiii, 11), où il est appelé *jeune homme*, en latin *puer*, pour lui donner à peu près l'âge de Caleb, il aurait eu, comme ce dernier, environ soixante-dix-huit ans au moment de son entrée dans la terre promise, et, comme il est mort à cent-dix, on voit qu'en retranchant les sept années employées à la conquête, il en reste encore vingt-cinq. Ce chiffre, d'ailleurs, est en rapport avec les paroles du v. 1 du chap. xxiii: *Evoluto autem multo tempore, postquam pacem dederat Dominus*, etc. En ce cas, le total de l'administration de Josué serait de trente-deux ans. Toutefois Josèphe le réduit à vingt-cinq, et il affirme en même temps que Josué avait été associé à Moïse pendant quarante ans (2). Dans cette hypothèse Josué eût été âgé de quarante-cinq ans au

(1) Ant. jud., l. V, c. 1, § 19.

(2) Ant. jud., l. V, c. 1, § 29.

sortir de l'Égypte, ce qui paraît s'accorder peu avec l'expression de l'Exode citée plus haut. Clément d'Alexandrie admet le chiffre de trente-sept ans pour l'ensemble de l'administration de Josué (1), tandis qu'Eusèbe (2) nous parle de celui de trente, comme étant adopté par plusieurs. En résumé, il est vraisemblable que les faits racontés dans le présent livre embrassent un espace de trente années environ ou peut-être un peu plus.

Mais l'auteur ne s'est pas borné au rôle d'annaliste ou d'historien consciencieux. Comme on peut le voir aisément, il a eu principalement pour but de montrer aux Hébreux comment Dieu avait réalisé les promesses faites à leurs pères. On peut affirmer que c'est là l'idée mère qui préside à chacune des parties du livre et qui se trouve développée et mise en lumière soit dans l'historique de la conquête, soit dans celui du partage et de la prise de possession du pays.

Outre que cette pensée contient en elle-même son enseignement, il est facile de se convaincre, par l'étude des détails, que l'auteur a cherché à le présenter d'une manière explicite et à en dégager les conclusions pratiques. Ainsi nous voyons que Josué, après avoir rappelé aux chefs des Israélites ce que Dieu a fait en leur faveur, les engage fortement à persévérer et à rester fidèles à celui qui a combattu pour eux et leur a livré la contrée où ils habitent maintenant (xxiii). Il s'adresse ensuite à tout le peuple assemblé, reprend le même exposé et plus longuement encore, avant de faire renouveler le serment de fidélité au Seigneur, et, comme la première fois, le menace des vengances divines, si un jour ils devenaient prévaricateurs. Il a donc voulu faire comprendre aux Israélites qu'ils devaient mettre en Dieu toute leur confiance, et c'est dans ce but qu'il s'est attaché à montrer que, non-seulement il avait réalisé ses promesses, mais que, en multipliant les prodiges sous leurs pas et en jetant la terreur parmi leurs ennemis, il avait secondé leurs efforts et leur avait donné la victoire. La conclusion naturelle est qu'ils doivent avoir confiance pour l'avenir, s'ils persévèrent dans leur fidélité, mais qu'ils ne doivent pas compter sur eux-mêmes, si Dieu les abandonne en punition de leurs fautes. L'exemple des Chananéens était d'ailleurs bien propre à les maintenir dans la bonne voie, en leur faisant voir comment Dieu savait châtier les crimes des hommes.

## II

### AUTHENTICITÉ, INTÉGRITÉ, VÉRACITÉ ET CANONICITÉ DU LIVRE DE JOSUÉ.

Le livre dont nous nous occupons est intitulé *Liber Josue* dans la Vulgate; dans l'hébreu on lit seulement en tête *Josue*, et dans les Septante *Jesus Nave*. Josué en est-il l'auteur? La tradition catholique et la tradition juive sont affirmatives à cet égard. Ce fait n'étant pas douteux, nous nous

(1) Strom., I, 21.

(2) Eusèb., Prép. év., x, 40.

contenterons de citer à cette occasion un passage de Lactance et un autre de S. Jérôme. Le premier, après avoir rappelé quelques paroles que *Moïse nous a laissées par écrit*, ajoute : « De même Jésus Nave, successeur de Moïse, nous a laissé par écrit celle-ci (Jos. v, 2) : *Le Seigneur dit à Josué : Fais-toi des couteaux de pierre* (1). » Quant à S. Jérôme, il s'exprime ainsi au sujet de Josué : « Il décrit mystiquement le royaume spirituel de la céleste Jérusalem et de l'Eglise, dans les bourgs, les villes, les montagnes, les fleuves, les torrents et les limites de la Palestine (2). » Assurément on ne peut nier que l'autorité de ce grand docteur de l'Eglise, profondément versé dans l'étude de l'Écriture sainte, ne soit ici d'un grand poids, car il est naturel de supposer qu'il était particulièrement au courant des opinions généralement admises en ces matières, et qu'il est par conséquent l'écho fidèle des traditions des âges précédents.

Au surplus, nous pourrions invoquer, à l'appui de notre thèse, les caractères intrinsèques de l'ouvrage. En effet, le style, de l'aveu de la plupart des exégètes et des hébraïsants, porte les caractères d'une haute antiquité, vu sa conformité avec celui de Moïse. On peut aussi remarquer que l'exactitude des détails, la citation textuelle des discours de Caleb (xiv, 6-12), de Phinéas (xx, 16-20) et de Josué (xxiii, xxiv), l'énumération des rois et des villes, les dénombrements et les partages, démontrent au moins que l'auteur devait être contemporain, pour être si bien informé. Or, quel autre prophète sera l'auteur de ce livre, sinon Josué lui-même, puisque la tradition juive est positive à cet égard et ne nous fournit aucune donnée qui puisse nous mettre sur la trace de quelque autre personnage de cette époque à qui l'on puisse en attribuer la composition ? Enfin nous lisons même au chapitre xxiv, verset 26 : *Scrripsit quoque (Josue) omnia verba hæc in volumine legis Domini*, etc., paroles qui établissent qu'une partie de l'ouvrage, au moins, est de la main de Josué.

On peut même donner à ce passage un sens plus étendu, car rien ne prouve qu'il faille le restreindre à ce qui précède immédiatement.

Mais si nous maintenons que Josué est l'auteur du livre qui porte son nom, nous conviendrons avec tout le monde que la fin du dernier chapitre où il est question de la mort de cet illustre personnage et de celle d'Eléazar est l'œuvre d'une main étrangère. Il est aussi possible et, si l'on veut, probable que quelques expressions, quelques noms de villes aient été modifiés ou ajoutés postérieurement. Il y a plus, il paraît même que la conquête d'Hébron par Caleb (xv, 13-20) et la prise de Lesem (xix, 47) sont des faits qui n'ont eu lieu qu'après la mort de Josué, puisqu'ils sont racontés dans le Livre des Juges (i, 10-15, xviii, 27, 29); mais toutefois on n'est pas complètement d'accord là-dessus. Ainsi il n'est pas impossible que l'expédition de Caleb ait eu lieu du vivant de Josué. Quant à la conquête de Lesem on convient plus généralement que le verset où il en est question est une adjonction postérieure; mais si on le retranche on remarque qu'on rend au texte toute sa liaison. Quoi qu'il en soit, de légères modifications ou additions ne suffisent pas pour nous empêcher d'attribuer à Josué l'ensemble de l'ouvrage et pour nous obliger à nous écarter de l'opinion communément reçue dans l'Eglise catholique.

(1) Lact., Inst. l. IV, c. xviii.

(2) Hieron., Epist. ad Paulin.

Cependant, comme l'authenticité d'un ouvrage peut rester indéniable sans que le nom de l'auteur soit connu avec certitude, nous allons envisager la question sous une nouvelle face. Ici l'accord est beaucoup plus complet et les rationalistes sont à peu près nos seuls adversaires, mais non pas tous, ni dans la même mesure. Nous avons déjà constaté que les caractères intrinsèques du Livre de Josué témoignent d'une haute antiquité et l'on nous accordera peut-être que, si la tradition juive a pu se tromper sur le nom de l'auteur, il devient tout à fait improbable qu'elle n'ait pas eu les éléments nécessaires pour reconnaître avec plus de certitude l'époque de la composition d'un ouvrage entouré de tant de vénération et relatant les faits qui se rapportaient à l'important établissement de la nation sur le sol de la Palestine. Que, si l'on n'accepte pas l'autorité de la tradition juive, on veuille au moins s'en rapporter à l'ouvrage lui-même. Or, il est certain que l'opinion de ceux qui l'attribuent à Esdras, comme Masius, ou qui en reculent la composition jusqu'après le règne de Josias, ne peut se soutenir et se trouve en contradiction formelle avec un passage du chapitre xv. Il y est dit, au verset 63, que la tribu de Juda ne put expulser les Jébuséens de Jérusalem et qu'ils y habitent encore avec les enfants de Juda. Or, nous savons que David s'empara de la citadelle de Sion et en chassa les Jébuséens dans la septième année de son règne (II *Rois*, v), circonstance que l'auteur n'aurait pas ignorée et qu'il n'eût pas manqué de mentionner. On peut encore relever beaucoup d'autres détails qui ne permettent pas de placer la date de la composition à l'époque de la captivité. En effet, nous voyons que les Chananéens habitaient encore à Gazer (xvi, 10); or, ils furent exterminés par les Egyptiens au commencement du règne de Salomon ou dans les dernières années de David (I *Rois*, ix, 16). L'emplacement du temple n'était pas encore fixé (ix, 27) et cependant la chose était déjà faite sous David (II *Rois*, xxiv, 18 et suiv.; I *Paral.*, xxi, 16 et suiv.). Enfin l'accord conclu entre les Israélites et les Gabaonites durait encore; or, ce fut Saül qui, le premier, le rompit et chercha à exterminer ce reste de la nation chananéenne (II *Rois*, xxi, 1 et suiv.). On peut encore remarquer que le langage et les idées sont en parfaite conformité avec le Pentateuque et que nulle part on ne découvre les traces d'une époque éloignée des faits qui sont racontés. Les Phéniciens sont désignés sous le nom de Sidoniens et sont énumérés parmi les peuples condamnés à l'extermination (xiii, 4-6), ce dont il n'était plus question du temps de David (II *Rois*, v, 11; III *Rois*, v, 15; I *Paral.*, xiv, 1). Non-seulement les Phéniciens sont appelés Sidoniens, mais Sidon est qualifiée *la Grande* (xi, 8, xix, 28), sans doute parce qu'elle était alors la capitale de la Phénicie et dans tout l'éclat de sa prospérité, tandis que, sous le règne de David, cette ville avait déjà perdu la prééminence et se trouvait éclipsée par Tyr.

Les difficultés que l'on oppose à ces considérations, pour en éluder la force ou en affaiblir la valeur, ne sont rien moins qu'insolubles. Que peut prouver, par exemple, la citation du Livre des Justes? Ne sait-on pas que rien n'est plus fréquent que d'invoquer l'autorité d'un auteur contemporain? Or, rien ne nous démontre que le Livre des Justes soit beaucoup plus ancien que le Livre de Josué ou doive être reporté à une époque relativement moderne. Quant à l'expression *jusqu'à ce jour* employée au sujet de Galgala et de la vallée d'Achor (v, 9, vii, 26), elle ne suppose

nullement par elle-même que l'auteur est déjà très-éloigné de l'époque dont il retrace les événements. A ce sujet le D<sup>r</sup> Keil (1) fait observer que la difficulté pour un nom nouveau, n'est pas de se conserver; mais de s'établir, ce qui a lieu dans les premières années. En pareil cas l'emploi de l'expression *jusqu'à ce jour* se trouve aussi bien justifié après quinze ou vingt ans qu'après plusieurs siècles.

Pour conclure, nous dirons que l'authenticité du Livre de Josué dans le sens dont nous parlons, est généralement admise même par les protestants orthodoxes de nos jours. Nous citerons particulièrement le D<sup>r</sup> Keil et le D<sup>r</sup> T. E. Espin, B. D. dans le « *Speaker's Commentary* (2) » qui tous deux reconnaissent la main d'un contemporain et ne reculent pas la composition de notre ouvrage à plus de vingt-cinq ou trente ans après la mort de Josué.

Entrons-nous maintenant dans l'exposé des idées rationalistes et essayerons-nous d'en faire la réfutation ou plutôt d'en montrer l'inanité et le défaut de preuves? Nous nous en abstenons, car nous pensons que ce n'est pas le lieu d'examiner en détail un système qui s'applique indistinctement à toute la Bible. Il nous suffira de dire qu'Ewald et autres supposent que le Pentateuque et le Livre de Josué ont été composés sur des documents anciens provenant de diverses sources, qu'ils ont subi plusieurs transformations et qu'il faut en attribuer la rédaction définitive à un cinquième auteur ou compilateur qu'ils appellent le *Deutéronomiste*. On aimerait à savoir sur quelles données ils se fondent pour reconnaître les traces de ces révisions successives et aussi pour quels motifs ils adjugent tel passage, tel verset, tel membre de phrase, telle ou telle expression à l'un plutôt qu'à l'autre. Il est évident que l'imagination joue ici le principal rôle, et, si l'on passait de même au creuset les auteurs profanes les mieux connus, il n'est pas douteux qu'avec un peu de bonne volonté on arriverait à des résultats surprenants. Rien donc ne justifie ces procédés d'analyse, ou plutôt de décomposition, qu'on ne nous présente d'ailleurs accompagnés d'aucune preuve. Il est certainement plus facile de se contenter d'affirmer, comme s'il s'agissait d'axiomes ou de vérités évidentes par elles-mêmes.

D'ailleurs, pour se convaincre combien ces systèmes sont peu fondés en raison, il suffit de se livrer à un examen attentif de notre ouvrage. C'est dans ce but que nous allons essayer d'en faire ressortir l'unité de composition, et que nous constaterons, plutôt que nous ne le démontrerons, qu'il forme un tout complet et indépendant de ce qui suit et de ce qui précède. L'auteur a en vue, comme nous l'avons déjà fait remarquer, de raconter la conquête et la prise de possession du pays de Chanaan, et de présenter ce fait comme une preuve de la fidélité de Dieu à ses promesses. Or, il

(1) Keil, *Biblischer Commentar über die prophetischen Geschichtsbücher des Alten Testaments*, erster Band. Josua. Richter und Ruth, Leipsick, Dorrfling und Francke, 1874. Das Buch Josua Einleitung, p. 6.

(2) *The holy Bible according to the authorized version (A. D. 1611), with an explanatory and critical Commentary and a revision of the translation, by bishops and other clergy of the anglican Church, edited by F. C. Cook, M. A., Canon of Exeter. — Joshua, Introduction by T. E. Espin, B. D. — Ce commentaire se nomme aussi « Speaker's Commentary » terme générique sous lequel nous le désignerons quelquefois.*

poursuit son but avec fidélité, sans se laisser entraîner à d'inutiles digressions. C'est ainsi, par exemple, qu'on s'explique naturellement pourquoi il rappelle la conquête du pays de Galaad et du royaume de Basan, reproduit la description de cette contrée et entre dans le détail du partage qui en fut fait. En outre, nous apercevons partout l'unité de la méthode et la connexion entre les parties. Ainsi, le récit de la conquête conduit naturellement à la description, puis au partage du pays. Il paraît même certain que l'auteur s'est particulièrement attaché à suivre l'ordre chronologique et il est assez facile de le constater pour la première partie. Dans la seconde on pourrait s'attendre à ce que le partage se continuât sans interruption. Cependant il n'en est pas ainsi; après un certain temps d'arrêt, le tabernacle est transporté de Galgal à Silo, et c'est alors que le partage est repris. Une nouvelle description a lieu et l'on procède même à des rectifications pour établir les tribus de Siméon et de Dan (xix, 1, 40 et suiv.). Il est donc visible que l'auteur a suivi la marche des événements en annaliste fidèle, et, comme il s'est abstenu de nous en expliquer toutes les causes, il en résulte une certaine obscurité. Un écrivain éloigné des faits, et travaillant sur des documents originaux eût probablement sacrifié l'ordre chronologique à l'ordre logique, ou, tout au moins, n'aurait pas manqué de donner certaines explications qu'un contemporain a jugées inutiles.

Quant au style, on convient généralement qu'il a un caractère à part; à coup sûr on n'y rencontre pas de ces inégalités ou de ces disparates qui pourraient faire supposer que le tout n'est composé que de pièces de rapport. Les hébraïsants remarquent que les archaïsmes y sont plus rares que dans le Pentateuque, et, d'un autre côté, que l'on n'y rencontre pas certains mots ou certaines formes grammaticales en usage dans les livres postérieurs. On a cherché à argumenter sur cette circonstance que pour exprimer le mot *tribu*, on emploie *Schebeth* dans la première partie et *Matteh* dans la seconde; mais assurément ce paraît être une raison bien peu sérieuse pour alléguer que les deux parties ne sont pas du même auteur.

Enfin on voit au premier abord que, si l'ouvrage a des relations avec le Pentateuque et les Juges, il ne fait corps ni avec l'un ni avec l'autre, de sorte qu'il n'est ni la fin du premier, ni le commencement du second. On se souvient d'ailleurs qu'il commence par une véritable introduction, et que la mort de Josué et d'Eléazar en sont la conclusion naturelle.

A la question d'authenticité se rattachent celles de la véracité de l'historien et de l'intégrité du texte. Il a déjà été répondu à la première, au moins en partie, mais toutefois indirectement, au cours des réflexions et des observations qui précèdent. Il ne reste donc plus qu'à présenter quelques considérations générales. En premier lieu, peut-on supposer que l'auteur a voulu tromper tout un peuple? Si nous nous en tenons au caractère de son œuvre, nous n'apercevons rien qui sente l'artifice ou la supercherie. La narration est de la plus grande simplicité; les faits sont exposés parfois dans les plus petits détails; les noms de personne et de localité s'y rencontrent en très-grand nombre: toutes choses qui donnent facilement prise à la critique et qu'un imposteur évite avec soin. Enfin l'établissement du peuple juif dans la terre de Chanaan était un fait trop important pour ne pas avoir laissé de traces dans les esprits, et pour permettre à un écrivain d'espérer pouvoir le dénaturer impunément. En second lieu, peut-

on croire qu'un peuple, dont nous connaissons le soin jaloux pour les monuments de son histoire, ait pu être induit en erreur et accepter sans réserve les produits de l'imagination d'un écrivain au sujet d'événements qui intéressaient si vivement toute la nation, et dont les effets continuaient de subsister : par exemple, la division du territoire entre les tribus? Nous ajouterons qu'au reste la valeur historique du Livre de Josué est, en fait, admise par la plupart des auteurs, même par les rationalistes, sauf en ce qui concerne les miracles, qu'ils cherchent naturellement à expliquer ou plutôt à dénaturer à leur façon.

Le Livre de Josué, contenant des faits aussi importants pour l'histoire du peuple juif, nous est-il parvenu pur de toute altération? Poser la question c'est presque la résoudre, car on ne peut supposer un instant que les Juifs aient permis qu'on en altérât le sens ou la doctrine. Quelques additions, quelques modifications, et quelques fautes de copiste ne sont pas de nature à nous faire douter de son intégrité. Il n'y a pas de raison pour qu'il ait été moins privilégié que les autres livres du canon des Juifs, où il avait été reçu comme étant l'œuvre de Josué lui-même. L'Eglise catholique, héritière de la Synagogue, l'a aussi admis dans le canon des Ecritures, et en a reconnu et défini l'inspiration, laquelle n'est niée que par les adversaires résolus de toute inspiration ou révélation.

C'est le lieu, en terminant cet article, de dire un mot du Livre de Josué des Samaritains. C'est une espèce de chronique qui s'étend depuis la mort de Moïse jusqu'à l'époque de l'empereur Adrien. Il paraît à peu près constant que ce recueil mal conçu, ou plutôt ce roman, est l'œuvre successive de plusieurs auteurs. Sauf quelques emprunts, faits aux Livres des Nombres et de Josué, le reste n'est guère qu'un tissu de fables. Un exemplaire de cette chronique, longtemps cherchée, tomba enfin entre les mains de Joseph Scaliger, qui le légua à la bibliothèque de Leyde. La traduction en latin de cet ouvrage écrit en arabe, mais avec les caractères samaritains fut commencée par Hottinger, qui n'eut pas le temps de l'achever. En 1848, Th. J. C. Juynboll a donné à Amsterdam une édition du texte arabe en un volume in-4°.

### III

#### EXAMEN DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS.

##### § 1. — L'extermination des Chananéens.

Dès les premiers siècles de l'Eglise, on a tiré de ce fait des objections contre la divinité du christianisme et par suite du judaïsme. De leur côté les Gnostiques, argumentant à leur manière, voulaient en inférer que le Dieu de l'Ancien Testament n'était pas le même que celui du Nouveau (1), et ils furent suivis dans cette voie par les Manichéens (2). Vers ces derniers temps les déistes anglais, et, à leur suite, Voltaire, Bayle et autres, ont

(1) Cf. Orig., Hom. in lib. Jesu Nave, XII, 3.

(2) Cf. August. contra Faustum, XII, 72-79; Quæst. in Josuam, X; Epiphani., Hæreses, LXVI; Hieron. in Is., XVI.

prétendu que le commandement attribué à Dieu était contraire aux attributs de la Divinité, et, partant de ce principe, ils ont nié l'inspiration du Pentateuque et du Livre de Josué.

Avant d'aller plus loin, nous ferons remarquer que l'on rencontre des faits du même genre dans l'Ancien Testament, par exemple la destruction des Madianites par Moïse (*Nomb.* xxxi), et celle des Amalécites par Saül (*I Rois*, xv).

Ceci posé, nous considérerons, en premier lieu, que la dépossession et l'extermination des Chananéens nous apparaissent dans l'Écriture, comme l'exécution de la sentence divine portée contre eux, comme un châtement mérité. Non-seulement ce peuple avait apostasié, mais il était adonné à l'idolâtrie la plus dégradante avec un mélange de cruautés atroces et de crimes contre nature, en sorte que leur culte dépravé, comme le fait remarquer un auteur, ne peut être regardé comme une simple erreur de jugement (*V. Levit.* xviii, 21 et suiv. ; *Dent.* xii, 30 et suiv). En outre, cette nation corrompue avait montré qu'elle était incorrigible, comme nous le voyons dans l'histoire sacrée. Non-seulement ils devaient, comme les autres peuples, se rappeler le déluge, mais le souvenir de Sodome et de Gomorrhe n'était pas assez ancien pour qu'il eût pu disparaître, d'autant plus que le sol lui-même avait conservé la trace de l'événement qui détruisit ces villes coupables. Ils avaient encore l'exemple d'Abraham et des patriarches qui avaient vécu parmi eux. Enfin les merveilles qui avaient accompagné les Israélites, depuis leur sortie d'Égypte, étaient de nature à les faire réfléchir, et cependant, sauf quelques cas isolés, ils n'ont donné aucun signe de repentir. A l'époque de l'arrivée de Josué, la mesure était comble et le temps de la miséricorde était passé; c'était à la justice à avoir son cours. Or, selon les principes de saine philosophie, Dieu est incontestablement le maître souverain du monde et de la vie, le dispensateur de tout bien et de toute propriété, et l'on ne peut raisonnablement lui refuser le droit de transmettre à d'autres les biens de ceux qui ont démérité, ou de faire disparaître, de quelque façon qu'il lui plaise, les nations dont la perversité est incurable. Qu'il appelle à son service les tremblements de terre, la pluie de feu ou de soufre, comme pour les villes de la Pentapole, ou qu'il ait recours au bras de l'homme, le résultat est identique. Si l'on se récrie à l'idée des enfants égorgés et des innocents confondus avec les coupables, que l'on veuille bien réfléchir que les commotions de la nature n'épargnent personne. Toute la difficulté consiste donc à savoir si Dieu a pu se servir des Israélites, pour être les exécuteurs des œuvres de sa justice. et si les Israélites se sont rendus coupables de cruauté en obéissant à l'ordre qui leur a été donné : or, si l'on accorde que Dieu avait le droit de détruire la nation chananéenne, il s'ensuit naturellement qu'il était libre dans le choix des moyens, et que le peuple juif, en exécutant une sentence portée par l'autorité légitime, n'a point fait acte de cruauté, mais accompli un devoir. L'homme par son essence n'a aucun droit à la vie; c'est un don de la libéralité divine, c'est une faveur qui peut lui être retirée. On ne peut donc accuser les Juifs d'avoir violé le droit et la justice envers les Chananéens, car, dès que le droit cesse, la violation n'en est plus possible.

Si l'on recherche ensuite quel était le plan de Dieu, relativement au peuple choisi et à son établissement dans la terre promise, on verra que cette extermination était une nécessité. Dieu voulait mettre la nation

juive à l'abri du culte idolâtrique, et, dans cette vue, lui avait destiné une contrée qui par sa position l'isolait des peuples voisins. Or, sans aucun doute, il eût été dangereux de se contenter de déposséder et de chasser les habitants primitifs, ou de les laisser subsister dans le pays, à l'état de tributaires, car, revenus d'une première surprise, ils eussent tenté de rentrer en possession de leurs biens; en outre, ils n'auraient pas manqué d'entraîner les Israélites à l'idolâtrie, grâce à ce mélange et aux alliances qui en auraient été la suite, d'autant plus que les inclinations de ces derniers nous sont assez connues. L'histoire, d'ailleurs, nous montre suffisamment, que ni l'une ni l'autre alternative n'était dénuée de vraisemblance. Il ne faut pas oublier non plus, que le sort de l'humanité tout entière était associé à celui de la nation juive, dont la mission était de conserver, dans toute leur intégrité, la notion du vrai Dieu, et le dépôt de la tradition révélée. Or, sans contredit, l'exemple du traitement infligé à la nation chananéenne était de nature à faire une impression salutaire dans l'esprit du peuple juif, et à le détourner de l'idolâtrie.

En outre, il n'est pas inutile de remarquer que le territoire de la Palestine était tout à fait insuffisant pour contenir et nourrir deux peuples aussi nombreux.

Si l'on objecte que, malgré le contact et les alliances avec les païens, Dieu aurait pu, par une série de prodiges et par une intervention miraculeuse non interrompue, préserver son peuple de l'apostasie et lui éviter les chutes, on répondra que Dieu ne multiplie pas les miracles sans nécessité, et qu'il emploie habituellement les moyens naturels. A la vérité, il prêta visiblement son concours aux Israélites, pour les aider à l'anéantissement de la race maudite, mais, dans le dessein que cette leçon ne fût pas perdue pour eux et que, à l'avenir, il ne fût plus nécessaire de faire leur instruction d'une semblable manière. Il reste donc acquis, en bonne philosophie, que l'extermination des Chananéens n'est nullement incompatible avec les attributs de Dieu, puisqu'il faut se rappeler qu'il est également bon et juste.

Quant à ceux qui prétendent que les Israélites étaient indignes d'être les instruments de la justice divine, et qu'ils étaient au même niveau que les autres peuples, nous leur dirons que l'histoire ne justifie nullement leurs assertions, comme il est facile de s'en convaincre et que, d'ailleurs, la légitimité de l'œuvre ne dépend pas de la qualité de l'instrument. Plusieurs ont essayé d'éluder la difficulté, mais toutes les suppositions qu'on a faites ne tiennent pas contre les textes. Les uns ont allégué que les Israélites offraient la paix aux peuples chananéens, avant de les attaquer, d'autres, qu'ils ne faisaient que réclamer la possession de leurs biens, puisque le pays avait été la propriété de leurs ancêtres, d'autres enfin que, chassés d'Égypte, ils avaient le droit de pourvoir à leur conservation, et, par conséquent, de s'établir où ils pourraient. Mais ces hypothèses ne sont appuyées ni sur des faits, ni sur des textes, tandis qu'il reste bien établi que Dieu donna aux Israélites l'ordre positif, et sans condition, de procéder à l'anéantissement de la race chananéenne. Le mieux nous paraît donc de s'en tenir aux principes qui ont été exposés plus haut, car, même en admettant que le droit de la guerre, à cette époque, autorisât les Juifs à agir comme ils l'ont fait, la difficulté principale reste toujours la même.

## § 2. — La fuite des Chananéens.

On s'est demandé pourquoi l'invasion de la Palestine par les Israélites, et l'extermination ou l'expulsion d'une grande partie de la nation chananéenne n'ont pas laissé de traces dans les souvenirs et les annales des peuples, et l'on a pris texte de cette circonstance pour s'inscrire en faux contre la véracité du Livre de Josué : or, en serait-il ainsi qu'en bonne logique on ne pourrait rien en conclure, attendu que nous avons tout un peuple pour garant de l'authenticité et de la véracité de l'ouvrage en question, et que tout autrement, l'établissement des Hébreux serait un fait inexplicable. Cependant les traditions des peuples étrangers ne sont pas complètement muettes à cet égard. Une inscription, rapportée par Procope, auteur du VI<sup>e</sup> siècle, prouverait directement que la ville de Tripoli a été fondée par les Chananéens fugitifs au temps de Josué. Nous allons rapporter tout le passage où il en est question : Ἐπειτα ὁ λαός, ἐπεὶ ἀμαχόν τι κρῆμα τὸν ἐπιπλύτην στρατηγὸν εἶδεν, ἐξ ἠθῶν τῶν πατρῶν ἐξαναστάντες, ἐπ' Αἰγύπτου ὁμόρου δύσης ἐχώρησαν, ἐνθα γῶρον οὐδένα σφίσιν ἰκανόν ἐνοικήσασθαι, ευρόντες, ἐπεὶ ἐν Αἰγύπτῳ πολυανθρωπία ἐκ παλαίου ἦν· ἐς Λιβύην ἐστράτησαν, πόλεις τε οἰκίσαντες πολλάς, ζύμπασαν Λιβύην μέχρι στηλῶν τῶν Ἡρακλέους ἔσπον· ἐνταῦθα τε καὶ ἐς ἐμὲ τῇ Φοινίκων φωνῇ χρώμενοι ὤκνηται. Ἐδείμαντο δὲ καὶ φρούριον ἐν Νομηδία πόλει, οὗ νῦν πόλις Τίγισις ἐστὶ τε καὶ ονομάζεται. Ἐνθα στῆλαι δύο ἐκ λίθων λευκῶν πεποιημέναι ἄγκι κρηνῆς εἰσὶ τῆς μεγάλης· γράμματα φοινικικά ἐγκεκολλημένα ἔχουσσι, τῇ Φοινίκων γλώσση λέγοντα ὅδε· Ἡμεῖς ἐσμεν οἱ φυγόντες ἀπὸ προσώπου Ἰησοῦ τοῦ ληστοῦ υἱοῦ Ναυῆ (Procop. de Bel. vandal. c. x.). Voici maintenant la traduction : *Lorsque le peuple (chananéen) vit qu'il était impossible de résister au chef étranger, sortant du séjour de ses ancêtres il passa en Égypte, pays limitrophe. Ne trouvant pas à s'y établir, puisque de toute antiquité il y avait en Égypte abondance de population, ils se rendirent en Libye, et, ayant construit un grand nombre de villes, occupèrent toute la contrée jusqu'aux colonnes d'Hercule. Ils y habitent encore, et parlent la langue phénicienne. Ils élevèrent une citadelle dans une ville de Numidie où est maintenant la ville nommée Tigisis. Là, près de la grande fontaine, se trouvent deux colonnes en pierres blanches où sont gravés en caractères phéniciens et en langue phénicienne les mots suivants : NOUS SOMMES CEUX QUI AVONS FUI DEVANT JOSUË LE BRIGAND, FILS DE NAVE. Il est vrai que l'authenticité de cette inscription est révoquée en doute, entre autres par Gesenius et Rosenmüller, mais elle est admise par le plus grand nombre, et, en tout cas, on ne saurait nier que Procope ne soit en cette occasion l'interprète des opinions de son temps et des traditions en vigueur. D'autres documents démontreraient encore le passage de Syrie en Afrique des Chananéens fugitifs. Tout au moins il paraît constant que la plupart des villes d'Afrique, Hippone, Leptis, Utique, Tingis, dont les noms sont phéniciens, sont des colonies de Tyr ou de Sidon, et l'on sait que la langue punique est la même que la langue phénicienne. Les traditions chrétiennes et les traditions africaines et arabes concordent en ce point et considèrent les habitants de l'Afrique comme les frères des Phéniciens (1).*

(1) Consulter à ce sujet un mémoire du P. Verdière, de la Compagnie de Jésus, lu à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres en mai, juin et juillet 1874, sous ce titre : *Emigration des Chananéens, chasses de Palestine en Afrique, etc.*

Or, comment s'expliquer que quelques villes maritimes aient pu suffire à l'œuvre d'une aussi vaste colonisation, si l'on n'admet pas qu'une cause accidentelle ne leur ait fourni un excédant considérable de population. Au reste, il paraît bien certain qu'une partie de la population chanaanéenne a eu le temps de s'enfuir et que l'émigration ne s'est pas faite en une seule fois; il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, précisément pour cette raison, cet événement a semblé moins extraordinaire et a laissé moins de traces. D'après un passage de l'Exode (xxiii, 27-30), on peut croire que la fuite a commencé même avant l'entrée des Hébreux dans la Palestine : *Emittens crabrones prius, qui fugabunt*, etc. (Cf. *Sag.* xii, 8-10). Au même endroit nous lisons que Dieu ne les chassera pas tous à la fois, *non ejiciam... anno uno*, mais-seulement peu à peu, *paulatim expellam eos*. Ils se réfugièrent non-seulement en Afrique, mais sur toutes les côtes de Syrie et jusqu'à Laodicée, ainsi que le témoigne une inscription ainsi conçue : *Laodicée mère (métropole) en Chanaan*. Enfin la Ghémare de Jérusalem cite les Jébuséens parmi ceux qui s'étaient retirés à Babylone.

### § 3. — Le miracle de Josué.

Après que Josué eût commandé au soleil et à la lune, ou, si l'on veut, après qu'il eût adressé sa prière à Dieu, il est ajouté : *Steteruntque sol et luna* (x, 13), *le soleil et la lune s'arrêtèrent*. Or on a cherché à nier cet étonnant prodige, si nettement indiqué et en termes si précis, non-seulement en dénaturant le sens du texte, et en l'interprétant dans le système mythique, mais aussi, en en attaquant la possibilité elle-même. C'est à l'examen des principales objections de ce genre, qu'on lui oppose, que nous allons consacrer les lignes qui vont suivre.

Nous commencerons par faire remarquer que les paroles citées plus haut : *Steteruntque sol et luna*, non plus que les termes dont Josué s'est servi pour formuler son commandement, n'impliquent en aucune façon l'erreur astronomique de l'immobilité de la terre, et du mouvement du soleil autour de notre planète. En effet, Josué a employé le langage vulgaire, et l'on ne saurait lui en faire un reproche, car c'est encore aujourd'hui le langage habituel des savants comme des ignorants. On dit, et l'on dira toujours : *Le soleil se lève, le soleil se couche*, expressions consacrées, même par la science. Il n'y a donc pas là matière à difficulté, et nous pouvons, sans plus tarder, aborder l'objection principale. Toutefois, on peut d'abord se demander si le soleil, pour employer le langage ordinaire, s'est arrêté tout à fait, ou si, seulement, il a continué plus lentement sa marche vers l'horizon, comme le pourraient faire entendre ces mots : *et non festinavit occumbere*. Mais cette dernière supposition n'est pas justifiée, tant s'en faut, et il faut bien se garder de prendre ces paroles trop à la lettre, car l'expression *non festinavit* se comprend très-bien, même en cas d'arrêt absolu du soleil. Il est évident, en effet, que, s'il s'est arrêté tout à fait, on peut bien dire : *non festinavit*. En outre, c'est une citation poétique du *Livre des Justes*, et le parallélisme peut y être pour quelque chose. Quoi qu'il en soit, l'objection reste la même et peut se formuler ainsi : Le soleil n'a pu rester immobile au-dessus de l'horizon, sans que la terre interrompit son mouvement diurne; or, cette interruption eût causé une immense perturbation dans le système planétaire puisque tous les mouvements des astres sont coordonnés entre eux.

On a fait diverses réponses, mais la seule qui nous paraisse satisfaisante, sans avoir besoin de recourir à des interprétations forcées, ou des hypothèses peu en harmonie avec le texte, consiste à faire remarquer que les rapports de la terre avec les autres planètes ne dépendent nullement de sa rotation sur elle-même, mais de sa progression annuelle et de son avancement sur l'écliptique. Sans apporter aucun trouble dans l'économie générale du monde, il a donc suffi que la terre, tout en interrompant son mouvement diurne, ne cessât pas sa marche régulière sur l'écliptique, en vertu de son mouvement annuel, et qu'elle continuât ainsi à se trouver dans sa position normale, relativement aux autres astres. Il est évident que le fait n'en demeure pas moins miraculeux, puisqu'il y a toujours dérogation à une des lois qui régissent les corps célestes, mais on comprend qu'il n'implique pas contradiction, et que, pour en nier la possibilité, il faut refuser à Dieu le pouvoir de toucher aux lois qu'il a lui-même établies. Il est bien vrai qu'une certaine école philosophique nous déclare solennellement que les lois de la nature sont immuables et éternelles, et, qu'en fait, tout miracle est impossible *a priori*, ce qui dispense d'en discuter les preuves. On pourrait demander à ces esprits superbes sur quelles données métaphysiques ou positives ils se fondent, pour énoncer sous forme d'axiomes de semblables propositions. Auraient-ils eu le bénéfice d'une révélation particulière, pour leur faire connaître une vérité ignorée du vulgaire? Ou bien, le Créateur, selon l'expression du poëte, l'aurait-il imprimée sur le front des étoiles? En réalité, les lois de la nature ne sont que des vérités relatives et contingentes; elles ne sont point éternelles par leur essence, et l'on ne peut, sans se tromper grossièrement sur la nature et les attributs de Dieu, nier qu'il n'ait le pouvoir de modifier ou même de détruire ce qu'il a librement constitué. De quel droit ces philosophes veulent-ils emprisonner l'idée de Dieu dans les limites de leurs systèmes préconçus ou de leurs désirs? Celui qui a posé les bornes de l'espace, et placé les mondes dans leurs voies, aurait-il abdiqué tout contrôle, ou serait-il devenu fatalement impuissant?

C'est ce que les règles de la philosophie ne permettent pas d'admettre. Nous sommes donc obligés, non-seulement d'accepter la possibilité du miracle dont nous parlons, mais aussi sa vérité historique, car nous ferons remarquer que le texte est trop explicite, pour que l'on puisse prendre le change et en dénaturer la pensée. Il est évident, en effet, que l'auteur du livre était convaincu du prodige, car il s'est exprimé clairement là-dessus, comme nous le montrerons dans le commentaire auquel nous renvoyons pour plus de détails. Les anciens n'ont pas compris autrement que nous, témoin ce que nous lisons dans l'*Ecclésiastique* (XLVI. 5-7) : *At non in iracundia ejus impeditus est sol, et una dies facta est quasi duo*. C'est même parce que le texte ne semble pas les permettre que nous nous abstenons de discuter diverses hypothèses dont on se sert pour écarter les objections, tout en laissant au fait son caractère surnaturel : par exemple, l'hypothèse de la réfraction des rayons du soleil, celle d'une aurore boréale, etc. Encore moins, pouvons-nous admettre avec le D<sup>r</sup> Espin, dans le « Speaker's Commentary (Jos. p. 57) », que ce passage étant poétique, ne doit pas être interprété dans le sens littéral, ni avec le D<sup>r</sup> Keil, que le phénomène fut peut-être purement subjectif, c'est-à-dire, se passa entièrement dans l'imagination des spectateurs, qui se figurèrent que ce jour avait été plus

long que les autres, parce qu'on fit en un l'ouvrage de deux. La principale raison que ce dernier auteur invoque à l'appui de sa thèse, c'est l'impossibilité où étaient les Israélites de calculer la longueur du jour, surtout pendant la chaleur du combat. Or, cette impossibilité n'est rien moins que vraisemblable, sans compter qu'une bonne partie de la population ne prit pas de part à la bataille. Nous allons passer maintenant à d'autres objections d'une moindre importance.

Comment se fait-il, dit-on, que les auteurs profanes ne fassent pas mention d'un fait qui aurait dû frapper vivement les imaginations? Or, il suffit de remarquer que les historiens profanes sont de beaucoup postérieurs à Josué, et que, en général, si le silence n'est pas une preuve, c'est encore moins le cas en cette occasion. D'ailleurs, les hypothèses que nous n'avons fait qu'indiquer ne sont pas toutefois impossibles, et, dans ce cas, limiteraient à la Judée la constatation du phénomène.

Mais la chaleur n'eût-elle pas accablé les Hébreux, et ne les eût-elle pas empêchés de combattre? En vérité, leur séjour dans le désert les y avait habitués, et rien ne nous prouve qu'on fût alors dans l'époque de la saison où la chaleur devient insupportable. En outre, Dieu aurait pu parer facilement à cet inconvénient.

Enfin, si l'on prétend qu'un pareil prodige était peu en rapport avec le but à obtenir, on peut tout d'abord répondre que ce n'est pas à nous à tracer à Dieu sa ligne de conduite. A ce compte, ni le passage de la mer Rouge, ni les plaies d'Égypte n'étaient nécessaires, puisque Dieu pouvait diriger les événements d'autre sorte. Toutefois, le résultat à obtenir ne nous paraît pas hors de proportion avec ce prodige extraordinaire. Il s'agissait, en effet, de secourir les alliés du peuple de Dieu et de briser la puissance des ennemis, tant par l'extermination que par la terreur, et tout cela, pour atteindre le but que Dieu se proposait à l'égard du peuple juif et de l'humanité tout entière. Or, ce miracle était éminemment propre à faciliter l'achèvement de la conquête du pays, et à établir le prestige du peuple envahisseur.

#### IV

#### CARACTÈRE DE JOSUÉ.

Josué, dont le nom signifie *le salut de Dieu* ou *Dieu est le salut*, portait d'abord celui d'Osée, *le salut* (V. *Nomb.*, XIII, 9). Dans la suite des temps l'hébreu יהושע se transforma en יושע (*Néh.*, VIII, 17), dont les Septante ont fait Ἰησοῦς. Ce nom symbolique nous fait bien comprendre que Josué est la figure du Sauveur et que sa mission a été d'une grande importance pour le salut des Juifs et même du genre humain. Essayons maintenant de comprendre comment il s'était rendu digne d'un si grand honneur et comment il a justifié le choix qui avait été fait de sa personne.

Un fait remarquable entre tous, c'est que l'Écriture nous le représente comme étant sans reproche, et ne nous fait point supposer qu'il ait jamais connu la défaillance ou le découragement. Ce point constaté, nous croyons pouvoir conclure qu'il était avant tout un chef militaire plutôt qu'un prophète, car nous le voyons, dans les choses qui concernent l'admi-

nistration ou l'établissement de la loi, agir de concert avec le grand prêtre Eléazar et les chefs du peuple (V. xiv, 1, xvii, 4, xxi, 1). Ainsi, dans la première partie de l'ouvrage, tant que la conquête n'est pas achevée, il commande et agit seul; mais la guerre étant terminée et les tribus étant dispersées, il semble que l'autorité du général en chef a pris fin, ce qui d'ailleurs est en soi chose très-naturelle et ne constitue pas une disparate choquante entre les deux parties du livre, comme on voudrait le prétendre.

Or, si en Josué nous considérons le chef militaire et le guerrier, son courage nous paraît avoir été à la hauteur des événements, comme les circonstances de sa vie nous le donnent à entendre. Ce qui nous montre que sa bravoure devait être éprouvée, c'est que Moïse le charge de choisir les hommes destinés à combattre les Amalécites et lui en confie le commandement (*Ex.*, xvii, 9 et suiv.). Il devient ensuite le compagnon assidu du grand prophète (*Ex.*, xxiv, 13, xxvii, 17, xxxiii, 11) et l'assiste dans les moments les plus difficiles. Il fut l'un des douze chefs que Moïse envoya explorer le pays de Chanaan (*Nomb.*, xiii, 3) et, à son retour, il fit avec Caleb un rapport fidèle de ce qu'il avait vu et chercha à relever le courage du peuple dont il brava les murmures et les menaces (*Nomb.*, xiv, 6-10). C'était bien là l'homme qu'il convenait de désigner pour lui confier le soin de vaincre les ennemis et de diriger la marche envahissante du peuple juif. Et en effet Moïse avant sa mort lui remit, sur l'ordre exprès de Dieu, le commandement suprême (*Nomb.*, xxvii, 17-23; *Deut.*, xxxi, 23). Mais ce courage, cette intrépidité, s'appuyaient sur la foi et la confiance au Seigneur, car, s'il lui est recommandé d'être courageux et vaillant, en même temps il reçoit la promesse d'être assisté (i, 5-6). Aussi Josué obéit à tout sans hésitation, pousse la guerre avec vigueur, et sans relâche, jusqu'à l'anéantissement complet de la puissance chananéenne et ne paraît pas avoir faibli un seul instant. Toutefois, son courage personnel et la certitude de l'assistance divine ne lui faisaient pas négliger les mesures de prudence et les précautions en usage pendant la guerre. En effet, avant de pénétrer sur le territoire ennemi, il envoie des espions pour compléter ses informations et, si nous poussons plus loin nos investigations, nous verrons que l'invasion du pays de Chanaan fut une entreprise habilement conduite. Après avoir dirigé l'attaque du côté le plus facilement accessible, et en prenant à revers les montagnes du Sud, il s'empare des places fortes de Jéricho et de Haï, ce qui lui permettait ensuite d'assurer solidement sa base d'opérations. Campé à Galgala, il pouvait de là se porter aisément partout où besoin serait. Aussi la ligue des rois du Sud est aussitôt brisée par la rapidité et l'impétuosité de son attaque (x, 9). Mettant à profit sa victoire, il poursuit le cours de ses succès et réduit à l'obéissance toute la partie du Sud avant que les peuples du Nord aient eu le temps de se mettre en campagne. Enfin les rois du Nord s'étant rassemblés à leur tour, Josué les prévient par la promptitude de sa marche (xi, 7), les défait auprès des eaux de Mérom, les poursuit avec acharnement, puis, sans perdre de temps, profite de ses succès pour s'emparer d'Asor (xi, 10) et successivement de toutes les places fortes (xi, 12). Ainsi, tout en constatant que Dieu l'assista visiblement, on doit reconnaître son courage, sa prudence et son habileté. A ses vertus guerrières, à sa foi et à sa confiance énergiques, se joignait une humilité profonde. Depuis le commencement jusqu'à la fin, il rapporte

à Dieu tous ses triomphes, et, dans son discours d'adieu à son peuple, il ne dit pas un mot qui ait trait à la part personnelle qu'il a prise à l'établissement des Israélites dans la terre promise.

## V

## DES COMMENTAIRES DU LIVRE DE JOSUÉ.

## § 1. — Des commentateurs catholiques.

Origène a écrit vingt-six homélies sur le Livre de Josué; S. Augustin, Bède et Théodoret ont composé des *Questions* sur ce même ouvrage. On trouvera les travaux de ces Pères dans les différentes éditions de leurs œuvres. Tostat, Cajetan et Arias Montanus ont aussi commenté Josué. L'ouvrage du dernier a pour titre : *de Optimo imperio. Amstelod.*, 1583, in-4°.

Le plus important et le meilleur de ces commentaires jusqu'aux travaux récents des exégètes modernes est celui d'André Masius, intitulé, *Josue imperatoris historia illustrata atque explicata*. Imprimé à Anvers en 1574, in-fol., il a été reproduit dans le tom. II des *Critici sacri* de Londres.

Nous citerons encore Bonfrère dont le commentaire a été imprimé à Paris en 1631 et 1659; Nicolas Serarius, jésuite, dont l'ouvrage a pour titre : *Josue ab utero ad ipsum usque tumulum e Moysis Exodo, Levitico, Numeris, Deuteronomio; et e proprio ipsius libro toto, ac Paralipomenis, libris quinque explanatus. Moguntia*, 1609, in-fol.; Cosme Magalian et Emmanuel de Naxera, dont les ouvrages ont été imprimés, l'un à Tournon en 1612, l'autre à Anvers en 1658.

## § 2. — Commentateurs juifs et protestants.

Nous commencerons par les auteurs juifs et nous citerons d'abord Salomon ben Jarchi, David Kimchi et Levi ben Gerson dont les commentaires se trouvent dans les Bibles rabbiniques éditées par Buxtorf. Nous mentionnerons ensuite : Samuel Laniado, Venise, 1603, et Georges Abicht, Leipsick, 1712.

Les travaux des auteurs protestants sont beaucoup plus nombreux. Parmi les anciens nous citerons : Drusius, Francfort, 1618; Osiandre, Tubingue, 1681; Sébastien Schmidt, Hambourg, 1693, 1695 et 1703; et enfin Le Clerc, Amsterdam, 1708 et Tubingue 1733. Pour les commentateurs plus modernes nous allons donner les noms des principaux et les titres de leurs ouvrages par ordre chronologique :

Gottl. Wilh. Meyer, *Ueber die Bestandtheile und die Oeconomie des Buchs Josua* dans le *Theolog. Krit. Journal*, Salzbach, 1815;

H. E. G. Paulus, *Blicke in das Buch Josua, als Vorgeschichte der Suf-feten und Samuels*, Heidelberg, 1822;

Claud. Henr. van Herwerden, *Disputatio de libro Josue, etc.*, Groningue, 1826;

V. D. Maurer, *Commentar über das Buch Josua*, Stuttgart, 1831;

Rosenmüller, *Scholia in Vetus Testamentum, Josua*, Leipsick, 1833, ouvrage encore bon à consulter, particulièrement pour la partie philologique.

Enfin, dans ces derniers temps, ont paru des travaux assez considérables où les auteurs ont particulièrement mis à profit les découvertes modernes de la science géographique. Nous mettrons en première ligne le commentaire du D<sup>r</sup> Keil qui a été édité à Leipsick en 1874, sous le titre de *biblischer Commentar über die prophetischen Geschichtsbücher des alten Testaments, erster Band : Josua, Richter und Ruth*.

Les commentateurs anglais de l'édition dite « Speaker's Commentary » venus après lui, ont mis en grande partie à profit ses recherches, tout en l'abrégéant.

Nous citerons encore le commentaire succinct du D<sup>r</sup> Fausset, celui de Lange dans le *Bibelwerk*, édité à *Bielefeld*, puis l'ouvrage populaire publié tout dernièrement à Londres par le comité des Tracts sous le titre de : *The Old Testament according to the authorized version. Historical Books. Josua to Esther*.

Enfin, comme les questions de géographie occupent une grande place dans le Livre de Josué, nous renvoyons une fois pour toutes à l'*Atlas biblique* spécialement édité par P. Lethielleux, comme annexe au Commentaire général dont il a entrepris la publication (1).— Les cartes VIII et XX devront particulièrement être consultées.

Nous pourrions encore signaler à cette occasion : la *Géographie comparée de la Palestine*, de Ritter; les travaux des voyageurs modernes dont on trouvera les noms dans le cours du travail; le *Handbook for Syria and Palestine*, de Porter, guide que nous recommandons aux voyageurs; et enfin l'ouvrage si consciencieux sur la Judée et la Palestine de M. V. Guérin, qui nous a été d'une grande utilité. Nous ajouterons que l'auteur a bien voulu nous donner de vive voix quelques renseignements inédits sur la Galilée, ce dont nous le remercions ici publiquement.

---

(1) Atlas géographique et archéologique pour l'étude de l'Ancien et du Nouveau Testament, 20 cartes topographiques en chromo de 3 à 6 couleurs. 20 planches archéologiques teintées, avec Textes et Index, par M. l'abbé Victor Ancessi, chapelain de Sainte-Geneviève. 4 volume grand in-8, net 12.00. — Relié en toile, net 15.00. — Partie géographique seule, net 7.50.

# LE LIVRE DE JOSUÉ

## CHAPITRE I

Dieu, après la mort de Moïse, ordonne à Josué, son successeur, de traverser le Jourdain et lui assure que personne ne pourra lui résister, s'il observe ses commandements (vv. 1-9). — Josué alors avertit le peuple de s'approvisionner de vivres, avant d'entrer dans la terre promise (vv. 10-11). — En même temps il rappelle aux tribus de Ruben, de Gad et à la demi-tribu de Manassé, la promesse qu'ils ont faite à Moïse de passer le Jourdain avec leurs frères, pour les aider dans leur entreprise (vv. 12-15). — Ils déclarent qu'ils sont prêts à lui obéir en tout, comme à Moïse.

1. Et factum est post mortem Moysi, servi Domini, ut loqueretur Dominus ad Josue filium Nun, ministrum Moysi, et diceret ei :

2. Moyses meus servus mortuus est; surge, et transi Jordanem istum tu, et omnis populus tecum, in terram quam ego dabo filiis Israel.

3. Omnem locum quem calaverit vestigium pedis vestri, vobis tradam sicut locutus sum Moysi.

*Deut. 11, 24.*

1. Et il arriva, après la mort de Moïse, serviteur du Seigneur, que le Seigneur parla à Josué, fils de Nun, ministre de Moïse, et lui dit :

2. Moïse, mon serviteur, est mort. Lève-toi et passe ce Jourdain, toi et tout le peuple avec toi, va dans la terre que je donnerai aux fils d'Israël.

3. Chaque lieu où votre pied aura marqué son empreinte, je vous le livrerai, comme je l'ai dit à Moïse.

## PREMIÈRE PARTIE

(CHAP. I-XII.)

### CONQUÊTE DU PAYS DE CHANAAN

#### I. — Entrée dans la terre promise (ch. 1-v).

1. — *Post mortem Moysi.* A l'expiration des trente jours de deuil, Deut., xxxiv, 8, qui suivirent la mort de Moïse, selon l'opinion commune. Or, si l'on admet que Moïse est mort le 3 février, comme on peut le conclure d'après les calculs ci-dessous, V. §. 44, et, d'après la date du passage du Jourdain iv, 49, cette apparition devra être fixée au 3 du premier mois, du mois de Nisan. — *Servi Domini.* Hébreu : *Hebed Jehovah*, titre d'honneur, Nomb., xii, 7, décerné à Moïse et dont la signification est ici toute spéciale, parce que Moïse était par excellence le ser-

viteur de Dieu, l'exécuteur privilégié de ses volontés. — *Ut loqueretur.* Par une révélation directe, ou par le ministère d'un ange, selon la plupart des interprètes, entre autres Cornéil. Lap., Keil et Fausset; par le grand prêtre et l'Urim et le Tummim, selon d'autres. — *Ministrum Moysi.* En hébreu : *בשררת*, *mescharet*, auxiliaire de Moïse et non pas *בבר*, *hebed*, serviteur. S. Jérôme, au sujet de ces paroles de l'Apôtre, *Constituas*, etc., Tit., 1, 5, s'exprime ainsi : « Moyses potuit utique successoris principatus filios suos facere, sed extraneus de alia tribu eligitur Jesus, ut sciremus principatum in populum non sanguini deferendum esse, sed vitæ. »

2. — *Surge et transi.* Moïse représente la loi et Josué est la figure de Jésus-Christ, en sa qualité d'introduit du peuple d'Israël dans la terre promise.

3. — *Omnem locum...* Tout le pays dont vous pourrez vous emparer, dans les limites

4. Depuis le désert et le Liban jusqu'au grand fleuve d'Euphrate, toute la terre des Héthéens, jusqu'à la grande mer, contre le coucher du soleil, s'étendra votre frontière.

5. Nul ne pourra vous résister tous les jours de ta vie : comme j'ai été avec Moïse, ainsi serai-je avec toi : je ne te laisserai et ne t'abandonnerai pas.

6. Sois fort, et sois ferme : car tu partageras au sort à ce peuple la terre que j'ai juré à ses pères de lui donner.

7. Sois donc fort, et sois très-ferme pour observer et accomplir toute la loi que t'a prescrite Moïse, mon serviteur. Ne t'en détourne ni à droite ni à gauche, afin que tu comprennes tout ce que tu fais.

8. Que le livre de cette loi ne s'éloigne pas de ta bouche ; mais tu le

4. A deserto et Libano usque ad fluvium magnum Euphraten, omnis terra Hethæorum usque ad Mare Magnum contra solis occasum erit terminus vester.

5. Nullus poterit vobis resistere cunctis diebus vitæ tuæ; sicut fui cum Moyse, ita ero tecum; non dimittam, nec derelinquam te.

*Infra. 3, 7. Hebr. 15, 5.*

6. Confortare, et esto robustus; tu enim sorte divides populo huic terram, pro qua juravi patribus suis, ut traderem eam illis.

*Deut. 31, 7, 23. III Reg. 2, 2.*

7. Confortare igitur, et esto robustus valde; ut custodias, et facias omnem legem, quam præcepit tibi Moyses servus meus; ne declines ab ea ad dexteram vel ad sinistram, ut intelligas cuncta quæ agis.

8. Non recedat volumen legis hujus ab ore tuo; sed meditaberis in

ci-après fixées, explication de Rosenmüller, plus plausible que celle du Dr Keil : sans en excepter la largeur d'un pas. « *Chanana* nostra, dit Origène, hom. 4, est concupiscentia, puta motus superbiæ, iræ, libidinis, etc. ; quasi si generose pugnando calcaverimus nobisque subjecerimus, eis dominabimur, duce Josue, id est per gratiam Jesu Christi. »

4. — *A deserto.* V. Deut., XI, 24, où les limites sont indiquées à peu près de la même manière. — *Omnis terra Hethæorum.* C'est-à-dire tout le pays de Chanaan ; et, en effet, les Héthéens, issus de Heth, second fils de Chanaan, étaient le plus puissant des sept peuples qui habitaient la Palestine. Ils se partageaient en deux fractions, les Héthéens méridionaux, fixés autour de Cariath Arbé, qu'ils avaient appelé Hébron, et les Héthéens septentrionaux, les Khétas des monuments égyptiens, les Khatî des inscriptions cunéiformes, peuple belliqueux qui habitait la chaîne de l'Amanus et joua un grand rôle dans les affaires de la Syrie. C'est avec eux que Salomon fit alliance, tandis que les premiers lui étaient soumis. Parmi ceux-ci se trouvaient mêlés des Enacim, car ils ne les avaient pas tous détruits. Le mot Héthéens a peut-être pour origine le verbe hébreu קחח *khatat* qui signifie *craindre*.

5. — *Cunctis diebus vitæ tuæ.* Après la mort de Josué, plus d'un peuple résista aux

Hébreux, principalement les Chananéens du nord, qu'ils ne purent chasser. V. Jug., I, 27 et suiv. — *Non dimittam.* Promesse conditionnelle, comme l'indiquent les *xx. 7* et *8*. « Deus namque sua gratia semel justificatos non deserit, nisi prius ab eis deseratur. » Conc. Trid., Sess. VI, de Justif., cap. XI.

6. — *Confortare et esto robustus.* Josué avait besoin de force et de courage, non-seulement pour combattre les ennemis, mais aussi pour soutenir le poids du commandement. — *Tu enim.* « Exiit Jesus Nave in bellum, dit S. Jean Chrys., et solus omnia operatus est strenue et ita alii nihil proficiunt; multitudo quando voluntatem Domini non facit nihil differt ab his qui non sunt. »

7. — *Confortare.* Dans l'hébreu, la particule קח, *modo, seulement*, commence le verset et le rattache ainsi à la fin du *v. 5*. — *Ut custodias et facias.* Hébreu : *Afin que tu prennes soin d'accomplir*, leçon dont le sens paraît plus naturel. — *Quam præcepit tibi Moyses.* C'est au chef, en effet, à donner l'exemple et à procurer l'accomplissement de la loi. — *Ne declines.* Selon les rabbins incliner à droite, c'est ajouter à la loi; incliner à gauche, c'est en retrancher quelque chose. C'est tout simplement un hébraïsme dont le sens peut se rendre ainsi : Ne t'écarte de la loi en aucune façon.

8. — *Volumen legis hujus.* Il est probable

eo diebus ac noctibus, ut custodias et facias omnia quæ scripta sunt in eo; tunc diriges viam tuam, et intelliges eam.

9. Ecce præcipio tibi, confortare, et esto robustus. Noli metuere, et noli timere; quoniam tecum est Dominus Deus tuus in omnibus ad quæcumque perrexeris.

10. Præcepitque Josue principibus populi, dicens: Transite per medium castrorum, et imperate populo, ac dicitur :

11. Præparate vobis cibaria quoniam, post diem tertium, transibitis Jordanem, et intrabitis ad possidendam terram, quam Dominus Deus vester daturus est vobis.

12. Rubenitis quoque et Gadi-

méditeras jour et nuit, afin d'observer et d'accomplir tout ce qui y est écrit; alors, tu dirigeras ta vie et tu la comprendras.

9. Voilà que je te prescris d'être fort et d'être ferme. Ne tremble pas et ne crains pas; car le Seigneur ton Dieu est avec toi en tout ce que tu entreprendras.

10. Et Josué donna un ordre aux princes du peuple et leur dit : Passez par le milieu du camp, et commandez et dites :

11. Préparez-vous des vivres, car dans trois jours, vous passerez le Jourdain, et vous irez posséder la terre que le Seigneur, votre Dieu, doit vous donner.

12. Et il dit à la tribu de Ruben

qu'il s'agit du Pentateuque et non pas seulement du Deutéronome. — *Ab ore tuo.* C'est-à-dire, prends la loi pour guide dans toutes les paroles et toutes les actions. — *Ut custodias et facias.* V. verset précédent. — *Diriges viam tuam.* Tu réussiras, car habituellement le succès accompagne la prudence. En effet, le verbe *intelligere*, peut aussi se traduire par *être prudent*, sens propre de l'hébreu.

9. — *Noli timere.* « Si Deus pro nobis, quis contra nos. » Rom. VIII, 34.

10. — *Principibus populi.* Sept. γραμματεῖσι, hébreu, שְׂרִירִים, *schoterim*, scribes. Leur office était de faire connaître au peuple les décrets et les ordres des chefs, des juges et des magistrats, et d'en assurer l'exécution. V. Ex., v, 6; Dent., xx, 5.

11. — *Præparate vobis cibaria.* Il est ici question non de la manne qui ne pouvait se conserver, mais des fruits de la terre et de la chair des animaux. L'hébreu צֶדֶה, *tsedah*, proprement gibier, désigne aussi toute espèce de vivres, particulièrement les provisions de voyage. Gen., XLII, 25; Ex., XII, 39. Il faut aussi remarquer que, dans le désert, outre la manne, les Hébreux ont aussi mangé d'autre nourriture, Nomb., XI, 43, puisqu'ils ont acheté des vivres aux Iduméens et aux Moabites. Dent., II, 6, 27 et 28. La défense du Dent., XXIX, 6, ne s'applique qu'au pain et au vin : « Panem non bibetis, vinum et siceram non bibetis. » D'ailleurs, ce texte peut s'entendre de la généralité et non des exceptions. Toutefois, on peut penser que les Hébreux fidèles se contentaient de la manne à laquelle ils trouvaient le goût de tous les

aliments. V. Sag., XVI, 20. Il ne faut pas conclure de ce verset que la manne avait cessé de tomber, car elle ne cessa que le 45<sup>e</sup> jour de mai, comme on le voit par le ch. v, 7, 12. — *Post diem tertium.* Le Dr Keil suppose que l'ordre de se préparer au passage du Jourdain fut donné le jour du départ des espions. Selon lui, Josué avait bien l'intention de traverser le fleuve, le troisième jour; mais il en fut empêché par la découverte des espions et leur fuite dans les montagnes, ce qui ne leur permit pas de revenir à l'époque fixée. D'autres, comme Knobel et Maurer, prétendent qu'on ne peut concilier ce verset avec le 7. 4 du chap. III et veulent en inférer que ce livre a été composé de plusieurs récits imparfaitement coordonnés. Toutefois, la majorité des commentateurs identifient ces trois jours avec ceux du ch. III, et, en ce cas, l'ordre des faits est le suivant. Le 3 de Nisan, jour où il prit le commandement, Josué envoya les espions de son camp de Sétim, éloigné de Jéricho d'environ soixante stades. Ils purent donc arriver le jour même à Jéricho, en repartir le soir, et rentrer vers la fin du troisième jour, après être restés cachés dans les montagnes un jour entier et une partie de deux autres. Dans la nuit, Josué quitte Sétim et se met en marche vers le Jourdain, où il séjourne trois jours, après avoir averti le peuple de faire ses préparatifs. Le passage eut lieu par conséquent le 10 du mois de Nisan. — *Ad possidendam terram.* Le verbe hébreu יָרַשׁ, *iarach*, a particulièrement le sens de *recevoir en héritage*.

12. — *Rubenitis quoque.* V. Nomb., XXXII, 2 et suiv.

et à celle de Gad et à la demi-tribu de Manassé :

13. Souvenez-vous de la parole et de l'ordre que vous a donné Moïse, serviteur du Seigneur, disant : Le Seigneur, votre Dieu, vous a donné le repos et toute cette terre.

14. Vos femmes, vos enfants et vos troupeaux demeureront dans la terre que Moïse vous a donnée, de ce côté du Jourdain ; pour vous, passez en armes devant vos frères, vous tous dont la main est forte, et combattez pour eux.

15. Jusqu'à ce que le Seigneur donne à vos frères le repos, comme il vous l'a donné, et qu'ils possèdent, eux aussi, la terre que le Seigneur votre Dieu doit leur donner ; et alors vous retournerez dans la terre que Moïse, serviteur de Dieu, vous a donnée de ce côté du Jourdain, vers le lever du soleil, pour que vous la possédiez, et vous y habiterez.

16. Et ils répondirent à Josué et lui dirent : Nous ferons tout ce que tu nous as prescrit, et nous irons partout où tu nous enverras.

17. Comme nous avons obéi à Moïse en tout, ainsi t'obéirons-nous ; seulement, que le Seigneur ton Dieu soit avec toi, comme il a été avec Moïse.

tis, et dimidiæ tribui Manasse ait :

13. Mementote sermonis, quem præcepit vobis Moyses famulus Domini, dicens : Dominus Deus vester dedit vobis requiem, et omnem terram.

14. Uxores vestræ, et filii, ac jumenta manebunt in terra, quam tradidit vobis Moyses trans Jordanem : vos autem transite armati ante fratres vestros, omnes fortes manu, et pugnate pro eis.

Num. 32, 26.

15. Donec det Dominus requiem fratribus vestris sicut et vobis dedit, et possideant ipsi quoque terram, quam Dominus Deus vester daturus est eis ; et sic revertemini in terram possessionis vestræ, et habitabitis in ea, quam vobis dedit Moyses famulus Domini trans Jordanem contra solis ortum.

16. Responderuntque ad Josue, atque dixerunt : Omnia, quæ præcepisti nobis, faciemus ; et quocumque miseris, ibimus.

17. Sicut obedivimus in cunctis Moysi, ita obediemus et tibi ; tantum sit Dominus Deus tuus tecum, sicut fuit cum Moyse.

14. — *Jumenta*. Le grec κτηνη et l'hébreu בִּקְנֵי, *mikné*, signifient non-seulement troupeau, mais aussi, par extension, *possession, richesses*, puisque la richesse, à cette époque, consistait surtout en troupeaux. — *Ante fratres vestros*. En avant de vos frères, selon les uns, en présence de vos frères, selon d'autres et avec plus de vraisemblance. On ne voit pas pourquoi ils se seraient offerts les premiers aux coups de l'ennemi. V. iv, 42. D'ailleurs, la préposition hébraïque peut aussi se traduire par *coram, en présence*. — *Omnes fortes manu*. Cette expression doit s'entendre des hommes d'élite. Malgré la promesse faite à Moïse, Josué eut sans doute la permission de choisir les plus braves et de confier à ceux dont on n'avait pas besoin, la garde du pays conquis. En effet, iv, 43, 40,000 hommes seulement suivirent Josué, tandis que, d'après

le dénombrement fait précédemment, ces tribus comptaient 440,000 combattants. Voir Nomb., xxvi, 7, 48, 34.

16. — *Responderuntque*. C'est la réponse non pas de toutes les tribus, comme l'opine Rosenmüller, mais des deux tribus et demie, puisque Josué à la fin de son discours s'adresse directement à elles.

17. — *Sicut obedivimus*. Il est à présumer que les enfants avaient été plus obéissants que leurs parents, à moins qu'on ne préfère traduire ainsi : Comme nous avons dû obéir à Moïse, etc. — *Tantum sit*. C'est l'expression d'un vœu. Mieux vaut l'entendre ainsi que de faire de *tantum* une particule purement restrictive, *pourvu que*. Les deux sens pourraient aussi se trouver réunis, et l'on devrait alors traduire, *que Dieu seule-*

18. Qui contradixerit ori tuo, et non obedierit cunctis sermonibus quos præceperis ei, moriatur; tu tantum confortare, et viriliter age.

18. Si quelqu'un contredit ta parole et n'obéit pas à tous les ordres que tu lui donneras, qu'il meure. Toi, seulement, sois fort et agis virilement.

## CHAPITRE II

Josué envoie des espions à Jéricho où ils sont reçus dans la maison de Rahab (v. 1). — Le roi de Jéricho, soupçonnant leur présence, les fait chercher; mais Rahab les cache chez elle et répond aux envoyés du roi qu'ils sont repartis (vv. 2-6) — On se met à leur poursuite (v. 4). — Rahab ensuite revient auprès d'eux, leur fait connaître l'état des esprits, et, après être convenue avec eux d'un signe pour la distinguer, elle et sa famille, et les préserver du massacre, elle les fait sortir de la ville en les faisant descendre par une fenêtre de la maison (vv. 8-21). — Les espions restent cachés pendant trois jours dans la montagne et reviennent auprès de Josué auquel ils rendent compte du résultat de leur mission (vv. 22-24).

1. Misit igitur Josue filius Nun de Setim duos viros exploratores in abscondito; et dixit eis: Ite, et considerate terram, urbemque Jericho. Qui pergentes ingressi sunt domum mulieris meretricis, nomine Rahab, et quieverunt apud eam.

Hebr. 11, 31. Jac. 2, 25.

1. Josué, fils de Nun, envoya donc en secret de Sétim deux explorateurs, et leur dit: Allez, et examinez la terre et la ville de Jéricho. Ils allèrent et entrèrent dans la maison d'une courtisane nommée Rahab, et se reposèrent chez elle.

18. — *Qui contradixerit... et non obedierit.* Ces expressions désignent la rébellion dans les paroles, et la rébellion dans les actes.

1. — *Misit igitur.* Malgré les promesses du Seigneur, Josué ne néglige pas de prendre les précautions humainement nécessaires pour s'assurer le succès, et il envoie deux espions à Jéricho, non-seulement pour y étudier l'état des esprits, mais aussi pour lui faire connaître la topographie du pays et les côtés faibles de la place. Quelques-uns veulent donner à *misit* le sens du plus-que-parfait, pour mieux concilier ce passage avec la date du départ des espions généralement admise. V. I, 14, note. Il paraît plus simple d'admettre que l'auteur, dans sa narration, n'a pas suivi l'ordre des temps très-exactement. En tout cas il n'est guère possible de supposer que Josué a envoyé les espions le jour où il a ordonné au peuple de se préparer. Le v. 4 du ch. III, semble s'y opposer, et donne à entendre que le départ du camp eut lieu après le retour des envoyés, et que c'est le lendemain que Josué annonça au peuple le passage pour le troisième jour. — *De Setim.* La ville de Sétim était probablement située en face de

Jéricho et tirait peut-être son nom de *chittim*, שִׁיטִים, *acacia mimosa*, appelés *seder* en arabe, et dont Moïse se servit dans le désert, pour fabriquer le tabernacle, l'arche d'alliance, etc. V. Nomb. xxv, 4, xxxii, 49; Jos. II, 4, III, 4; Mich. vi, 5; Joel. III, 18. — *Duos viros exploratores.* Phinees et Caleb, d'après les Rabbins, ce qui n'est pas vraisemblable, vu la dignité de l'un et l'âge de l'autre. D'ailleurs dans les Sept. on lit *κατακρυβουσαν* et dans l'hébreu le mot équivalent, au ch. VI, v. 23. — *In abscondito.* Le secret était nécessaire pour éviter ce qui s'était passé autrefois sous Moïse, et aussi, pour ne pas éveiller l'attention de l'ennemi. — *Urbemque.* Particulièrement la ville de Jéricho, d'après Corn. Lap.; mais il semble plus naturel de traduire ainsi: *Examinez le territoire et la ville de Jéricho.* En effet, vu la conduite des espions, il serait très-hasardé de donner au mot *terram* un sens plus étendu, par exemple: *la terre de Chanaan, et toute la contrée voisine du Jourdain*, comme le veut l'auteur déjà cité. On comprend d'ailleurs que Jéricho devait attirer particulièrement l'attention de Josué et des espions. — *Jericho.* Cette ville

2. On l'annonça au roi de Jéricho, et on lui dit : Voilà que des hommes, des enfants d'Israël, sont entrés ici pendant la nuit, pour explorer la terre.

3. Le roi de Jéricho envoya vers Rahab, et lui fit dire : Livre les hommes qui sont venus chez toi et qui sont entrés dans ta maison, car ce sont des espions, et ils sont venus examiner le pays.

4. Et la femme emmena les hommes et les cacha; puis elle dit : Je l'avoue, ils sont venus chez moi, mais je ne savais d'où ils étaient.

5. Et lorsque la porte a été fermée dans les ténèbres, ils sont sortis en même temps et je ne sais où ils sont allés; poursuivez-les promptement et vous les saisirez.

2. Nuntiatumque est regi Jericho, et dictum : Ecce viri ingressi sunt huc per noctem de filiis Israel, ut explorarent terram.

3. Misitque rex Jericho ad Rahab, dicens : Educ viros, qui venerunt ad te, et ingressi sunt domum tuam; exploratores quippe sunt, et omnem terram considerare venerunt.

4. Tollensque mulier viros, abscondit, et ait : Fateor, venerunt ad me, sed nesciebam unde essent;

*Infr. 6, 17.*

5. Cumque porta clauderetur in tenebris, et illi pariter exierunt, nescio quo abierunt; persequimini cito, et comprehendetis eos.

paraît tirer son nom de ירח, *irach*, lune, ou de ריח, *revach*, exhaler un souffle, une odeur, soit à cause d'un culte anciennement rendu à la lune en cet endroit, soit à cause des parfums qu'exhalait ses jardins. Ailleurs, elle est appelée *ville des palmiers*. Deut. xxxiv, 4 et 3; II Paral. xxviii, 15. A cette époque c'était une ville forte, comme on peut le voir par ce chap. et par le chap. vi. Il serait trop long d'entrer dans les détails de l'histoire de cette ville, dont il est si souvent question dans l'Écriture. Nous nous contenterons d'indiquer qu'elle paraît avoir eu trois emplacements successifs. Rebâtie par Hiel, III Rois, xvi, 34, elle changea d'emplacement probablement après la captivité de Babylone, V. II Esdras vii, 36, et fut probablement aussi transférée à l'endroit connu aujourd'hui sous le nom de Kharbet Kakoun, tandis que la Jéricho primitive était près de la fontaine d'Elisée, comme le témoigne Josèphe, Guerre des Juifs, l. IV, c. viii, § 3. Détruite de nouveau à l'époque du siège de Jérusalem, Josèphe, Guerre des Juifs, l. III, c. iii, § 5, une troisième ville s'éleva ensuite dans une position qui doit correspondre à celle du village actuel de Réha. Pour plus de détails, V. Guérin, Samarie I, 132 et suiv., V. aussi l'Atlas de M. Ancessi, cartes VIII et XX. Il est parlé de Jéricho pour la première fois, dans les Nombres, xxii, 4. — *Qui pergentes*. Ils passèrent le Jourdain, sans doute, au gué dont il est parlé au v. 7. — *Mulieris meretricis*. Quelques-uns traduisent זונה, *zônah*, par hôtelière, en le faisant dériver du verbe זון

*zoun*; mais les règles grammaticales s'y opposent. D'ailleurs les Sept. et S. Paul, Hebr. xi, 30, ont traduit *courtisane*. Elle pouvait aussi être l'un et l'autre. Les espions entrent chez elle, sans doute, pour se dissimuler plus facilement, et aussi pour pouvoir s'échapper, s'ils étaient recherchés, car la maison était adossée aux remparts. Peut-être même, est-ce par le fait d'une inspiration divine qu'ils s'arrêtèrent chez une personne si bien disposée pour eux, et si favorablement impressionnée par les merveilles qui avaient accompagné la marche des Hébreux. — *Nomine Rahab*. Mariée plus tard à Salomon, elle est nommée, dans la généalogie du Sauveur, Matt. 1, 5. S. Jérôme fait remarquer que les femmes qui y sont mentionnées se sont distinguées par leur infidélité ou leurs mauvaises mœurs, et, il en donne la raison : « Ut qui propter peccatores venerat, de peccatoribus nascens omnium peccata deleret. » En cette circonstance, Rahab fut inspirée dans sa conduite, et comprit qu'elle devait trahir son peuple, pour obéir à Dieu, et coopérer à la réussite de ses desseins.

3. — *Educ viros*. En Orient, on a un respect presque superstitieux pour la demeure des femmes, et voilà pourquoi le roi se contente de dire : « Livre-nous les hommes, etc. — *Exploratores quippe sunt*. Manque dans l'hébreu et les Septante

4. *Abscondit*. Sans doute elle les avait cachés avant l'arrivée des envoyés du roi.

5. *Clauderetur in tenebris*. On devrait traduire : *était sur le point d'être fermée*. En

6. Ipsa autem fecit ascendere viros in solarium domus suæ, operuitque eos stipula lini, quæ ibi erat.

7. Hi autem qui missi fuerant, secuti sunt eos per viam quæ ducit ad vadum Jordanis; illisque egressis, statim porta clausa est.

8. Necdum obdormierant qui latebant, et ecce mulier ascendit ad eos; et ait :

9. Novi quod Dominus tradiderit vobis terram; etenim irruit in nos terror vester, et elanguerunt omnes habitatores terræ.

10. Audivimus quod siccaverit Dominus aquas maris rubri ad vestrum introitum, quando egressi estis ex Ægypto; et quæ feceritis duobus Amorrhæorum regibus; qui erant trans Jordanem, Schon et Og, quos interfecistis.

*Exod. 14, 21. Num. 21, 24.*

11. Et hæc audientes pertimui-  
mus, et elanguit cor nostrum, nec remansit in nobis spiritus ad introitum vestrum; Dominus enim Deus vester, ipse est Deus in cælo sursum, et in terra deorsum.

6. Or, elle avait fait monter les hommes sur la terrasse de sa maison et les avait cachés sous des tiges de lin qui s'y trouvaient.

7. Mais ceux qui avaient été envoyés les poursuivirent sur le chemin qui mène au gué du Jourdain; et, lorsqu'ils furent sortis, la porte aussitôt fut fermée.

8. Ceux qui étaient cachés ne dormaient pas encore, et voilà que la femme monta vers eux et leur dit :

9. Je sais que le Seigneur vous a livré cette terre, car nous sommes saisis de terreur à cause de vous, et tous les habitants de cette terre sont dans la langueur.

10. Nous avons appris que le Seigneur a desséché les eaux de la mer Rouge dès que vous y êtes entrés, lorsque vous êtes sortis de l'Égypte, et ce que vous avez fait aux deux rois des Amorrhéens qui étaient au-delà du Jourdain, à Schon et Og, que vous avez tués.

11. En apprenant cela nous avons tremblé, et notre cœur a défailli, et il n'est point resté de vigueur en nous, à votre arrivée, car le Seigneur votre Dieu est le Dieu du ciel là-haut, et de la terre ici-bas.

Orient, l'usage est de fermer les portes au coucher du soleil; les espions étaient donc entrés un peu avant la nuit. — *Nescio quo abierunt.* Rahab avoue que les hommes, dont on lui parle, sont venus chez elle; mais elle soutient qu'elle ne sait ni d'où ils venaient, ni où ils sont allés. Elle ne peut être excusée de mensonge; cependant, il faut remarquer que, chez les païens, le mensonge passait à peine pour une faute. Elle put donc se croire autorisée à parler ainsi, d'autant plus que l'hospitalité est chose sacrée chez les Orientaux. On doit reconnaître, en même temps, qu'elle s'y prit très-habilement pour déjouer les recherches, et écarter d'elle tout soupçon. Poursuivez-les, dit-elle, et vous les atteindrez.

6. — *In solarium.* Hébreu : *le toit.* Dans ces contrées, en effet, les toits sont en terrasse. — *Stipula lini.* En hébreu : *linis ligni*, car on appelait bois toutes les plantes tant soit peu ligneuses. On faisait sécher les tiges de lin au soleil, avant d'en enlever l'écorce : c'est

ce qu'exprime le mot ערבוך, *harecoth*, rangées. Elles étaient probablement dressées, et, comme cette plante acquiert dans ces climats une grande hauteur, on conçoit qu'elles purent servir à cacher les espions.

7. — *Ad vadum Jordanis.* Il est difficile de savoir où était ce gué du Jourdain. Ce devait être un endroit très-connu. — *Statim porta clausa est.* On ouvre la porte pour les laisser passer, et aussitôt on la referme, parce que c'était l'heure où elle devait être fermée; et aussi pour ne pas laisser aux espions la facilité de s'échapper, s'ils étaient encore dans la ville.

9. — *Novi quod Dominus...* On voit quelle terreur inspiraient les Hébreux. On doit aussi remarquer que ce qui occasionna la conversion de Rahab ne servit qu'à effrayer ses concitoyens.

10. — *Maris rubri.* Hébreu : *mer des algues*, parce que le fond de cette mer est couvert de ces plantes.

12. Maintenant donc, jurez-moi par le Seigneur, que, de même que je vous ai fait miséricorde, ainsi ferez-vous envers la maison de mon père. Donnez-moi un signe certain,

13. Que vous sauverez mon père et ma mère, mes frères et mes sœurs, et tout ce qui leur appartient, et que vous délivrerez nos vies de la mort.

14. Ils lui répondirent : Que notre vie soit pour vous livrée à la mort, si toutefois tu ne nous trahis pas. Et lorsque le Seigneur nous aura livré le pays, nous le ferons miséricorde, et nos promesses seront véritables.

15. Elle les fit donc descendre de la fenêtre par une corde, car sa maison était adossée au mur de la ville.

16. Elle leur dit : Gravissez la montagne, de peur qu'en retournant ils ne vous rencontrent, et là, pendant trois jours, cachez-vous, jusqu'à ce qu'ils soient de retour, et vous poursuivrez ensuite votre chemin.

17. Ils lui dirent : Nous serons dégagés de ce serment que tu nous as adjurés de faire

18. Si, lorsque nous entrerons dans ce pays, ce cordon d'écarlate sert de signal, si tu l'attaches à la fenêtre par laquelle tu nous as fait parler, et si tu rassembles dans ta maison ton père et ta mère et tes frères et toute ta parenté.

12. Nunc ergo jurate mihi per Dominum, ut quomodo ego misericordiam feci vobiscum, ita et vos faciatis cum domo patris mei; detisque mihi verum signum,

*Infr. 6, 22.*

13. Ut salvetis patrem meum et matrem, fratres ac sorores meas, et omnia quæ illorum sunt et eruatis animas nostras a morte.

14. Qui responderunt ei : Anima nostra sit pro vobis in mortem, si tamen non prodideris nos; cumque tradiderit nobis Dominus terram, faciemus in te misericordiam et veritatem.

15. Demisit ergo eos per funem de fenestra; domus enim ejus hærebatur muro.

16. Dixitque ad eos : Ad montana conscendite, ne forte occurrant vobis revertentes; ibique habitate tribus diebus, donec redeant, et sic ibitis per viam vestram.

17. Qui dixerunt ad eam : Innoxii erimus a juramento hoc, quo adjurasti nos;

18. Si ingredientibus nobis terram, signum fuerit funiculus iste coccineus, et ligaveris eum in fenestra, per quam demisisti nos; et patrem tuum ac matrem, fratresque et omnem cognationem tuam, congregaveris in domum tuam.

13. — *Et omnia quæ illorum sunt.* Rahab stipula pour toute sa famille.

14. — *In mortem.* C'est une formule de serment exécratoire : *Puissions-nous mourir, si, etc.* — *Veritatem.* Nous prouverons la vérité de nos promesses.

15. — *Demisit ergo.* Il est à présumer, que Rahab ne les fit descendre qu'après avoir reçu leurs promesses, et après être convenus ensemble du signe qui devait la protéger. On peut aussi admettre que les paroles qui suivent ont été prononcées au moment même où elle se disposait à les délivrer.

16. — *Tribus diebus.* Non pas trois jours entiers, mais jusqu'au troisième jour. C'était

suffisant pour laisser aux émissaires du roi le temps de revenir.

18. — *Signum fuerit.* Non fuerit, d'après la Bible de Complut et quelques interprètes. Le sens serait alors : « Nous serons innocents, si tu ne mets pas pour signal, etc. » *Funiculus iste coccineus.* Peut-être, était-ce la corde qui servit à les descendre. C'est le symbole de la Passion, d'après les SS. PP. « Vidit hoc meretrix, et quæ in excidio civitatis, remedia desperaret salutis, quia fides vicerat, signa fidei atque vexilla Dominicæ Passionis attollens, coccum in fenestra ligavit, ut species cruoris mystici, quæ foret mundum redemptura, servaret. » S. Ambr., l. V, de Fide, cap. vi, sub

19. Qui ostium domus tuæ egressus fuerit, sanguis ipsius erit in caput ejus, et nos erimus alieni. Cunctorum autem sanguis, qui tecum in domo fuerint, redundabit in caput nostrum, si eos aliquis tetigerit.

20. Quod si nos prodere volueris, et sermonem istum proferre in medium, erimus mundi ab hoc juramento, quo adjurasti nos.

21. Et illa respondit : Sicut locuti estis, ita fiat : dimittensque eos ut pergerent, appendit funiculum cocineum in fenestra.

22. Illi vero ambulantes pervenerunt ad montana, et manserunt ibi tres dies, donec reverterentur qui fuerant persecuti; quærentes enim per omnem viam, non reppererunt eos.

23. Quibus urbem ingressis, reversi sunt, et descenderunt exploratores de monte; et, transmisso Jordane, venerunt ad Josue filium Nun, narraveruntque ei omnia quæ acciderant sibi.

24. Atque dixerunt : Tradidit Dominus omnem terram hanc in manus nostras; et timore prostrati sunt cuncti habitatores ejus.

19. Celui qui sortira hors de la porte de ta maison, son sang sera sur sa tête et nous en serons innocents. Mais le sang de tous ceux qui seront avec toi dans la maison, retombera sur notre tête si quelqu'un les touche.

20. Que si tu veux nous trahir et rapporter au milieu du peuple cet entretien, nous serons dégagés du serment que tu nous as adjurés de faire.

21. Et elle répondit : Qu'il s'oit fait comme vous avez dit. Et, les laissant partir, elle suspendit un cordon d'écarlate à sa fenêtre.

22. Or, ils allèrent et parvinrent dans les montagnes et ils y demeurèrent trois jours, jusqu'au retour de ceux qui les poursuivaient et qui les cherchèrent sur tous les chemins et ne les trouvèrent pas.

23. Lorsqu'ils furent entrés dans la ville, les explorateurs s'en retournèrent et descendirent de la montagne; ils passèrent le Jourdain, vinrent à Josué, fils de Nun, et lui racontèrent tout ce qui leur était arrivé.

24. Et ils lui dirent : Le Seigneur a livré toute cette terre en nos mains, et tous ses habitants sont consternés de frayeur.

---

finem. S. Jérôme, Epist. 2 ad Nepot., enseigne que la couleur écarlate est le symbole du sang de Jésus-Christ, ainsi que de la foi ardente qui animait Rahab.

21. — *Dimittensque eos.* Elle leur fait ses adieux. D'après les SS. PP., Rahab est la figure de l'Eglise des Gentils : 1<sup>o</sup> Comme prostituée, elle était la demeure des idoles ; mais elle fut convertie par les envoyés, ainsi que les Gentils le furent par les apôtres ; 2<sup>o</sup> Rahab est sauvée au moyen de la corde écarlate : de même l'Eglise, par le sang

de Jésus-Christ ; 3<sup>o</sup> Rahab sauve toute sa famille, et l'Eglise toutes les nations ; 4<sup>o</sup> En dehors de la maison de Rahab, tous ont péri : de même, en dehors de l'Eglise, tous périssent ; 5<sup>o</sup> Rahab est justifiée par la foi et l'hospitalité, comme l'Eglise, par la foi et la charité.

22. — *Ad montana.* C'est probablement la montagne appelée aujourd'hui le mont de la Quarantaine, en arabe *Kuruntul*, montagne où se trouvent un grand nombre de cavernes, et qui est assez proche de Jéricho, du côté du Nord.

## CHAPITRE III

Après un repos de trois jours sur les bords du Jourdain, Josué fait connaître au peuple les dispositions à prendre pour le passage (vv. 4-6). — Le Seigneur promet à Josué de l'honorer en ce jour et lui ordonne de faire entrer dans le lit du Jourdain les prêtres qui porteront l'arche (vv. 6-7). — Josué communique au peuple les ordres de Dieu et lui annonce par quel miracle ils vont traverser le fleuve (vv. 9-13). — Les Israélites se mettent en marche, et les eaux s'étant retirées devant l'arche, ils passent à pied sec sur l'autre rive, pendant que l'arche et ceux qui la portaient restent au milieu du lit du Jourdain (vv. 14-17).

1. Josué donc, se levant avant le jour, décampa. Lui, et tous les enfants d'Israël, sortant de Sétim, vinrent sur les bords du Jourdain et y demeurèrent trois jours.

2. Le temps expiré, les hérauts passèrent par le milieu du camp,

3. Et commencèrent à crier : Quand vous verrez l'arche de l'alliance du Seigneur votre Dieu, et les prêtres de la race de Lévi qui la porteront, levez-vous, vous aussi, et suivez ceux qui vous précéderont.

4. Qu'il y ait entre vous et l'arche l'espace de deux mille coudées, afin que, de loin, vous puissiez voir et connaître par quel chemin vous marcherez, car vous n'y avez point encore passé; et gardez-vous de vous approcher de l'arche.

5. Et Josué dit au peuple : Sauc-

1. Igitur Josue de nocte consurgens movit castra; egredientesque de Setim, venerunt ad Jordanem ipse et omnes filii Israel, morati sunt ibi tres dies.

2. Quibus evolutis, transierunt præcones per castrorum medium,

3. Et clamare cœperunt : Quando videritis arcam fœderis Domini Dei vestri, et sacerdotes stirpis leviticæ portantes eam, vos quoque consurgite, et sequimini præcedentes;

4. Sitque inter vos et arcam spatium cubitorum duum millium; ut procul videre possitis, et nosse per quam viam ingrediamini; quia prius non ambulastis per eam; et cavete appropinquetis ad arcam.

5. Dixitque Josue ad populum :

1. — *De nocte.* C'est-à-dire à l'aurore, ou au matin, comme le porte le texte hébreu. Plusieurs pensent que Josué avait levé le camp avant le retour des espions, et que ceux-ci le rencontrèrent en route. Il fallait, en effet, un certain temps pour mettre en marche une telle multitude. — *Tres dies.* Ce temps fut sans doute employé à divers préparatifs nécessités par l'entrée en pays ennemi et le passage du fleuve.

2. — *Quibus evolutis.* Sur le soir du 3<sup>e</sup> jour.

3. — *Et sacerdotes.* Porter l'arche était la fonction des Lévitiques de la famille de Caath; mais dans les grandes occasions nous voyons les prêtres chargés de ce soin. V. VI. 6; II Rois xv, 24, et III Rois VIII, 3. — *Et sequimini.* Dans les campements, la place ha-

bituelle de l'arche était au centre, et pendant les marches, au milieu de la colonne.

4. — *Spatium cubitorum duum millium.* C'est environ deux mille pas. Cet intervalle était nécessaire pour que le peuple pût voir plus facilement ce qui allait se passer, et reconnaître le chemin que l'arche devait lui frayer dans le lit du fleuve. La nuée avait donc disparu, car elle aurait été en avant et non pas l'arche. Sous la conduite de Josué, c'est-à-dire de J.-C., il n'y a plus de nuage, mais la perception claire de la vérité, apportée par l'arche d'alliance, ou la nouvelle loi.

5. — *Sanctificamini.* Il est plutôt ici question de la purification de la conscience par la contrition et la pénitence, que de la purifica-

Sanctificamini; cras enim faciet Dominus inter vos mirabilia.

6. Et ait ad sacerdotes : Tollite arcam fœderis, et præcedite populum. Qui, jussa complentes, tulerunt, et ambulaverunt ante eos.

7. Dixitque Dominus ad Josue : Hodie incipiam exaltare te coram omni Israël; ut sciant quod sicut cum Moyse fui, ita et tecum sum.

*Supr. 1, 5.*

8. Tu autem præcipe sacerdotibus, qui portant arcam fœderis, et dic eis : Cum ingressi fueritis partem aquæ Jordanis, state in ea.

9. Dixitque Josue ad filios Israël : Accedite huc, et audite verbum Domini Dei vestri.

10. Et rursum : In hoc, inquit, scietis quod Dominus Deus vivens in medio vestri est, et disperdet in conspectu vestro Chananæum et Hethæum, Hevæum et Pherezæum, Gergesæum quoque et Jebusæum, et Amorrhæum.

tifiez-vous, car demain le Seigneur fera parmi vous des prodiges.

6. Et il dit aux prêtres : Prenez l'arche d'alliance et précédez le peuple. Ils exécutèrent cet ordre, prirent l'arche et marchèrent devant le peuple.

7. Et le Seigneur dit à Josué : Aujourd'hui je commencerai à t'exalter devant tout Israël, afin qu'ils sachent que je suis avec toi, comme j'ai été avec Moïse.

8. Pour toi, donne cet ordre aux prêtres qui portent l'arche d'alliance et dis-leur : Lorsque vous serez entrés dans une partie des eaux du Jourdain, arrêtez-vous-y.

9. Et Josué dit aux enfants d'Israël : Approchez-vous et écoutez la parole du Seigneur votre Dieu.

10. Et il ajouta : A ceci vous reconnaîtrez que le Seigneur, le Dieu vivant, est au milieu de vous, et qu'il dispersera en votre présence le Chananéen et l'Héthéen, l'Hévéen et le Phérezéen et le Gergéséen et le Jebuséen et l'Amorrhéen.

tion corporelle et de la continence, puisque le temps manquait.

6. — *Et ait ad sacerdotes.* Josué parle comme prophète et commande même aux prêtres, ce qu'un chef ordinaire n'aurait pu faire.

7. — *Dixitque Dominus.* Dieu avait déjà auparavant fait connaître ses ordres et ses desseins à Josué, au moins en partie, comme on peut l'inférer de la seconde partie du v. 5. — *Ut sciant.* L'autorité de Josué sera confirmée par un miracle qui le fera comparer à Moïse.

8. — *Partem aquæ.* En hébreu : *l'extrémité de l'eau*, ce qui doit s'entendre du bord de l'eau en deça du fleuve et non au delà. — *State in ea.* L'arche devait servir, pour ainsi parler, de rempart contre les eaux; d'ailleurs, dans cette position, elle devait indiquer le passage plus facilement que si elle eût été sur l'autre rive. Enfin, c'était un moyen d'encourager le peuple à traverser le fleuve.

10. — *Deus vivens.* Dieu est appelé le *Dieu vivant*, par opposition aux idoles qui n'ont pas la vie et ne sauraient opérer des prodiges. — *Chananæum.* C'était le nom générique des descendants de Chanaan qui peuplaient la Pa-

lestine et les pays circonvoisins. Ils se divisaient en plusieurs branches dont la principale, les Sidoniens, porte indifféremment, dans l'histoire de ce peuple, le nom de Chananéens ou de Sidoniens. Les Héthéens, dont il a été parlé au ch. I, v. 4, étaient un peuple continental, et, quoique plus nombreux et plus guerriers, ils ne tenaient pas dans la nation le même rang que les Sidoniens, que le commerce et la navigation avaient promptement enrichis. Les Hévéens, Gen., x, 17, divisés en deux rameaux, étaient fixés, les uns à Sichem, à Gabaon et sur le territoire qui fut plus tard celui d'Ephraïm; les autres, dans l'Anti-Liban, depuis Baal-Hermon, jusqu'aux environs de Hamath. Les Phérezéens, Gen. xiii, 7, habitaient probablement au centre de la Palestine. Selon M. Lenormant, ce nom désignerait les habitants des villes par opposition à ceux des campagnes. Toutefois, dans le ch. vii du Deut. où les sept peuples de la Palestine sont énumérés, les Phérezéens, y sont mentionnés comme ici, au même titre que les autres, et, dans tous les passages, où il en est question, nous ne voyons rien qui puisse donner quelque valeur à cette con-

11. Voici que l'arche d'alliance du Seigneur de toute la terre vous précèdera dans le Jourdain.

12. Préparez douze hommes des tribus d'Israël, un par chaque tribu.

13. Et, lorsque les prêtres, qui portent l'arche du Seigneur, Dieu de toute la terre, auront imprimé les traces de leurs pieds dans les eaux du Jourdain, les eaux d'en bas s'écouleront et disparaîtront, et celles qui viennent d'en haut s'arrêteront, ne formant qu'une seule masse.

14. Le peuple sortit donc de ses tentes pour passer le Jourdain, et les prêtres, qui portaient l'arche de l'alliance, marchaient devant lui.

15. Lorsqu'ils furent entrés dans le Jourdain et eurent trempé leurs pieds dans une partie de l'eau, (or le Jourdain, au temps de la moisson, remplissait son lit jusqu'aux bords).

11. Ecce, arca foederis Domini omnis terræ antecedit vos per Jordanem.

Act. 7, 45.

12. Parate duodecim viros de tribubus Israel, singulos per singulas tribus.

13. Et cum posuerint vestigia pedum suorum sacerdotes qui portant arcam Domini Dei universæ terræ in aquis Jordanis, aquæ quæ inferiores sunt, decurrent atque deficiant; quæ autem desuper veniunt, in una mole consistent.

14. Igitur egressus est populus de tabernaculis suis, ut transiret Jordanem; et sacerdotes, qui portabant arcam foederis, pergebant ante eum.

15. Ingressisque eis Jordanem, et pedibus eorum in parte aquæ tinctis (Jordanis autem ripas alvei sui tempore messis impleverat),

Eccli. 24, 36.

jecture. Les Gergéséens, Gen., x, 46, appelés aussi Gergésiens, Gergéséniens, Géraséniens, Gadaréniens, avaient pour capitale, selon M. Lenormant, Manuel III, 43, Górasa ou Gadara, dans la Pérée, mais devaient posséder la Décapole et même la Galilée. Les Jébuséens, Gen., x, 46, occupaient Jérusalem et les environs. Les Amorrhéens, Gen., x, 46, étaient établis en grande partie à l'ouest de la mer Morte, autour d'Engaddi; peu avant Moïse, ils avaient fondé dans la Pérée les royaumes de Basan et de Séhon. Une autre fraction, celle des Amorrhéens septentrionaux, occupait la vallée du haut Oronte. V. Annessi, Atlas.

15. — *Tempore messis.* On était alors au dixième jour de Nisan, premier mois de l'année judaïque, qui correspond à avril. La vallée du Jourdain est excessivement chaude, vu sa grande dépression au-dessous de la mer, laquelle atteint 400 mètres près de la mer Morte, et aujourd'hui encore, c'est vers cette époque que l'on y fait la moisson. C'est le moment où le Jourdain remplit son lit, ou même déborde, à la suite des neiges, et cette circonstance sert à démontrer avec plus de force que le passage fut vraiment miraculeux. En effet, les voyageurs sont unanimes à constater que le Jourdain serait alors dangereux à traverser, même aux endroits guéables. Il

est, en outre, excessivement rapide et d'une assez grande largeur, 25 à 30 mètres environ. Il paraît même qu'anciennement il était encore plus large. Il est vrai que, quelques jours auparavant, les espions l'avaient traversé, sans que nous sachions qu'un miracle ait été fait en leur faveur. Mais ce que deux hommes vigoureux peuvent mener à bien ne saurait être accompli par toute une multitude, où se trouvent des vieillards, des femmes et des enfants, et traînant à sa suite des chariots et de nombreux troupeaux. Aussi bien le texte est formel, et les détails dans lesquels entre l'auteur ne peuvent laisser le moindre doute à tout esprit croyant. Au reste la tradition juive est constante, et si Josèphe, dans ses Antiquités judaïques l. v. c. 1, § 3, atténue le miracle, il ne le nie pas. On peut encore, comme confirmation, mentionner un événement du temps de la guerre des Juifs, en l'an 68. Placidus, chargé par Vespasien de poursuivre les fugitifs, échappés de Gadara, les accula au Jourdain, qui alors n'était pas guéable. 45,000 furent tués sur la rive orientale, et un bien plus grand nombre se noyèrent, car les populations voisines s'étaient réunies en foule aux fuyards pendant la route. Si l'on objecte que les Hébreux auraient pu jeter des ponts, on répondra que la chose n'était pas facile, que le temps manquait et

16. Steterunt aquæ descendentes in loco uno, et ad instar montis intumescentes apparebant procul, ab urbe quæ vocatur Adom usque ad locum Sarthan; quæ autem inferiores erant in mare Solitudinis (quod nunc vocatur Mortuum) descenderunt, usquequo omnino deficerent.

17. Populus autem incedebat contra Jericho; et sacerdotes, qui portabant arcam fœderis Domini, stabant super siccam humum in medio Jordanis accincti, omnisque populus per arentem alveum transibat.

16. Les eaux qui venaient d'en haut s'arrêtèrent en un seul lieu et, grossissant comme une montagne, elles apparaissaient au loin, depuis la ville qui est appelée Adom, jusqu'au lieu nommé Sarthan; mais celles qui allaient en bas, descendirent dans la mer du Désert, appelé maintenant mer Morte, jusqu'à ce qu'elles fussent entièrement écoulées.

17. Or, le peuple marchait vers Jéricho; et les prêtres qui portaient l'arche de l'alliance du Seigneur se tenaient sur la terre sèche, au milieu du Jourdain, et tout le peuple passait à travers le lit desséché du fleuve.

qu'il en eût fallu un bien grand nombre, pour pouvoir faire passer tout ce monde en un jour. D'ailleurs le texte n'en parle pas.

16. *Procul ab urbe.* C'est-à-dire, jusqu'à la ville d'Adom, qui est à côté de Sarthan, jusqu'au lac de Génésareth, distant de 20 lieues de l'endroit présumé du passage. L'hébreu porte : *Après d'Adom, ville qui est à côté de Sarthan.* Disons en passant que l'emplacement certain de ces villes n'a pu être retrouvé. Il est encore question de Sarthan dans les Rois. I. III, c. VII, v. 46. Peut-être aussi, faut-il lui rapporter une localité du nom de Sarthana, signalée comme étant dans le voisinage de Bethsan, au-dessous de Jezrael. III Rois IV, 7 et 12. — *In mare solitudinis.* Hébreu : *mer de la plaine, mer de sel.* On doit sous entendre *c'est-à-dire*, car les mots *mer de sel* paraissent avoir été ajoutés comme explication. D'après cela, le nom de *mer de la plaine*, חַרְבַּח, *iam Haharabah*, serait le plus ancien. La Vulgate traduit *Haharabah*, par *solitude*, parce que tel est le sens primitif de ce mot. — *Quod nunc vocatur mortuum.* C'est probablement une adjonction au texte faite bien plus tard.

17. — *Contra Jericho.* On peut se demander ici, quel fut l'endroit précis où les Hébreux traversèrent le Jourdain. Selon M. Guérin, Samarie, 448, le passage a dû s'effectuer entre le gué appelé actuellement Makhadet-el-Rhrameh et celui où les pèlerins vont aujourd'hui. De l'ensemble du récit il ressort que ce fut en face de Jéricho. C'est là aussi que, selon la tradition, le fleuve s'ouvrit sous les pas d'Elie et d'Elisée, IV, Rois II, 4-5, et que fut baptisé Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cet endroit se nommait alors Béthanie ou Bethabara (maison du passage). Cette localité se trouvait sur la rive gauche, S. Jean, I, 28-32, et toutefois, la tradition chrétienne veut que Notre-Seigneur ait été baptisé sur la rive droite, ce qui peut se concilier avec le récit des Évangélistes qui n'affirment nullement que le fait se soit passé à Béthanie. — *Et sacerdotes.* « Sacerdotum ministerio deducitur populus ad terram repromissionis », Orig. hom. IV. Plus loin, le même auteur ajoute : « Beati qui appropinquans arcæ, id est Deo, sed memento quod scriptum est : Qui approximant igni, pios illuminanti, impios adurenti. »

## CHAPITRE IV

Dieu commande de prendre douze pierres à l'endroit où avaient reposé les pieds des prêtres, pour élever un monument commémoratif au lieu du campement (vv. 1-8). — Josué fait en core placer douze autres pierres dans le lit du Jourdain, à la place où s'étaient arrêtés les prêtres (vv. 8-9) — Tout le peuple ayant passé, les prêtres reprennent la tête de la colonne (vv. 10-11) suivis des guerriers des tribus transjordaniques (vv. 12-13). — Lorsque, au commandement de Josué, les prêtres quittent le lit du fleuve, les eaux reprennent aussitôt leur cours (vv. 14-18). — Les Hébreux vont camper à Galgala, à l'Orient de Jéricho, et c'est là que Josué fait placer les douze pierres, en disant au peuple, que c'est pour perpétuer le souvenir du passage du Jourdain, qu'il compare à celui de la mer Rouge (vv. 19-25).

1. Lorsque ils eurent passé, le Seigneur dit à Josué :

2. Choisis douze hommes, un de chaque tribu,

3. Et ordonne-leur de prendre, au milieu du lit du Jourdain, là où les pieds des prêtres se sont arrêtés, douze pierres très-dures que vous mettrez dans le lieu du campement, là où vous planterez vos tentes cette nuit.

4. Et Josué appela douze hommes qu'il avait choisis parmi les enfants d'Israël, un de chaque tribu,

5. Et il leur dit : Allez devant l'arche du Seigneur votre Dieu, au milieu du Jourdain, et emportez de là chacun une pierre sur vos épaules, selon le nombre des enfants d'Israël.

6. Afin qu'elle soit un signe parmi vous. Et quand vos enfants vous interrogeront demain, disant : Que signifient ces pierres?

1. Quibus transgressis, dixit Dominus ad Josue.

2. Elige duodecim viros singulos per singulas tribus;

3. Et præcipe eis, ut tollant de medio Jordanis alveo, ubi steterunt pedes sacerdotum, duodecim durissimos lapides, quos ponetis in loco castrorum, ubi fixeritis hac nocte tentoria.

4. Vocavitque Josue duodecim viros, quos elegerat de filiis Israel, singulos de singulis tribubus.

5. Et ait ad eos : Ite ante arcam Domini Dei vestri ad Jordanis medium, et portate inde singuli singulos lapides in humeris vestris, juxta numerum filiorum Israel,

6. Ut sit signum inter vos; et quando interrogaverint vos filii vestri cras, dicentes : Quid sibi volunt isti lapides?

1. — *Dixit Dominus.* Plusieurs veulent traduire par *dixerat*, et regardent ce passage, jusqu'à la fin du v. 3, comme une parenthèse. Le Dr Keil interprète ainsi : Et Josué appela, v. 4, après que, etc., *cu comme lui avait dit le Seigneur*, etc. Sans entrer dans des explications grammaticales, il est plus simple d'admettre que l'auteur rappelle avec plus de détail un ordre donné précédemment, dans le but de mettre plus en lumière ce qui va suivre. Ne pourrait-on pas aussi penser que Dieu réitère un ordre brièvement donné, en y ajoutant les détails nécessaires? Cette hypothèse concorderait mieux grammaticale-

ment et avec la Vulgate, et avec le texte hébreu.

3. — *Ubi steterunt.* Cette expression ne doit pas être prise à la lettre; elle signifie, *près de l'endroit où*, etc.

6. *Ut sit signum.* La signification de ce monument est indiquée au v. 7, et, plus en détail, v. 22 et suiv. On pourrait dire que c'était tout à la fois un mémorial et un trophée de la victoire remportée sur le Jourdain. Il n'est pas dit qu'une inscription y fut gravée; mais elle n'était pas nécessaire, car la tradition des âges successifs ne pouvait oublier un si grand événement.

7. Respondebitis eis : Defecerunt aquæ Jordanis ante arcam fœderis Domini, cum transiret eum; idcirco positi sunt lapides isti in monumentum filiorum Israel usque in æternum.

8. Fecerunt ergo filii Israel sicut præcepit eis Josue, portantes de medio Jordanis alveo duodecim lapides, ut Dominus eis imperarat, juxta numerum filiorum Israel, usque ad locum in quo castrametati sunt, ibique posuerunt eos.

9. Alios quoque duodecim lapides posuit Josue in medio Jordanis alveo, ubi steterunt sacerdotes, qui portabant arcam fœderis; et sunt ibi usque in præsentem diem.

10. Sacerdotes autem, qui portabant arcam, stabant in Jordanis medio, donec omnia complerentur, quæ Josue, ut loqueretur ad populum, præceperat Dominus, et dixerat ei Moyses. Festinavitque populus, et transiit.

11. Cumque transiissent omnes, transivit et arca Domini, sacerdotisque pergebant ante populum.

7. Vous leur répondrez : Les eaux du Jourdain ont disparu devant l'arche de l'alliance du Seigneur, lorsque elle l'a traversé; voilà pourquoi ces pierres ont été placées comme un monument éternel, pour les enfants d'Israël.

8. Les enfants d'Israël firent donc ce que Josué leur prescrivit; ils portèrent du milieu du lit du Jourdain douze pierres, comme le Seigneur le lui avait ordonné, suivant le nombre des enfants d'Israël, jusqu'au lieu où ils campèrent, et là ils les posèrent.

9. Josué plaça aussi douze autres pierres au milieu du lit du Jourdain, là où s'étaient arrêtés les prêtres qui portaient l'arche d'alliance, et elles y sont encore jusqu'à ce jour.

10. Or, les prêtres qui portaient l'arche demeurèrent au milieu du Jourdain, jusqu'à ce que fut accompli tout ce que le Seigneur avait ordonné à Josué de dire au peuple, et ce que Moïse lui avait dit. Et le peuple se hâta et passa.

11. Et lorsque tous eurent passé, l'arche du Seigneur passa aussi. Et les prêtres marchaient devant le peuple.

8. *Ubi posuerunt eos.* Les hommes se contentent de déposer les pierres au lieu du campement; mais l'érection du monument n'est signalée que plus loin, au v 20.

9. *Alios quoque.* Il n'est pas à présumer que ces douze pierres furent érigées en monument, car la violence du courant l'eût bientôt renversé; il eût fallu une construction très-solide. Rien ne nous renseigne sur la grosseur de ces pierres, et il se pourrait bien qu'elles ne fussent visibles qu'au moment des basses eaux. Elles auront pu disparaître de bonne heure, car elles n'avaient pas, sans doute, le même but que le monument de Galgala. Elles étaient probablement destinées à la génération présente, et aux deux ou trois suivantes. En effet, les mots *usque in præsentem diem* ne nous donnent même pas une date approximative, même en admettant qu'ils aient été ajoutés plus tard. On peut encore présumer qu'elles devaient marquer l'endroit précis où le passage avait eu lieu.

10. *Et dixerat ei Moyses.* Il ne saurait être

question de tous les détails mentionnés dans ce chapitre et le précédent. Ces paroles font probablement allusion aux recommandations générales que Moïse avait faites à Josué, Nomb. xxvii, 21 et Deut. iii, 28. On pourrait donc traduire : *Selon ce que lui avait dit Moïse.* En lui transférant le pouvoir, il lui avait enjoint de suivre en tout les ordres du Seigneur. — *Festinavitque populus.* Pour passer dans la journée et arriver au lieu du campement, il n'y avait pas de temps à perdre. Peut-être la crainte de voir les eaux reprendre leur cours contribua aussi à précipiter leurs pas. Quelques interprètes (Keil, Espin) ajoutent une autre raison, tirée de la circonstance que les prêtres portaient l'arche sur leurs épaules; il fallait éviter qu'ils ne succombassent. Cependant, rien n'empêche qu'ils aient pu être remplacés.

11. *Transivit et arca Domini.* L'arche resta au milieu du fleuve, jusqu'à ce que le passage soit complètement effectué, parce que c'est la vertu de l'arche, ou plutôt, de Dieu qui y ré-

12. Et les fils de Ruben et de Gad et la demi-tribu de Manassé, précédaient en armes les enfants d'Israël comme Moïse le leur avait ordonné.

13. Et quarante mille combattants, rangés par troupes et par phalanges s'avançaient à travers les plaines et les champs de Jéricho.

14. En ce jour le Seigneur glorifia Josué devant tout Israël, afin qu'ils le craignissent comme ils avaient craint Moïse, pendant qu'il vivait.

15. Et il lui dit :

16. Ordonne aux prêtres qui portent l'arche d'alliance de monter du Jourdain.

17. Il le leur ordonna, et leur dit : Montez du Jourdain.

18. Lorsqu'ils furent montés, portant l'arche d'alliance du Seigneur, et qu'ils eurent commencé à fouler la terre sèche, les eaux rentrèrent dans leur lit et coulèrent comme auparavant.

19. Et le peuple monta du Jourdain le dixième jour du premier mois, et ils campèrent à Galgala, vers la partie orientale de la ville de Jéricho.

12. Filii quoque Ruben, et Gad, et dimidia tribus Manasse. armati præcedebant filios Israel, sicut eis præceperat Moyses;

*Num. 32, 25*

13. Et quadraginta pugnatorum millia per turmas, et cuncos, incedebant per plana, atque campestria urbis Jericho.

14. In die illo magnificavit Dominus Josue coram omni Israel, ut timerent eum; sicut timuerant Moysen, dum adviveret.

15. Dixitque ad eum :

16. Præcipe sacerdotibus, qui portant arcam fœderis, ut ascendant de Jordane.

17. Qui præcepit eis, dicens : Ascendite de Jordane.

18. Cumque ascendissent portantes arcam fœderis Domini : et siccam humum calcare cœpissent, reversæ sunt aquæ in alveum suum, et fluebant sicut ante consueverant.

19. Populus autem ascendit de Jordane, decimo die mensis primi, et castrametati sunt in Galgalis contra orientalem plagam urbis Jericho.

sidait, qui retenait les eaux. On peut remarquer que ce verset et les trois suivants sont ici comme par anticipation.

42. *Præcedebant filios Israël.* Le texte hébreu peut se traduire indifféremment par *allaient devant* ou *en présence*. La même pensée a été rendue plus haut par *ante* 1, 14. Ne pourrait-on pas dire que, pendant les marches, les guerriers de Gad, de Ruben et de la demi-tribu de Manassé, allaient en avant, par la raison qu'ils avaient laissé en arrière tout ce qui aurait pu gêner leurs mouvements, tandis que les autres avaient à s'occuper de leurs familles et de leurs troupeaux, surtout pendant le passage du fleuve? Il leur était donc bien plus facile de faire l'office d'éclaireurs; mais il ne s'ensuit pas que, dans les combats, ils aient dû toujours former l'avant-garde, et commencer l'attaque, car, on ne voit nulle part qu'un tel ordre leur ait été donné.

49. *Decimo die mensis primi.* Ce mois s'appelait Nisan. C'était le jour anniversaire de

l'immolation de l'agneau pascal en Egypte, V. Ex., xii., 3. — *In Galgalis.* C'est-à-dire, la localité appelée Galgala, V. 9. L'emplacement de cette ville antique porte aujourd'hui le nom de Tell Djeldjoul, mot qui, dans l'écriture arabe, plus que dans la prononciation, rappelle assez bien l'hébreu גלגל, *Gilgal*. On y voit les restes d'une église où, selon la tradition, étaient renfermées les douze pierres érigées en monument par Josué. Josèphe. Ant. jud. I. V, c. 1, § 4, place Galgala à 50 stades à l'ouest du Jourdain, et, à 10 stades à l'est de Jéricho. Or, selon M. V. Guérin, Sam. I, 147 et 188, le Tell Djeldjoul se trouve précisément dans ces conditions par rapport au Jourdain et au village de Riha, l'ancienne Jéricho. Galgala paraît avoir été un lieu célèbre. C'est là que Samuel venait juger le peuple, I Rois vii, 16, et que Saül fut reconnu roi, I Rois. xi, 15. C'est là aussi que l'arche d'alliance demeura dans les premiers temps, (V. I Rois, vii, 16, x, 8, xi, 14 et 15, xiii, 4-15, xv, 12, 21, 23).

20. Duodecim quoque lapides, quos de Jordanis alveo sumpserant, posuit Josue in Galgalis.

21. Et dixit ad filios Israel : Quando interrogaverint filii vestri cras patres suos, et dixerint eis : Quid sibi volunt lapides isti ?

22. Docebitis eos, atque dicetis : Per arentem alveum transivit Israel Jordānem istum ;

23. Siccante Domino Deo vestro aquas ejus, in conspectu vestro, donec transiretis ;

24. Sicut fecerat prius in mari rubro, quod siccavit donec transiremus ;

*Exod. 14, 21.*

25. Ut discant omnes terrarum populi fortissimam Domini manum, ut et vos timeatis Dominum Deum vestrum omni tempore.

20. Et Josué posa à Galgala les douze pierres qu'ils avaient prises dans le lit du Jourdain.

21. Et il dit aux enfants d'Israël : Lorsque vos fils interrogeront de main leurs pères et leur diront : Que signifient ces pierres ?

22. Vous les instruirez et leur direz : Israël a passé le Jourdain à travers son lit mis à sec.

23. Le Seigneur votre Dieu a desséché ses eaux en votre présence, jusqu'à ce que vous fussiez passés,

24. Comme il avait fait auparavant pour la mer Rouge, qu'il dessécha jusqu'à ce que nous fussions passés.

25. Afin que tous les peuples de la terre apprennent que la main du Seigneur est très-puissante, et afin que vous craigniez le Seigneur votre Dieu en tout temps.

## CHAPITRE V

Les rois Chananéens sont remplis d'effroi à la nouvelle du passage miraculeux du Jourdain (v. 1). — Josué, sur l'ordre du Seigneur, renouvelle les cérémonies de la circoncision, qui n'avait pas eu lieu depuis l'entrée dans le désert (vv. 2-8). — En souvenir de ce fait, l'endroit où campaient les Hébreux fut appelé Galgala (v. 9). — Les Hébreux célèbrent ensuite la Pâque le 14 du mois, et, en ce jour, la manne cessant de tomber, ils commencèrent à manger des fruits de la terre (vv. 10-12). — Vision d'un homme armé qui apparaît à Josué dans la campagne de Jéricho (vv. 13-16).

1. Postquam ergo audierunt omnes reges Amorrhæorum, qui habitabant trans Jordanem ad occidentalem plagam, et cuncti reges Chanaan, qui propinqua possidebant Magni Maris loca, quod siccasset

1. Lorsque tous les rois des Amorrhéens qui habitaient au delà du Jourdain, vers la plage occidentale, et tous les rois de Chanaan, qui possédaient les contrées voisines de la grande mer, eurent appris que

25. *Ut timeatis.* Dans l'ancienne loi, la crainte est presque toujours mise en avant. En terminant ce qui concerne le passage du Jourdain, nous remarquerons qu'il figure le sacrement de Pénitence, tandis que le passage de la mer Rouge figure le Baptême. Le Jourdain sépare aussi le peuple fidèle des païens, de même que le Baptême.

1. *Omnes reges Amorrhæorum.* Sous le nom d'Amorrhéens sont compris tous les peuples qui occupaient les montagnes de l'intérieur, à l'ouest du Jourdain, tandis que le mot Chanaan, désigne les habitants de la côte. Aussi les Septante ont-ils traduit *les rois de Phénicie*, et non pas *les rois de Chanaan*.

le Seigneur avait desséché les flots du Jourdain devant les enfants d'Israël, jusqu'à ce qu'ils fussent passés, leur cœur fut affaissé et il ne resta plus en eux aucun souffle, tant ils craignaient l'entrée des enfants d'Israël.

2. En ce temps-là, le Seigneur dit à Josué : Fais-toi des couteaux de pierre, et circoncis une seconde fois les enfants d'Israël.

3. Il fit ce que le Seigneur avait ordonné et il circoncit les enfants d'Israël sur la colline de la circoncision.

4. Or, voici la cause de la seconde circoncision : Tout le peuple qui était sorti d'Égypte, du sexe masculin, tous les hommes portant les armes, étaient morts dans le désert, dans les longs circuits du chemin.

5. Or, ils avaient tous été circoncis. Mais le peuple qui était né dans le désert,

6. Pendant quarante années de

Dominus fluenta Jordanis coram filiis Israel donec transirent, dissolutum est cor eorum, et non remansit in eis spiritus, timentium introitum filiorum Israel.

2. Eo tempore, ait Dominus ad Josue : Fac tibi cultros lapideos, et circumcide secundo filios Israel.

3. Fecit quod jusserat Dominus, et circumcidit filios Israel in colle præputiorum.

4. Hæc autem causa est secundæ circumcisionis: Omnis populus, qui egressus est de Egypto generis masculini, universi bellatores viri mortui sunt in deserto per longissimos viæ circuitus,

5. Qui omnes circumcisi erant. Populus autem qui natus est in deserto,

6. Per quadraginta annos itineris

2. *Cultros lapideos.* Toutes les versions concordent avec le texte hébreu, et par conséquent, on ne doit pas le traduire par *couteaux affilés*, selon l'opinion de plusieurs auteurs. Il est probable que Josué a suivi un antique usage, V. Ex. iv, 24; en outre, à cette époque, le fer et le bronze étaient encore rares, tandis que la pierre ne manquait pas. Des couteaux semblables ont été retrouvés de nos jours dans les environs de Tell Djeldjoul, l'ancienne Galgala, V. Guérin, Sam. I, 449 et 420. On en a également découvert dans le tombeau de Josué, où les Hébreux, selon un passage des Septante, xxiv, 30, en avaient renformé, V. Guérin, Judée, I, 420. C'est une preuve de plus que, dans les temps anciens, la pierre et le fer ont été employés concurremment. Il faut donc bien se garder des systèmes préconçus d'une certaine école préhistorique. — Symboliquement, ces couteaux sont la figure de Jésus-Christ, la pierre spirituelle qui, par la circoncision spirituelle, sépare l'âme des vices. — *Secundo.* Selon les uns, c'est la seconde circoncision, par rapport à celle d'Abraham, qui fut la première. Selon le plus grand nombre, c'est la seconde circoncision, parce que c'est pour la seconde fois que le peuple est cir-

concis en masse. Tous ceux qui étaient sortis d'Égypte, avaient été circoncis avant leur départ, puisqu'on ne pouvait manger la Pâque, sans être circoncis, Ex. xii, 43 et 44. Dans le désert, cette cérémonie n'avait pu être renouvelée, attendu que les Hébreux étaient toujours en mouvement, et que les suites de cette opération étant très-pénibles, nécessitaient plusieurs jours de repos. On peut donc dire que le peuple tout entier avait besoin d'être circoncis, puisqu'il avait été, pour ainsi dire, complètement renouvelé, et que la circoncision était la marque distinctive du peuple de Dieu, V. 7 4 et suiv. Cette cérémonie dut avoir lieu, presque immédiatement après le passage, car peu de jours séparaient de la Pâque.

3. *In colle præputiorum.* C'est-à-dire, *appelée plus tard colline des prépuces.* C'est là probablement que l'on dut ensevelir aussi une partie des couteaux de pierre, ce qui fait mieux comprendre pourquoi l'on en a retrouvé depuis dans ces localités.

6. *Incircumcisisus fuit.* Il ne faut pas prendre à la lettre cette expression. En effet, depuis la sortie d'Égypte, jusqu'à la malédiction prononcée à Cadès, Nomb., xiv, 29 et suiv., ceux qui naquirent dans cet intervalle, furent cir-

latissimæ solitudinis, incircumcisius fuit; donec consumerentur qui non audierant vocem Domini, et quibus ante juraverat ut non ostenderet eis terram lacte et melle manantem.

7. Horum filii in locum successerunt patrum, et circumcisi sunt a Josue; quia sicut nati fuerant, in præputio erant, nec eos in via aliquis circumciderat.

8. Postquam autem omnes circumcisi sunt, manserunt in eodem esstrorum loco, donec sanarentur.

9. Dixitque Dominus ad Josue : Hodie abstuli opprobrium Ægypti a vobis. Vocatumque est nomen loci illius Galgala, usque in præsentem diem.

marche dans une très-vaste solitude, resta incircumcis jusqu'à ce que fussent consumés ceux qui n'avaient pas écouté la voix du Seigneur, et auxquels il avait juré qu'il ne montrerait pas la terre où coulent le lait et le miel.

7. Leurs fils succédèrent à leurs pères et ils furent circoncis par Josué, parce que comme ils étaient nés ils étaient restés, et personne ne les avait circoncis en chemin.

8. Mais lorsque tous eurent été circoncis, ils demeurèrent campés au même lieu jusqu'à ce qu'ils fussent guéris.

9. Et le Seigneur dit à Josué : Aujourd'hui je vous ai enlevé l'opprobre de l'Égypte. Et ce lieu a été appelé du nom de Galgala, jusqu'au jour présent.

concis, en particulier, avant la célébration de la Pâque, au Sinaï, Nomb., ix, 4-5; Ex. xi, 48. Selon plusieurs interprètes, entre autres, Hengsternberg et Keil, suivis par Espin, la cause véritable du retard de la circoncision fut l'espèce de malédiction prononcée dans les Nombres, xiv, 33, contre les pères et les enfants. Toutefois, Dieu n'avait pas tout à fait rejeté son peuple, et les enfants furent seulement soumis à une pénitence de quarante années. Dès leur entrée dans la terre promise, rien ne s'opposait plus à la réadoption des enfants d'Israël. Pourquoi cette cérémonie n'eût-elle pas lieu plus tôt? Par exemple, dans les plaines de Moab, après le recensement, puisque tous ceux qui avaient été condamnés étaient morts, Nomb., xxvi, 63-66. et que les quarante années de pénitence étaient écoulées depuis le passage du torrent de Zared, Nomb., ii, 14. Or, selon le Dr Keil, Moïse ne fit pas pratiquer la circoncision, parce que lui-même ne devait pas entrer dans la terre promise, et qu'il n'en reçut pas l'ordre du Seigneur. Et si le Seigneur ne donna pas cet ordre, c'est qu'il ne voulut en exiger l'exécution des Israélites qu'après les avoir introduits sur le territoire qu'il leur avait promis, afin de les trouver plus disposés à lui obéir. De même, il n'imposa la circoncision à Abraham, qu'après l'avoir conduit dans le pays de Chanaan et lui avoir réitéré ses promesses; de même aussi, il ne promulgua la loi au Sinaï, qu'après avoir tiré d'Égypte les Israé-

lites. — Quoi qu'il en soit, depuis l'entrée dans la terre promise, la circoncision ne pouvait être retardée parce qu'il fallait célébrer la Pâque, et qu'il était temps d'organiser la nation et de mettre en vigueur les lois cérémonielles.

8. *Postquam autem omnes.* On prétend qu'il était impossible de circoncire tout ce peuple en un seul jour, et, qu'en outre, ils n'eussent pas été guéris pour célébrer la Pâque, ce qui conduit quelques rationalistes à assigner à ce passage une date bien postérieure. On répond que, sur un million d'hommes, plus d'un quart étaient circoncis et en état de circoncire les autres, et que si, le troisième jour, Gen. xxiv, 25, les malades n'étaient pas guéris, rien cependant ne les empêchait d'assister au repas. Les autres étaient assez nombreux pour faire les préparatifs nécessaires, et même pour repousser une attaque de l'ennemi, si elle avait eu lieu.

9. — *Opprobrium Ægypti.* Selon quelques auteurs, les Égyptiens reprochaient aux Hébreux de n'être pas circoncis, parce qu'eux-mêmes l'étaient ou, au moins, les soldats, conjecture qui ne repose sur aucun fondement. Le Dr Keil entend cela des misères endurées dans le désert et dont les Égyptiens auraient fait aux Israélites un sujet de reproches et d'injures, comme si Dieu les avait abandonnés, explication assez plausible. Cependant, on nous permettra d'en suggérer une autre qui nous paraît plus naturelle.

10. Et les enfants d'Israël demeurèrent à Galgala, et célébrèrent la Pâque le quatorzième jour du mois, vers le soir, dans les plaines de Jéricho.

11. Et ils mangèrent des fruits de la terre, le jour suivant, des pains azymes et de la farine d'orge de la même année.

12. Et la manne cessa lorsqu'ils eurent mangé les fruits de la terre, et les enfants d'Israël n'usèrent plus de cet aliment, mais ils mangèrent des fruits de la terre de Chanaan, de la présente année.

13. Or, comme Josué était dans les champs de la ville de Jéricho, il leva les yeux et vit un homme debout devant lui, tenant un glaive hors du fourreau; et il alla à lui et lui dit : Es-tu des nôtres ou de nos adversaires?

14. Il répondit : Nullement, mais je suis un prince de l'armée du Seigneur, et voici que je viens.

10. Manseruntque filii Israel in Galgalis, et fecerunt Phase, quarta-decima die mensis ad vesperum, in campestribus Jericho;

11. Et comederunt de frugibus terræ die altero, azymos panes, et polentam ejusdem anni.

12. Defecitque manna postquam comederunt de frugibus terræ, nec usi sunt ultra cibo illo filii Israel, sed comederunt de frugibus præsentis anni terræ Chanaan.

13. Cum autem esset Josue in agro urbis Jericho, levavit oculos, et vidit virum stantem contra se, evaginatam tenentem gladium, perrexitque ad eum, et ait : Noster es, an adversariorum?

14. Qui respondit : Nequaquam; sed sum princeps exercitus Domini, et nunc venio.

Avant cette cérémonie, l'ensemble de la nation portait encore la marque de la servitude, marque qui fut enlevée par la circoncision. — *Vocatumque est... Galgala.* Le mot Galgala vient de l'hébreu גלגל, *galgal*, qui signifie *rouler, enlever* en faisant rouler. Ce nom, par son étymologie, était donc destiné à rappeler l'événement qui s'était passé en cet endroit, ainsi que ses effets.

10. — *Et fecerunt Phase.* La Pâque n'avait été célébrée que deux fois, à la sortie d'Égypte et au Sinaï; dans le désert on n'avait pu le faire, parce qu'il fallait être circoncis pour manger la Pâque, comme il a été dit plus haut, 7. 2.

11. — *Die altero.* Il faut entendre le 16 du mois, car on ne pouvait manger des fruits de l'année, qu'après en avoir consacré les prémices au Seigneur, Lévit. xxiii, ce qui devait se faire le lendemain du Sabbat ou de la fête célébrée comme le Sabbat. Or, la fête des Azymes commençait le 15. Le texte hébreu offre quelque difficulté, car on y lit : *le lendemain de la Pâque*; mais cette expression peut bien être prise dans un sens général et indiquer l'ensemble des sept jours pendant lesquels on mangeait les azymes. Ex., xii, 23, 27; Levit., xxiii, 5; Nomb., xxviii, 46.

— *Polentam.* Hébreu *Kaloui*, קלוי; *des épis rôtis*, ce qui est la même chose.

12. — *Defecit manna.* La manne n'était plus nécessaire, et, d'après ce que nous avons dit au verset précédent, elle dut cesser le 16 et non le 15. Dans le sens moral, on peut dire qu'il est impossible de goûter à la fois les voluptés spirituelles et les voluptés charnelles. Rupert, c. xvii, compare la manne à l'Eucharistie et s'exprime ainsi : « Manna terrestre, id est Eucharistia, deficiet, cum fruges solidas cœli nobis exhibebit Christus. Ibi enim ipse, seipso, quasi pane vitæ nos pascet et quasi vino divino inebriabit, juxta illud : Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ. » Ps. xxxv, 9.

13. — *Evaginatam tenentem gladium.* C'est l'image de la puissance de Dieu qui vient assister Josué dans ses combats.

14. — *Nequaquam.* On pourrait traduire : *ni l'un ni l'autre*, c'est-à-dire, *je ne suis pas un de tes soldats sorti du camp, ni un de vos ennemis, mais je suis le chef de l'armée du Seigneur.* C'est comme s'il eût dit : « Je suis venu à la tête de l'armée du Seigneur, pour t'aider à vaincre l'ennemi. » Les uns pensent que c'était S. Michel, appelé « princeps populi Israel » dans Daniel, x, ou l'archange

15. Cecidit Josue pronus in terram. Et adorans ait : Quid Dominus meus loquitur ad servum suum ?

16. Solve, inquit, calceamentum tuum de pedibus tuis; locus enim, in quo stas, sanctus est. Fecitque Josue ut sibi fuerat imperatum.

*Exod. 3, 5. Act. 7, 33.*

15. Josué tomba prosterné contre terre et, adorant, il dit : Que dit mon Seigneur à son serviteur ?

16. Ote ta chaussure de tes pieds. lui dit-il, car le lieu où tu es est saint. Et Josué fit ce qui lui était ordonné.

## CHAPITRE VI

Jéricho était une place fortée (v. 4) ; cependant le Seigneur se contente d'ordonner à Josué de faire, pendant sept jours, le tour de la ville avec l'arche, lui promettant que, le septième, les murs tomberaient d'eux-mêmes (vv. 2-5). — Josué exécute cet ordre avec tout le cérémonial prescrit (vv. 6-16). — Le septième jour, il recommande au peuple de pousser des cris, et voue cette ville à l'anathème et à la destruction, n'exceptant que Rahab et sa famille (vv. 16-19). Aux clameurs des Hébreux, les murailles s'écroulent ; aussitôt ils pénétrèrent dans la ville et massacrèrent les habitants et les animaux ; mais Rahab est sauvée avec sa famille, et on les fait sortir avant de mettre le feu à la ville (vv. 20-25). Josué prononce ensuite des imprécations sur celui qui relèvera les fondements de Jéricho (vv. 26-27).

1. Jericho autem clausa erat atque munita, timore filiorum Israel, et nullus egredi audebat aut ingredi.

2. Dixitque Dominus ad Josue : Ecce dedi in manu tua Jericho, et regem ejus, omnesque fortes viros.

3. Circuite urbem cuncti bellatores semel per diem; sic facietis sex diebus.

1. Or Jéricho était ceinte de murs et fortifiée car on craignait les enfants d'Israël, et nul n'osait entrer ou sortir.

2. Et le Seigneur dit à Josué : Voilà que j'ai livré en tes mains Jéricho et son roi et tous ses hommes vaillants.

3. Que tous les guerriers environnent la ville une fois chaque jour ; vous ferez ainsi pendant six jours.

Zabriel, considéré comme s'occupant particulièrement du peuple juif. En tout cas, Josué reconnut assurément que c'était une intelligence supérieure, le représentant même de la Divinité, comme nous le pouvons conclure d'après les honneurs qu'il lui rend.

15. — *Et adoravit.* Cette expression désigne souvent non l'adoration véritable, mais les marques de respect en usage chez les Orientaux. D'ailleurs, le sens précis du verbe hébreu *schakhah*, שָׁחָה, est : *se prosterner*.

16. — *Solve.* V. Ex., III, 5 ; Act., XII, 33. — *Fecitque Josue.* Il est à propos de remarquer que presque tous les commentateurs sont unanimes pour considérer cette vision comme une apparition réelle et non pas

comme une vision s'étant passée tout entière dans l'esprit de Josué.

### II. — Campagne du Sud (ch. vi-x)

4. — *Jericho autem.* Ce verset est une sorte de parenthèse destinée à faire ressortir la grandeur du prodige qui va suivre. Nous voyons là que Jéricho était une place forte ; qu'en outre elle était bien gardée, et qu'il eût fallu, par conséquent, un siège régulier pour s'en rendre maître, sans l'intervention miraculeuse de la Providence.

2. — *Dixitque Dominus.* L'ange reprend son discours un moment interrompu par l'empressement de Josué à obéir.

3. — *Circuite urbem.* Rosenmüller pense

4. Mais que le septième jour les prêtres prennent sept trompettes, dont on se sert lors du jubilé, et qu'ils marchent devant l'arche du Seigneur.

5. Et lorsque les trompettes auront résonné d'une voix plus longue et plus entrecoupée, et auront retenti à vos oreilles, tout le peuple criera et poussera de grandes clameurs et les murs de la ville seront complètement renversés et chacun entrera par l'endroit contre lequel il sera.

6. Josué, fils de Nun, appela donc les prêtres et leur dit : Prenez l'arche d'alliance et que les sept autres prêtres prennent les sept trompettes du jubilé et qu'ils marchent devant l'arche du Seigneur.

7. Il dit aussi au peuple : Allez et marchez en armes autour de la ville, précédant l'arche du Seigneur.

8. Et lorsque Josué eut fini de parler, les sept prêtres sonnèrent

4. Septimo autem die sacerdotes tollant septem buccinas, quarum usus est in jubilæo, et præcedant arcam fœderis; septiesque circuibitis civitatem, et sacerdotes clangent buccinis.

5. Cumque insonuerit vox tubæ longior atque concisior, et in auribus vestris increpauerit, conclamabit omnis populus vociferatione maxima et muri funditus corruent civitatis, ingredienturque singuli per locum contra quem steterint.

6. Vocavit ergo Josue filius Nun sacerdotes, et dixit ad eos : Tollite arcam fœderis; et septem alii sacerdotes tollant septem jubilæorum buccinas, et incedant ante arcam Domini.

7. Ad populum quoque ait : Ite, et circuite civitatem armati, præcedentes arcam Domini.

8. Cumque Josue verba finisset, et septem sacerdotes septem buc-

que c'était dans le but d'attirer les habitants de Jéricho hors de la ville, afin de les attaquer en rase campagne, et qu'en fait le stratagème réussit. Nous discuterons plus loin le texte sur lequel il s'appuie, xxiv, 44. Il nous semble préférable d'adopter la manière de voir du Dr Keil, dont les réflexions à ce sujet sont très-remarquables. Il commence par déclarer que la chute des murs de Jéricho est inexplicable naturellement. Ensuite il fait remarquer que si Dieu a voulu livrer aux mains des Israélites la clé du pays de Chanaan, sans effort de leur part, c'était pour leur montrer qu'ils ne devaient pas s'attribuer à eux-mêmes la conquête de la terre promise, ni regarder ce pays comme un bien dont ils pourraient disposer à leur fantaisie, mais plutôt comme un don ou une espèce de fief qui pourrait leur être retiré, s'ils s'en montraient indignes.

4. — *Septem buccinas.* Le nombre sept est un nombre mystique et signifie l'universalité et la perfection, parce que Dieu a créé le monde en sept jours. Il faut remarquer que les trompettes sont employées dans les grandes circonstances. Ce sont les trompettes qui annoncent l'année jubilaire, Lévit., xxv, 9; c'est au son de ces instruments que le

Seigneur promulgue sa loi sur le Sinaï, Ex., xix, 43. Il en sera de même à la fin des temps, lorsqu'il viendra juger les vivants et les morts, I Cor., xv, 54 et suiv.; I Thess., iv, 46 et suiv.; Apoc., xx et xxi. En cette circonstance, si les trompettes annoncent l'arrivée du Seigneur réconcilié avec son peuple, elles annoncent aussi aux Chananéens que sa justice va descendre sur eux. La chute de Jéricho est la figure de la chute de toute puissance terrestre devant le Seigneur, quand il vient pour introduire son peuple dans le pays de Chanaan. — *Quarum usus est in jubilæo.* Le texte hébreu pourrait être traduit par *tubas clangorum*, expression que la Vulgate a rendue par une périphrase. Apparemment ces trompettes produisaient un son puissant et prolongé, ce que paraît indiquer la racine יביל, *iabal*, *amener*, *conduire*, et pour cette raison elles étaient employées dans les grandes cérémonies. Selon les SS. PP., la chute de Jéricho est la figure de l'orgueil du monde détruit par la prédication des apôtres. « In adventu Jesu (Josue), muri Jericho subversi sunt, in adventu Domini moi Jesu mundus vincitur : si tubam prædicationis ejus audis et sequeris, tibi destructus est mundus. » Orig., hom. 7. — *Et præcedebant arcam fœ-*

cinis clangerent ante arcam fœderis Domini,

9. Omnisque præcederet armatus exercitus; reliquum vulgus arcam sequebatur, ac buccinis omnia concrepabant.

10. Præceperat autem Josue populo, dicens : Non clamabitis, nec audietur vox vestra, neque ullus sermo ex ore vestro egredietur : donec veniat dies in quo dicam vobis : Clamate, et vociferamini.

11. Circuivit ergo arca Domini civitatem semel per diem, et reversa in castra, mansit ibi.

12. Igitur Josue de nocte consurgente, tulerunt sacerdotes arcam Domini,

13. Et septem ex eis septem buccinas, quarum in jubilæo usus est; præcedebantque arcam Domini ambulantes atque clangentes; et armatus populus ibat ante eos, vulgus autem reliquum sequebatur arcam, et buccinis personabat.

14. Circuieruntque civitatem secundo die semel, et reversi sunt in castra. Sic fecerunt sex diebus.

15. Die autem septimo, diluculo consurgentes, circuierunt urbem, sicut dispositum erat, septies.

16. Cumque septimo circuitu clangerent buccinis sacerdotes, dixit Josue ad omnem Israël : Vociferamini; tradidit enim vobis Dominus civitatem;

17. Sitque civitas hæc anathema;

des sept trompettes devant l'arche du Seigneur,

9. Et toute l'armée marchait en avant, et le reste du peuple suivait l'arche et tout retentissait du bruit des trompettes.

10. Or Josué avait donné cet ordre au peuple : Vous ne crierez pas, et votre voix ne s'entendra pas, et aucune parole ne sortira de votre bouche, jusqu'à ce que vienne le jour où je vous dirai : Criez et vociférez.

11. L'arche du Seigneur fit donc le tour de la ville une fois chaque jour, et retourna dans le camp et y demeura.

12. Josué se levant donc avant le jour, les prêtres prirent l'arche du Seigneur.

13. Et les sept d'entre eux prirent les sept trompettes dont on se sert pour le jubilé, et ils précédaient l'arche du Seigneur, et, en marchant, sonnaient de la trompette et le peuple armé marchait devant eux, et le reste du peuple suivait l'arche, et le bruit des trompettes retentissait.

14. Et le second jour ils firent le tour de la ville une fois et ils retournèrent dans le camp. Ainsi firent-ils pendant six jours.

15. Mais le septième jour, se levant de grand matin, ils firent le tour de la ville sept fois, comme il avait été prescrit.

16. Et, pendant qu'au septième tour les prêtres sonnaient de la trompette, Josué dit à tout Israël : Poussez des cris, car le Seigneur vous a livré la ville.

17. Et que cette ville soit ana-

*deris.* L'arche d'alliance indique que Dieu lui-même assiège la ville, puisque c'est le lieu où il réside d'une manière toute spéciale.

9. — *Ac buccinis omnia concrepabant.* Les guerriers et tout le peuple sonnaient de la trompette; mais il s'agit ici de trompettes ordinaires.

10. — *Clamate.* Le verbe hébreu *תִּקְרַח*, *thaknh*, peut se traduire par : *poussez des cris de triomphe*, ce qui indique la certitude de la victoire.

17. — *Sitque civitas hæc anathema.* Les Israélites devraient consacrer cette ville à Dieu, comme les prémices de la terre de Chanaan, puisque c'était la première dont ils s'empara-

thème, et que tout ce qui s'y trouve soit au Seigneur. Que Rahab la courtisane seule conserve la vie, avec tous ceux qui sont avec elle dans sa maison, car elle a caché les messagers que nous avons envoyés.

18. Quant à vous, ayez soin de ne rien toucher de ce qui est proscrit et ne soyez point coupable de prévarication, et que tout le camp d'Israël ne soit pas sous le poids du péché et dans le trouble.

19. Que tout ce qu'il y aura d'or et d'argent, et de vases d'airain, et de fer soit conservé au Seigneur et déposé dans ses trésors.

20. Tout le peuple donc poussa des cris et les trompettes sonnèrent; lorsque ce bruit et ces voix eurent frappé les oreilles de la multitude, les murailles tombèrent aussitôt, et chacun monta par l'endroit qui était devant lui, et ils prirent la ville.

21. Et ils tuèrent tout ce qui s'y trouvait, hommes et femmes, enfants et vieillards. Ils frappèrent aussi de la pointe du glaive les bœufs et les brebis, et les ânes.

22. Mais Josué dit aux deux hommes qui avaient été envoyés en explorateurs : Entrez dans la maison de cette femme courtisane, et faites-la sortir avec tout ce qui est à elle, comme vous le lui avez promis par serment.

23. Et les jeunes gens entrèrent et firent sortir Rahab et ses parents, et ses frères, et toute sa parenté, et,

et omnia quæ in ea sunt, Domino; sola Rahab meretrix vivat, cum universis qui cum ea in domo sunt; abscondit enim nuntios quos direximus.

*Supr. 2, 4. Hebr. 11, 31.*

18. Vos autem, cavete, ne de his quæ præcepta sunt, quippiam contingatis, et sitis prævaricationis rei, et omnia castra Israel sub peccato sint atque turbentur.

19. Quidquid autem auri et argenti fuerit, et vasorum æneorum ac ferri, Domino consecretur, repositum in thesauris ejus.

20. Igitur omni populo vociferante, et clangentibus tubis, postquam in aures multitudinis vox sonitusque increpuit, muri illico corruerunt; et ascendit unusquisque per locum qui contra se erat; ceperuntque civitatem.

*Hebr. 11, 30. II Mach. 12, 15.*

21. Et interfecerunt omnia quæ erant in ea, a viro usque ad mulierem, ab infante usque ad senem. Boves quoque et oves et asinos in ore gladii percusserunt.

22. Duobus autem viris qui exploratores missi fuerant, dixit Josue : Ingreddimini domum mulieris meretricis, et producite eam, et omnia quæ illius sunt, sicut illi juramento firmastis.

*Supr. 2, 1, 14.*

23. Ingressique juvenes, eduxerunt Rahab, et parentes ejus, fratres quoque, et cunctam supple-

raient. L'anathème consistait à rendre les choses impropres au service des hommes, et à mettre à mort toute la population du lieu soumis à l'anathème. C'était une espèce de consécration à Dieu, V. Lévit. xxvii, 21, 28, 29. Si Jéricho fut entièrement détruite, contrairement aux prescriptions du Deut., xx, 43-46. c'est sur l'ordre exprès du Seigneur, pour la raison précitée et aussi pour jeter la terreur dans les autres villes.

19. — *Et omnia castra...* Remarquons

comment tout le peuple est rendu responsable des fautes des particuliers. — *In thesauris ejus.* Le trésor du Seigneur devait sans doute être auprès de l'arche. V. Nomb. xxxi, 54.

22. — *Dixit Josue.* Mieux vaudrait traduire par le pl.-que-parf., parce qu'il n'est pas probable que Josué ait donné cet ordre au moment même de l'assaut et pendant le massacre.

23. — *Eduxerunt Rahab.* Comme la maison de Rahab était adossée aux murailles de la

ctilem ac cognationem illius, et extra castra Israel manere fecerunt.

*Hebr. 11, 31.*

24. Urbem autem, et omnia quæ erant in ea, succenderunt; absque auro, et argento, et vasis æneis, ac ferro quæ in ærarium Domini consecrarunt.

*Infr. 8, 2.*

25. Rahab vero meretricem, et domum patris ejus, et omnia quæ habebat, fecit Josue vivere, et habitaverunt in medio Israel usque in præsentem diem; eo quod absconderit nuntios quos miserat ut explorarent Jericho. In tempore illo, imprecatus est Josue, dicens :

*Math. 1, 5.*

26. Maledictus vir coram Domino, qui suscitaverit et ædificaverit civitatem Jericho. In primogenito suo fundamenta illius jaciât, et in novissimo liberorum ponat portas ejus.

*III Reg. 16, 34.*

27. Fuit ergo Dominus cum Josue, et nomen ejus vulgatum est in omni terra.

tout ce qu'elle avait, et ils la firent demeurer hors du camp d'Israël.

24. Mais ils brûlèrent la ville et tout ce qui s'y trouvait, excepté l'or et l'argent et les vases d'airain et de fer, qu'ils consacèrent au trésor du Seigneur.

25. Mais Josué laissa vivre Rahab la courtisane et la maison de son père et tout ce qu'elle avait, et ils habitèrent au milieu d'Israël jusqu'au jour présent, parce qu'elle avait caché les messagers qu'il avait envoyés pour explorer Jéricho. En ce temps-là, Josué fit cette imprécation et dit :

26. Maudit soit devant le Seigneur l'homme qui relèvera et rebâtera la ville de Jéricho. Qu'il en pose les fondements sur son premier-né et qu'il en pose les portes sur le dernier de ses enfants.

27. Et le Seigneur fut avec Josué et son nom fut célèbre dans toute la terre.

ville, ou même bâtie dessus, quelques-uns pensent que cette partie des remparts ne s'écroula que plus tard, afin qu'elle ne fût pas ensevelie sous les ruines avec toute sa parenté. Il n'en faudrait pas conclure que sa maison ait été épargnée. — *Extra castra.* Les païens ne pouvaient être admis dans l'enceinte du camp sanctifié par la présence de l'arche, avant d'avoir renoncé aux faux dieux et accompli certaines cérémonies. La circoncision était obligatoire pour les hommes.

25. — *Usque in præsentem diem.* Rahab épousa Salmon, *Math.*, 1, 5, et, par conséquent, sa postérité continua à habiter au milieu du peuple juif. Cependant ce passage semble indiquer que Rahab et sa famille vivaient encore au moment où cette relation fut écrite, ce qui prouve qu'elle est contemporaine des faits.

26. — *Et ædificaverit civitatem Jericho.* Il ne s'agit pas de la reconstruction des maisons, mais seulement des remparts de Jéricho. En effet, Jéricho devient la part de Benjamin, *xviii, 21*, sans doute pour recevoir une partie de sa population, et plus tard la ville des Palmes (Jéricho), nous apparaît comme étant habitée, *Jug.*, *iii, 13*; *II Rois*, *x, 5*. Cependant la malédiction tombe pour la première fois, au temps d'Achab, sur Hiel, qui entreprit la reconstruction des remparts, *III Rois*, *xviii, 34*. — *In primogenito suo... et in novissimo liberorum ponat portas ejus.* Le sens doit être celui-ci : « Que cet homme perde tous ses enfants, depuis le premier jusqu'au dernier. » Cependant le passage des Rois précité pourrait s'opposer à cette interprétation, si on veut l'entendre à la lettre.

## CHAPITRE VII

Le Seigneur est irrité contre tout Israël à cause de la prévarication d'Achan (v. 1). — Aussi une première attaque contre la ville d'Haï, est-elle l'occasion d'une défaite (vv. 2-5). — Josué est rempli de douleur et demande à Dieu la raison de cette conduite (vv. 6-10). — Le Seigneur répond qu'Israël a péché et ne trouvera grâce devant lui qu'après la mort du coupable (vv. 10-13). — Il ordonne de jeter les sorts pour le découvrir (vv. 14-16). — Le sort tombe sur Achan, qui avoue avoir dérobé un manteau de pourpre et une règle d'argent (vv. 17-24). — On trouve ces objets cachés dans sa tente et on les apporte devant le Seigneur (vv. 22-23). — Sur l'ordre de Josué, Achan est lapidé et sa famille et ses biens sont consumés par les flammes dans la vallée d'Achor (vv. 24-25). — On l'ensevelit sous un monceau de pierres et la colère de Dieu s'apaise après ce châtement exemplaire.

1. Or les enfants d'Israël violèrent le commandement et dérobèrent quelque chose à l'anathème. Car Achan, fils de Charmi, fils de Zabdi, fils de Zaré, de la tribu de Juda, prit quelque chose de l'anathème, et le Seigneur fut irrité contre les enfants d'Israël.

2. Et lorsque Josué envoya de Jéricho des hommes contre Haï, qui est près de Bethaven, à l'orient de la ville de Béthel, il leur dit : Montez et explorez la terre. Ils exécutèrent ses ordres et explorèrent Haï.

1. Filii autem Israel prævaricati sunt mandatum et usurpaverunt de anathemate. Nam Achan, filius Charmi, filii Zabdi, filii Zare, de tribu Juda, tulit aliquid de anathemate; iratusque est Dominus contra filios Israel.

*Infr. 22, 20. I Par. 2, 7.*

2. Cumque mitteret Josue de Jericho viros contra Hai quæ est juxta Bethaven, ad orientalem plagam oppidi Bethel, dixit eis : Ascendite, et explorate terram. Qui præcepta complentes exploraverunt Hai.

1. — *Prævaricati sunt.* La communauté est responsable du crime d'un particulier et en porte la peine. — *Achan.* Dans les Septante, et ailleurs, dans la Vulgate. I Paral., II, 27, il est appelé Achar (perturbateur) par le changement d'une liquide en une autre, de *n* en *r*. Un auteur fait remarquer que si la généalogie de cet homme est donnée si exactement, c'était pour engager ses descendants, ou plutôt ceux de sa race, à se maintenir dans la crainte de Dieu. Toutefois, mieux vaut penser que c'est pour signaler d'une manière plus spéciale l'auteur de ce crime contre Dieu et pour faire connaître avec exactitude de quelle famille il était, afin que, dans la suite, il n'y eût pas confusion. — *Filii Zare.* Si Zaré est le fils de Juda. Gen., xxxviii, 30, on ne doit pas en conclure qu'Achan était le descendant de Juda à la cinquième génération, car, plusieurs générations peuvent avoir été omises. En effet, ailleurs, le fils de Zaré est appelé Zamri, I Paral., II, 6.

2. — *Hai.* Cette ville est identifiée par Robinson, *Bibl. Res.*, I, p. 573, et par V. Guérin,

Judée, III, 59, avec la localité actuellement appelée *Khirbetel-Koudeireh*, où se trouvent des ruines considérables. Elles sont au sud-est de Beitin, l'ancienne Béthel, et c'est peut-être pour cette raison que S. Jérôme et Eusebe placent Haï au sud de cette dernière. Cette ville est déjà mentionnée dans la Genèse XII, 8, XIII, 3, et il en est encore question ailleurs que dans le livre de Josué, V. Esdr., II, 28; Néh., VIII, 32; Jérém., XII, 3. — *Juxta Bethaven.* Bethaven signifie *maison de la vanité*, nom donné plus tard à Béthel par le prophète Osée, Os., IV, 45, X, 5, parce que Jéroboam y fit placer les veaux d'or, III, Rois XII, 28 et 29. Au reste, le site de cette localité n'a pas été retrouvé. — *Bethel.* Ce nom signifie *maison du Seigneur*; il lui fut donné par Jacob, car, auparavant, elle s'appelait Luza, Gen., XVIII, 16-19. Béthel est aujourd'hui Beitin, dont le nom est le même, sauf le changement de *lam* en *noun*, et dont la position répond parfaitement à celle de Béthel. A côté de Beitin se trouve la colline d'El-Boudj, où M. V. Guérin reconnaît la montagne où

3. Et reversi dixerunt ei : Non ascendat omnis populus, sed duo vel tria millia virorum pergant, et deleant civitatem; quare omnis populus frustra vexabitur contra hostes paucissimos?

4. Ascenderunt ergo tria millia pugnatorum. Qui statim terga vertentes,

5. Percussi sunt a viris urbis Hai, et corruerunt ex eis triginta sex homines, persecutique sunt eos adversarii de porta usque ad Sabarim, et ceciderunt per prona fugientes; perterritique cor populi, et instar aquæ liquefactum est.

6. Josue vero scidit vestimenta sua, et pronus cecidit in terram coram arca Domini usque ad vesperam, tam ipse quam omnes senes Israel; miseruntque pulverem super capita sua,

7. Et dixit Josue : Heu, Domine Deus, quid voluisti traducere populum istum Jordanem fluvium, ut traderes nos in manus Amorrhæi, et perderes? utinam, ut cœpimus, mansissemus trans Jordanem!

8. Mi Domine Deus, quid dicam,

3. Et de retour ils lui dirent : Que tout le peuple ne monte pas, mais que deux ou trois mille hommes s'en aillent et détruisent la ville. Pourquoi le peuple tout entier se fatiguerait-il inutilement contre des ennemis très-peu nombreux?

4. Trois mille combattants montèrent donc, et aussitôt ils tournèrent le dos;

5. Ils furent battus par les hommes de la ville d'Haï, et trente-six hommes d'entre eux succombèrent. Les ennemis les poursuivirent depuis leur porte jusqu'à Sabarim, et ils tombèrent en fuyant sur des chemins en pente; et le cœur du peuple fut saisi de crainte et se liquéfia comme de l'eau.

6. Mais Josué déchira ses vêtements et tomba prosterné contre terre, devant l'arche du Seigneur, jusqu'au soir, tant lui que tous les vieillards d'Israël. Et ils mirent de la poussière sur leur tête

7. Et Josué dit : Hélas! Seigneur Dieu, pourquoi avez-vous voulu faire passer à ce peuple le fleuve du Jourdain, pour nous livrer entre les mains de l'Amorrhéen et nous perdre? Que ne sommes-nous restés au delà du Jourdain, comme nous avons commencé!

8. Seigneur, mon Dieu, que dirai-

Abraham dressa sa tente, Gen., XII, 8. Sanctifiée par le souvenir d'Abraham et de Jacob, Gen., XII, 8, XIII, 3 et 4, XXVIII, 16-19, Béthel demeura en grande vénération et c'est probablement pour cette raison, et pour détourner plus facilement ses sujets de se rendre à Jérusalem, que Jéroboam y érigea un veau d'or, II Rois, XII, 28, 29, 32 et 33. Il en est d'ailleurs question en beaucoup d'autres endroits.

3. — *Contra hostes paucissimos.* La population de la ville d'Haï ne montait qu'à 12,000 hommes, VIII, 25, ce qui paraît peu, relativement à Jéricho.

5. — *Usque ad Sabarim.* Quelques auteurs font du mot hébreu שֶׁבַרִים *schebarim*, un nom commun et traduisent par *usque ad interitum*, ce qui ne se concilie guère avec le résultat insignifiant en soi de cette journée. Mieux

vaut donc penser que c'est un nom de localité. Rosenmüller pense qu'il pouvait y avoir là des carrières, car la racine de ce mot signifie *briser*. Au reste, c'est la seule fois qu'il en est fait mention.

7. — *Utinam, ut cœpimus, mansissemus...* Le texte hébreu doit se traduire ainsi : *Plût au ciel que nous eussions voulu demeurer au delà du Jourdain*, ce qui indiquerait que les Hébreux avaient un grand désir d'entrer dans la terre promise. Le verbe יָחַל, *yahal*, signifie *vouloir*, et, par extension, *entreprendre, commencer*, ce qui explique comment S. Jérôme a pu traduire par *cœpimus*.

8. — *Quid dicam.* « Que répondrai-je, si mon peuple m'interroge, et me rappelle les promesses que je lui ai faites en votre nom? »

je en voyant Israël tourner le dos à ses ennemis?

9. Les Chananéens et tous les habitants de cette terre l'apprendront, et, réunis ensemble, ils nous entoureront et ils effaceront notre nom de la terre. Et que ferez-vous pour votre grand nom?

10. Et le Seigneur dit à Josué : Lève-toi. Pourquoi gis-tu prosterné contre terre?

11. Israël a péché et il a violé mon alliance. Ils ont pris ce qui était sous l'anathème, ils ont volé et ils ont menti et ils l'ont caché parmi leurs objets.

12. Israël ne pourra pas résister à ses ennemis et il fuira devant eux, parce qu'il a été souillé par l'anathème. Je ne serai plus avec vous jusqu'à ce que vous exterminiez celui qui est coupable de ce crime.

13. Lève-toi, sanctifie le peuple et dis-leur : Sanctifiez-vous demain, car voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël : L'anathème est au milieu de toi, Israël, tu ne pourras pas tenir devant tes ennemis, jusqu'à ce qu'ait disparu au milieu de toi, celui qui s'est souillé de ce crime.

*Levit. 20, 7. Num. 11, 18. Supr. 3, 5. I Reg. 16, 5.*

14. Et vous approcherez tous demain, rangés d'après vos tribus, et

videns Israellem hostibus suis terga vertentem?

9. Audient Chananæi, et omnes habitatores terræ, et pariter conglobati circumdabunt nos atque delebunt nomen nostrum de terra; et quid facies magno nomini tuo?

10. Dixitque Dominus ad Josue : Surge, cur jaces pronus in terrâ?

11. Peccavit Israel, et prævaricatus est pactum meum; tuleruntque de anathemate, et furati sunt atque mentiti, et absconderunt inter vasa sua.

12. Nec poterit Israel stare ante hostes suos, eosque fugiet; quia pollutus est anathemate; non ero ultra vobiscum donec conteratis eum qui hujus sceleris reus est.

13. Surge. sanctifica populum, et dic eis : Sanctificamini in crastinum; hæc enim dicit Dominus Deus Israel : Anathema in medio tui est Israel; non poteris stare coram hostibus tuis, donec deleatur ex te qui hoc contaminatus est scelere.

14. Accedetisque mane singuli per tribus vestras; et quamcumque

9. — *Et quid facies...* « Laissez-vous vos ennemis mépriser votre nom, et douter de votre puissance? » Josué commence par se plaindre, mais sans amertume, et termine par une prière, dans laquelle il cherche à intéresser la gloire de Dieu, ce qui est le mode de prière le plus efficace.

10. — *Cur jaces.* Ces paroles signifient que Josué est exaucé, ou, selon d'autres, que la prière est inutile, et qu'il s'agit seulement de venger l'offense faite à Dieu.

11. — *Et absconderunt.* Il y a ici une espèce de gradation. Non-seulement on a enfreint le pacte conclu avec Dieu, Ex., xix, 8, xxiv, 7, mais on a volé, on a caché les objets volés et on les a même placés parmi ceux qui servent aux usages ordinaires de la vie, ce qui comble la mesure du crime.

12. — *Donec conteratis...* C'est l'explication plutôt que la traduction du texte hébreu qui porte : *jusqu'à ce que vous ayez détruit l'anathème au milieu de nous.*

14. — *Sors invenerit.* C'est encore l'explication du texte hébreu où il est dit : *la tribu que le Seigneur aura prise.* Sans nul doute il s'agit des sorts, moyen fréquemment employé quand on manquait de témoins, V. I Rois, xiv, 44 et suiv.; Jon., i, 7; Prov. xviii, 18, car on croyait fermement que le résultat dépendait de la volonté de Dieu, Prov., xvi, 33. Il est probable qu'on mettait les noms dans une urne, comme on peut le conjecturer par les expressions *ascendit, egressa est*, Jos., xviii, 14, xix, 1. — *Per viros.* C'est la dernière subdivision de la tribu : ce sont les pères de famille, tandis que *domus* signifie les

tribum sors invenerit, accedet per cognationes suas, et cognatio per domos domusque per viros.

15. Et quicumque ille in hoc facinore fuerit deprehensus, comburetur igni cum omni substantia sua; quoniam prævaricatus est pactum Domini; et fecit nefas in Israel.

16. Surgens itaque Josue mane, applicuit Israel per tribus suas, et inventa est tribus Juda.

17. Quæ cum juxta familias suas esset oblata, inventa est familia Zare. Illam quoque per domos offerens, reperit Zabdi;

18. Cujus domum in singulos dividens viros invenit Achan filium Charmi, filii Zabdi, filii Zare de tribu Juda.

19. Et ait Josue ad Achan : Fili mi, da gloriam Domino Deo Israel, et confitere atque indica mihi quid feceris, ne abscondas.

20. Responditque Achan Josue, et dixit ei : Vere ego peccavi Domino Deo Israel et sic et sic feci :

21. Vidi enim inter spolia pallium coccineum valde bonum, et ducentos siclos argenti, regulamque auream quinquaginta siclorum; et concupiscens abstuli, et abscondi in terra contra medium tabernaculi mei, argentumque fossa humo operui.

la tribu que le sort aura désignée présentera toutes ses familles, et la famille toutes ses maisons, et la maison tous ses hommes.

15. Et quelque soit celui qui sera trouvé coupable de ce crime, il sera brûlé avec tous ses biens, parce qu'il a violé le pacte du Seigneur, et qu'il a fait un crime en Israël.

16. Josué donc se levant le matin, rangea Israël par tribus, et la tribu de Juda fut désignée.

17. Lorsqu'elle se fut présentée d'après ses familles, la famille de Zaré fut désignée. Elle se présenta d'après ses maisons et celle de Zabdi fut désignée.

18. Tous les hommes de cette maison s'étant présentés séparément, le sort désigna Achan, fils de Charmi, fils de Zabdi, fils de Zaré, de la tribu de Juda.

19. Et Josué dit à Achan : Mon fils, rends gloire au Seigneur Dieu d'Israël, et avoue, et indique-moi ce que tu as fait; ne le cache pas.

20. Et Achan répondit à Josué, et lui dit : C'est vrai, j'ai péché contre le Seigneur, Dieu d'Israël, et j'ai fait ainsi et ainsi.

21. Car j'ai vu parmi les dépouilles, un manteau d'écarlate très-bon et deux cents siclos d'argent et une règle d'or de cinquante siclos. J'en ai eu envie et je les ai pris et je les ai cachés dans la terre, au milieu de ma tente, et j'ai creusé la terre, et j'en ai couvert l'argent.

chefs de famille, qui, à leur tour, se rattachaient à la parenté, en latin *cognatio*.

15. — *Comburetur igni*. C'était comme une aggravation de la peine capitale, Lévit., xx, 44.

16. — *Applicuit Israel*. Josué fit approcher Israël pour tirer au sort par tribus.

17. — *Juxta familias suas*. Il faut entendre *familias*, dans le sens de *cognatio*, à moins d'admettre une inexactitude. Le texte hébreu est d'ailleurs identique.

19. — *Fili mi*. Par cette appellation, Josué montre qu'il n'est animé personnellement d'aucun mauvais sentiment à l'égard du cou-

pable. — *Da gloriam*. « Avoue, et, par là, rends gloire à la Vérité éternelle à qui rien n'est caché. Par cet aveu et ton repentir pourvois à ton salut et à celui du peuple. » Cette formule solennelle est aussi employée en S. Jean, ix, 24.

21. — *Pallium coccineum*. Il y a dans l'hébreu, *manteau de Sennaar*, c'est-à-dire de Babylone, car cette ville était dans la plaine de Sennaar. Babylone était célèbre par la fabrication de ces manteaux qui, toutefois, étaient de plusieurs couleurs. Voici ce qu'en dit Pline : « Colores diversos picturæ (vestium) intexere

22. Josué envoya donc des serviteurs qui coururent à sa tente et trouvèrent tout ce qui était au même lieu et l'argent aussi.

23. Ils l'enlevèrent de la tente et le portèrent à Josué et à tous les enfants d'Israël et le jetèrent devant le Seigneur.

24. Josué prit donc Achan, fils de Zarcé, et l'argent et le manteau, et la règle d'or et ses fils et ses filles, ses bœufs, ses ânes et ses brebis, et sa tente elle-même et tout son ameublement, et, tout Israël étant avec lui, ils le conduisirent dans la vallée d'Achor.

25. Là Josué dit : Parce que tu nous as troublés, que le Seigneur te trouble en ce jour. Et tout Israël le lapida, et tout ce qui était à lui fut consumé par le feu.

26. Ils entassèrent sur lui un grand monceau de pierres qui est demeuré jusqu'au jour présent. Et

22. Misit ergo Josue ministros; qui currentes ad tabernaculum illius, repererunt cuncta abscondita in eodem loco, et argentum simul.

23. Auferentesque de tentorio, tulerunt ea ad Josue, et ad omnes filios Israel, projeceruntque ante Dominum.

24. Tollens itaque Josue Achan filium Zare, argentumque et pallium, et auream regulam, filios quoque et filias ejus, boves et asinos, et oves, ipsumque tabernaculum, et cunctam suppellectilem (et omnis Israel cum eo); duxerunt eos ad vallem Achor;

25. Ubi dixit Josue : Quia turbasti nos, exturbet te Dominus in die hac. Lapidavitque eum omnis Israel; et cuncta quæ illius erant, igne consumpta sunt.

26. Congregaveruntque super eum acervum magnum lapidum, qui permanet usque in præsentem diem.

Babylon maxime celebravit, et nomen imposuit huic arti, » Hist. nat., l. VIII, c. 48. *Coccineum* n'a donc été employé que pour donner l'idée d'un riche manteau, tel qu'en portaient les rois. — *Et ducentos siclos argenti*. C'est à peu près la valeur de 600 francs. — *Regulamque auream*. C'était à proprement parler une lame d'or, car l'hébreu dit *une langue d'or*. Les anciens laissaient des épées en forme de langue, selon le témoignage d'Aulu-Gelle, Noct. att., l. X, ch. xxv, mais rien ne nous renseigne positivement au sujet de cet objet, qui était peut-être une espèce de bijou qui se trouvait dans un temple. — *Quinquaginta siclorum*. Le sicle d'or valait douze sicles d'argent, V. I Paral., xxi, 25 et II Rois xxiv, 24. La valeur de cet objet était, par conséquent, d'à peu près 2,000 francs. — *Argentumque fossa humo operui*. Hébreu : *et l'argent sous eux*, ou *sous elle* (la terre), suivant l'interprétation qu'on adopte. Or, Rosenmüller prouve que dans תחתיה, *tachteah*, le suffixe féminin ה a la force et la signification du neutre et se rapporte, par conséquent, aux objets dont on a parlé. La même expression a été rendue dans le v. suivant par *argentum simul*.

23. — *Ante Dominum*. Devant le tabernacle.

24. — *Filios quoque et filias ejus*. Plusieurs auteurs pensent que ce fut seulement pour

être spectateurs de la mort de leur père, parce que la loi défendait de punir l'innocent avec le coupable, Deut., xxiv, 16; mais ici il s'agit de l'anathème dont la loi était tout autre, Deut., xiii, 15-17 et d'un ordre spécial de Dieu. Au reste, nous lisons plus loin, 25 : *et cuncta quæ illius erant, igne consumpta sunt* et dans l'hébreu : *et ils les brûlèrent*. D'ailleurs, il est vraisemblable que la famille d'Achar fut complice de son crime, au moins par son silence, car il est difficile qu'il ait pu cacher ces objets dans sa tente, sans avoir été vu. — *Ad vallem Achor*. C'est le nom qu'elle porta désormais. D'après un autre passage, cette vallée aurait été au sud de Galgala, *contra aquilonem respiciens Galgala*, xv, 7, et alors, selon M. V. Guérin, il faudrait la placer dans l'Oued el-Kelt, qui est au sud de Tell Djeldjouï, l'ancienne Galgala. Mais Eusèbe et, après lui, S. Jérôme, placent cette vallée au nord de Jéricho, et alors il faudrait la reconnaître dans l'Oued en-Nouaïmeh, V. Guérin, Sam., I, 125 et 126.

25. — *Quia turbasti nos*. « Parce que tu nous a jetés dans le trouble et l'affliction, que le Seigneur t'afflige en ce jour! »

26. — *Acervum magnum*. Pour en faire une espèce de monument destiné à rappeler le crime d'Achan aux générations futures. — *Usque in præsentem diem*. Ce nom ne s'étei-

Et aversus est furor Domini ab eis.  
Vocatumque est nomen loci illius,  
Vallis Achor, usque hodie.

*II Reg. 48, 17.*

la fureur du Seigneur se détourna  
d'eux. Et ce lieu fut appelé du nom  
de vallée d'Achor, jusqu'à aujourd'hui.

## CHAPITRE VIII

Dieu ordonne à Josué d'attaquer Haï, lui en promettant la conquête et lui permettant d'en garder les dépouilles (vv. 1-2). — Josué se met en devoir d'obéir, mais il se dispose à user d'un stratagème pour attirer l'ennemi hors de la ville et le surprendre (vv. 3-8). — Cinq mille hommes vont se placer en embuscade entre Haï et Béthel, au sud de la ville ennemie, tandis que Josué avec les autres se dirige vers le nord (vv. 8-13). — Le roi d'Haï sort avec son armée et poursuit Josué et les siens, qui font semblant de fuir (vv. 13-16). — A un signal donné, les gens de l'embuscade pénètrent dans la ville et en même temps Josué fait face avec sa troupe; la ville est prise et incendiée, les ennemis mis en déroute et leur roi fait prisonnier (vv. 16-23). — Tous les ennemis sont mis à mort, la ville détruite par le feu, le roi pendu et enseveli ensuite sous un monceau de pierres; mais on conserve les animaux et le butin (vv. 24-29). — Josué élève ensuite un autel et y fait graver le Deutéronome, puis, en présence de tout le peuple, qui se tenait auprès du mont Hébal et du mont Garizim, il fait lire le livre de la Loi tout entière (vv. 29-35).

1. Dixit autem Dominus ad Josue:  
Ne timeas, neque formides; tolle te-  
cum omnem multitudinem pugna-  
torum, et consurgens ascende in  
oppidum Hai; ecce tradidi in manu  
tua regem ejus, et populum, ur-  
bemque et terram.

2. Faciesque urbi Hai, et regi  
ejus, sicut fecisti Jericho, et regi  
illius; prædam vero, et omnia ani-  
mantia diripietis vobis; pone insi-  
dias urbi post eam.

*Supr. 6, 24*

3. Surrexitque Josue et omnis  
exercitus bellatorum cum eo, ut  
ascenderent in Hai; et electa tri-  
ginta millia virorum fortium misit  
nocte,

1. Or le Seigneur dit à Josué : Ne  
crains pas et ne tremble pas. Prends  
avec toi toute la multitude des com-  
battants et lève-toi; monte vers la  
ville d'Haï; voilà que j'ai livré en  
tes mains son roi et son peuple, et la  
ville et le pays.

2. Et tu feras à la ville d'Haï et  
à son roi comme tu as fait à la ville  
de Jéricho, mais vous prendrez pour  
vous le butin et tous les animaux.  
Et dresse une embuscade derrière  
la ville.

3. Et Josué se leva et toute l'ar-  
mée des combattants avec lui pour  
monter à Haï, et il envoya de  
nuit trente mille vaillants hommes  
choisis.

gnit pas, car Osée, xi, 45, et Isaïe, lxxv, 40,  
font mention de la vallée d'Achor.

4. — *Omnem multitudinem pugnatorum.*  
Plusieurs interprètes pensent qu'il ne faut pas  
prendre ce texte trop à la lettre. En tout cas,  
on peut se demander : Pourquoi une si grande  
armée contre une ville de 42,000 habitants ?  
C'était sans doute pour encourager les Israé-  
lites après leur insuccès, et aussi pour prendre  
le contre-pied du conseil donné par les espions.

Il faut ajouter que Haï pouvait être secouru  
par ses voisins et le fut en réalité par les ha-  
bitants de Béthel, 47; enfin qu'il s'agis-  
sait d'entreprendre la conquête de tout le  
pays.

3. — *Triginta millia virorum.* Plusieurs  
hypothèses ont été imaginées pour concilier  
ce verset avec le v. 42. Rosenmüller pense  
que ce nombre représente toute l'armée qui  
a marché contre Haï; Michaëlis, qu'il y eut

4. Et il leur donna cet ordre : Mettez-vous en embuscade derrière la ville, et ne vous éloignez pas trop et soyez tous prêts.

5. Or, moi et le reste de la multitude, qui est avec moi, nous nous approcherons de la ville du côté opposé. Et lorsqu'ils sortiront contre nous, nous fuirons, comme nous l'avons déjà fait, et nous tournerons le dos,

6. Jusqu'à ce que, en nous poursuivant, ils se répandent loin de la ville; car ils croiront que nous fuyons comme auparavant.

7. Or, pendant que nous fuirons et qu'ils nous poursuivront, vous sortirez de votre embuscade et vous dévasterez la ville, et le Seigneur, votre Dieu, la livrera entre vos mains.

8. Et, lorsque vous l'aurez prise, brûlez-la, et faites tout selon que je l'ai ordonné.

9. Et il les laissa partir, et ils se rendirent au lieu de l'embuscade, et ils se placèrent entre Béthel et Hai, du côté occidental de la ville d'Haï. Or, Josué, cette nuit, demeura au milieu du peuple.

10. Et se levant au point du jour, il passa ses compagnons en revue, et il monta avec les vieillards à la tête de l'armée, entouré du secours de ses guerriers.

11. Et lorsqu'ils furent arrivés et se furent avancés de front vers la ville, ils s'arrêtèrent du côté sep-

4. Præcepitque eis, dicens : Ponite insidias post civitatem; nec longius recedatis; et eritis omnes parati;

5. Ego autem, et reliqua multitudo, quæ mecum est, accedemus ex adverso contra urbem. Cumque exierint contra nos, sicut ante fecimus, fugiemus et terga vertemus;

*Supr. 7, 4.*

6. Donec persequentes aħ urbe longius protrahantur: putabunt enim nos fugere sicut prius.

7. Nobis ergo fugientibus, et illis persequentibus. consurgetis de insidiis, et vastabitis civitatem, tradetque eam Dominus Deus vester in manus vestras.

8. Cumque ceperitis, succendite eam, et sic omnia facietis, ut jussi.

9. Dimisitque eos, et perrexerunt ad locum insidiarum, sederuntque inter Bethel et Hai, ad occidentalem piagam urbis Hai: Josue autem nocte illa in medio mansit populi.

10. Surgensque diluculo recensuit socios, et ascendit cum senioribus in fronte exercitus, vallatus auxilio pugnatorum.

11. Cumque venissent, et ascendissent ex adverso civitatis, steterunt ad septentrionalem urbis pla-

deux embuscades, l'une de 30,000 hommes, l'autre de 5,000; d'autres enfin que l'embuscade primitive de 30,000 hommes fut ensuite renforcée de 5,000. Mais la première et la seconde hypothèse sont contredites par l'ensemble du texte, et, quant à la troisième, on objecte qu'il eût été impossible de dissimuler un pareil nombre d'hommes, d'autant plus que la distance entre Béthel et Hai, n'est pas de plus d'une heure de marche. D'ailleurs, il n'était pas besoin de tant de monde pour s'emparer d'une ville privée de ses défenseurs.

Mieux vaut peut-être supposer qu'en cet endroit il y a eu une altération du texte par le changement de 71 en 5, et qu'il faut lire 5,000 au lieu de 30,000. Rien n'est plus facile que les erreurs dans la transcription des nombres.

5. — *Cumque exierint.* Il fallait s'y attendre d'après ce qui était arrivé précédemment.

10. — *Cum senioribus.* Ce ne sont pas les tribuns de l'armée ou les principaux capitaines, mais le conseil des vieillards qui assistait Josué.

gam, inter quam et eos erat vallis media.

12. Quinque autem millia viros elegerat, et posuerat in insidiis inter Bethel et Hai ex occidentali parte ejusdem civitatis :

13. Omnis vero reliquus exercitus ad aquilonem aciem dirigebat, ita ut novissimi illius multitudinis occidentalem plagam urbis attingerent. Abiit ergo Josue nocte illa, et stetit in vallis medio.

14. Quod cum vidisset rex Hai, festinavit mane, et egressus est cum omni exercitu civitatis, direxitque aciem contra desertum, ignorans quod post tergum laterent insidiæ.

15. Josue vero et omnis Israel cesserunt loco, simulantes metum, et fugientes per solitudinis viam.

16. At illi vociferantes pariter, et se mutuo cohortantes, persecuti sunt eos. Cumque recessissent a civitate,

17. Et ne unus quidem in urbe Hai et Bethel remansisset, qui non persequeretur Israel (sicut eruperant aperta oppida relinquentes).

18. Dixit Dominus ad Josue : Leva clypeum, qui in manu tua est, con-

tentrional de la ville; entre elle et eux, il y avait, au milieu, une vallée.

12. Or, il avait choisi cinq mille hommes et les avait mis en embuscade entre Béthel et Hai, du côté occidental de cette dernière ville.

13. Mais tout le reste de l'armée dirigeait son attaque du côté de l'aquilon, de telle sorte que les derniers de cette multitude atteignaient le côté occidental de la ville. Or Josué marcha, cette nuit-là, et s'arrêta au milieu de la vallée.

14. Ce qu'ayant vu le roi d'Haï, il se hâta le matin et sortit avec toute l'armée de la ville et dirigea son attaque du côté du désert, ignorant que derrière lui se cachait une embuscade.

15. Mais Josué et tout Israël quittèrent la place, feignant d'avoir peur, et s'enfuirent par le chemin du désert.

16. Et eux, jetant tous ensemble de grands cris et s'excitant mutuellement, les poursuivirent. Et lorsqu'ils se furent éloignés de la ville

17. Sans qu'il en restât un seul dans Haï et dans Béthel qui ne poursuivît pas Israël (car ils avaient fait irruption laissant leurs villes ouvertes),

18. Le Seigneur dit à Josué : Lève le bouclier qui est en ta main

13. — *Ita ut novissimi attingerent.* Le texte hébreu, beaucoup plus concis, peut se traduire par : *et les embûches d'elle* (de l'armée) *au sud de la ville.* עקב, *héqueb*, signifie proprement talon, et, par extension, le verbe qui en est formé a le sens de *supplanter, tendre des embûches*. Plus tard *héqueb* a reçu la signification d'*extrémité*. S. Jérôme a voulu exprimer que l'armée principale touchait à l'embuscade par une de ses extrémités. Toutefois, le sens du texte original paraît plus probable.

14. — *Contra desertum.* Dans l'hébreu, on lit en plus : *au lieu fixé.* Probablement c'était un endroit désigné d'avance, ou parce qu'il était favorable pour y disposer une armée, ou parce qu'on s'attendait à être attaqué de ce côté

15. — *Per solitudinis viam.* C'est apparemment le désert de Bethaven.

16. — *At illi... persecuti sunt eos.* Hébreu : *Et tous ceux qui étaient dans la ville poussèrent des cris pour les poursuivre.* On pourrait supposer d'après cela que le petit nombre de ceux qui étaient restés dans la ville se mirent aussi à la poursuite des Israélites.

17. — *Hai et Bethel.* Ces villes étant très-proches l'une de l'autre pouvaient se prêter un mutuel appui; mais nous n'avons pas de renseignements plus précis à cet égard.

18. — *Leva clypeum.* L'hébreu כידון, *kidôn*, se traduit par *trait* ou *javelot*. Cette action de Josué avait, avant tout, une signification mystérieuse, attendu qu'il tint le bras levé jusqu'à la fin du combat; cependant, ce geste put servir aussi de signal non-seulement à sa

contre la ville d'Haï, car je te la livrerai.

19. Et lorsqu'il eut élevé le bouclier contre la ville, ceux qui étaient cachés en embuscade se levèrent aussitôt et marchèrent sur la ville, la prirent et la brûlèrent,

20. Mais les hommes de la ville, qui poursuivaient Josué, regardant et voyant la fumée de la ville monter jusqu'au ciel, ne purent plus fuir çà et là, surtout lorsque ceux qui simulaient la fuite et se dirigeaient vers le désert, résistèrent très-vigoureusement à ceux qui les poursuivaient.

21. Et Josué et tout Israël, voyant que la ville était prise et que la fumée de la ville montait, se retournèrent et battirent les hommes d'Haï.

22. En même temps ceux qui avaient pris et brûlé la ville en étant sortis vers les leurs, commencèrent à frapper les ennemis qui étaient au milieu. Les ennemis furent donc taillés en pièces de tous les côtés, de sorte que d'une si grande multitude il ne s'en sauva pas un seul.

23. Ils prirent aussi vivant le roi de la ville d'Haï, et le présentèrent à Josué.

24. Lorsque tous ceux qui poursuivaient Israël se dirigeant vers le désert, eurent été tués et eurent succombé sous le glaive au même lieu, les enfants d'Israël retournèrent et frappèrent la ville.

25. Or, ceux qui succombèrent le même jour, soit hommes, soit fem-

tra urbem Hai, quoniam tibi tradam eam.

19. Cumque elevasset clypeum ex adverso civitatis, insidiæ, quæ latebant, surrexerunt confestim; et pergentes ad civitatem, ceperunt et succenderunt eam.

20. Viri autem civitatis, qui persequabantur Josue, respicientes et videntes fumum urbis ad cælum usque conscendere, non potuerunt ultra huc illucque diffugere, præsertim cum hi qui simulaverant fugam, et tendebant ad solitudinem, contra persequentes fortissime restitissent.

21. Vidensque Josue et omnis Israel quod capta esset civitas, et fumus urbis ascenderet, reversus percussit viros Hai.

22. Siquidem et illi qui ceperant et succenderant civitatem, egressi ex urbe contra suos, medios hostium ferire cœperunt. Cum ergo ex utraque parte adversarii cæderentur, ita ut nullus de tanta multitudine salvaretur,

23. Regem quoque urbis Hai apprehenderunt viventem, et obtulerunt Josue.

24. Igitur, omnibus interfectis, qui Israellem ad deserta tendentem fuerant persecuti, et in eodem loco gladio corruentibus, reversi filii Israel percusserunt civitatem.

25. Erant autem qui in eodem die conciderant a viro usque ad mu-

troupe, mais aussi aux gens de l'embuscade, car on peut supposer qu'il se tenait dans un endroit élevé et que ceux qui étaient cachés, avaient disposé des sentinelles pour les avertir de ce qui se passerait. Cette action a quelque rapport avec celle de Moïse, Ex., XVII, 12.

19. — *Confestim.* Dans l'hébreu, ce mot est suivi de ceux-ci : *lorsqu'il étendit la main*, ce qui montre que le bouclier ou le javelot servit de signal à l'embuscade, comme nous

l'avons déjà remarqué. — *Et succenderunt eam.* En partie seulement, dans le but d'avertir leurs compagnons de leur entrée et aussi de décourager les habitants d'Haï. On pourrait traduire par : *et y mirent le feu.*

22. — *Siquidem et illi... egressi.* C'est la glose du texte hébreu qui porte : « ceux-ci (ceux de l'embuscade) sortirent. » *Medios hostium.* Les ennemis se trouvaient alors entre les deux armées.

lierem, duodecim millia hominum, omnis urbis Hai

26. Josue vero non contraxit manum, quam in sublime porrexerat, tenens clypeum, donec interficerentur omnes habitatores Hai.

27. Jumenta autem et prædam civitatis dividerunt sibi filii Israel, sicut præceperat Dominus Josue.

28. Qui succendit urbem, et fecit eam tumulum sempiternum:

29. Regem quoque ejus suspendit in patibulo usque ad vesperam et solis occasum. Præcepitque Josue, et deposuerunt cadaver ejus de cruce, projeceruntque in ipso introitu civitatis, congesto super eum magno acervo lapidum, qui permanet usque in præsentem diem.

30. Tunc ædificavit Josue altare Domino Deo Israel in monte Hebal:

mes, étaient au nombre de douze mille, tous de la ville d'Haï.

26. Mais Josué n'abaissa pas la main qu'il avait élevée en haut, tenant son bouclier, jusqu'à ce que les habitants d'Haï eussent été tués.

27. Mais les enfants d'Israël se partagèrent les bestiaux et le butin de la ville, comme le Seigneur l'avait ordonné à Josué,

28. Qui brûla la ville et en fit un tombeau éternel.

29. Et il fit suspendre au gibet le roi d'Haï jusqu'au soir et au coucher du soleil. Et Josué donna un ordre et l'on détacha le cadavre de la croix, et on le jeta à l'entrée même de la ville et l'on entassa sur lui un grand monceau de pierres qui est resté jusqu'au jour présent.

30. Alors Josué éleva un autel au Seigneur Dieu d'Israël sur le mont Hébal,

26. — *Non contraxit manum.* Chez les anciens, le général ne cessait le signal du combat quo lorsque la bataille était terminée. Toutefois ici, il peut y avoir double signification, puisqu'on peut assimiler l'action de Josué à celle de Moïse, Ex., xvii, 42.

28. — *Qui succendit urbem.* Josué achève de brûler la ville, v. 49. — *Tumulum sempiternum.* Il ne faut pas prendre cette expression trop à la lettre; cette ville paraît avoir été rebâtie, puisqu'il en est question dans Isaïe, x, 28; dans Esdras, ii, 28 et dans Néhémie, vii, 34. Ce doit être la même, puisque Esdras et Néhémie la placent dans le voisinage de Béthel.

29. — *Usque ad vesperam.* Selon le précepte du Deut., xxi, 23. — *De cruce.* Les Septante ayant traduit plus haut ἐπὶ ξύλου δίδουμου, *in ligno gemino.* S. Jérôme a voulu rendre ici leur idée. L'instrument pouvait avoir la forme d'une croix, ou celle de la lettre hébraïque ט ou de la lettre grecque Γ.

30. — *Tunc.* La fin de ce chapitre ne se lie pas au récit de la conquête proprement dite. Aussi plusieurs auteurs, comme de Wette et Rosenmüller, considèrent ce passage comme une addition faite après coup. D'autres imaginent qu'il a été inséré par les Jéhovites, d'après les documents primitifs, ou qu'il provient d'une autre source. La seule difficulté sérieuse paraît consister dans l'éloignement

du mont Hébal de Galgala où Josué était campé et où on le retrouve plus loin, ix, 6; en outre, on fait remarquer qu'il fallait traverser une contrée non encore soumise. Le Dr Espin est d'avis que ces versets devraient être placés à la fin du ch. xi, ce qui est tout à fait arbitraire. Mais sans en venir à cette extrémité, on répond que les Hébreux purent sans fatigue arriver en deux jours, attendu que la distance entre Haï et Sichem, aujourd'hui Naplouse, n'est pas de plus de douze heures de marche. Ils étaient d'ailleurs en force pour repousser une attaque, et, au surplus, les ennemis, épouvantés par le sort de Jéricho et d'Haï, n'étaient point encore remis de leur frayeur. On ne saurait, au reste, mettre en doute le zèle de Josué pour accomplir les prescriptions de la loi, et l'on ne doit pas penser que cette cérémonie fut une chose indifférente qu'on pouvait sans inconvénient remettre à une époque plus calme. Comme le fait remarquer le Dr Keil, c'était le symbole de l'établissement de la loi, comme règle de vie invariable du peuple hébreu dans la terre de Chanaan; un acte de remerciement envers Dieu et le gage de la soumission complète du pays. — *In monte Hebal.* Cette montagne est appelée par les Arabes tantôt *Djebel Setti Selimah*, tantôt *Djebel Amad ed-Din*; elle est située tout auprès de Naplouse, l'ancienne Sichem. On n'y a point reconnu les restes de

31. Comme Moïse, serviteur du Seigneur, l'avait ordonné aux enfants d'Israël, et comme c'est écrit dans le livre de la loi de Moïse. Or, l'autel était en pierres non polies, que le fer n'avait point touchées. Et il y offrit des holocaustes au Seigneur et il immola des victimes pacifiques.

32. Et il écrivit sur les pierres le Deutéronome de la loi de Moïse, qu'il avait exposé devant les enfants d'Israël.

33. Et tout le peuple et les anciens et les chefs et les juges se tenaient debout de chaque côté de l'arche de l'alliance du Seigneur, et les étrangers aussi bien que les indigènes. La moitié d'entre eux était sur le mont Garizim et l'autre moitié

31. Sicut præceperat Moyses famulus Domini filiis Israel, et scriptum est in volumine legis Moysi; altare vero de lapidibus impolitis, quos ferrum non tetigit : et obtulit, super eo holocausta Domino, immolavitque pacificas victimas.

*Exod. 20, 25. Deut. 27, 5.*

32. Et scripsit super lapides Deuteronomium legis Moysi, quod ille digesserat coram filiis Israel.

33. Omnis autem populus, et majores natu, ducesque ac judices stabant ex utraque parte arcæ, in conspectu sacerdotum qui portabant arcam fœderis Domini, ut advena ita et indigena. Media pars eorum juxta montem Garizim, et media

l'autel élevé par Josué ; toutefois, au sommet se trouvent des ruines qui pourraient en indiquer l'emplacement. On peut supposer que cet autel aura été renversé par les Samaritains, qui le placent sur le mont Garizim et regardent le mont Hébal comme la montagne des malédictions. C'est sur le mont Hébal qu'Abraham avait dressé un autel, Gen., xii, 7.

31. — *Sicut præceperat Moyses.* V. Deut., xxvii, 5. Comparer tout le chapitre. — *In volumine legis Moysi.* V. Ex., xx, 25.

32. — *Deuteronomium legis Moysi.* Hébreu : *mişné-tôrath*, מִשְׁנֵה תּוֹרָה, la copie de la loi. Faut-il admettre que tout le Deutéronome fut gravé sur ces pierres ? Nombre d'interprètes regardent la chose comme impossible. Il ne s'agirait donc, selon eux, que de la transcription des malédictions contenues au ch. xxvii du Deutéronome. Cette interprétation paraît raisonnable et ne fait pas violence au texte, ce semble.

33. — *Juxta montem Garizim.* Hébreu : *du côté du mont Garizim.* Toutefois, dans le passage du Deut., xxvii, 42, la particule hébraïque n'est plus la même et a, à la fois, le sens de *sur* et celui de *auprès de*. Ce dernier paraît préférable si l'on adopte les conclusions de M. V. Guérin. Ce savant voyageur a reconnu sur les pentes du *Djébelet-Thour* et du *Djébel Settî Sélimah* (les monts Garizim et Hébal d'autrefois), deux vastes enfoncements parallèles en forme d'amphithéâtre. Il suppose que six tribus avaient été placées de chaque côté, tandis qu'au centre de la vallée se trou-

vait l'arche d'alliance entourée des prêtres et des lévites. Cette ingénieuse hypothèse a le mérite de résoudre les objections de ceux qui placent l'Hébal et le Garizim près de Jéricho et qui prétendent que, du sommet de ces montagnes, dont la hauteur est de près de 4,000 mètres, il eût été impossible de voir et surtout d'entendre ce qui se passait dans la vallée. L'auteur déjà cité prouve au long qu'il ne faut pas chercher le Garizim et l'Hébal ailleurs qu'auprès de Sichem. Ne pouvant entrer dans de plus longs développements, nous renvoyons à son ouvrage, V. Samarie, 387 et suiv., 420 et suiv., 425 et suiv., 437 et suiv. Ajoutons que sur le Djébelet-Thour (le Garizim), on remarque d'énormes blocs appelés *Ténacher-Balathah* (les douze pierres plates). Les Samaritains prétendent qu'elles représentent les douze tribus et sont l'autel érigé par Josué, ce qui est absolument contraire à tous les manuscrits hébraïques, qui placent cet autel sur le mont Hébal. — *Et primum.* Dans l'hébreu il y a *in primo*, et ces mots sont à la fin. Voici la traduction du passage : *comme avait ordonné Moïse... de tenir le peuple d'Israël au commencement ou autrefois*, selon l'interprétation que l'on donne à *in primo*. Si l'on rattache *in primo* au verbe *bénir*, il faut entendre que la cérémonie devait commencer par la bénédiction ; au contraire, si l'on fait rapporter ces mots à *sicut præceperat*, il est difficile de leur donner un autre sens que celui d'*autrefois*. En tout cas, le texte de la Vulgate n'admet ni l'une ni l'autre explication.

juxta montem Hebal sicut præceperat Moyses famulus Domini. Et primum quidem benedixit populo Israel.

34. Post hæc legit omnia verba benedictionis et maledictionis, et cuncta quæ scripta erant in legis volumine.

35. Nihil ex his quæ Moyses jussurat, reliquit intactum, sed universa replicavit coram omni multitudine Israel, mulieribus ac parvulis et advenis, qui inter eos morabantur.

sur le mont Hébal, comme l'avait ordonné Moïse serviteur du Seigneur. Et d'abord il bénit le peuple d'Israël.

34. Ensuite il lut toutes les paroles de bénédiction et de malédiction et tout ce qui était écrit dans le volume de la Loi.

35. Rien de tout ce que Moïse avait ordonné ne fut laissé de côté, mais il redit tout devant le peuple d'Israël, les femmes et les enfants et les étrangers qui demeuraient parmi eux.

## CHAPITRE IX

Les rois de Chanaan se liguent contre les Israélites (vv. 1-2); mais les Gabaonites vont trouver Josué à Galgala et, se faisant passer pour des gens venus de loin, ils obtiennent la paix, grâce à cette ruse (vv. 3-15). — Trois jours après, les Israélites apprennent qu'ils habitent dans le voisinage et ils se rendent dans leurs villes (vv. 16-17). — Les Gabaonites sont épargnés, malgré les murmures du peuple, mais à condition d'en être les serviteurs (vv. 18-24). — Josué convoque alors les Gabaonites, leur reproche leur ruse et leur annonce le sort qui leur est destiné (vv. 22-23); ils répondent qu'ils ont cherché à sauver leur vie et qu'au reste ils se soumettent à sa volonté (vv. 24-25). — Josué les épargne donc et décrète qu'ils seront condamnés à servir le peuple israélite (vv. 26-27).

1. Quibus auditis, cuncti reges trans Jordanem, qui versabantur in

1. En apprenant ces faits, tous les rois qui demeuraient au delà du

34. — *Omnia verba benedictionis et maledictionis.* Quelques auteurs entendent par là les bénédictions et les malédictions qui se trouvent dans le Deut., V. Deut., xxvii. 45-26, xxviii, 1-14, et xxviii, 45-68. D'autres pensent qu'il s'agit de la loi toute entière qui se trouve ainsi désignée par une partie de ce qu'elle contient. Ce sentiment se concilie mieux avec la fin du verset *et cuncta quæ scripta erant...*

35. — *Mulieribus ac parvulis.* Tout le peuple était donc présent et le camp de Galgala avait été sans doute complètement abandonné pour ne pas l'exposer à être pillé. Il n'est pas indiqué de quel côté les Israélites se dirigèrent après la cérémonie; mais, au premier abord, il paraît difficile de s'expliquer pourquoi ils seraient revenus sur leurs pas, surtout après les événements racontés au ch. x. Aussi le Dr Keil suppose que la Galgala

mentionnée plus loin, ix, 6 et x. 6, 7, etc., est celle du Livre des Rois, IV Rois, II, 4 et 2, et peut-être celle de l'Exode au ch. xi, v. 30. Cette ville, identifiée avec Djildjilia, se trouvait à sept heures de marche seulement au sud de Sichem, et, par sa position élevée, convenait parfaitement pour un camp. De plus, sa situation centrale la rendait importante à cause des opérations qui suivirent. Cette hypothèse reçoit une confirmation de ce fait que Josué fit avec toute son armée le chemin de Galgala à Gabaon, en une seule nuit, ce qui eût été bien difficile, s'il s'agissait de la Galgala de la plaine de Jéricho, tant à cause de la distance que de la difficulté du chemin. Ailleurs Galgala est indiquée comme située sur une montagne, IV Rois, II, 4 et iv, 38.

4. — *In montanis ac campestribus.* Comme l'hébreu porte : *dans la montagne et dans la*

Jourdain, dans les montagnes et dans les plaines, dans les lieux maritimes et sur le rivage de la grande mer, et ceux aussi qui habitaient près du Liban, l'Éthéen, l'Amorrhéen, le Chananéen, le Phérézéen, l'Hévéen et le Jébuséen,

2. S'unirent ensemble pour combattre contre Josué et Israël, avec un même esprit et une même pensée.

3. Mais ceux qui habitaient à Gabaon, apprenant tout ce que Josué avait fait à Jéricho et Haï, .

4. Et imaginant une ruse, prirent des vivres avec eux, mirent sur des ânes de vieux sacs et des outres à vin déchirées et recousues.

5. Leurs chaussures étaient très-vieilles et rapiécées, comme indice de vétusté : ils étaient vêtus de vieux habits ; et les pains qu'ils portaient pour manger en route étaient durs et rompus en morceaux.

6. Ils se dirigèrent vers Josué, qui demeurait alors dans le camp de Galgala, et ils lui dirent, ainsi qu'à tout Israël : Nous venons d'une terre éloignée, désirant faire la paix avec vous. Les hommes d'Israël leur répondirent et dirent :

7. Peut-être habitez-vous dans la

montanis et campestribus, in maritimis ac littore magni maris, hi quoque qui habitabant juxta Libanum, Hethæus et Amorrhæus, Chananæus, Pherezæus, et Hevæus, et Jebusæus,

2. Congregati sunt pariter, ut pugnarent contra Josue et Israel uno animo, cademque sententia.

3. At hi qui habitabant in Gabaon, audientes cuncta quæ fecerat Josue Jericho et Hai,

4. Et callide cogitantes, tulerunt sibi cibaria, saccos veteres asinis imponentes, et utres vinarios scissos atque consutos,

5. Calceamenta que perantiqua quæ ad indicium vetustatis pittaciis consuta erant, induti veteribus vestimentis; panes quoque quos portabant ob viaticum, duri erant, et in frustra comminuti.

6. Perrexeruntque ad Josue qui tunc morabatur in castris Galgalæ, et dixerunt ei, atque simul omni Israeli: De terra longinqua venimus, pacem vobiscum facere cupientes. Responderuntque viri Israel ad eos, atque dixerunt:

7. Ne forte in terra quæ nobis

plaine (m. à m. l'humble), plusieurs veulent restreindre le sens de ce passage à la montagne de Juda, comme plus loin, x, 40, xi, 46, mais sans raisons plausibles. Il faut donc entendre l'ensemble de la contrée en général, bien que le mot שפלה, *chéphélah*, désigne particulièrement la plaine qui s'étend de Joppé jusqu'aux frontières de l'Égypte. — *Hic quoque... juxta Libanum.* Dans l'hébreu il y a seulement *auprès du Liban*, mots qui se rattachent alors à *magni maris*.

3. — *In Gabaon.* Le village actuel d'El-Djib correspond à l'antique Gabaon, V. Robinson, Palest., II, p. 350; Tobler, Topog. de Jérus., II, p. 545 et suiv.; Guérin, Judée, I, p. 385 et suiv. Djib n'est d'ailleurs que la première partie du nom sémitique, comme on peut s'en convaincre à la seule inspection du mot arabe. El-Djib est à 40 kil., ou 54 stades de Jérusalem. D'après le v. 17, elle paraît avoir formé, avec trois autres villes, un état

indépendant. Elle était habitée par des Hévéens, x, 7, 44 et 49, fut attribuée à Benjamin, devint une ville lévitique, xviii, 25, xxi, 47, et, plus tard, fut pour un temps la résidence du tabernacle, I Paral., xvi, 39, xxi, 29; III Rois, iii, 4 et suiv.; II Paral., i, 3 et suiv.

5. — *Pittaciis.* Le mot ne se trouve pas dans l'hébreu; il désigne de petits morceaux de cuir. — *Et in frustra comminuti.* Hébreu: נקדימ (nekudim), *couverts de points*, c'est-à-dire moisés.

6. — *In castris Galgalæ.* Si cette Galgala est différente de l'autre, selon l'hypothèse du Dr Keil, V. viii, 35, elle doit être identifiée, selon toute probabilité, avec le village moderne de Djildjilia, dont le nom rappelle celui de Galgala. Il est à peu près à trois heures de marche de Beitin (Béthel), au sud-sud-est.

7. — *Et non possimus...* Il était défendu aux Israélites de faire alliance avec les

sorte debetur, habitetis, et non possumus fœdus inire vobiscum.

8. At illi ad Josue : Servi, inquit, tui sumus. Quibus Josue ait : Quinam estis vos et unde venistis?

9. Responderunt : De terra longinqua valde venerunt servi tui in nomine Domini Dei tui. Audivimus enim famam potentiæ ejus, cuncta quæ fecit in Ægypto,

10. Et duobus regibus Amorrhæorum qui fuerunt trans Jordanem, Sehon regi Hesebon, et Og regi Basan qui erat in Astaroth :

*Num. 21, 24.*

11. Dixeruntque nobis seniores, et omnes habitatores terræ nostræ : Tollite in manibus cibaria ob longissimam viam, et occurrите eis, et dicite : Servi vestri sumus, fœdus inite vobiscum.

12. En panes, quando egressi sumus de domibus nostris, ut veniremus ad vos, calidos sumpsimus,

terre qui nous est due par le sort, et ne pouvons-nous pas contracter alliance avec vous.

8. Mais ils dirent à Josué : Nous sommes vos serviteurs. Josué leur dit : Qui êtes-vous et d'où venez-vous?

9. Ils répondirent : Vos serviteurs sont venus d'une terre très-éloignée au nom du Seigneur votre Dieu. Car nous avons entendu le bruit de sa puissance et de tout ce qu'il a fait en Egypte,

10. Et aux deux rois des Amorrhéens qui étaient de l'autre côté du Jourdain, à Sehon roi d'Hésébon et à Og, roi de Basan, qui était à Astaroth.

11. Et les vieillards et tous les habitants de notre terre nous ont dit : Prenez en main des vivres pour la route, qui est très-longue, et allez au-devant d'eux et dites-leur : Nous sommes vos serviteurs ; contractez alliance avec nous.

12. Voyez, quand nous sommes sortis de nos maisons pour venir à vous, nous avons pris des pains

peuples Chananéens, V. Ex., xxiii, 32, xxxiv, 42 ; Nomb., xxxiii, 35 ; Deut., vii, 2. Voilà pourquoi les Gabaonites eurent recours à la ruse dont il est ici fait mention.

8. — *Servi, inquit, tui sumus.* Il est difficile de considérer cette expression autrement que comme une de ces formules de politesse communes en Orient. Cela ne signifie donc pas qu'ils étaient prêts à se soumettre et à payer tribut. Leur intention paraît bien avoir été celle de contracter une alliance véritable.

9. — *In nomine Domini.* C'est-à-dire, amenés par la renommée des prodiges opérés par votre Dieu, comme l'explique la fin du verset. — *In Ægypto.* Ils se gardent bien de parler des derniers événements, c'est-à-dire de la prise de Jéricho et d'Haï, comme s'ils les ignoraient complètement. C'est afin de rester dans leur rôle.

10. — *Hesebon.* Aujourd'hui Hesban, sur une colline d'environ cent pieds de haut. On y remarque des ruines assez importantes dont plusieurs paraissent remonter à une haute

antiquité. Les Emim, race de géants, avaient été ses premiers habitants, V. Gen., xiv, 7, et Deut., ii, 40 ; ils furent dépossédés par les Moabites qui, à leur tour, le furent par les Amorrhéens, sous leur roi Séhon, Deut., ii, 40. Hésébon fut assignée aux Lévités, xxi, 39 ; mais après la captivité, elle tomba entre les mains des Moabites. Aussi elle est mentionnée dans les prophéties dirigées contre Moab, Is., xv, 4 ; Jérém., xlviii, 2, 34, 45. Au 6<sup>e</sup> siècle de notre ère, c'était une place de quelque importance. — *Basan.* Le royaume de Basan était sur la rive gauche du Jourdain, entre le pays de Galaad, le mont Hermon, la vallée du Jourdain et le pays de Gessuri et de Machati. Ses riches pâturages avaient attiré une des demi-tribus de Manassé, Nomb., xxxii, v. Nomb., xxi, 33. — *Astaroth.* Ne doit pas être confondue avec Astaroth-Carnaim de la Genèse, xiv, 5 ; c'est probablement la même que Bosra qui fut donnée aux lévites, Voir xxi, 27. Elle est encore mentionnée plusieurs fois, V. Deut., i, 4 ; Jos., xii, 4, xiii, 42, 34 ; I Paral., vi, 74, xi, 44.

chauds, maintenant ils sont desséchés et ils se brisent en morceaux, tant ils sont vieux.

13. Nous avons rempli de vin des outres nouvelles, maintenant elles sont rompues et déchirées. Les habits dont nous sommes vêtus et les chaussures que nous avons aux pieds sont broyées, à cause de la longueur de la route et complètement usées.

14. Ils prirent donc de leurs aliments, et n'interrogèrent pas la bouche du Seigneur.

15. Et Josué fit la paix avec eux, et, contractant alliance, promet qu'ils ne seraient pas tués. Les princes du peuple le leur jurèrent aussi.

16. Or, trois jours après la conclusion de l'alliance, on apprit qu'ils habitaient dans le voisinage et qu'on serait parmi eux.

17. Et les enfants d'Israël décampèrent et vinrent le troisième jour dans leurs villes dont voici les noms : Gabaon, et Caphira, et Béroth, et Cariathiarim.

nunc sicci facti sunt. et vetustate nimia comminuti :

13. Utres vini novos implevimus, nunc rupti sunt et soluti : vestes et calceamenta, quibus induimur, et quæ habemus in pedibus, ob longitudinem longioris viæ, trita sunt, et pene consumpta.

14. Susceperunt igitur de cibariis eorum, et os Domini non interrogaverunt.

15. Fecitque Josue cum eis pacem, et inito fœdere, pollicitus est quod non occiderentur : principes quoque multitudinis juraverunt eis.

*II Reg. 21, 2.*

16. Post dies autem tres initi fœderis, audierunt quod in vicino habitarent, et inter eos futuri essent :

17. Moveruntque castra filii Israel, et venerunt in civitates eorum die tertio, quarum hæc vocabula sunt, Gabaon, et Caphira, et Beroth, et Cariathiarim.

14. — *Susceperunt igitur...* Il y a ici une opposition dans les deux parties du verset. Ils goûtèrent le pain de ces étrangers, pour se convaincre de leur véracité, et, se fiant à leur propre sagesse, ils n'interrogèrent pas le Seigneur par le ministère du grand-prêtre. C'est le sens qui paraît le plus naturel. Ce n'est donc pas le signe de l'alliance contractée avec les Gabaonites.

15. — *Fecitque Josue cum eis pacem.* Josué et les Israélites, prenant les Gabaonites pour un peuple étranger à la race chananéenne, pouvaient licitement faire alliance avec eux, V. Dent., xx, 44 ; leur tort fut de n'avoir pas consulté le Seigneur, et, par suite, de s'être laissés tromper par leur propre imprudence.

17. — *Die tertio.* Cette expression ne signifie pas que les Hébreux mirent trois jours pour arriver aux villes des Gabaonites. Cette remarque est nécessaire, si l'on adopte l'hypothèse du Dr Keil au sujet de Galgala, V. VIII, 35. C'est qu'en effet de Djildjilia, il y a à peine deux jours de marche jusqu'à El-Djib (Gabaon). — *Caphira.* Ses ruines ont été retrouvées par M. V. Guérin. Elles portent le

nom de Khirbet-Kefrah (ruines de Kefrah) et sont sur une hauteur, près du village de Kathanneh, Conf. Guérin, Judée, I, 283 et suiv. Elle fut donnée à la tribu de Benjamin. Elle est encore mentionnée dans Esdras, II, 25 et dans Néhémie, VII, 29. — *Beroth.* Béroth ou Béeroth, les puits, les citernes, à cause de ses fontaines abondantes, est aujourd'hui le village d'*El-Bireh*, dont la racine a la même signification. El-Bireh est à trois heures de Jérusalem, sur la route de Naplouse. Assignée à la tribu de Benjamin, XVIII, 25, Béroth existait encore du temps de S. Jérôme, et c'est là qu'on suppose que la sainte Vierge et S. Joseph s'aperçurent de la disparition de l'enfant Jésus. Autres mentions : II Rois, IV, 2 ; Esdr., II, 25 ; Néh., VII, 29. — *Cariathiarim.* Ce nom signifie en hébreu, *ville des forêts*. La plupart des géographes, Robinson, V. Guérin, identifient cette ville avec le village de Kiriet el-Anab (la ville des Raisins), connu encore sous l'appellation d'Abou-Goch, parce qu'il est la résidence de la famille de ce nom. Pour l'ensemble de la discussion, nous renvoyons à l'ouvrage de M. V. Guérin,

18. Et non percusserunt eos, eo quod jurassent eis principes multitudinis in nomine Domini Dei Israel. Murmuravit itaque omne vulgus contra principes,

19. Qui responderunt eis : Juravimus illis in nomine Domini Dei Israel, et idcirco non possumus eos contingere.

20. Sed hoc faciemus eis : Reserventur quidem ut vivant, ne contra nos ira Domini concitetur, si pejeraverimus :

21. Sed sic vivant, ut in usus universæ multitudinis ligna cædant, aquasque comportent. Quibus hæc loquentibus,

22. Vocavit Gabaonitas Josue, et dixit eis : Cur nos decipere fraude voluistis, ut diceretis : Procul valde habitamus a vobis, cum in medio nostri sitis ?

23. Itaque sub maledictione eritis, et non deficiet de stirpe vestra ligna cædens, aquasque comportans in domum Dei mei.

24. Qui responderunt : Nuntiatum est nobis servis tuis, quod promississet Dominus Deus tuus Moysi servo suo, ut traderet vobis omnem ter-

18. Et ils ne les frappèrent pas parce que les princes du peuple leur avaient fait serment au nom du Seigneur Dieu d'Israël. Tout le peuple murmura donc contre les princes.

19. Ils lui répondirent : Nous leur avons fait serment au nom du Seigneur Dieu d'Israël et, par conséquent, nous ne pouvons pas les toucher.

20. Mais voici ce que nous leur ferons : Qu'ils soient préservés sans doute et qu'ils vivent, de peur que la colère du Seigneur ne soit excitée contre nous, si nous nous parjurions.

21. Mais ils vivront de telle sorte qu'ils couperont du bois pour l'usage de tout le peuple et porteront de l'eau. Lorsqu'ils eurent ainsi parlé,

22. Josué appela les Gabaonites et leur dit : Pourquoi avez-vous voulu nous tromper frauduleusement, en nous disant : Nous habitons très-loin de vous, tandis que vous êtes au milieu de nous ?

23. Vous sciez pour cela sous la malédiction et votre race ne cessera pas de couper du bois et de porter de l'eau dans la maison de mon Dieu.

24. Ils répondirent : On avait annoncé à nous vos serviteurs que le Seigneur votre Dieu avait promis à Moïse, son serviteur, de vous livrer

Judée, I, 65 et suiv. Qu'il nous suffise de dire qu'il s'appuie surtout sur les *vs.* 9 et 40 du ch. xv. Si le nom nouveau n'a pas la même signification que l'ancien, cela peut tenir à diverses causes. Elle s'appelait aussi Baala et l'arche y demeura vingt ans, après que les Philistins l'eurent rendue, I Rois, vii, 4. Kiriet el-Anab est à environ trois heures de Jérusalem, sur la route de Lydda, à peu près la distance indiquée par Eusèbe dans l'Onomasticon. Autres passages où cette ville est mentionnée : xv, 9, 60, xviii, 14, 15, 28 ; Juges, viii, 12 ; I Rois, vi, 24, vii, 1, 2 ; I Paral., ii, 50, 52, 53, xiii, 5, 6 ; II Paral., i, 4 ; Esd., ii, 25 ; Néh., vii, 29 ; Jér., xxvi, 20.

20. — *Ne contra nos...* Ce passage peut servir à prouver que les princes des Israélites considéraient leur serment comme va-

lide. Ils avaient été trompés, il est vrai, mais c'était de leur faute, et il serait difficile de montrer avec évidence qu'il y avait eu erreur dans la substance. Chose certaine, c'est que plus tard Israël fut châtié, parce que Saül avait voulu détruire les Gabaonites, Cf. II Rois, xxi, 1 et suiv. Toutefois on pourrait peut-être penser que, si les Israélites ont respecté leur serment, ce fut surtout pour que le nom de leur Dieu ne fût pas blasphémé et déshonoré parmi les païens.

21. — *Sed sic vivant.* Après avoir reconnu leur erreur, les Israélites étaient tenus à mettre obstacle aux suites funestes que pouvait avoir leur serment. Ils y parvinrent en réduisant les Gabaonites en esclavage, car nous ne voyons pas dans la suite de l'histoire qu'ils aient été pour le peuple eiu une occasion de chute et de scandale.

toute cette terre et de disperser tous ses habitants. Nous avons donc craint beaucoup, et, poussés par la peur que nous avons de vous, nous avons songé à sauver notre vie et nous avons formé ce dessein.

25. Mais maintenant nous sommes entre vos mains ; faites-nous ce qu'il vous paraît bon et juste.

26. Josué fit donc comme il avait dit et il les délivra des mains des enfants d'Israël, pour qu'ils ne fussent pas tués.

27. Et il décréta ce jour-là qu'ils seraient au service de tout le peuple et de l'autel du Seigneur, coupant du bois et portant de l'eau au lieu que le Seigneur aurait choisi, ce qu'ils ont fait jusqu'à ce jour.

ram, et disperderet cunctos habitatores ejus. Timuimus igitur valde, et providimus animabus nostris, vestro terrore compulsi, et hoc consilium inivimus.

25. Nunc autem in manu tua sumus : quod tibi bonum et rectum videtur, fac nobis.

26. Fecit ergo Josue ut dixerat, et liberavit eos de manu filiorum Israel, ut non occiderentur.

27. Decrevitque in illo die eos esse in ministerio cuncti populi, et altaris Domini, cædentes ligna, et aquas comportantes, usque in præsens tempus, in loco quem Dominus elegisset.

## CHAPITRE X

Adonisédech, roi de Jérusalem, vient assiéger Gabaon avec quatre autres rois (vv. 1-5). A la demande des Gabaonites, Josué vole à leur secours et met les ennemis en déroute (vv. 6-10). — Pendant leur fuite le Seigneur fait tomber sur eux une grêle de pierres (v. 12). — C'est alors que Josué commande au soleil et à la lune de s'arrêter pour que le jour se prolonge (vv. 10-14). — Revenu à Galgala, il apprend que les cinq rois se sont cachés dans une caverne (vv. 15-17). — Il la fait fermer et garder, pendant qu'on continue l'extermination des ennemis (vv. 18-20). — Au retour de l'armée, il fait mettre à mort les cinq rois et les fait ensevelir dans la caverne où ils s'étaient cachés (vv. 27-28). — Le même jour il prend Macéda et en égorge les habitants (v. 28) ; Lebna et Lachis ont le même sort (vv. 29-32). — Après Lachis, Eglon, Hébron, Dabir et Asédoth sont prises et dépeuplées, c'est-à-dire, la plaine et la montagne de Cadesbarne à Gaza, et tout le pays de Gosen jusqu'à Gabaon, subissent le joug de la conquête ; Josué revient ensuite à Galgala (vv. 32-43).

1. Lorsque Adonisédech, roi de Jérusalem, eut appris que Josué avait pris Haï et l'avait détruite (car ce qu'il avait fait à Jéricho et à son roi il le fit à Haï et à son roi), et que les Gabaonites avaient passé du côté d'Israël et étaient ses alliés,

1. Quæ cum audisset Adonisedec rex Jerusalem, quod scilicet cepisset Josue Hai, et subvertisset eam (sicut enim fecerat Jericho et regi ejus. sic fecit Hai et regi illius), et quod transfugissent Gabaonitæ ad Israel, et essent fœderati eorum,

27. — *In loco.* Ce fut d'abord Galgala, puis Silo, Nobé, Gabaa, enfin le temple bâti par Salomon. L'arche resta à Galgala pendant les sept années que Josué fit la guerre.

1. — *Adonisedech.* Ce nom signifie *Seigneur*

*de la justice*, et rappelle le sens de Melchisédech (roi de la justice). C'était probablement le nom générique des rois de Jérusalem. — *Jérusalem.* Il en est question déjà dans la Genèse où elle est appelée Salem, Gen., xiv, 18.

2. Timuit valde. Urbs enim magna erat Gabaon, et una civitatum regalium, et major oppido Hai, omnesque bellatores ejus fortissimi.

3. Misit ergo Adonisedec rex Jerusalem ad Oham regem Hebron, et ad Pharam regem Jerimoth, ad Japhia quoque regem Lachis, et ad Dabir regem Eglon, dicens :

4. Ad me ascendite, et ferte præsidium, ut expugnemus Gabaon, quare transfugerit ad Josue, et ad filios Israel.

2. Il craignit beaucoup. Car Gabaon était une grande ville et une des cités royales, plus grande que la ville d'Haï, et tous ses guerriers étaient très-vaillants.

3. Adonisédech, roi de Jérusalem, envoya donc vers Oham, roi d'Hébron, et à Pharan, roi de Jérimoth, et à Japhia, roi de Lachis, et à Dabir, roi d'Eglon, et leur fit dire :

4. Montez vers moi et amenez du secours, pour que nous attaquions Gabaon, parce qu'elle a passé du côté de Josué et des enfants d'Israël.

et où elle est désignée par la seconde partie de son nom, comme cela avait lieu souvent. Le nom de Jérusalem, employé ici pour la première fois, signifie *habitation* ou *possession de la paix*. Assignée à la tribu de Benjamin, xviii, 28, mais située dans les limites de la tribu de Juda, xv, 8, elle fut conquise et brûlée par les enfants de Juda, Jug., i, 8, puis reprise par les Jébuséens et rebâtie par eux, Jug., xix, 42. Elle était habitée à la fois par la tribu de Benjamin, Jug., i, 24, par Juda et par les Jébuséens, Jos., xv, 63, qui occupaient la citadelle de Sion, d'où ils furent chassés par David, II Rois, v, 6 et suiv. Depuis ce temps le nom de Jébus que portait aussi cette ville, Jug., xix, 40, tomba en désuétude. Les Arabes la nomment aujourd'hui El-Kods, *La Sainte*. Pour plus de détails consulter les ouvrages spéciaux en particulier Tobler, Topog. de Jérusalem et l'ouvrage de M. V. Guérin sur la Palestine, Judée, I, 74 et suiv. — *Et essent fœderati eorum*. Hébreu : *et qu'ils étaient au milieu d'eux*. La nature des services que rendaient les Gabaonites justifie suffisamment ces deux expressions. Ils étaient sans cesse mêlés aux Israélites, ce qui pouvait faire croire qu'ils étaient leurs alliés.

2. — *Et una civitatum regalium*. C'est-à-dire, grande comme une ville gouvernée par un roi.

3. — *Regem Hebron*. Hébron s'appelait d'abord Cariath-Arbé, xiv, 45, xv, 43 et xxi, 47. Il en est question pour la première fois au moment de l'arrivée d'Abraham dans la vallée de Mambré, Gen., xiii, 18. Elle échut à la tribu de Juda et fut donnée à Caleb avec son territoire, Jos., xiv, 43 et 44. C'est là que David fut sacré, II Rois, v, 3, 5, et que son fils Absalom se retira après sa révolte,

II Rois, xv. Cette ville n'a jamais cessé d'être habitée, mais elle a changé son nom en celui d'El-Khalil (l'Ami), nom que les Arabes lui ont donné, à cause de leur vénération pour Abraham, l'ami du Seigneur, V. Is., xli, 8; Jac., ii, 23 qui y fut enseveli dans la caverne de Makpelah, en latin *spelunca duplex*, Gen., xxiii, 47, xxv, 9. Selon une tradition très-ancienne, cette grotte serait aujourd'hui renfermée dans la mosquée du Haram, Cf. Guérin, Judée, III, 244 et suiv. — *Jerimoth*. Hébreu : *Iarmouth*, aujourd'hui le Khirbet Iarmouch, à trois heures de Beit-Djibrin (Eleuthéropolis). Du temps de S. Jérôme, son nom s'était déjà transformé en celui de Jermuch. Elle fut assignée à la tribu de Juda, xv, 33, 35, Cf. xii, 2, xxi, 29; Néh., xi, 25, 29. — *Lachis*. Khirbet Oumm el-Lakis, selon M. V. Guérin, Judée, II, 299 et suiv. Elle fut attribuée à la tribu de Juda, xv, 39. Elle fut plusieurs fois assiégée par les Assyriens. IV Rois, xix, 8; II Paral., xxii, 9; Jér., xxxiv, 7; Cf. Jos., x, 5, 23, 34, 35. xii, 2, xv, 39; IV Rois, xiv, 49, xviii, 44, 47; II Paral., xi, 9, xxv, 27, xxxii, 9; Néh., xi, 30; Is., xxxvi, 2, xxxvii, 8; Mich., i, 43. — *Eglon*. Aujourd'hui Khirbet Adjlan, à quatre heures de Beit-Djibrin (Eleuthéropolis). Adjlan est d'ailleurs la même chose que l'hébreu עגלון, *héglon*, sauf le changement de *g* en *dj*, ce qui est fort habituel dans le passage de l'hébreu à l'arabe. Eglon appartient à Juda, xv, 39, Cf., inf. 5, 23, 34, 36, 37 et xii, 42.

4. — *Ut expugnemus Gabaon*. Il n'est pas question des Israélites; il fallait seulement faire un exemple pour empêcher les autres peuples d'imiter les Gabaonites. Le roi de Jérusalem est à la tête parce qu'il était le plus proche et par suite le plus menacé.

5. Alors se réunirent et montèrent les cinq rois des Amorrhéens, le roi de Jérusalem, le roi d'Hébron, le roi de Jérimoth, le roi de Lachis, le roi d'Eglon, avec leurs armées, et ils campèrent autour de Gabaon et ils l'assiégèrent.

6. Mais les habitants de Gabaon, de la ville assiégée, envoyèrent vers Josué, qui demeurait alors dans le camp à Galgala, et ils lui dirent : Que votre main ne retire pas son secours à vos serviteurs. Montez en toute hâte et délivrez-nous et portez-nous secours, car tous les rois amorrhéens qui habitent dans les montagnes se sont rassemblés contre nous.

7. Josué monta de Galgala et avec lui toute la troupe des combattants, hommes très-vaillants.

8. Et le Seigneur dit à Josué : Ne les crains pas, car je les ai livrés entre tes mains; aucun d'eux ne pourra te résister.

9. Josué se précipita donc sur eux subitement, étant monté de Galgala toute la nuit.

10. Et le Seigneur les troubla en présence d'Israël, et il les frappa d'un grand désastre à Gabaon, et il les poursuivit par le chemin qui conduit à Béthoron, et il les battit jusqu'à Azéca et à Macéda.

5. Congregati igitur ascenderunt quinque reges Amorrhæorum : rex Jerusalem, rex Hebron, rex Jerimoth, rex Lachis, rex Eglon, simul cum exercitibus suis, et castramentati sunt circa Gabaon, oppugnantes eam.

6. Habitatores autem Gabaon urbis obsessæ miserunt ad Josue, qui tunc morabatur in castris apud Galgalam, et dixerunt ei : Ne retrahas manus tuas ab auxilio servorum tuorum : ascende cito, et libera nos, ferque præsidium : convenerunt enim adversum nos omnes reges Amorrhæorum qui habitant in montanis.

7. Ascenditque Josue de Galgalis, et omnis exercitus bellatorum cum eo, viri fortissimi.

8. Dixitque Dominus ad Josue : Ne timeas eos : in manus enim tuas tradidi illos : nullus ex eis tibi resistere poterit.

9. Irruit itaque Josue super eos repente, tota nocte ascendens de Galgalis :

10. Et conturbavit eos Dominus a facie Israel : contrivitque plaga magna in Gabaon, ac persecutus est eos per viam ascensus Bethoron, et percussit usque Azeca et Maceda.

*Isai. 28, 21.*

5. — *Reges Amorrhæorum.* Les Amorrhéens occupant une grande partie de la contrée dont il est question, leur nom est ici synonyme de *Chananéens*.

7. — *Omnis exercitus bellatorum.* Sauf ceux restés à la garde du camp. — *Viri fortissimi.* Hébreu : *et viri fortissimi*, ce qui ne s'appliquerait alors qu'à l'élite de l'armée, ou, selon Rosenmüller, désignerait les hommes à la fois habiles dans les combats et prudents dans les conseils.

9. — *Tota nocte...* Si l'on admet que cette Galgala est Djildjilia, V. VII, 35, on comprend facilement que le chemin ait pu se faire en une nuit, la distance entre cette localité et El-Djib (Gabaon) n'étant que de 23 kil. Il faut monter pour y arriver, d'où l'expression *ascendens*.

10. — *Et conturbavit eos.* Ainsi qu'il l'avait promis, V. Ex., XXIII, 27. — *Per viam ascensus Bethoron.* Il y avait deux Béthoron, Béthoron supérieure, dont il est ici question et Béthoron inférieure dont il sera parlé au verset suivant. Ces deux villes étaient si rapprochées qu'elles sont souvent confondues en une seule. Ainsi au ch. XXI, il est dit que Béthoron, sans autre distinction, était une ville de refuge de la tribu d'Ephraïm et appartenant à la famille de Caath. Le chemin qui conduit de l'une à l'autre est très-étroit et très-escarpé. C'est là que Judas Machabée battit deux fois les troupes syriennes, I Mach., III, 46-24 et IX, 50. Béthoron supérieure est appelée aujourd'hui Beit-Aour el-Fouka. Cf. XVI, 5, XXI, 22; I Rois, XIII, 48; I Paral., VI, 68; II Paral.,

11. Cumque fugerent filios Israel, et essent in descensu Bethoron, Dominus misit super eos lapides magnos de cœlo usque ad Azeca: et mortui sunt multo plures lapidibus grandinis, quam quos gladio percusserant filii Israel.

12. Tunc locutus est Josue Domino in die, qua tradidit Amorrhæum in conspectu filiorum Israel, dixitque coram eis: Sol, contra Gabaon ne movearis, et, luna, contra vallem Aialon.

11. Et pendant qu'ils fuyaient les enfants d'Israël et qu'ils étaient à la descente de Béthoron, le Seigneur envoya sur eux du ciel de grandes pierres jusqu'à Azéca. Et il en mourut beaucoup plus sous la grêle de pierres que les enfants d'Israël n'en avaient frappé avec le glaive.

12. Alors Josué parla au Seigneur, le jour où il lui livra l'Amorrhéen, en présence des enfants d'Israël, et il dit devant eux: Soleil, ne te meus pas vers Gabaon, et toi, lune, vers la vallée d'Aïalon.

VIII, 5; Mach., IV, 29, VII, 29, X, 44. — *Azeca*. Identifiée, dubitativement, avec le Tell Zakaria, appelé jadis Caphar Zacharia. En tout cas, elle était certainement proche de Socho, I Rois, XVII, 4, et, selon l'Onomasticon, se trouvait entre Jérusalem et Eleuthéropolis. Or, les ruines de Socho ont été reconnues par M. Guérin dans le Khirbet ech-Choueikoh, ce qui permet de juger à peu près de la position d'Azéca, V. Guérin, Judée, III, 333 et suiv., Cf. xv, 35; II Paral., XI, 9; Néh., XI, 30; Jérém., XXXIV, 7. — *Maceda*. *Soummeil el-Khalil*, selon Van de Velde, Mém. p. 332, *El-Klediah*, d'après Porter, Guide pour la Pal., p. 263, *Khirbet el-Merkez* ou *Merked*. dans l'opinion de M. de Saulcy, Voyage dans la Syrie et aut. de la mer Morte, t. II, p. 99, dernière hypothèse rejetée par M. V. Guérin, parce que, selon l'Onomasticon d'Eusèbe et S. Jérôme, Macéda était à huit milles à l'est d'Eleuthéropolis, par conséquent assez loin du Khirbet el-Merkez. V. Guérin, Judée, III, p. 479, Cf. Jos., X, 46-29. XII, 46. XV, 44.

11. — *In descensu Bethoron*. Tous les critiques reconnaissent Béthoron inférieure dans le village de Beit-Aour et-Thata. Elle se trouvait sur la limite des tribus de Benjamin et d'Ephraïm, XVI, 3, XVIII, 43, Voir X, 40, Cf. III Rois, IX, 47; I Paral., VII, 24; II Paral., VIII, 5. — *Lapides magnos*. Des grêlons gros comme des pierres, ainsi que la fin du verset le fait supposer; cependant, plusieurs pensent que c'étaient de véritables pierres, puisqu'elles ont tué tant de monde. En tous cas, c'était certainement un miracle, d'autant plus que cette grêle, tout en nuisant aux uns, épargna les autres, c'est-à-dire les Israélites.

12. — *Sol, contra Gabaon ne movearis*. Hébreu: *Soleil, repose sur Gabaon*. Le soleil était apparemment au-dessus de Gabaon ou sur le point d'y arriver. Ces paroles et les suivantes, jusqu'au v. 25, sont extraites du

Livre des Juges et ont été insérées ici, soit par Esdras ou quelque autre, soit même par Josué. Aussi, ne faut-il pas s'étonner de ces expressions poétiques qui, en somme, signifient seulement que Josué demanda à Dieu de prolonger le jour, pour qu'Israël pût se venger de ses ennemis. S'il est question de la lune, pense Corn. Lap., c'est à cause du rythme poétique, car, plus loin, il n'en est plus parlé. Mais le Dr Keil se sort précisément de cette circonstance pour démontrer que Josué ne fit pas cette prière après midi, mais bien le matin. En effet, le soleil étant sur Gabaon et la lune sur la vallée d'Aïalon, située à quatre heures à l'ouest de Gabaon, V. plus loin. *contra vallem Aialon*, et les ennemis s'enfuyant vers le sud-ouest, il s'ensuit que Josué se trouvait à l'ouest de Gabaon et voyait en même temps le soleil à l'est, et la lune à l'ouest près de son coucher, ce qui n'est possible que le matin, lorsque la lune n'a pas encore disparu. D'ailleurs, la bataille avait dû commencer de bonne heure, v. 9, et c'est après quelques heures de combat que Josué, craignant de n'avoir pas le temps d'exterminer les ennemis, adressa cette prière à Dieu. L'auteur précité pense qu'il la fit avant la pluie de grêlons. En effet, rien ne prouve que la citation soit à la place qu'elle devrait occuper historiquement. — *Contra vallem Aialon*. Hébreu: *dans ou sur la vallée d'Aïalon*. Aïalon est placée par Robinson et V. Guérin à *Yalo*, qui se trouve à deux milles à l'est d'Amouas (Nicopolis), et qui, par sa position, répond bien aux indications données par S. Jérôme dans son épitaphe de Ste Paule. Aïalon appartenait à la tribu de Dan, XIX, 40, 42, mais ne fut soumise que plus tard, par la maison de Joseph, Jug., I, 34 et 35; Cf. XXI, 24; Jug., I, 35; I Rois, XIV, 31; I Paral., VI, 69, VIII, 43; II Paral., XI, 40,

13. Et le soleil et la lune s'arrêteraient, jusqu'à ce que le peuple se fût vengé de ses ennemis. N'est-ce pas écrit dans le livre des Justes? Le soleil s'arrêta donc au milieu du ciel et ne se hâta point de se coucher durant l'espace d'un jour.

14. Et il n'y eut ni avant ni après aucun jour si long, le Seigneur obéissant à la voix d'un homme et combattant pour Israël.

15. Et Josué retourna avec tout Israël au camp de Galgala;

16. Car les cinq rois avaient fui et s'étaient cachés dans la grotte de la ville de Macéda.

17. Et l'on annonça à Josué que les cinq rois avaient été trouvés dans la grotte de la ville de Macéda.

18. Il donna cet ordre à ses com-

13. Steteruntque sol et luna, donec ulcisceretur se gens de inimicis suis. Nonne scriptum est hoc in libro Justorum? Stetit itaque sol in medio cœli, et non festinavit occumbere spatio unius diei.

*Ecccl. 45, 5.*

14. Non fuit antea nec postea tam longa dies, obediens Domino voci hominis, et pugnante pro Israel.

15. Reversusque est Josue cum omni Israel in castra Galgalæ.

16. Fugerant enim quinque reges et se absconderant in spelunca urbis Maceda.

17. Nuntiatumque est Josue, quod inventi essent quinque reges latentes in spelunca urbis Maceda.

18. Qui præcepit sociis, et ait :

xxviii, 48. Quant à la vallée d'Atalon, elle est au nord de Yalo et porte le nom de Merj Ibn-Omoir.

43. — *Steteruntque sol et luna.* Voir l'introduction. — *In libro Justorum.* Le livre des Justes est mentionné ailleurs, comme renfermant l'épigramme composée par David sur la mort de Saül et de Jonathas, II Rois, 1, 48. On peut donc supposer que c'était une collection de chants à la louange des héros, contenant en outre le catalogue de leurs noms et des notices sur leur vie. En tout cas, poésie à part, ces chants avaient certainement un caractère historique. Où commence la citation, et où finit-elle? Plusieurs veulent qu'elle commence au v. 42, au moins à ces paroles, *in die qua tradidit*, et se continue jusqu'au v. 44, sauf, bien entendu, la phrase *Nonne scriptum est...* Pour nous, il nous semble que le v. 44 tout entier n'est que le commentaire de la citation et que celle-ci ne contient avec certitude que la fin du v. 42, à partir de ces mots : *Sol contra Gabaon...* et celle du v. 43, depuis : *Stetit itaque sol...* bien que le commencement du v. puisse prêter à des doutes sérieux. — *In medio cœli.* Il n'est nullement nécessaire de prendre ces mots à la lettre. — *Spatio unius diei.* Il ne faut pas entendre ces mots d'un jour de 24 heures, mais seulement de l'espace de temps compris entre le lever et le coucher du soleil. C'est l'opinion commune. Il y eut donc à peu près 28 heures de jour réel, puisqu'au solstice d'été, la journée est de 44 heures.

44. — *Tam longa dies.* Hébreu : *comme ce*

jour. Aussi, les négateurs du miracle interprètent ainsi : *il n'y eut pas de jour ni avant, ni après, dans lequel il ait été fait tant, et de si grandes choses.* Ils accusent donc la Vulgate d'infidélité, et, cependant, le contexte montre bien que le traducteur a rendu le sens véritable du texte original. — *Obediente Domino.* On remarquera la force de cette expression, qui rend peut-être avec quelque exagération le texte hébreu. Dieu s'est, pour ainsi dire, conformé à la volonté d'un homme, et cet exemple nous montre la force de la prière accompagnée d'une foi vive. Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit à ses apôtres que les éléments, eux-mêmes, obéiront à la voix de ceux qui croiront en lui, V. Mat. xxi, 24.

45. — *Reversusque est Josue...* Ce verset, qu'on retrouve répété à la fin du chapitre, interrompt la narration d'une manière peu naturelle. Aussi, le Dr Keil pense que c'est là que finit la citation du Livre des Justes. D'autres voient là une faute de copiste, ce qui est plus vraisemblable, à moins qu'on admette que ce passage est là par anticipation. D'anciens manuscrits ne le portent pas, entre autres, celui du Vatican. Il paraît, au reste, bien difficile, pour ne pas dire impossible, que Josué, après avoir poursuivi l'ennemi, soit retourné à Galgala, puis de là, à Macéda.

46. — *Fugerant enim.* Hébreu : *et fugerant* ou *et fugerunt*, ce qui relie mieux ce v. au v. 44. — *In spelunca Maceda.* On ne sait où se trouvait cette caverne, puisque la position de Macéda n'a pas été retrouvée.

Volvite saxa ingentia ad os speluncæ, et ponite viros industrios, qui clausos custodiant :

19. Vos autem nolite stare, sed persequimini hostes, et extremos quosque fugientium cædite : nec dimittatis eos urbium suarum intrare præsidia, quos tradidit Dominus Deus in manus vestras.

20. Cæsis ergo adversariis plaga magna, et usque ad internecionem pene consumptis, hi, qui Israël effugere potuerunt, ingressi sunt civitates munitas.

21. Reversusque est omnis exercitus ad Josue in Maceda, ubi tunc erant castra, sani et integro numero : nullusque contra filios Israël mulire ausus est.

22. Præcepitque Josue, dicens : Aperite os speluncæ, et producite ad me quinque reges, qui in ea latitant.

23. Feceruntque ministri ut sibi fuerat imperatum, et eduxerunt ad eum quinque reges de spelunca, regem Jerusalem, regem Hebron, regem Jerimoth, regem Lachis, regem Eglon.

24. Cumque educti essent ad eum, vocavit omnes viros Israël, et ait ad principes exercitus, qui secum erant : Ite, et ponite pedes super colla regum istorum. Qui cum perrexissent, et subjectorum colla pedibus calcarent,

pagnons, il leur dit : Roulez de grandes pierres à l'entrée de la caverne, et placez-y des hommes habiles qui les gardent enfermés.

19. Pour vous, n'y restez pas, mais poursuivez les ennemis et frappez les derniers fuyards. Ne les laissez pas entrer dans leurs villes et s'y abriter; le Seigneur Dieu les a livrés entre vos mains.

20. Les ennemis furent donc frappés d'un immense désastre et presque tous dévorés par la mort. Ceux qui purent échapper à Israël entrèrent dans les villes fortifiées.

21. Et toute l'armée revint saine et sauve et au complet vers Josué, à Macéda, où était alors le camp. Et personne n'osa ouvrir la bouche contre les enfants d'Israël.

22. Et Josué donna un ordre et dit : Ouvrez l'entrée de la caverne et amenez-moi les cinq rois qui y sont cachés.

23. Et les serviteurs firent comme il leur avait été ordonné et ils lui amenèrent de la grotte, les cinq rois, le roi de Jerusalem, le roi d'Hebron, le roi de Jérimoth, le roi de Lachis, le roi d'Eglon.

24. Lorsqu'ils lui furent amenés, il appela tous les guerriers d'Israël et dit aux princes de l'armée qui étaient avec lui : Allez et mettez les pieds sur le cou de ces rois. Lorsqu'ils furent allés et qu'ils eurent foulé aux pieds le cou des vaincus,

21. — *Sani et integri numero.* Hébreu : *en paix, c'est-à-dire sans être attaqués.* — *Mulire ausus est.* Hébreu : *personne n'aiguïsa sa langue, ou plutôt, en sous-entendant le mot chien, aucun chien, etc., V. Ex., xi, 7.* C'était une espèce de proverbe chez les Hébreux, V. Judith, xi, 43. Dire que les chiens mêmes, si faciles à exciter, n'ont pas aboyé, c'est dire avec quelle tranquillité les combattants sont revenus auprès de Josué.

22. — *Aperite os speluncæ.* Il n'est pas dit que Josué fit sortir les rois de la caverne le jour même du combat; rien n'empêche de

penser que ce fût le lendemain ou même le surlendemain.

24. — *Ponite pedes.* Ce n'est pas une barbarie qu'on soit obligé d'excuser par les barbaries plus grandes des Chananéens, V. Jug. 1, 7, mais seulement un acte symbolique, destiné à encourager les Israélites, en leur faisant comprendre qu'ils soumettraient ainsi et d'une manière complète, le pays où ils étaient entrés. C'est ce qu'expliquent les paroles de Josué : *nolite timere, etc.* C'était d'ailleurs un châtement bien mérité. — Par les cinq rois. S. Jérôme entend les cinq sens qui règnent en

25. Il leur dit encore : Ne craignez pas et n'ayez pas peur; soyez forts et soyez robustes; car ainsi fera le Seigneur à tous les ennemis contre lesquels vous combattrez.

26. Et Josué les frappa et les tua, et les suspendit à cinq poteaux et ils furent suspendus jusqu'au soir.

27. Et lorsque le soleil fut couché, il ordonna à ses compagnons de les détacher du gibet. Ils les détachèrent et les jetèrent dans la caverne où ils s'étaient cachés, et placèrent à l'entrée de la grotte de grandes pierres qui sont restées jusqu'à présent.

28. Et Josué prit Macéda et la frappa de la pointe du glaive, et il tua son roi et tous ses habitants, et il n'y laissa pas même quelques petits restes, et il fit au roi de Macéda comme il avait fait au roi de Jéricho.

29. Et il passa avec tout Israël de Macéda à Lebna et il l'attaqua.

30. Le Seigneur la livra avec son roi entre les mains d'Israël; et ils frappèrent la ville et tous ses habitants de la pointe du glaive, et ils n'y laissèrent rien rester. Et ils firent au roi de Lebna comme ils avaient fait au roi de Jéricho.

31. De Lebna il passa à Lachis

25. Rursum ait ad eos : Nolite timere nec paveatis, confortamini et estote robusti; sic enim faciet Dominus cunctis hostibus vestris, adversum quos dimicatis.

26. Percussitque Josue, et interfecit eos, atque suspendit super quinque stipites : fueruntque suspensi usque ad vesperum.

27. Cumque occumberet sol, præcepit sociis ut deponerent eos de patibulis. Qui depositos projecerunt in speluncam, in qua latuerant, et posuerunt super os ejus saxa ingentia, quæ permanent usque in præsens.

*Deut. 31, 23.*

28. Eodem quoque die Macedam cepit Josue, et percussit eam in ore gladii, regemque illius interfecit, et omnes habitatores ejus; non dimisit in ea saltem parvas reliquias. Fecitque regi Maceda, sicut fecerat regi Jericho.

29. Transivit autem cum omni Israel de Maceda in Lebna, et pugnabat contra eam,

30. Quam tradidit Dominus cum rege suo in manus Israel : percussuntque urbem in ore gladii, et omnes habitatores ejus; non dimiserunt in ea ullas reliquias. Feceruntque regi Lebna, sicut fecerant regi Jericho.

*Supr. 6. 2.*

31. De Lebna transivit in Lachis

l'homme, et sont combattus et domptés par J.-C. — *Omnes viros Israel.* Tous ceux qui avaient pris part à l'expédition.

27. — *Quæ permanent.* Ces mots manquent dans l'hébreu, où le sens n'est pas aussi clair. L'expression rendue par *usque in præsens*, doit l'être par *jusqu'à ce même jour*. Aussi le Dr Keil pense qu'il s'agit du jour où ce fait eut lieu, et propose la traduction suivante : *Dans la caverne où ils s'étaient cachés et (où) ils avaient placé de grosses pierres (à l'entrée), jusqu'à ce jour même, c'est-à-dire jusqu'au jour où on les tira de la caverne.*

28. — *Eodem quoque die.* Le jour où les

cinq rois furent mis à mort et exposés jusqu'au soir, par conséquent le lendemain au moins de la grande bataille. — *Sicut fecerat regi Jericho.* Le roi de Jéricho avait été mis à mort et exposé, comme on le conclut des *vv. 2 et 29 du ch. VIII.*

29. — *Cum omni Israel.* Avec toute l'armée. — *Lebna.* Lebna fut assignée à la tribu de Juda, xv, 42. et devint ville sacerdotale, *xxi, 43.* Elle doit être cherchée au nord-est de Lachis; selon Van de Velde, *Mém.*, p. 330, sur la colline d'Arak el-Menshiyeh, à deux heures, à l'est de Beit-Djibrin.

31. — *Lachis.* V. *v. 3.*

cum omni Israël, et exercitu per gyrum disposito oppugnabat eam.

32. Tradiditque Dominus Lachis, in manus Israel, et cepit eam die altero, atque percussit in ore gladii, omnemque animam quæ fuerat in ea, sicut fecerat Lebna.

33. Eo tempore ascendit Horam rex Gazer, ut auxiliaretur Lachis; quem percussit Josue cum omni populo ejus usque ad interuicium.

34. Transiuitque de Lachis in Eglon, et circumdedit,

35. Atque expugnauit eam eadem die; percussitque in ore gladii omnes animas quæ erant in ea, juxta omnia, quæ fecerat Lachis.

36. Ascendit quoque cum omni Israël de Eglon, in Hebron, et pugnavit contra eam :

37. Cepit eam, et percussit in ore gladii, regem quoque ejus, et omnia oppida regionis illius, universasque animas, quæ in ea fuerant commoratae : non reliquit in ea ullas reliquias : sicut fecerat Eglon, sic fecit et Hebron, cuncta, quæ in ea reperit, consumens gladio.

38. Inde reversus in Dabir,

39. Cepit eam atque vastavit : regem quoque ejus atque omnia per

avec tout Israël et, disposant l'armée en cercle, il l'assiégea.

32. Et le Seigneur livra Lachis aux mains d'Israël et il la prit le jour suivant, et il la frappa, ainsi que tous les habitants qui s'y trouvaient, de la pointe du glaive, comme il avait fait à Lebna.

33. En ce temps-là Horam, roi de Gazer, monta pour secourir Lachis; Josué le battit avec tout son peuple, jusqu'à l'extermination.

34. De Lachis il passa à Eglon et l'environna

35. Et il la prit le même jour, et il frappa tous les habitants qui s'y trouvaient de la pointe du glaive, tout comme il avait fait à Lachis.

36. Et il monta avec tout Israël d'Eglon à Hébron et il l'attaqua.

37. Il la prit et frappa de la pointe du glaive et son roi et toutes les villes de cette région, et tous les habitants qui s'y trouvaient. Il n'y laissa rien. Comme il avait fait à Eglon, ainsi fit-il à Hébron, détruisant par le glaive tout ce qu'il y trouvait.

38. De là il retourna vers Dabir.

39. Il la prit et la dévasta. Et il frappa de la pointe du glaive son roi

32. — *Die altero.* Le second jour du siège.

33. — *Gazer.* Yzzour, selon Raumer, *Palest.*, p. 494. Mais Eusèbe et S. Jérôme placent cette ville à 4 milles d'Emmaüs ou Nicopolis, tandis que Yazour en est à 46. En outre, d'après les données des Machabées. *I Mac.*, iv, 45, et xiv, 34, elle se trouvait sur les confins d'Azoth. Il y aurait donc deux Gazer, celle-ci qui pourrait être identifiée avec Yazour, si le chiffre de 4 milles est trop faible, et une autre, qui serait Gatrah, nom peu différent de celui de Gadarah que portait aussi cette seconde cité, V. Guérin, *Judée*, I, p. 26 et suiv. On ne sait si Josué s'empara de Gazer; en tout cas, ses habitants ne furent ni détruits, ni expulsés, *Jug.*, I, 29, et, sous Salomon, les Chananéens habitaient encore cette ville comme tributaires. Détruite par les Egyptiens, elle fut rebâtie par le même Salomon, *III Rois*, ix, 46 et 24, Cf. *xii*, 42, *xvi*, 3, 40,

*xxi*, 24; *II Rois*, v, 25; *I Paral.*, vi, 67, vii, 28, *xiv*, 46, *xx*, 4.

34. — *Eglon.* V. 7. 3.

36. — *Hebron.* V. 7. 3.

37. — *Regem quoque ejus.* Sans doute le successeur de celui qui avait été tué près de la caverne.

38. — *Dabir.* Van de Velde la place au Khirbet-Dilbeh ou Delbeh, tant à cause du nom que d'une source qui s'y trouve, ce qui se conformerait au 7. 49 du ch. xv. Le D. Rosen propose Daquirban, ce qui concorde encore mieux avec le verset précité, V. Guérin, *Judée*, III, 265 et suiv. Dabir s'appelait primitivement Cariath-Sépher, *ville des Lettres*, xv, 45, et Cariath-Senna, *ville des Feuilles*, xv, 49. Conquise par Othoniel, et donnée à sa fille Axa, elle est assignée comme résidence aux prêtres et disparaît ensuite de l'histoire, xv, 46, 47, *xxi*, 45.

et toutes les villes d'alentour; il n'y laissa rien rester. Comme il avait fait à Hébron et à Lebna et à ses rois, ainsi fit-il à Dabir et à son roi.

40. Josué frappa donc toute la terre méridionale, les montagnes et les plaines et Asedoth avec ses rois. Il n'y laissa rien rester, mais il tua tout ce qui pouvait respirer, comme le lui avait ordonné le Seigneur, Dieu d'Israël,

41. Depuis Cadesbarné jusqu'à Gaza. Toute la terre de Gosen jusqu'à Gabaon,

42. Et tous les rois et toutes leurs terres, il les prit et les dévasta d'une seule attaque; car le Seigneur Dieu d'Israël combattit pour lui.

43. Et il retourna avec tout Israël là où était le camp, à Galgala.

circutum oppida percussit in ore gladii : non dimisit in ea ullas reliquias : sicut fecerat Hebron et Lebna et regibus earum, sic fecit Dabir et regi illius.

40. Percussit itaque Josue omnem terram montanam et meridianam atque campestem, et Asedoth, cum regibus suis : non dimisit in ea ullas reliquias, sed omne, quod spirare poterat, interfecit, sicut præceperat ei Dominus Deus Israel,

41. A Cadesbarne usque Gazam. Omnem terram Gosen usque Gabaon,

42. Universosque reges, et regiones eorum uno impetu cepit atque vastavit : Dominus enim Deus Israel pugnavit pro eo;

43. Reversusque est cum omni Israel ad locum castrorum in Galgala.

40. — *Asedoth*. Il est douteux que ce soit un nom de localité; en effet, l'hébreu *aschedoth*, אַשְׁדוֹת, signifie *effusions*, et désignerait le bas des vallées arrosées par les torrents. — *Sed omne quod...* Cette expression ne s'applique pas aux animaux.

41. — *A Cadesbarne usque Gazam*. C'est la frontière méridionale du pays de Chanaan. Le Dr Robinson place Cadesbarné près d'Ain el-Oueibeh, *les eaux de Oueibeh*. Il faut, en effet, remarquer que Cadesbarné est aussi désignée sous le nom de *fontaine de Misphat*, en hébreu, en *Mischphat*. Cadesbarné est surtout célèbre par les stations qu'y firent les Israélites après la sortie d'Égypte, V. Nomb. XIII, 26, XX, 44,

46, 22, XXXII, 44, XXXII, 8, XXXIII, 36, 37, XXXIV, 4; Deut. I, 2, 19, 46, II, 14, IX, 33, XXII, 51. — Quant à Gaza, c'est aujourd'hui Razeh ou Razzeh. Une des plus anciennes cités chananéennes, V. Gen. xv, 19; elle était la capitale d'une des cinq satrapies des Philistins, auxquels elle continua d'appartenir, bien qu'elle eût échu à Juda. C'est là que mourut Samson, au milieu de son triomphe, V. Jug. I, 18, VI, 4, XVI, 4, 21. — *Omnem terram Gosen*. Ce pays tirait son nom de la ville qui en était la capitale; elle était au sud de la tribu de Juda, xv, 51, dans la Chéphelah.

42. — *Uno impetu*. En une seule expédition non interrompue.

## CHAPITRE XI

Jabin, roi d'Asor, se met à la tête d'une ligue des Chananéens du nord, et tous se rassemblent aux eaux de Mérom (vv. 4-5. — Josué marche contre eux, les poursuit et leur fait essuyer de grandes pertes (vv. 6-9). — Il s'empare ensuite d'Asor, l'incendie et en massacre le roi et les habitants; il traite de même les villes voisines, sauf les villes fortifiées des hauteurs (vv. 10-13). — Les Israélites se partagent ensuite le butin (v. 14). — Josué fit tout ce qui lui avait été ordonné et s'empara de la montagne et de la plaine; il combattit longtemps, car aucune ville ne se soumit, excepté Gabaon (vv. 15-20). — Après les conquêtes énumérées plus haut, il détruisit les Enacim d'Ilébron et des environs, sauf dans les villes de Gaza, d'Azoth et de Geth. Il s'empara donc de tout le pays et le partagea entre les tribus d'Israël (vv. 20-23).

1. Quæ cum audisset Jabin rex Asor, misit ad Jobab regem Madon, et ad regem Semeron, atque ad regem Achsaph :

2. Ad reges quoque aquilonis, qui habitabant in montanis et in planitie contra meridiem Generoth, in campestribus quoque et in regionibus Dor juxta mare :

3. Chananæum quoque ab oriente et occidente, et Amorrhæum atque Hethæum ac Pherezæum et Jebu-

1. Jabin, roi d'Asor, ayant appris ces faits, envoya à Jobab roi de Madon et au roi de Sémeron et au roi d'Achsaph,

2. Et aux rois du nord qui habitaient dans les montagnes et dans les plaines au midi de Céneroth, et dans les champs et dans les régions de Dor, près de la mer,

3. Et au Chananéen, à l'orient et à l'occident, et à l'Amorrhéen, et à l'Héthéen et au Phérezéen, et au Jébuséen

## III. — Campagne du Nord (Ch. xi).

1. — *Jabin*. Jabin signifie *il sera intelligent*; comme nous voyons ailleurs un roi d'Asor, portant le même nom, il est à présumer que c'était le nom héréditaire des rois de cette cité, V. Jug. iv. 2. — *Asor*. Voici ce que dit Josèphe au sujet de l'emplacement de cette ville : Αὕτη (Ἄζωρ) ὑπέρχεται τῆς Σεμεχωνίτιδος λιμνης, Ant. jud., l. V, c. v, § 4. S'appuyant sur ce texte, M. V. Guérin est disposé à reconnaître Asor sur le Tell Harraoueh, à l'ouest du lac de Mérom, près de Kedes. En effet, ce Tell domine le lac à une assez grande hauteur, et est, en outre, couronné de ruines très-importantes, qui sont celles d'une ville fortifiée, Cf. Archives scientifi., ann. 1870. La même opinion est adoptée par Wilson. Le Tell Kouraibeh, proposé par Robinson, est trop loin du lac, et Hazzour, adopté par Knobel et Bachman, n'est même plus sur le territoire de Nephthali, Cf. xix, 36. Après la conquête de Josué, Asor fut rétabli et devint la capitale d'un nouveau royaume, Jug. iv. 2; I Rois xii. 9. Fortifiée par Salomon, elle fut conquise par Téglaïth-Phalasar, III Rois, ix, 45; IV Rois, xv, 29, Cf. Jér. xlix, 28,

30, 33. — *Madon*. La position en est inconnue, Cf. xii, 49. — *Semeron*. Appelée aussi Sémeron-Mérom, xii, 20, Hébr., n'a pas été retrouvée. Elle appartenait à Nephthali. xix, 45. — *Achsaph*. L'opinion de Robinson, Rech. bibl., 70, qui place cette ville à Ksaf, paraît devoir être adoptée presque avec certitude, selon M. V. Guérin, Cf. xii, 20 et xix, 25.

2. — *In montanis*. Ce sont les montagnes de Nephthali. — *In planitie*. La plaine située au sud de la mer de Galilée. — *Ceneroth*. Le lac de Génésareth ou mer de Galilée est appelé aujourd'hui Bahr-Tubarieh. S. Jérôme pense que Tibériade a remplacé Ceneroth ou Génésareth. V. xix, 35. — *Dor*. La ville de Dor, bâtie par les Phéniciens, a été reconnue dans les ruines de Tantoura ou Tortura, au pied du promontoire du Carmel. Wilson, the Holy Land, II, p. 249. Van de Velde, Voy. I, 254; Guérin, Samarie, II, 305, Cf. xii, 23, xvii, 2; Jug., i, 27; III Rois, iv, 2; I Paral., vii, 29.

3. — *Ad radices Hermon*. L'Hermon, aujourd'hui Djébel-Scheick, la montagne du chef, ou Djébel-eth-Theldj, la montagne neigeuse, formait au nord la limite des possessions des Israélites, Cf. Deut., iii, 8, iv, 41. —

dans les montagnes, et à l'Hévéen qui habitait au pied de l'Hermon, dans la terre de Maspha.

4. Et ils sortirent tous avec leurs troupes, peuple nombreux à l'excès, comme le sable qui est sur le rivage de la mer, et les chevaux et les chars de cette immense multitude.

5. Et tous ces rois se rassemblèrent vers les eaux de Mérom pour combattre contre Israël.

6. Et le Seigneur dit à Josué : Ne les crains pas ; car demain, à la même heure, je les livrerai tous, pour être mis en pièces en présence d'Israël ; tu rendras boiteux leurs chevaux et tu brûleras au feu leurs chariots.

7. Et Josué avec toute l'armée marcha tout à coup contre eux aux eaux de Mérom ; ils se précipitèrent sur eux ;

8. Et le Seigneur les livra entre les mains d'Israël, ils les battirent et les poursuivirent jusqu'à la grande Sidon et aux eaux de Maséréphoth et au champ de Masphe, qui est du côté de l'orient. Il les battit tous au point qu'il n'en laissa rien rester.

9. Et il fit comme le Seigneur le lui avait ordonné. Il rendit boiteux leurs chevaux et brûla au feu les chariots.

sæum in montanis : Hevæum quoque qui habitabat ad radices Hermon in terra Maspha.

4. Egressique sunt omnes cum turmis suis, populus multus nimis sicut arena quæ est in liffore maris. equi quoque et currus immensæ multitudinis.

5. Conveneruntque omnes reges isti in unum ad aquas Merom, ut pugnarent contra Israel.

6. Dixitque Dominus ad Josue : Ne timeas eos ; cras enim hac eadem hora ego tradam omnes istos vulnerandos in conspectu Israel : equos eorum subnervabis, et currus igne combures.

7. Venitque Josue, et omnis exercitus cum eo, adversus illos ad aquas Merom subito, et irruerunt super eos,

8. Tradiditque illos Dominus in manus Israel. Qui percusserunt eos, et persecuti sunt usque ad Sidonem magnam, et aquas Maserephoth, campumque Masphe, qui est ad orientalem illius partem. Ita percussit omnes, ut nullas dimitteret ex eis reliquias.

9. Fecitque sicut præceperat ei Dominus, equos eorum subnervavit, currusque combussit igni.

*Maspha.* L'identification de Maspha avec Mutulleh ou Mtelleh proposée par Robinson, Rech. bibl., 499, paraît peu probable, d'autant plus que Mutulleh n'est pas, comme e dit le texte, *ad radices Hermon*.

4. — *Ad aquas Merom.* Les eaux de Mérom sont aujourd'hui le lac Bahr-Houleh. Quant à la localité elle-même, du nom de Mérom ; M. V. Guérin pense que les ruines de Marrous au sud-ouest pourraient s'y rapporter.

6. — *Vulnerandos.* Hébreu : *occisos* ou *trepidatos*. — *Equos eorum subnervabis.* Dieu ne voulait pas que les Hébreux se servissent de chevaux afin qu'ils n'y missent pas leur confiance. V. Ex., XIII, 43 ; Deut., XVII, 46 ; Ps. CXLVII, 13.

8. — *Sidonem magnam.* Sidon est appelée la Grande, parce qu'elle était à cette époque la métropole de la Phénicie et dans tout l'éclat de sa gloire. Du temps de David, il n'en était plus ainsi, et elle était éclipsée par Tyr. Elle porte aujourd'hui le nom de Saïda, V. Gen., x, 15, 19, XLIX, 12. — *Aguas Maserephot :* Maséréphoth, כַּשְׂרִית, signifie en hébreu : *écoulements des eaux*. Aussi, les rabbins et plusieurs interprètes chrétiens traduisent par *salines, fonderies* ou *verreries*, Gesen. Thes. p. 4344. Il paraît toutefois plus naturel de penser qu'il y avait là des sources. En tout cas, on ne connaît pas la position de cette localité. — *Campumque Masphe.* Localité également inconnue.

10. Reversusque statim cepit Asor, et regem ejus percussit gladio. Asor enim antiquitus inter omnia regna hæc principatum tenebat.

11. Percussitque omnes animas, quæ ibidem morabantur: non dimisit in ea ullas reliquias, sed usque ad interneccionem universa vastavit, ipsamque urbem peremit incendio.

12. Et omnes per circuitum civitates, regesque earum cepit, percussit atque delevit, sicut præceperat ei Moyses famulus Domini.

*Deut. 7, 1.*

13. Absque urbibus, quæ erant in collibus et in tumulis sitæ, cæteras succendit Israel: unam tantum Asor munitissimam flamma consumpsit.

14. Omnemque prædam istarum urbium ac jumenta diviserunt sibi filii Israel, cunctis hominibus interfectis.

15. Sicut præceperat Dominus Moysi servo suo, ita præcepit Moyses Josue, et ille universa complevit: non præterit de universis mandatis, nec unum quidem verbum quod jussit Dominus Moysi.

*Exod. 34, 41. Deut. 7, 4.*

16. Cepit itaque Josue omnem terram montanam et meridianam, terramque Gosen, et planitiem, et occidentalem plagam, montemque Israel, et campestra ejus:

17. Et partem montis quæ ascendit Seir usque Baalgad per planitiem Libani subter montem Hermon: omnes reges eorum cepit, percussit, et occidit.

10. Et se retournant aussitôt il prit Asor et il frappa du glaive son roi. Car Asor tenait jadis le premier rang parmi tous les royaumes.

11. Et il frappa tous les habitants qui demeuraient et il n'y laissa rien rester, mais il dévasta tout jusqu'à l'extermination, et il détruisit la ville elle-même par l'incendie.

12. Et il prit, frappa et détruisit toutes les villes d'alentour et leurs rois, comme le lui avait ordonné Moïse, serviteur du Seigneur.

13. Excepté les villes qui étaient situées sur les collines et sur les hauteurs, Israël brûla toutes les autres; Asor, ville très-fortifiée, fut la seule qu'il consuma dans les flammes.

14. Et les enfants d'Israël se partagèrent tout le butin et tous les bestiaux de ces villes, après que tous les hommes eurent été tués.

15. Comme le Seigneur l'avait ordonné à Moïse, son serviteur, Moïse l'ordonna à Josué, et lui exécuta tout; il ne laissa pas un seul mot de côté de tous les commandements que le Seigneur avait prescrits à Moïse.

16. Josué s'empara donc de tout le pays montagneux, et du pays méridional, et de la terre de Gosen et de la plaine et de la plage occidentale et de la montagne d'Israël et de ses champs.

17. Et de la partie de la montagne qui monte de Séir jusqu'à Baalgad, par la plaine du Liban jusqu'au mont Hermon; il prit, frappa et tua tous les rois de ces pays.

15. — *Sicut præceperat.* V. Ex., xxxiv, 41; Deut., vii, 4.

16. Gosen., V. x, 44. — *Montemque Israel.* Les montagnes des environs de Sichem, par opposition à la montagne de Juda, v. 24.

17. — *Et partem montis.* Hébreu: *Depuis la montagne glabre.* — *Seir.* Ne pas confondre avec les montagnes de l'Idumée. — *Baalgad.*

Appelée aussi Baal-Hermon, Jug., iii, 3; I Paral., v, 23, et, par conséquent, devait se trouver près du mont Hermon. Selon Raumer et Robinson, ce serait aujourd'hui Banyas, jadis Panéas ou Césarée de Philippe. Van de Velde penche pour Kalat-Bostrâ ou Calath-Aisafa, au N. de Banyas; d'autres enfin proposent Héliopolis. — *Per planitiem Libani.*

18. Josué combattit longtemps contre ces rois.

19. Il n'y eut aucune ville qui se livra aux enfants d'Israël, excepté l'Hévéen qui habitait à Gabaon; il les prit toutes en combattant.

20. Car le Seigneur avait voulu que leurs cœurs fussent endurcis et qu'ils combattissent contre Israël et qu'ils succombassent, et qu'ils ne méritassent aucune clémence et qu'ils périssent comme le Seigneur l'avait ordonné à Moïse.

21. En ce temps-là Josué vint et tua les Enacim sur les montagnes, à Hébron, à Dabir et à Anab, et sur toutes les montagnes de Juda et d'Israël, et il détruisit leurs villes.

22. Il ne laissa personne de la race des Enacim sur la terre des enfants d'Israël, excepté dans les villes de Gaza et de Geth et d'Azot; il n'en laissa que dans ces villes.

23. Josué s'empara donc de toute la terre, comme le Seigneur l'avait dit à Moïse, et il la livra en posses-

18. Multo tempore pugnavit Josue contra reges istos.

19. Non fuit civitas quæ se traderet filiis Israel, præter Hevæum, qui habitabat in Gabaon : omnes enim bellando cepit.

20. Domini enim sententia fuerat, ut indurarentur corda eorum, et pugnarent contra Israel et caderent, et non mererentur ullam clementiam, ac perirent, sicut præceperat Dominus Moysi.

21. In illo tempore venit Josue, et interfecit Enacim de montanis. Hebron, et Dabir, et Anab, et de omni monte Juda et Israel, urbesque eorum delevit.

22. Non reliquit ullum de stirpe Enacim, in terra filiorum Israel: absque civitatibus Gaza, et Geth, et Azoto, in quibus solis relictis sunt.

23. Cepit ergo Josue omnem terram, sicut locutus est Dominus ad Moysen, et tradidit eam in posses-

C'est apparemment la plaine de la Cœlé-syrie.

18. — *Multo tempore.* Environ sept ans, V. xiv, 40.

20. — *Ut indurarentur.* Il ne faudrait pas conclure que Dieu aurait rétracté sa sentence, s'ils eussent demandé la paix comme les Gabaonites. Ce passage dit seulement qu'en faisant la guerre aux Israélites, ils se sont conduits de manière à ne mériter aucune miséricorde. Voici ce que dit S. Augustin à ce sujet : « Quoniam quibusdam ultro præbuerunt Israëlitis misericordiam, quamvis contra mandatum; ad hoc dictum esse intelligendum est ut non eis parceretur, nec ab eis Israëlitis, neglecto Dei mandato, admisericordiam flecterentur. » Quæst. 8 in Jos.

21. — *Et interfecit Enacim.* La destruction des Enacim est ici racontée comme par incidence, ce qui ne prouve pas que ce passage ait été inséré après coup, ou qu'il soit emprunté à une autre source. Le but de l'auteur est de mentionner expressément que Josué avait détruit les géants qui avaient paru si redoutables aux espions, V. Nomb., xiii, 28, 34 et suiv. — *Anab.* Ville de la montagne de Juda, xv, 50; aujourd'hui Anab-os-Schir

ou Anab-el-Kebir, au S. d'Hébron, sur la rive de l'Oued-el-Khalil, V. Guérin, Judée, III, 362 et 363.

22. — *Gaza, V. x, 44.* — *Geth.* Probablement la même que Gethremmon, xix, 45, xxi, 24. Selon M. Guérin, les ruines du Khirbet-Dikrin seraient celles de Geth, tant à cause de leur importance que de leur position par rapport à Diospolis et Eleuthéropolis, Cf. Guérin, Judée, II, 408 et suiv. Si le nom antique ne s'est pas conservé, c'est que cette ville a disparu depuis longtemps. Geth resta indépendante jusqu'au temps de David qui s'en empara, II Rois, xxi, 20; I Paral., xvii, 4. Les Philistins durent la reprendre, puisque nous lisons qu'Osias, fils d'Amasias, combattit les Philistins et détruisit les remparts de Geth, II Paral., xxvi, 6. Depuis cette époque, il n'en est plus question dans les Ecritures.

23. — *Omnem terram.* Ces mots ne signifient point que Josué s'empara de toutes les villes et de tous les villages et qu'il détruisit complètement tous les Chananéens. Ce qui est vrai absolument, c'est que leur puissance fut brisée et qu'il eût été facile aux Israélites d'anéantir les faibles restes de cette nation, s'ils avaient été fidèles à accomplir les ordres

sionem filiis Israel secundum partes et tribus suas; quievitque terra a præliis.

*Infr. 14, 15.*

sion aux enfants d'Israël, d'après leurs divisions et leurs tribus, et la terre se reposa des combats

## CHAPITRE XII

Résumé de la conquête des pays transjordaniques, mention des rois vaincus, c'est-à-dire de Séhon, roi des Amorrhéens et d'Og, roi de Basan, avec des indications sur l'étendue de leurs royaumes respectifs (vv. 1-6). — Énumération des rois vaincus par Josué (vv. 7-24).

1. Ili sunt reges, quos percusserunt filii Israel, et possederunt terram eorum trans Jordanem ad solis ortum, a torrente Arnon usque ad montem Hermon, et omnem orientalem plagam quæ respicit solitudinem.

2. Séhon, rex Amorrhæorum, qui habitavit in Hesebon, dominatus est

1. Voici les rois que défirent les enfants d'Israël, et dont ils possédèrent le pays au delà du Jourdain, vers le lever du soleil, depuis le torrent d'Arnon jusqu'à la montagne d'Hermon et toute la contrée orientale qui regarde le désert :

2. Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitait à Hésébon, et qui régnait

du Seigneur. Mais leur négligence et leurs apostasies leur méritèrent même de tomber sous le joug de leurs ennemis. Josué a donc fait tout ce que lui avait dit le Seigneur, car le Seigneur n'avait point commandé de soumettre tout le pays en une seule fois. mais peu à peu. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter au ch. xxiii, vv. 28 et 30 et au ch. vii du Deutéronome.

### IV. — Epilogue. Énumération des rois vaincus (Ch. xii).

1. — A torrente Arnon. Le torrent d'Arnon, aujourd'hui l'Oued el-Modjeb, séparait d'abord les Amorrhéens des Moabites, Nomb. xxi, 13, du temps de Moïse, puis les Moabites des Israélites. Sorti des monts de Galaad il se jette dans la mer Morte, à l'Orient, après un parcours de 75 kilomètres.

2. — Ab Arocr. Les ruines d'Aroër portent le nom d'Arayr et se trouvent sur la rive droite du Modjeb (Arnon). Un certain nombre d'auteurs distinguent Aroër des rives de l'Arnon, d'Aroër qui est vis-à-vis de Rabba ou Rabbath Ammon xiii, 25 ; nous ne voyons pas pour quel motif, car la première est bien aussi vis-à-vis de Rabba. Il est vrai qu'il est dit qu'Aroër fut bâtie par les enfants de Gad, Nomb. xxxii, 34, mais il faut sans doute entendre reconstruite ainsi que Dibon qui paraît bien avoir existé avant l'arrivée des

Israélites, Nomb. xxi. 30. Cédée à la tribu de Ruben, xiii, 9 et 16, elle paraît avoir été reconquise sur eux par les Moabites, V. Isale, vii, 2 ; Jér. xlviii, 19, Cf. Deut. ii, 36, iii. 42. iv, 48 ; Jug. xi, 26 ; II Rois xxiv, 5 ; IV Rois, x, 33 ; I Paral. v. 8. — *Et mediæ partis in valle.* C'est-à-dire depuis le milieu de la vallée, comme le porte le texte hébreu. La ville d'Ar dont il est parlé dans les Nomb., xxi, 15, était peut-être la limite extérieure des possessions des Israélites, tandis que Aroër était la limite intérieure. — *Dimidiæque Galaad.* Le territoire de Galaad était sur la rive orientale du Jourdain, tandis que le pays de Chanaan, proprement dit, était entre le Jourdain et la Méditerranée, V. Nomb. xxxii, 25, 29 ; Jos. xxii, 32. Il était divisé en deux parties, l'une appartenant primitivement aux Amorrhéens, et située au sud et l'autre au nord formant le royaume de Basan. v. 5. — *Usque ad torrentem Jaboc.* C'est-à-dire jusqu'à la partie haute du Jaboc, partie qui porte aujourd'hui le nom de Nahr Amman, car les Amorrhéens avaient repoussé à l'est les Ammonites dont le territoire ne touchait plus au Jourdain et ne devait pas appartenir aux Israélites, V. Deut. ii, 19. Le Jaboc est aujourd'hui l'Oued-Zerka ; il se jette dans le Jourdain entre le lac de Génésareth et la mer Morte, à mi chemin de l'un et de l'autre.

depuis Aroër, qui est située sur le bord du torrent d'Arnon, et depuis le milieu de la vallée et de la moitié de Galaad, jusqu'au torrent de Jaboc, qui est la limite des enfants d'Ammon;

3. Et depuis le désert jusqu'à la mer de Cénérèth contre l'orient et jusqu'à la mer du désert, qui est la mer très-salée, vers l'orient, sur le chemin qui mène à Bethsimoth et vers le midi, au-dessous d'Asedoth, jusqu'à Phasga.

4. Les frontières d'Og, roi de Basan, un des derniers restes des Raphaïm, qui habitait à Astaroth et à Edraï, et qui régnait sur le mont Hermon et sur Salecha et sur tout Basan jusqu'aux frontières

5. De Gessuri et de Machati et de la moitié de Galaad, frontières de Séhon, roi d'Hésébon.

6. Moïse, serviteur du Seigneur, et les enfants d'Israël les défendirent, et Moïse livra leur terre aux tribus de Ruben et de Gad et à la moitié de la tribu de Manassé.

7. Voici les rois de ce pays que Josué et les enfants d'Israël défirent au delà du Jourdain, du côté de l'occident, depuis Baalgad, dans

ab Aroer, quæ sita est super ripam torrentis Arnon, et mediæ partis in valle, dimidiæque Galaad, usque ad torrentem Jaboc, qui est terminus filiorum Ammon;

3. Et a solitudine usque ad mare Cenereth contra orientem et usque ad mare deserti, quod est mare salissimum, ad orientalem plagam per viam quæ ducit Bethsimoth : et ab australi parte, quæ subjacet Asedoth, Phasga.

4. Terminus Og regis Basan, de reliquiis Raphaim. qui habitavit in Astaroth, et in Edrai, et dominatus est in monte Hermon, et in Salecha, atque in universa Basan, usque ad terminos

5. Gessuri, et Machati, et dimidiæ partis Galaad : terminos Sehon regis Hesebon.

6. Moyses famulus Domini, et filii Israel percusserunt eos, tradiditque terram eorum Moyses in possessionem Rubenitis, et Gaditis, et dimidiæ tribui Manasse.

7. Hi sunt reges terræ, quos percussit Josue, et filii Israel, trans Jordanem ad occidentalem plagam, a Baalgad in campo Libani, usque

3. — *Mare Ceneroth*. Appelée aussi *mer de Galilée*, *lac de Genesareth*, *lac de Tiberiade*. Ce lac est traversé par le Jourdain du nord au sud et se trouve déjà à 236 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée, V. XI. 2. — *Bethsimoth*. A la tribu de Ruben, XIII. 20, mentionnée une première fois dans les Nomb., XXXIII, 49, et une dernière fois par Ezéchiel XXI. 9. — *Quæ subjacet Asedoth, Phasga*. L'hébreu peut se traduire ainsi : *au pied de (la montagne) de Phasga*. Le mot *Ashedoth*, אשדות en hébreu signifie *effusions*, et par extension le bas de la montagne, c'est-à-dire l'endroit où se réunissent les eaux. Les ruines de *Singha* sur le mont Nébo sont peut-être celles de la ville de Pha-ga, Cf. Nomb. XXI, 20, XXIII, 44; Deut. III, 47, 27, IV, 49, XXXIV, 4; Jos. XIII. 20.

4. — *Basan*, V. IX. 40. — *Astaroth*. V. IX, 40. — *Edrai*. Donnée à Manassé, XIII, 34; aujourd'hui *Edrz*, *Draa* ou *Dera*, Cf. Nomb.

XII, 33; Deut. I. 4, III, 4, 40. — *Salecha*. Aujourd'hui Soukhad, ou l'on a retrouvé plusieurs inscriptions nabathéennes et grecques, publiées par M. de Vogué, Inscript. sémi., 446. Cette ville formait la frontière sud-est du royaume de Basan et se trouvait entre Bostra du royaume de Moab, aujourd'hui Bousrah et Philippopolis, Cf. Deut. III, 40; Jos. XIII, 44; I. Paral. V. 2.

5. — *Gessuri*. Gessuri ou Gessur était un petit royaume au N.-E. de Basan qui appartenait à la tribu de Ruben XIII, 43. — *Machati*. Machati ou Maacha sur la frontière de Syrie était un royaume dont la position exacte n'est pas connue. Peut-être Lejah. Appartint à Ruben, XIII, 44, Cf. Deut. III, 44; II Rois, X, 6, 8, XXIII, 34; IV Rois, XXV, 23; I Paral., IV, 49, XIX, 7; Jér. XL, 8. — *Hesebon*. V. IX. 40.

7. — *Baalgad*. V. XI, 47. — *Seir*. V. XI, 47.

ad montem cujus pars ascendit in Seir; tradiditque eam Josue in possessionem tribubus Israel, singulis partes suas,

8. Tam in montanis quam in planis atque campestribus. In Asedoth, et in solitudine, ac in meridie Hæthæus fuit et Amorrhæus, Chanaanæus et Pherczæus, Hevæus et Jebusæus.

9. Rex Jericho unus : rex Hai, quæ est ex latere Bethel, unus :

10. Rex Jerusalem unus : rex Hebron unus,

11. Rex Jerimoth unus, rex Lachis unus,

12. Rex Eglon unus, rex Gazer unus,

13. Rex Dabir unus, rex Gader unus,

14. Rex Herma unus, rex Hered unus,

15. Rex Lebna unus, rex Odullam unus,

16. Rex Maceda unus, rex Bethel unus,

la campagne du Liban, jusqu'à la montagne, dont une partie s'élève vers Séir. Et Josué livra en possession à toutes les tribus d'Israël, d'après leurs divisions

8. Tant le pays des montagnes que les plaines et les champs. A Asedoth et dans le désert et au midi il y avait l'Héthéen et l'Amorrhéen, et le Chanaanéen et le Phérozéen, l'Hévéen et le Jébuséen.

9. Le roi de Jéricho, un ; le roi de Haï qui est à côté de Béthel, un ;

10. Le roi de Jerusalem, un ; le roi d'Hébron, un ;

11. Le roi de Jérimoth, un ; le roi de Lachis, un ;

12. Le roi d'Eglon, un ; le roi de Gazer, un ;

13. Le roi de Dabir, un ; le roi de Gader, un ;

14. Le roi d'Herma, un ; le roi d'Héred, un ;

15. Le roi de Lebna, un ; le roi d'Odullam, un ;

16. Le roi de Macéda, un ; le roi de Béthel, un ;

8. — *In Asedoth.* Selon ce qui a été dit plus haut, v. 3, ce mot ne serait pas un nom propre et désignerait probablement les vallées ou le bas des vallées. — *Hethæus, etc.*, V. III, 40.

9. — *Jericho.* V. II, 4. — *Hai.* V. VII, 2. — *Bethel.* V. VIII, 2.

10. — *Jerusalem.* V. X, 4. — *Hebron.* V. X, 3.

11. — *Jerimoth.* V. X, 3. — *Lachis.* V. X, 3.

12. — *Eglon.* V. X, 3. — *Gazer.* V. X, 33.

13. — *Dabir.* V. X, 38. — *Gader.* La même que Gedor, xv, 58, aujourd'hui Djedour, entre Bethléem et Hébron ; assimilée aussi à *Gateroth* ou *Gideroth*, xv, 44, aujourd'hui *Gethéra.*

14. — *Herma.* Appelée *Séphaath* par les Chananéens, Jug. I, 47. Les ruines de *Sepata*, à deux heures et demie au sud-ouest de Khalasa-Elusa, ne peuvent s'y rapporter, car elles sont trop éloignées de Hered et de Cadesbarné dont cette ville était voisine, Nomb., XXI, 4 et ss. et XIV, 45. Le nom de Séphaath s'est peut-être conservé dans celui de Ech-Soufah, un col qui conduit de l'Oued-el-Fikreh dans les montagnes de Chanaan, V. Robins., Palest., III, p. 450. Mais il eût été

impossible à une armée de gravir des pentes aussi escarpées. — *Hered.* En hébreu *Arad.*, aujourd'hui le Tell-Aradh a vingt mille au sud d'Hébron et six au nord-est de Tell-el-Melah, l'ancienne Moladah, à quatre mille seulement selon Eusèbe et S. Jérôme ; mais c'est une erreur évidente d'après M. V. Guérin, Judée, III, 482 et ss. 485 et ss., Cf. Nomb. XXI, 4, xxxiii, 40 et Jug., I, 46.

15. — *Odullam.* A 16 kil. de Bethléem se trouve une caverne que plusieurs regardent comme celle où se cacha David. I Rois, XVII, 4. Mais cette dernière est citée parmi les plaines de la Chéphelah. xv, 35 et II Paral., XI, 7. 8 entre Jérimoth. Socho et Geth. Au surplus celle dont nous parlons est à 23 milles d'E-leuthéropolis, Beit-Djibrin. et non à dix comme le dit Eusèbe. V. V. Guérin, Judée, III, 433 et ss. Selon Robinson et Van de Velde la position de Deir-Doubban à deux heures au nord de Beit-Djibrin réunirait les conditions voulues, Cf. Esdr. XI, 30.

16. — *Bethel.* Probablement la même que Bethul, XIX, 4, et que Bathuel, I Paral., IV, 30, aujourd'hui Beit-Oula, selon M. V. Guérin.

17. Le roi de Taphua, un; le roi d'Opher, un;  
 18. Le roi d'Aphec, un; le roi de Saron, un,  
 19. Le roi de Madon, un; le roi d'Asor, un;  
 20. Le roi de Sémeron, un; le roi d'Achsaph, un;  
 21. Le roi de Thénac, un; le roi de Mageddo, un;  
 22. Le roi de Cadès, un; le roi de Tachanan du Carmel, un;  
 23. Le roi de Dor et de la province de Dor, un; le roi de Galgal des nations, un;  
 24. Le roi de Thersa, un; en tout trente et un rois.

17. Rex Taphua unus, rex Opher unus,  
 18. Rex Aphec unus, rex Saron unus,  
 19. Rex Madon unus, rex Asor unus,  
 20. Rex Semeron unus, rex Achsaph unus,  
 21. Rex Thenac unus : rex Mageddo unus,  
 22. Rex Cades unus, rex Jachanan Carmeli unus,  
 23. Rex Dor, et provinciæ Dor unus, rex Gentium Galgal unus,  
 24. Rex Thersa unus; omnes reges triginta unus.

17. — *Taphua*. Paraît identique à Taphua citée plus loin, xv, 33, 34, parmi les villes de la plaine et ne doit pas être confondu avec Bethtaphna qui était dans la montagne xv, 48.

18. — *Opher*. Il est douteux que ce soit la même chose que Gethhepher, xix, 43, et que Hapharaïm (ibid., 49). C'était probablement la capitale du pays d'Epher. III Rois, iv, 40. Elle était sans doute voisine de Socho dans la plaine de Juda, Cf. IV. Rois, xiv, 25.

19. — *Aphec*. Probablement la ville de même nom, où les Israélites perdirent l'arche d'alliance, I Rois, iv, 4 : différente d'Aphec qui était proche de Jezraël, I Rois, xxix, 4. Aujourd'hui le village d'Afka, sur une des terrasses du Liban, V. Robins., Rech. bib., p. 794 et Van de Velde, Voy. II, p. 398, Cf. XIII. 4, XIX, 30; Jug. I, 34. — *Saron*. La plaine de Saron s'étend de Césarée à Jaffa; elle était célèbre par sa beauté et sa fertilité, Cf. I Paral., xxxii, 29; Cant. II, 4; Is. xxviii, 9, xxxv, 2, lxxv, 40.

20. — *Madon*, V. xi, 4. — *Asor*, V. xi, 4.

21. — *Sémeron*, xi, 4. — *Achsaph*, ibid.

22. — *Thénac*. Identifiée avec le village de Ta'annak; assignée à Manassé qui n'en expulsa pas les habitants, xviii, 44 et Jug. I, 27 et 28. C'est entre Thénac et Mageddo que fut vaincu Sisara, Jug. v, 49, ce qui prouve la proximité de ces deux villes, Cf. XXI, 25, 26; I Paral., vii, 29. — *Mageddo*. Doit être la même chose que la ville de *Legio*, laquelle est aujourd'hui le Kharbet-Ledjoun à quatre milles de Thénac, selon l'indication de S. Jérôme, Cf. V. Guérin. Samar., II, 232 et pag. suiv., Mageddo fut rebâtie par Salomon, III Rois, ix, 45; c'est là que mourut

Ochosias, roi de Juda, poursuivi par Jéhu, IV Rois, ix, 27, et que Josias fut vaincu et tué dans la bataille livrée à Nécho, roi d'Egypte, IV Rois, xxiii, 29 et 30, Cf. xvii, 2; Jug. I, v, 49; III Rois iv, 42, ix, 45; IV Rois, ix, 27 et 28; I Paral. vii, 29; II Paral. xxxv, 22.

23. — *Cades*. Ville lévitique et ville de refuge sur la montagne de Nephthali, xix, 37, xx, 7, xxi, 32, patrie de Barac, Jug. iv, 6, aujourd'hui un misérable village de même nom au nord-ouest du lac Houleh. Van de Velde, p. 355; avec des ruines considérables, V. Robins. Rech. bib. 482. — *Jachanan Carmeli*. Robinson incline à identifier cette ville avec le Tell-Kaimoun qui est en effet sur les pentes du Carmel et près d'un torrent V. xix, 44; mais le Tell-Kaimoun est plus probablement Chelmon, Cf. Guérin, Samarie, II, 244 et ss. *Carmeli*, V. xix, 26.

24. — *Dor*. V. xi, 2. *Rex gentium Galgal*. *Galgal des nations* devrait être placée à Kalkilieh, si Ketr-Saba est Antipatris. Si, au contraire, *Medjel-Yaba* est Antipatris, comme le démontre M. V. Guérin, Sam., II, 357 et ss., le village de Djeldjouliéh, à six milles au nord, correspond à Galgal (Galgoulis dans l'Onomasticon) et pour le nom et pour la distance et la position.

25. — *Thersa*. Actuellement Thallouza, d'après l'opinion généralement admise, car le nom arabe peut n'être que l'altération du nom ancien, par le changement de *resch* en *lam*. Thersa fut la capitale d'Israël depuis Jéroboam, III Rois, xiv, 47, jusqu'à Amri, le fondateur de Samarie III Rois xvi, 23 et 24. Elle était encore connue au moyen âge, Cf. III Rois, xv, 24, xvi, 6-23; IV Rois, xv, 44, 46; Cant. vi, 4.

## CHAPITRE XIII

Seigneur ordonne à Josué de partager le pays de Chanaan entre les neuf tribus et la demi-tribu de Manassé (vv. 4-7) ; à cette occasion, l'auteur rappelle le partage du pays de Galaad entre les tribus de Ruben, de Gad et la demi-tribu de Manassé, et il fait la description de ce territoire (vv. 9-32). — Il rappelle de nouveau que la tribu de Lévi n'est pas admise au partage (v. 33).

1. Josue senex, pro vectæque ætatis erat, et dixit Dominus ad eum : Senuisti, et longævus es, terraque latissima derelicta est, quæ necdum sorte divisa est :

2. Omnis videlicet Galilæa, Philistiim, et universa Gessuri.

3. A fluvio turbido, qui irrigat Ægyptum, usque ad terminos Accaron contra aquilonem ; terra Chanaan, quæ in quinque regulos Philistiim divitur, Gazæos, et Azothios, Ascalonitas, Gethæos, et Accaronitas.

1. Josué était vieux et d'un âge avancé et le Seigneur lui dit : Tu as vieilli et tu es chargé d'années, et il reste une terre très-vaste qui n'a pas encore été partagée au sort ;

2. C'est-à-dire toute la Galilée, le pays des Philistins et tout le pays de Gessuri,

3. Depuis le fleuve trouble qui arrose l'Égypte jusqu'aux frontières d'Accaron contre l'aquilon, la terre de Chanaan qui est partagée entre les cinq petits rois des Philistins, entre les Gazéens, les Azotiens, les Ascalonites, les Géthéens et les Accaronites.

## DEUXIÈME PARTIE

(CHAP. XIII-XXIV.)

## PARTAGE DU PAYS DE CHANAAN ENTRE LES TRIBUS D'ISRAËL.

## I. — Description de la Palestine (Ch. XIII.)

1. — *Terraque... divisa est.* Hébreu : *et il reste un vaste territoire à occuper.*

2. — *Omnis videlicet Galilæa.* Il y avait deux Galilées, l'une autour de Tibériade et du lac de Génésareth, l'autre, autour de Capharnaüm, de Tyr et de Ptolémaïs, appelé *Galilea gentium*, à cause de ses voisins.

3. — *Philistiim.* Les Philistins étaient les descendants de Misraïm, fils de Cham, Gen., x, 14. Ailleurs, Deut., II, 23, ils sont confondus avec les *Caphthorim*, dans la Vulgate *Cappadocæus*, et selon le prophète Amos, IX, 7, venaient de *Caphthor*, *Cappadoce* dans la Vulgate. Jérémie, XLVII, 4, les appelle restes de l'île de Caphthor, Vulgate : *île de Cappadoce*. Or, la Cappadoce n'est pas une île et il n'est pas probable qu'ils soient venus de Cappadoce pour se fixer près du pays qu'ils avaient

quitté auparavant, puisqu'ils descendaient de Misraïm, père des Egyptiens, Gen., x, 14. Voilà pourquoi plusieurs auteurs regardent le Delta du Nil comme l'île de Caphthor. D'après une opinion plus moderne, cette île serait la Crète, car les Philistins sont aussi nommés *Crethim*, Ezéch., XXV, 16 ; Soph., II, 5 ; I Rois, XXX, 14. Toutefois, il est plus vraisemblable que les Philistins sont sortis d'Égypte. Ils ont donné leur nom au pays de Chanaan. Toutefois, le nom de Palestine, formé par les écrivains profanes du mot *Peleset*, ne se trouve point dans la Bible. Sur les monuments assyriens on trouve *Pa-la-as-tav*, Inscript. de Bin-Nirar, mais non avec le sens que nous lui donnons maintenant. — *Et universa Gessuri.* Ce n'est pas Gessuri de la Pérée, XII, 5 et Deut., III, 14, mais le territoire des Gessurites qui étaient établis sur les bords du désert d'Arabie qui touche à l'Égypte. Il en est encore parlé au premier livre des Rois, XXVII, 8. Le territoire des Philistins et des Gessurites s'étendait depuis le Sihor d'Égypte au sud, jusqu'à Accaron au nord.

3. — *A fluvio turbido.* Ce n'est pas le Nil, mais bien l'*Oued-el-Arich* de nos jours, fron-

4. Mais au midi sont les Hévéens. toute la terre de Chanaan, et Maara des Sidoniens, jusqu'à Aphec et aux frontières de l'Amorrhéen,

5. Et jusqu'à leurs confins; et la région du Liban vers l'orient, depuis Baalgad, au-dessous du mont Hermon, jusqu'à l'entrée d'Emath,

6. Et tout le pays de ceux qui habitent sur la montagne, depuis le Liban jusqu'aux eaux de Maseré-  
photh, et de tous les Sidoniens. C'est moi qui les exterminerai devant la face des enfants d'Israël. Que leur pays fasse donc partie de l'héritage d'Israël, comme je te l'ai prescrit.

7. Et maintenant partage la terre

4. Ad meridiem vero sunt Hevæi, omnis terra Chanaan, et Maara Sidoniorum, usque Apheca et terminos Amorrhæi,

5. Ejusque confinia : Libani quoque regio contra orientem, a Baalgad sub monte Hermon, donec ingrediaris Emath.

6. Omnium qui habitant in monte, a Libano usque ad aquas Maseré-  
photh, universique Sidonii. Ego sum qui delebo eos a facie filiorum Israel. Veniat ergo in partem hæreditatis Israel, sicut præcepi tibi.

7. Et nunc divide terram in pos-

tière naturelle de la Palestine et de l'Égypte. En effet, les Philistins n'ont pas étendu leur domination jusqu'à l'Égypte. D'ailleurs, le texte hébreu devrait être traduit ainsi : *depuis le Sihor qui est devant l'Égypte*, et dans un passage d'Isaïe, xxvii, 12, les Sept. portent : *jusqu'à Rhinocoura* (el-Arich), au lieu de torrent d'Égypte, ce qui lève tous les doutes. — *Accaron*. Une des cinq satrapies des Philistins. Le village d'A'ker en occupe l'emplacement, bien que les ruines de l'ancienne ville aient disparu, ce qui s'explique, puisqu'elle était sans doute construite avec des briques séchées au soleil, semblables à celles dont les Arabes de cette plaine se servent actuellement. Donnée à la tribu de Juda, xv, 45, puis à celle de Dan, xix, 43, Accaron fut bientôt reconquise par les Philistins. C'est de là que l'arche fut renvoyée à Bethsames, la ville la plus proche, I Rois, vi, 12, 16, nouvelle preuve en faveur d'A'ker. Sa ruine, ainsi que celle des autres cités des Philistins, fut souvent prédite par les prophètes (Jér., xxv, 20; Am., i, 8; Soph., ii, 4. — *Terra Chanaan*. Les Philistins n'étaient pas des Chananéens, Gen., xi, 14, mais, toutefois, ils devaient être chassés du pays comme des étrangers et des intrus, Deut., ii, 23. — *In quinque regulos*. Ce n'étaient pas des rois, mais plutôt des satrapes. Les capitales des cinq satrapies étaient : Gaza, Azoth, Ascalon, Geih et Accaron. — *Ascalonitas*. La ville d'Ascalon s'appelle aujourd'hui As'koulan. Ruines considérables Cf. V. Guérin, Judée, ii, 135 et suiv. Conquise par les enfants de Juda, Jug., v, 18, puis de nouveau par David, Cf. III Rois, iv, 21, elle fut aussi le théâtre des exploits de Samson, Jug., xiv, 14. Elle fut plus tard assujettie par les Assy-

riens, puis par les Perses et les Grecs. Hérode le Grand y était né et l'embellit. Au moyen âge, Godefroid de Bouillon y remporte une victoire sur l'armée du khalife d'Égypte. Détruite par Saladin, réédifiée par Richard Cœur-de-Lion, puis, finalement, à peu près complètement renversée d'un commun accord entre chrétiens et musulmans, elle ne s'est pas relevée.

4. — *Maara Sidoniorum*. *Maara*, en hébreu, peut se traduire aussi par caverne. Ce serait aujourd'hui Mougr-Djezzin (caverne de Djezzin) sur les pentes du Liban, à l'E. de Sidon ou Saïda. — *Apheca*, V. xii, 18.

5. — *Ejusque confinia*. Hébreu : *et le pays de Gébal*. Gébal ou Byblos, au N. de Beyrouth est appelée Djébaïl par les Arabes, Cf. III Rois, v, 32; Ps. lxxxiii, 7; Ezéch., xxvii, 9. — *Libani quoque regio*. Ce n'est point l'Anti-Liban, mais la partie qui s'étendait à l'E. de Gébal jusqu'au territoire d'Emath. Le Liban est une chaîne de montagnes qui longe la Méditerranée, mais dont la partie principale est au nord de la Palestine. L'Anti-Liban est une chaîne parallèle qui se détache à l'Orient, se prolonge à l'E. du Jourdain et atteint la mer Morte. La vallée qui les sépare s'appelait Cœlésyrie ou Syrie creuse. — *Emath*. Aujourd'hui *Hamah*, sur l'Oronte, ville encore considérable; était la capitale d'un petit royaume, et il en est souvent parlé dans l'Écriture, quand il est question des limites de la Palestine. Sous le règne des Séleucides, Emath reçut le nom d'*Epiphania*, en l'honneur d'Antiochus Epiphane, mais elle le perdit lorsque la puissance des Grecs eut disparu.

6. — *Universique Sidonii*. C'est-à-dire tous les Phéniciens, car, à cette époque, Sidon était la capitale de la Phénicie.

sessionem novem tribubus, et dimidiæ tribui Manasse,

8. Cum qua Ruben et Gad possederunt terram, quam tradidit eis Moyses famulus Domini, transfluenta Jordanis ad orientalem plagam.

*Num. 32, 33.*

9. Ab Aroer, quæ sita est in ripa torrentis Arnon, et in vallis medio, universaque campestris Medaba, usque Dibon;

10. Et cunctas civitates Schon, regis Amorrhæi, qui regnavit in Hesebon, usque ad terminos filiorum Ammon;

11. Et Galaad, ac terminum Gessuri et Machati, et omnem montem Hermon, et universam Basan, usque ad Salecha,

12. Omne regnum Og in Basan, qui regnavit in Astaroth et Edraï, ipse fuit de reliquiis Raphaim: percussitque eos Moyses, atque delevit.

13. Nolueruntque disperdere filii Israel Gessuri et Machati: et habitaverunt in medio Israel usque in præsentem diem.

14. Tribui autem Levi non dedit possessionem; sed sacrificia et victimæ Domini Dei Israel, ipsa est ejus hæreditas, sicut locutus est illi.

*Num. 18, 20.*

15. Dedit ergo Moyses possessionem tribui filiorum Ruben juxta cognationes suas.

16. Fuitque terminus eorum ab

que doivent posséder les neuf tribus et la moitié de la tribu de Manassé.

8. Avec laquelle Ruben et Gad ont possédé la terre que Moïse, serviteur du Seigneur, leur a livrée au delà des flots du Jourdain, du côté de l'orient,

9. Depuis Aroër, qui est située sur le bord du torrent d'Arnon et au milieu de la vallée, et tous les champs de Médaba, jusqu'à Dibon

10. Et toutes les villes de Séhon, roi des Amorrhéens, qui régnait à Hésébon, jusqu'aux frontières des enfants d'Ammon;

11. Et Galaad et les confins de Gessuri et de Machati et tout le mont Hermon et tout Basan jusqu'à Salécha;

12. Tout le royaume d'Og, dans le Basan, qui régnait à Astaroth et à Edraï et qui était un des derniers restes des Raphaim. Moïse les battit et les détruisit.

13. Et les enfants d'Israël ne voulurent pas exterminer ceux de Gessuri et de Machati, et ils ont habité au milieu d'Israël jusqu'au jour présent.

14. Or il ne donna pas de possessions à la tribu de Lévi; mais les sacrifices et les victimes du Seigneur Dieu d'Israël sont son héritage, comme il le leur a dit.

15. Moïse donna donc une possession à la tribu des enfants de Ruben suivant leurs familles.

16. Et leurs limites furent depuis

8. — *Cum quæ...* Les paroles qui suivent jusqu'à la fin du chapitre sont de l'historien.

9. — *Aroer*, XII, 2. — *Arnon*, *ibid.* — *Medaba*. Porte aujourd'hui le même nom. Conquise sur les Amorrhéens, Nomb., XXI, 30, et donnée à la tribu de Ruben, 16. Joab y vainquit les Ammonites et les Syriens, I Paral., XIX. Après la captivité, elle fut reprise par les Moabites, et pour cela, se trouve comprise dans les prophéties d'Isaïe contre Moab,

Is., xv, 2. Sous les Machabées elle devint une place de guerre importante, I Mach., IX, 36.

— *Dibon*. Dibon ou Dibon Gad, ville des Amorrhéens, donnée à la tribu de Gad, aujourd'hui Dhibân. C'est là qu'en 1868. M. Clermont-Ganneau découvrit la célèbre stèle dite de *Dhibân* ou de Mésa et qui est maintenant au Louvre.

14. — *Tribui autem Levi*, V. Lévit., XXVIII, 30-32; Nomb., XVIII, 24-32.

16. — *Fuitque terminus eorum* Le terri-

Aroer, qui est située sur le torrent d'Arnon, et au milieu de la vallée de ce torrent et toute la plaine qui mène à Médaba.

17. Hésébon avec tous ses villages qui sont dans la plaine et Dibon et Bamothbaal et la ville de Baalmaon,

18. Et Jassa et Cédimoth et Méphaat,

19. Cariathaïm, Sabama et Sarathasar sur la montagne de la vallée.

20. Bethphogor, et Ascédoth, Phasga et Bethjésimoth,

21. Et toutes les villes de la plaine, et tous les royaumes de Séhon, roi amorrhéen, qui régna à Hésébon, que Moïse défait avec les princes de Madian, Hévi et Récem et Sur et Hur et Rébé, chefs de Séhon et habitants de ce pays.

22. Les enfants d'Israël firent aussi périr par le glaive Balaam, le devin, fils de Béor, avec les autres qui furent tués.

23. Or le fleuve du Jourdain fut la limite des enfants de Ruben. Telles sont les possessions en villes

Aroer, quæ sita est in ripa torrentis Arnon, et in valle ejusdem torrentis media : universam planitiem, quæ ducit Medaba,

17. Et Hesebon, cunctosque viculos earum, qui sunt in campestribus : Dibon quoque, et Bamothbaal, et oppidum Baalmaon,

18. Et Jassa, et Cedimoth, et Mephaath.

19. Et Cariathaim, et Sabama, et Sarathasar in monte convallis,

20. Bethphogor et Asedoth, Phasga et Bethiesimoth,

21. Et omnes urbes campestris, universaque regna Sehon, regis Amorrhæi, qui regnavit in Hesebon, quem percussit Moyses cum principibus Madian; Hevæum, et Recem, et Sur, et Hur, et Rebe duces Sehon habitatores terræ.

Num. 31, 8.

22. Et Balaam filium Beor ariolum occiderunt filii Israel gladio cum cæteris interfectis.

23. Factusque est terminus filiorum Ruben Jordanis fluvius. Hæc est possessio Rubenitarum per co-

soire de la tribu était au sud et borné de ce côté par l'Arnon.

47. — *Hesebon*, V. ix, 40. — *Bamoth-Baal*. Ce nom signifie, *hauteurs de Baal* et il n'est point certain qu'il désigne une ville. En tout cas, le *Djebel Attarus* répond assez bien à la position que Bamoth-Baal, comme ville ou comme hauteur, devait occuper. — *Baalmaon*. Aussi *Baalmeon*, *Beelmeon* et *Méon*. Rebâtie par les enfants de Ruben, aujourd'hui Maïn. ruines situées à trois quarts d'heure au S. O. d'Hésébon, Cf. Nomb., xxxii, 38; Ezéch., xxv, 9.

48. — *Jassa*. A l'E. de Médaba et de Dibon, sur la frontière du désert, d'après l'Onomasticon, Cf. Nomb., xxi, 23; Deut., ii, 32; Jug., xi, 20; I Paral., vi, 78; Is., xv, 4; Jer., xlvi, 24, 34. — *Cedimoth*. Aussi sur la frontière du désert. Ville sacerdotale, xxi, 37, Cf. Deut., ii, 26; I Paral., vi, 79. — *Mépharath*. Sans doute près de Jassa, avec laquelle elle est toujours nommée, Jer., xlvi, 24. D'après l'Onomasticon, elle avait une gar-

nison pour la protéger contre les habitants du désert. Ville sacerdotale, xxi, 37, Cf. I Paral., vi, 79.

49. — *Cariathaïm*. Chodorlahomor y battit les Emim, Gen., xiv, 5. Ses ruines connues sous le nom de *Koureyat* sont au S.-O. de Médaba, sur le sommet de l'Attarus, Cf. Nomb. xxxii, 37; Jér., xlvi, 4, 23; Ezéch., xxv, 9. — *Sabama*. Eloignée d'Hésébon de 500 pas seulement, selon S. Jérôme; ne paraît pas avoir laissé de traces, Cf. Nomb. xxii, 38; Is., xvi, 9; Jér. xlvi, 32. — *Sarathasar*. Peut-être *Sara*, au S. de Zerka-Maïn.

20. — *Bethphogor*. Appelée aussi *Fanum Phogor*, Deut., iv, 46, était en face de Jéricho à six milles à l'est de Livia, Cf., Deut., iii, 29, iv, 46, xxxiv, 6. — *Asedoth, Phasga*, V. xii, 3. — *Bethiesimoth*, *ibid*.

21. — *Universaque regna Sehon*. La partie de la plaine, car nous voyons plus loin, 27, que le reste est attribué à la tribu de Dan. — *Cum principibus Madian*. V. Nomb., viii.

23. — *Jordanis fluvius*. Hébreu : le Jour-

gnationes suas urbium et viculorum.

24. Deditque Moyses tribui Gad et filiis ejus per cognationes suas possessionem, cujus hæc divisio est.

25. Terminus Jaser, et omnes civitates Galaad, et dimidiam partem terræ filiorum Ammon, usque ad Aroer, quæ est contra Rabba;

26. Et ab Hesebon usque Ramoth, Masphe et Betonim; et a Manaim usque ad terminos Dabir;

27. In valle quoque Betharan, et Bethnemra, et Socoth, et Saphon reliquam partem regni Sehon regis Hesebon : hujus quoque finis Jordanis est, usque ad extremam partem maris Cenereth trans Jordanem ad orientalem plagam :

et en villages des Rubénites, d'après leurs familles.

24. Moïse donna aussi à la tribu de Gad et à ses enfants, d'après leurs familles, des possessions dont voici la division :

25. La limite de Jaser et toutes les villes de Galaad et la moitié de la terre des fils d'Ammon, jusqu'à Aroër qui est vers Rabba;

26. Et d'Hésébon jusqu'à Ramoth, Masphe et Bethonim, et de Manaim jusqu'aux frontières de Dabir;

27. Et dans la vallée Bétharan et Bethnemra et Socoth et Saphon, le reste du royaume de Séhon, roi d'Hésébon. Ses frontières sont aussi le Jourdain jusqu'à l'extrémité de la mer de Cénéreth au delà du Jourdain du côté de l'orient.

*dain et son territoire.* En effet, le territoire de la tribu de Ruben s'étendait très-peu au nord de la mer Morte. le long du Jourdain.

25. — *Jaser.* Aujourd'hui es-Szyr, selon toute vraisemblance. Appelée aussi Gazer I Mac., v, 8 et Jézer, I Paral., vi, 84. Ville sacerdotale, xxi, 39. Cf. Nomb., xxi, 32; II Rois, xxiv, 5; I Paral., xxvi, 34; Is., xvi, 8, 9; Jér., xlviii, 24, 34. — *Et omnes civitates Galaad.* La partie du S. appartenait au royaume de Sehon, puisque l'autre moitié fut donnée à Manassé, 34. — *Galaad.* V. xii, 2. — *Et dimidiam partem.* La partie du pays des Ammonites, située entre l'Arnon et le Jaboc, que les Amorrhéens leur avaient enlevée, c'est-à-dire le territoire situé sur la rive occidentale du haut Jaboc (Nahr-Amman). En effet, les Israélites ne devaient ni attaquer ni posséder le pays que les Ammonites, au temps de Moïse, occupaient à l'E. du Nahr-Amman, Deut., ii, 49. Cf. Deut., ii, 37, iii, 46; Jug., xi, 43. — *Aroer.* Est-ce celle du v. 16? V. xii, 2. Cf. Jug., xi, 26 et 33; II Rois, xxiv, 5. Si elle est distincte, comme elle se trouvait dans la vallée de Gad, II Rois, xxiv, 5, il faudrait la chercher sur les bords d'un Oued. Le Dr Keil propose Kalat-Zerka-Gadda, sur le Nahr-Amman au N.-E. de Rabba. — *Rabba.* Confondue par quelques auteurs avec Ar, métropole des Moabites; serait alors *Rabbah*. Il est plus probable que c'est la même que Rabbath-Ammon, Deut., iii, 2, aujourd'hui Amman et appelée aussi Philadelphie, sous les Grecs et les Romains. Cf. II Rois, xi, 4, xii, 26, 27, 29, xvii, 27;

I Paral., xx, 4; Jér., xlix, 23; Ezéch., xxi, 20. xxv, 5, Am., i, 44.

26. — *Ramoth, Masphe.* Hébreu : *Ramoth de Masphe* ou *Ramoth-Masphe* (les hauteurs de l'observatoire). Probablement la même ville que *Ramoth de Galaad*, xx, 8, et peut-être que *Maspha de Galaad*, Gen. xxxi, 49, texte hébreu; Jug. xi, 47. x, 44, 29, 34. Ramoth Galaad paraît être *es-Sall*. Si l'on en distingue Ramoth-Masphe, ce pourrait être, selon Porter, Guide, p. 306, *Djebel-Osch'a* sur les monts de Galaad (Djebel-Djlad). En tout cas Masphe était pour les tribus transjordaniques un sanctuaire et un lieu de réunion, comme Masphe de Benjamin pour les autres tribus. — *Betonim.* Probablement Batneh entre l'Oued Schaib et l'Oued Adschloun. — *Et a Manaim.* On a parlé de la frontière orientale, en allant du sud au nord; il va être question de celle du nord en allant de l'ouest à l'est. Manaim était au nord du Jaboc, puisque Jacob, après l'apparition des anges à Manaim, traversa les gués du Jaboc, Gen. xxxii, 3 et 23. Robinson, III, p. 920, propose avec quelque vraisemblance les ruines de *Mahné*. — *Dabir*, V. x, 38.

27. — *In valle.* C'est la vallée du Jourdain. De ce côté le territoire de Gad paraît s'être étendu depuis l'Oued Hesban, jusqu'à la mer de Galilée; tandis qu'au N. il ne dépassait pas le Jaboc, sauf auprès de Manaim. — *Betharan.* Reçut plus tard le nom de Livias; aujourd'hui Er-Rameh à l'embouchure de l'Oued Hesban, d'après Porter, Guide, p. 293. — *Bethnemra.* Appelée aussi Nemra, Nomb.

28. Telles sont les possessions des enfants de Gad d'après leurs familles, telles sont leurs villes et leurs villages.

29. Et il donna à la demi-tribu de Manassé et à ses enfants, selon leurs familles, des possessions.

30. Dont voici le commencement : De Manaïm tout le Basan et tous les royaumes d'Og, roi de Basan, soixante villes.

31. Et la moitié de Galaad et Astaroth et Edraï, villes du royaume d'Og dans le Basan, furent donnés aux enfants de Machir, fils de Manassé, à la moitié des enfants de Machir, selon leurs familles.

32. Moïse divisa ses possessions dans les plaines de Moab, au delà du Jourdain, vis-à-vis Jéricho, sur la rive orientale.

33. Mais il ne donna pas de possessions à la tribu de Lévi, parce que le Seigneur Dieu d'Israël est lui-même sa possession, comme il le lui a dit.

28. Hæc est possessio filiorum Gad per familias suas, civitates et villæ earum.

29. Dedit et dimidiæ tribui Manasse, filiisque ejus juxta cognationes suas possessionem,

30. Cujus hoc principium est : a Manaim universam Basan, et cuncta regna Og regis Basan, omnesque vicos Jair, qui sunt in Basan, sexaginta oppida ;

31. Et dimidiam partem Galaad, et Astaroth, et Edrai, urbes regni Og in Basan : filiis Machir, filii Manasse, dimidiæ parti filiorum Machir, juxta cognationes suas.

32. Hanc possessionem divisit Moyses in campestribus Moab trans Jordanem contra Jericho ad orientalem plagam.

33. Tribui autem Levi non dedit possessionem : quoniam Dominus Deus Israel ipse est possessio ejus, ut locutus est illi.

Num., 18, 20.

xxxii. 36 ; aujourd'hui Nimraïn sur l'Oued Schaïb à son entrée dans la vallée du Jourdain. — *Socoth*. Devait être au S. du Jaboc V. Gen. xxxiii, 47 et comp. avec xxxii. 22 et suiv. ; par conséquent, ce n'est pas *Sakout*, comme l'ont pensé quelques-uns. — *Saphon*. Saphon, dont le nom signifie Nord, se trouvait peut-être auprès de la mer de Galilée. — *Genereth*. V. xi, 2.

30. — *Omnesque vicos Jair*. Le territoire donné à Jaïr comprenait le pays d'Argob

jusqu'aux frontières de Gessuri et de Machati. Au lieu de soixante, on lit dans les Juges, x, 4, et dans les Paral., I Paral., ii, 22, seulement vingt-trois. Peut-être le mot ville n'est-il pas pris partout dans le même sens, ou peut-être aussi, le nombre de ces villes a-t-il varié, Cf. Nomb. xxxii, 41 et I Paral., ii, 23.

31. — *Astaroth*. V. ix, 40. — *Edrai*. V. xii, 4. — *Filiis Machir*. Machir, le seul fils de Manassé qui eut des enfants, désigne toute la tribu.

## CHAPITRE XIV

Commencement du partage; héritage de Caleb — Introduction où l'auteur annonce qu'il va énumérer les possessions des tribus qui n'ont pas encore reçu leur héritage (v. 4-5). — Caleb rappelle à Josué la promesse que lui a faite Moïse; il assure qu'il est aussi tort et aussi vaillant qu'autrefois et demande la montagne où sont les Enacim, s'engageant à la conquérir si Dieu veut l'assister (v. 6-12). — Josué lui donne Hébron et son territoire.

1. Hoc est quod possederunt filii Israel in terra Chanaan, quam dederunt eis Eleazar sacerdos et Josue filius Nun, et principes familiarum per tribus Israel :

*Num., 34, 13.*

2. Sorte omnia dividentes, sicut præceperat Dominus in manu Moysi, novem tribubus, et dimidiæ tribui.

3. Duabus enim tribubus, et dimidiæ, dederat Moyses trans Jordannem possessionem : absque Levitis, qui nihil terræ acceperunt inter fratres suos :

4. Sed in eorum successerunt locum filii Joseph in duas divisi tribus, Manasse et Ephraim : nec acceperunt Levitæ aliam in terra partem, nisi urbes ad habitandum, et suburbana earum ad alenda jumenta et pecora sua.

5. Sicut præceperat Dominus Moysi, ita fecerunt filii Israel, et dividerunt terram.

6. Accesserunt itaque filii Juda ad Josue in Galgala, locutusque est ad

1. Voici ce que possédèrent les enfants d'Israël dans la terre de Chanaan, que leur donnèrent le prêtre Eléazar et Josué, fils de Nun et les princes des familles dans les tribus d'Israël.

2. Ils partagèrent tout au sort, comme l'avait ordonné le Seigneur, par le ministère de Moïse à neuf tribus et à une demi-tribu.

3. Car Moïse avait donné des possessions au delà du Jourdain à deux tribus et demi, laissant de côté les lévites, qui ne reçurent aucune part de terre parmi leurs frères.

4. Mais les enfants de Joseph, prirent leur place, divisés en deux tribus, de Manassé et d'Ephraïm. Les lévites ne reçurent aucune part de la terre, si ce n'est des villes pour y habiter ainsi que leurs alentours, pour nourrir leurs bêtes de somme et leurs troupeaux.

5. Comme le Seigneur l'avait ordonné à Moïse, ainsi firent les enfants d'Israël et ils partagèrent la terre.

6. Les enfants de Juda s'approchèrent donc de Josué, à Galgala, et

## II. — Premier partage (ch. xiv-xvii).

1. — *Et principes familiarum.* Ce sont les dix chefs des tribus énumérés dans les Nombres, xxxiv, 18-28.

2. — *Sorte omnia dividentes.* Dans le partage on devait avoir égard à l'importance de chaque tribu, Nomb. xxvi, 52. Par conséquent, le sort ne servit qu'à désigner la partie de la contrée où chaque tribu devait recevoir un territoire proportionné au nombre de ses

membres. On se servit probablement de deux urnes, l'une contenant les noms des tribus, l'autre les noms ou les numéros des portions de territoire. En même temps qu'on sortait le nom d'une tribu on sortait aussi le nom d'une de ces portions. — *Sicut præceperat Dominus,* Nomb. xxxiv, 13.

6. — *In Galgala.* Le partage commencé à Galgala fut achevé à Silo, xviii, 1. — *Caleb.* Caleb n'était point le chef de la tribu de Juda, mais seulement d'une des familles de Juda;

Caleb, fils de Jéphoné, Cénézéén, lui dit : Vous savez ce que le Seigneur a dit de moi et de vous, à Moïse, homme de Dieu, à Cadesbarné.

7. J'étais âgé de quarante ans lorsque Moïse, serviteur de Dieu, m'envoya de Cadesbarné pour examiner le pays, et je lui ai rapporté ce qui me paraissait vrai.

8. Or, mes frères, qui montaient avec moi, firent défaillir le cœur du peuple, et néanmoins je suivis le Seigneur mon Dieu.

9. Et Moïse jura ce jour-là, disant : La terre que ton pied a foulée sera ta possession et celle de tes fils éternellement, parce que tu as suivi le Seigneur mon Dieu.

10. Le Seigneur m'a donc conservé la vie jusqu'à ce jour comme il l'a promis. Il y a quarante-cinq ans que le Seigneur a dit cette parole à Moïse, lorsqu'Israël marchait à travers le désert. Aujourd'hui, je suis âgé de quatre-vingt-cinq ans,

11. Aussi fort que j'étais fort au temps où je fus envoyé comme explorateur; la vigueur de ce temps persévère en moi jusqu'à ce jour, soit pour combattre, soit pour marcher.

12. Donnez-moi donc cette mon-

cum Caleb, filius Jephone, Cenezæus : Nosti quid locutus sit Dominus ad Moysen hominem Dei de me et te in Cadesbarne.

*Num., 14, 24.*

7. Quadraginta annorum eram quando misit me Moyses famulus Domini de Cadesbarne, ut considerarem terram, nuntiavi que ei quod mihi verum videbatur.

8. Fratres autem mei, qui ascenderant mecum, dissolverunt cor populi; et nihilominus ego secutus sum Dominum Deum meum.

9. Juravitque Moyses in die illo, dicens : Terra quam calcavit pes tuus, erit possessio tua, et filiorum tuorum in æternum : quia secutus es Dominum Deum meum.

10. Concessit ergo Dominus vitam mihi, sicut pollicitus est usque in præsentem diem. Quadraginta et quinque anni sunt, ex quo locutus est Dominus verbum istud ad Moysen, quando ambulabat Israel per solitudinem : hodie octoginta quinque annorum sum,

11. Sic valens, ut eo valebam tempore quando ad explorandum missus sum; illius in me temporis fortitudo usque hodie perseverat, tam ad bellandum quam ad gradiendum.

*EccI. 46.*

12. Da ergo mihi montem istum,

Il ne paraît pas devoir être confondu avec Caleb, fils d'Esron et frère de Jérémie, I Paral., II, 48, 42. — *Cenezæus*. Ce surnom n'indique point que Caleb était de la race des Cénézéens, mais qu'un de ses ancêtres portait le nom de Cénéz, d'autant plus qu'un de ses fils s'est aussi appelé Cénéz, I Paral., IV, 45. Ce nom de Cénézéén désigne, par conséquent, une des familles de Juda dont il était le chef, et les fils de Juda, dont il est parlé ici sont, sans doute, les principaux chefs de cette famille.

8. — *Fratres autem mei*. Les autres espions.

9. — *Juravitque Moyses*. Ce serment n'est mentionné nulle part et la promesse que Dieu fit à Caleb, Nomb. XIV, 20 et suiv.; Deut. I, 35

et suiv., est assez indéterminée et ne spécifie rien au sujet d'Hébron et de ses dépendances. Toutefois, Dieu peut avoir, sans que nous le sachions, renouvelé sa promesse en termes plus explicites.

10. *Quadraginta et quinque anni sunt*. D'après ces paroles il est clair que les guerres, conduites par Josué, ont duré sept ans, puis que la promesse de Dieu date de la seconde année après la sortie d'Égypte; Nomb., XXXIV, 20 et suiv.; Deut., I, 35 et suiv.

11. — *Sic valens*. Pour que Josué accède plus facilement à sa demande, Caleb fait valoir sa force. Elle lui permettra de conquérir la contrée qu'il réclame.

12. — *Montem istum*. La montagne d'Hébron, comme l'indique la suite. — *Si forte*.

quem pollicitus est Dominus, te quoque audiente, in quo Enacim sunt, et urbes magnæ atque munitæ; si forte sit Dominus mecum, et potuero delere eos, sicut promisit mihi.

13. Benedixitque ei Josue : et tradidit ei Hebron in possessionem;

*Infr., 21, 12 I Par., 6, 56.*

14. Atque ex eo fuit Hebron Caleb filio Jephone, Cenezæo, usque in præsentem diem; quia secutus est Dominum Deum Israel.

15. Nomen Hebron ante vocabatur Cariath Arbe. Adam maximus ibi inter Enacim situs est : et terra cessavit a præliis.

*Supr., 11, 23.*

tagne qu'a promise le Seigneur, vous l'avez entendu, et, où sont les Enacim et des villes grandes et fortifiées; que je voie si le Seigneur est avec moi et si je pourrai les détruire, comme il me l'a promis.

13. Et Josué le bénit, et lui donna Hébron en possession.

14. Et depuis lors Hébron a été à Caleb, fils de Jéphoné, Cénézcéen, jusqu'à ce jour, parce qu'il a suivi le Seigneur Dieu d'Israël.

15. Hébron s'appelait auparavant du nom de Cariath-Arbé. Adam, le plus grand des Enacim y est enseveli. Et la terre se reposa des combats.

## CHAPITRE XV

Héritage de Juda. — Description et délimitation du territoire de Juda (xx. 4-12). — Caleb reçoit Hébron et y détruit les Enacim (xx. 13-14). — Il marche ensuite contre Dabir et promet sa fille Axa à celui qui s'emparera de cette ville, et c'est Othoniel qui l'obtient (xx. 15-17). — A l'instigation de son mari, Axa demande une part meilleure qui lui est accordée (xx. 18-19). — L'auteur énumère ensuite les villes de la tribu de Juda (xx. 20-62). — Le chapitre se termine par cette remarque, que les enfants de Juda ne purent détruire les Jébuséens qui habitaient Jérusalem.

1. Igitur sors filiorum Judæ per cognationes suas ista fuit : A ter-

1. Voici donc quelle fut la *délimitation* du lot des enfants de Juda,

Ces paroles expriment plutôt l'espoir et le désir que le doute.

13. — *Benedixitque Josue.* Josué lui souhaita la bénédiction de Dieu et la réussite dans ses desseins. — *Et tradidit ei Hebron.* Hébron était la capitale du pays; mais Caleb eut toute la montagne, et, par conséquent, Dabir, qui s'y trouvait aussi, xv, 45, V. x, 3, au mot Hébron.

15. — *Adam maximus.* Quelques interprètes s'appuyant sur ce verset ont pensé qu'Adam avait été enseveli à Hébron. Selon eux Cariath-Arbé signifierait ville des quatre, parce que quatre patriarches y auraient été enterrés : Abraham, Isaac, Jacob et Adam, ou Esaü, ou Joseph. Mais cette étymologie est fautive, et ni l'hébreu ni même la Vulgate ne l'autorisent. En effet le texte hébreu doit se traduire ainsi :

*Cariath (ville) d'Arbé, homme très-grand parmi les Enacim, ce qui ne permet pas de donner à ארבע, arebah, le sens de quatre.* D'ailleurs, la Vulgate, au chapitre suivant, fait un nom propre du nom d'Arbé; *Cariath Arbe, patris Enac ipsa est Hebron*, xv, 15. Le doute n'est pas possible et il faut admettre que le mot *Adam*, transporté tel quel dans la Vulgate signifie tout simplement *homme*. On doit donc adopter le texte hébreu. — *Et terra cessavit a præliis.* Il y eut bien encore quelques combats, puisque d'ailleurs Caleb se préparait à exterminer les Enacim. Il faut donc entendre par là que l'œuvre du partage se poursuivit sans obstacle et que le temps des grandes guerres de la conquête était passé.

1. — *Per cognationes.* Partage qui se fit

d'après leurs familles : à l'est la frontière d'Edom, le désert de Sin au midi, et la partie extrême de la plage australe.

2. Il commence au haut de la mer très-salée et à la langue de cette mer qui regarde le midi.

3. Il s'étend vers la montée du scorpion et passe à Sina. Il monte vers Cadesbarné et parvient à Esron, en montant vers Adar, et en contournant Carcaa;

4. De là, il passe à Asemona et parvient au torrent d'Égypte, et il se termine à la grande mer. Ce sont là les limites du côté du midi.

5. Du côté de l'orient, il commence à la mer très-salée et s'étend jusqu'à l'extrémité du Jourdain; et du côté de l'aquilon, depuis la langue de mer, jusqu'au même fleuve du Jourdain.

6. La frontière monte à Beth-Hagla, passe de l'aquilon à Beth-

mino Edom, desertum Sin contra meridiem, et usque ad extremam partem australis plagæ;

Num., 34, 4.

2. Initium ejus a summitate maris salsissimi et a lingua ejus, quæ respicit meridiem.

3. Egrediturque contra ascensum scorpionis, et pertransit in Sina : ascenditque in Cadesbarne, et pervenit in Esron, ascendens ad Adar, et circuiens Carcaa,

4. Atque inde pertransiens in Asemona, et perveniens ad torrentem Ægypti : eruntque termini ejus mare magnum; hic erit finis meridianæ plagæ.

5. Ab oriente vero erit initium, mare salsissimum usque ad extrema Jordanis; et ea quæ respiciunt ad aquilonem, a lingua maris usque ad eundem Jordanis fluvium;

6. Ascenditque terminus in Beth Hagla, et transit ab aquilone in

sans doute comme le partage par tribus, V. xiv. 4. — *A termino Edom.* La part de Juda s'étendait jusqu'au territoire d'Edom, au désert de Sin, à l'extrême sud du pays de Chanaan.

2. — *Ei a lingua ejus.* C'était autrefois un golfe ayant la forme d'une langue, mais qui est aujourd'hui un marais.

3. — *Contra ascensum scorpionis.* Le mot hébreu *akrabbim* paraît être un nom propre; mais toutefois il a bien la signification de scorpion. Comme il est au pluriel il faudrait dire : *la montée des scorpions.* On pense que ces *Akrabbim* sont des rochers et plusieurs pensent que c'est une chaîne de rochers qui traversent la plaine d'Araba, au sud de la mer Morte. Cette opinion est rejetée par ceux qui reculent plus au sud la frontière du pays de Chanaan, c'est-à-dire jusqu'à la réunion de l'Oued el-Madara et de l'Oued el-Djémen. — *In Esron.* Selon le D. Keil, Esron serait différent de Carioth-Esron, v. 25. Il traduit Carioth-Esron, par *ravins d'Esron* et comme on suppose que ces ravins seraient l'Oued Marra, qui traverse le plateau de Hadra, on voit de quel côté il faudrait chercher Esron. — *Adar.* Localité inconnue. Cf. Nomb. xxxiv, 4. — *Carcaa.* Un passage d'Amos, ix, 3, prouve que ce mot signifie *le fond.*

Aussi plusieurs auteurs veulent reconnaître Carcaa dans le bassin profond de l'Oued Karaija ou Garaizeli qui traverse le plateau de Makra.

4. — *Asemona.* La racine de ce mot signifie *être fort, ossements.* On peut donc penser qu'il s'agit d'une chaîne de montagnes. Selon Wetzstein, c'est le Djébel-Djélek, qui atteint à l'O. le torrent d'Égypte, ou à la fois le Djébel-Djélek et le Djébel-Hébal. — *Ad torrentem Ægypti.* V. xiii, 3.

5. — *Usque ad extrema Jordanis.* La mer Morte servait de frontière à l'E jusqu'à l'embouchure du Jourdain. — *Et ea quæ respiciunt.* La description de la frontière du N., jusqu'au v. 11, est la même que celle de la tribu de Benjamin, mais dans un ordre renversé, V. xviii, 15-19. — *A lingua maris...* La fin du v. dans l'hébreu doit se traduire ainsi : *depuis la langue de la mer, depuis l'extrémité (l'embouchure) du Jourdain, ce qui est plus explicite.*

6. — *Beth Hagla.* S. Jérôme interprète ce mot par *domus gyri*, dénomination qui, selon lui, s'explique par les courses ou danses funèbres exécutées autour du cadavre de Jacob, et il identifie cette localité avec l'aire d'Atad où Joseph fit les funérailles de son père, Gen., I, 10-13. Mais, d'après le texte que nous

Beth'Araba : ascendens ad lapidem Boen filii Ruben;

7. Et tendens usque ad terminos Debera de valle Achor, contra aquilonem respiciens Galgala, quæ est ex adverso ascensionis Adommim, ab australi parte torrentis : transitque aquas, quæ vocantur fons solis : et erunt exitus ejus ad fontem Rogel;

8. Ascenditque per convallem filii Ennom ex latere Jebusæi ad meri-

Araba, monte à la pierre de Boen, fils de Ruben

7. Et s'étend jusqu'aux limites de Débéra, de la vallée d'Achor. Vers l'aquilon, elle regarde Galgala qui est vis-à-vis la montée d'Adommim, sur la partie méridionale du torrent. Elle passe les eaux qui sont appelées fontaine du soleil, et va sortir à la fontaine de Rogel;

8. Elle monte par la vallée du fils d'Ennom, du côté du Jébuséen, vers

possédons, *Beth Hagla*, בית חגלה, se traduit par *maison de la perdrix*. En tout cas, cette ville devait se trouver dans les environs de la fontaine appelée Ain Hadjla et du couvent ruiné de Deir Hadjla, qui, tous deux, ont conservé le nom antique. De cet endroit à Riha (Jéricho) la distance est d'une heure selon les données des auteurs anciens, Cf. V. Guérin, Samarie, I, 53 et suiv. Donnée à la tribu de Benjamin, XVIII, 22. — *Beth Araba*. Ville du désert de Juda de la tribu de Benjamin, XVIII, 22. Selon quelques auteurs elle aurait été sur l'emplacement de Kasr Hadjla ou Deir Hadjla, dont nous venons de parler, à 20 minutes de la fontaine d'Ain Hadjla, autour de laquelle sans doute Beth Hagla aurait été construit. Il faut remarquer, en passant, qu'après le ch. XVIII, 48 et suiv., la frontière passait au nord de Beth Hagla et de Beth Araba. — *Ad lapidem Boen*. La pierre de Boen doit se trouver dans la chaîne de collines qui s'étendent de Kasr Hadjla à la mer Morte et portent le nom de Katar Khadidsche, *files de chameaux attachés ensemble*. Cf. XVIII, 47 et suiv. Elle était sans doute plus élevée que Beth Araba (ascendens ad lapidem), c'est-à-dire près des montagnes de l'O. mais non pas sur les sommets « descendit ad Aben Boen., XVIII, 48. »

7. — *Debera*. Même nom que Dabir du v. 45, mais non la même ville. Doit être cherchée auprès de l'Oued Daber qui descend de Kasr Hadjla à la mer Morte, entre l'Oued es-Sidr et le Khan el-Hatrou, à mi-chemin de Jérusalem et de Jéricho, peut-être non loin de la grotte appelée Choret ed-Daber, V. Tobler, Denkblätter aus Jerus., 698 et 721. — *De valle Achor*. V. VII, 24. — *Galgala*. Autre que Galgala où campèrent les Hébreux, IV, 49; appelée aussi Géliboth, XVIII, 48, ce que la Vulgate a rendu par *tumulos*, bien qu'en comparant les deux passages, il n'y ait guère à douter qu'il ne s'agisse de la même localité. Ne paraît avoir été qu'un village; est mentionnée encore une fois, Jug., III, 49. — *Ex adverso ascensionis Adommim*. Montée

d'Adommim signifie *montée des rouges*, étymologie confirmée par le nom de Kal'aat ed-Domm, *château du sang*, que portent les ruines d'un château fort dont parle S. Jérôme et où était une garnison destinée à protéger les voyageurs. Selon le même auteur, cette montée était ainsi appelée à cause du sang que les voleurs y répandaient. Près des ruines de ce castellum se trouve le Khan el-Hatrou, peut-être celui de la parabole du bon Samaritain, Cf. Luc., x, 30-34. La montée d'Adommim s'appelle aujourd'hui A'kabet er-Riha, *montée de Jericho*, ou A'kabet Beit-Djaber, parce qu'elle est proche des ruines de ce nom, Cf. XVIII, 47. — *Ab australi parte torrentis*. Probablement le torrent appelé aujourd'hui Oued el-Kelt, le *Nahal Kerith* de la Bible, en latin *torrens Karith*, qui aboutit au Jourdain et où Elie se retira et fut nourri miraculeusement, III Rois, VIII, 2-9. — *Fons solis*. La fontaine du soleil, en hébreu En-Chémeh, est probablement la source appelée aujourd'hui *Ain el-Haoul* (source de l'ange) et désignée par les chrétiens sous le nom de fontaine des Apôtres. Elle est sur le chemin de Jéricho à Jérusalem, Cf. XVIII, 47. — *Ad fontem Rogel*. Selon Tobler, Topog. de Jérusalem, II, 50 et suiv. et Robinson, Palest., II, 438 et suiv. c'est la fontaine de Job ou de Néhémie au S.-E. de Jérusalem, à la réunion de la vallée d'Ennom avec la vallée de Josaphat ou du Cédron. Selon d'autres c'est la fontaine de la Vierge (Bonar's Land of promise. app. v). Cf. XVIII, 46; II Rois, XVII, 47; III Rois, I, 9.

8. — *Per convallem filii Ennom*. La vallée du fils d'Ennom, en hébreu *Ben-Ennom*, au S. de la montagne de Sion, est connue par le culte qu'on y rendait à Moloch, depuis l'époque d'Achaz, IV Rois, XXIII, 40; II Paral., XXVIII, 3, xxx, 6; Jér., VII, 34 etc., Cf. XVIII, 46; Néh., XI, 30; Jér., XIX, 2, 6, XXXII, 35. — *Geennom*. C'est le nom ordinaire de la vallée d'Ennom, aujourd'hui Oued Jehennam. — *Vallis Raphaim*. Eusèbe et S. Jérôme placent au N. de Jérusalem et dans la tribu de Ben-

le midi, où est Jérusalem; de là elle s'élève jusqu'au sommet de la montagne qui est entre Géennom, à l'occident, à l'extrémité de la vallée des Raphaïm contre l'aquilon.

9. Elle passe du sommet de la montagne, jusqu'à la source d'eau de Nephtoa et vient jusqu'aux villages du mont Ephron; elle s'incline vers Baala qui est Cariathiarim, c'est-à-dire la ville des forêts.

10. Et elle tourne de Baala vers l'occident jusqu'à la montagne de Séir. Elle passe sur le flanc du mont Jarim, au septentrion, vers Cheslon, et descend à Bethsamès et passe à Thamna,

11. Et vient côtoyer la partie septentrionale d'Accaron, s'incline vers Séchrona, et passe le mont Baala et parvient à Jebnéel, et se

diem, hæc est Jerusalem : et inde se erigens ad verticem montis, qui est contra Geennom ad occidentem in summitate vallis Raphaim contra aquilonem ;

9. Pertransitque a vertice montis usque ad fontem aquæ Netphtoa : et pervenit usque ad vicos montis Ephron : inclinaturque in Baala, quæ est Cariathiarim, id est, urbs silvarum ;

10. Et circuit de Baala contra occidentem, usque ad montem Seir : transitque juxta latus montis Jarim ad aquilonem in Cheslon : et descendit in Bethsames, transitque in Thamna ;

11. Et pervenit contra aquilonem partis Accaron ex latere : inclinaturque Scchrona, et transit montem Baala : pervenitque in Jebneel, et

jamin la vallée des Raphaïm, en grec des Titans ou des Géants, Τίτάνων ou Τιγάντων. Mais l'opinion commune basée sur plusieurs passages de la Bible et sur les renseignements fournis par Josèphe, Ant. jud., l. VII, c. IV, § 4 et c. XII, § 4, la met au S. de Jérusalem dans la tribu de Juda et l'identifie avec la vallée d'El-Beka'ah (la plaine, la vallée) de 3 kil. et demi de long sur 2 de large et située près du couvent de Mar Elias (S. Elie) entre Jérusalem et Bethléem, Cf. Jos., XVIII, 46 ; II Rois, v. 48 et 22, XXII, 43 et 44 ; I Paral., XI, 45 et 46 ; Is., XVII, 4 et 5.

9. — *A vertice montis.* C'est la montagne à l'O. de la vallée d'Ennom, vers l'extrémité N. de cette même vallée. — *Usque ad fontem aquæ Nephtoa.* La plupart des voyageurs l'identifient avec l'Aïn Lista qui en a conservé le nom par le changement du *noun* en *lam*. Elle devait être à l'O.-N.-O. de Jérusalem, V. 8 et XVIII, 45 et 46. Or tel est Aïn Lista, dans l'Oued Lista. Non loin se trouve le village de même nom, peut-être Bethlephthapha nt parlent Josèphe et Pline l'ancien, Cf. Gué, Judée, I, 252 et suiv. — *Ephron.* Knobel nse que la montagne d'Ephron est celle où se trouve le village de Kolounieh, à six kil. à l'O. de Jérusalem. — *Cariathiarim.* V. IX, 47.

10. — *Ad montem Seir.* Peut-être le plateau escarpé (Seir signifie : rude, escarpé) où se trouve le village de Saris. Ne pas confondre avec la montagne où habitaient les Horites, Gen., XIV, 6. — *In Cheslon.* Aujourd'hui *Kesta*, à 45 kil. à l'O. de Jérusalem, sur

la croupe d'une montagne beaucoup plus élevée que les collines environnantes. La même chose que *Har Jarim*, dans la Vulgate mons Jarim. — *Bethsames.* Bethsamès, maison du soleil, est probablement identique avec *Hirsemes* (ville du soleil) du ch. XIX, v. 44. C'est là que s'arrêta l'arche renvoyée par les Philistins, I Rois, VI, 42 et suiv., et que Joas, roi d'Israël, s'empara d'Amasias, roi de Juda, IV Rois, XIV, 44-43. Aujourd'hui Khirbet Aïn Chems à environ 20 kil à l'O. de Jérusalem, Cf. XXI, 46 : I Rois, VI, 9 ; III Rois, IV, 9 ; I Paral., VI, 39 ; II Paral., XXV, 24, XXVIII, 48. — *Thamna.* Thamna ou Thamnath, patrie de Samson, aujourd'hui Khirbet Tibneh (ruines de Tibneh) près du village arabe d'El-Bridje, non loin d'Aïn Chems, Cf. Gen., XXXVIII, 42-44 ; Jos., XIX., 48 ; Jug., XIV, 4-5, XV, 6 ; II Paral., XXVIII, 49. — *Sechrona.* Serait SoughaIr, selon Tobler, et alors la montagne de Baala serait sur la rive méridionale de l'Oued Sérar. — *Jebneel.* Jebnéel (Dieu la bâtit) appelée aussi Jabnia, est aujourd'hui Yebneh sur la route de Jaffa à Escloud (Azot) au bord du Nahr Roubin. Assignée d'abord à Juda, elle fut ensuite donnée à la tribu de Dan, selon Josèphe, Ant. jud., l. V, c. I, § 22. Retombée au pouvoir des Philistins, elle fut conquise et démantelée par Osias, II Paral., XXV, 6. Il en est parlé dans les Machabées et elle devint très-importante sous les Romains. Détruite au temps des Croisades, on bâtit sur son emplacement la forteresse d'Hibelin, Ibelin ou Ybelin, Cf. XIX, 33 ; I Mach., v. 58.

magni maris contra occidentem sine concluditur;

12. Hi sunt termini filiorum Juda per circuitum in cognationibus suis.

13. Caleb vero filio Jephone dedit partem in medio filiorum Juda, sicut præceperat ei Dominus : Cariath Arbe, patris Enac, ipsa est Hebron.

14. Delevitque ex ea Caleb tres filios Enac : Sesai, et Ahiman, et Tholmai, de stirpe Enac.

*Num., 13, 23. Judic., 1, 20.*

15. Atque inde conscendens venit ad habitatores Dabir, quæ prius vocabatur Cariath Sepher, id est, civitas litterarum.

16. Dixitque Caleb : Qui percusserit Cariath Sepher, et ceperit eam, dabo ei Axam, filiam meam uxorem.

17. Cepitque eam Othoniel, filius Cenez, frater Caleb junior : deditque ei Axam filiam suam uxorem.

18. Quæ, cum pergerent simul, suasa est a viro suo ut peteret a patre suo agrum, suspiravitque ut sedebat in asino. Cui Caleb : Quid habes, inquit?

termine à l'occident par la grande mer.

12. Telles sont les limites des enfants de Juda, selon leurs familles, tel en est le circuit.

13. Mais Josué, comme le Seigneur le lui avait prescrit, donna en partage à Caleb, fils de Jéphoné, au milieu des enfants de Juda, Cariath-Arbé, ville du père d'Enac, la même qu'Hébron

14. Et Caleb y extermina trois fils d'Enac, Sésaï et Achiman et Tholmaï de la race d'Enac.

15. Et montant de là il vint vers les habitants de Dabir qui s'appelait auparavant Cariath-Sépher, c'est-à-dire la ville des lettres.

16. Et Caleb dit : Celui qui attaquera Cariath-Sépher et la prendra, je lui donnerai pour épouse ma fille Axa.

17. Et Othoniël, fils de Cénéz, jeune frère de Caleb, la prit, et il lui donna pour épouse sa fille Axa.

18. Et comme ils marchaient ensemble, elle fut persuadée par son mari, de demander à son père un champ. Etant montée sur un âne elle soupira. Caleb lui dit : Qu'as-tu?

13. — *Caleb vero.* Le passage où il est question de Caleb et de son héritage est reproduit dans les Juges, I, 40-45, sans changements notables. — *Sicut præceperat*, V. XIV, 9-12. — *Cariath Arbe patris Enac.* Cariath-Arbé (ville d'Arbé) est la reproduction et non la traduction du texte hébreu, V. XIV, 45. — *Hebron.* V. x, 3.

14. *Delevitque ex ea Caleb.* Dans les Juges, I, 40, il est seulement question des enfants de Juda; toutefois l'un n'exclut pas l'autre et ce n'est pas Caleb à lui seul qui a détruit les Enacim. A cette occasion, on peut faire remarquer que, si Josué s'était emparé auparavant d'Hébron et de Dabir, rien n'empêche que les Enacites n'aient repris possession de leurs demeures, pendant que les Hébreux faisaient la guerre ailleurs.

15. — *Dabir.* V. x, 38.

17. — *Othoniel.* Premier juge d'Israël, ug., III, 9; et le plus jeune frère de Caleb,

V. Jug., I, 43 et III, 9. En suivant la ponctuation des Massorètes, on est obligé de traduire comme la Vulgate, en faisant rapporter le mot frère à *Othoniel*. A cette époque le mariage entre oncle et nièce n'était pas défendu. Une tradition, répandue parmi la population juive d'Hébron, place le tombeau d'Othoniel sur le Djebel er-Remcideh, près de cette ville.

18. — *Quæ cum... a viro suo.* Hébreu *comme elle allait* (chez son mari), *elle l'engagea* (son mari), etc. Les Septante reproduisent à peu près ce sens, mais en le commentant pour ainsi dire : *elle lui conseilla en lui disant : je demanderai*, etc. On peut en conclure qu'Othoniel n'ayant pas voulu faire la demande elle se résolut à la présenter elle-même. — *Suspiravitque ut sedebat in asino.* Hébreu : *et elle descendit de son âne.* Il est difficile de donner à צנצנת, *tsanach*, le sens de *soupirer*. Ce verbe ne se rencontre que trois

19. Elle lui répondit : Donnez-moi une bénédiction. Vous m'avez donné une terre au midi et desséchée, joignez-y une terre arrosée. Caleb lui donna donc un champ arrosé en haut et en bas.

20. Telles sont les possessions de la tribu des enfants de Juda, d'après leurs familles.

21. Aux extrémités de la portion des enfants de Juda, près des frontières d'Edom, vers le midi, il y avait les villes de Cabséel et d'Eder et de Jagur,

22. Cina, Amona, Adada,

23. Cadès, Asor, Jethnam,

24. Ziph, Télem, Baloth,

25. Asor la nouvelle et Carioth, Hesron qui est la même qu'Asor,

19. At illa respondit : Da mihi benedictionem : terram australem et arentem dedisti mihi, junge et irriguum. Dedit itaque ei Caleb irriguum superius et inferius.

20. Hæc est possessio tribus filiorum Juda per cognationes suas.

21. Erantque civitates ab extremis partibus filiorum Juda juxta terminos Edom a meridie : Cabseel, et Eder, et Jagur,

22. Et Cina, et Dimona, et Adada,

23. Et Cades, et Asor, et Jethnam,

24. Ziph, et Telem, et Baloth,

25. Asor nova et Carioth, Hesron, hæc est Asor,

fois, et dans l'un des passages, Jug., iv, 24, il a bien le sens que nous lui donnons et que lui donne aussi la Vulgate en cet endroit (mallo defixit), tandis que l'autre (suspiravit) est tout à fait problématique. Axa descendit donc de sa monture, comme autrefois Rébecca à l'approche de son époux, Gen. xxiv, 64, marque de respect toute naturelle, surtout quand il s'agit de faire une demande. Aussi Caleb surpris lui dit : *Qu'avez-vous ? Que désirez-vous ?* Le texte hébreu en effet peut avoir ces deux sens.

19. — *Da mihi benedictionem. Faites-moi un don*, car tel est le sens du mot ברכה, *berakah*, dont nous avons ici la traduction littérale, Cf. IV Rois, v, 15. — *Irriguum superius et inferius*. Hébreu : *les sources d'en haut et celles d'en bas*. Ce territoire était sans doute dans le voisinage de Dabir. Comme il a été dit plus haut, x, 38, le site de Daourban satisfait assez bien aux conditions demandées et l'Aïn Nounkor, qui descend d'un plateau pour arroser une fertile vallée, représenterait suffisamment l'*irriguum superius et inferius*, les sources d'en haut et celles d'en bas.

21. — *Erantque civitates*. Quatre grandes divisions : les villes du midi, celles de la plaine, celles de la montagne et celles du désert. — *A meridie*. Les villes du midi peuvent former quatre groupes, d'après la manière dont elles sont réunies dans le texte hébreu : le premier de neuf villes ; le second de 5 ou 6 ; le troisième de 9, le quatrième de 13. — *Cabseel*. Patrie de Banafas, II Rois, xxiii, 20, la même sans doute qui est citée dans Néhémie, xi, 25, Cf. I Paral., xi, 22. — *Eder et Jagur*. Inconnues comme la précédente.

22. — *Cina*.... Trois villes inconnues. Toutefois Dimona, selon Van de Velde, Mém., p. 252, pourrait être identifiée avec les ruines d'ed-Dhalb ou Ehdalb, au N.-E. d'Arad, à moins que ce ne soit la même que Dibon.

23. — *Cades*. Si lon le Dr Keil devrait se trouver sur l'Oued Kdaïs, près de la fontaine de Koudaïs sur la pente ouest du plateau de Makra, à onze heures au S.-O. d'Eboda. — *Asor*. V. v, 25. — *Jethnam*. Inconnue.

24. — *Ziph*. Différente de celle du v. 55. Selon Knobel, ce serait les ruines de Kousalfeh, au sud-ouest. d'Arad ; mais c'est peu probable. — *Telem*. Peut-être Thelaïm, I Rois, xv, 4, texte hébreu, si l'on prend *Thelaïm* pour un nom propre, car la Vulgate l'a rendu par *agneaux*. — *Baloth*. Peut-être la même que Baalat Beer Ramath, xix, 8, et Ramoth, I Rois, xxx, 27, en hébreu Baalath Beer Ramath Négeb et Ramoth Négeb. Ce n'est toutefois pas Balaath, xix, 44. Si l'on assimile à Ramath Négeb. *les hauteurs du Sud*, au Djébel Araïf, haute montagne séparée du plateau de Makra par une large dépression de terrain, on pourrait chercher Baloth dans la vallée intermédiaire, près des sources de Maïn, Burkhart, Voy. en Syrie, p. 737.

25. — *Asor nova*. Selon Eusèbe, se trouvait sur les frontières d'Ascalon à l'est. Aussi M. V. Guérin l'identifie avec *Jazour* qui est au nord-nord-est d'Ascalon, Judée, II, 67. — *Et Carioth. Hesron*. Si l'on sépare Carioth d'Hesron, on pourrait l'identifier avec le Khirbet el-Keritain (ruines des deux villes), V. Robinson, Palest., t. II, p. 101. Toutefois on peut réunir les deux noms et maintenir la même identification, car on peut supposer

26. Amam, Sama, et Molada,  
 27. Et Asergadda, et Hassemon,  
 et Bethphelet,  
 28. Et Hasersual, et Bersabee, et  
 Baziothia,  
 29. Et Baala, et Jim, et Esem,  
 30. Et Eltholad, et Cesil, et Harma,  
 31. Et Siceleg, et Medemena, et  
 Sensenna,  
 32. Et Lebaoth, et Selim, et Aen,  
 et Remmon, omnes civitates viginti  
 novem, et villæ earum.

26. Aman, Sama, Molada,  
 27. Asergadda, Hassémon, Beth-  
 phélet,  
 28. Hasersual, Bersabée, Bazio-  
 thia,  
 29. Baala, Jim, Esem.  
 30. Eltholad, Césil, Harma,  
 31. Siceleg, Médéména, Sensenna,  
 32. Lébaoth, Sélim, Aen et Rémon,  
 en tout vingt-neuf villes avec leurs  
 villages.

que le second aura disparu. La plupart des hébraïsants lisent Carioth-Hesron (villes d'Hesron). D'autres proposent de traduire *ravines d'Hesron*, parce que *Kéria* répond à l'arabe *Karaisa* (ravin), et, en ce cas, Asor (forteresse) pourrait être la tour et les ruines découvertes par Palmer le long d'une des passes du plateau d'Hadra. En tout cas, Hesron ou Asor était voisine du désert, comme nous l'apprend Eusèbe.

26. — *Amam*. Inconnue. — *Sama*. Peut-être la même que Sabée, xix, 3, que rappellent les ruines de Saawe entre Milh et Beerséba. — *Moladah*. Probablement le Khirbet et-Melah, Guérin, Judée, III, 484 et suiv. Peut-être la Malathah de Josèphe. Ant. jud., I, XVIII, vi, § 2; Cf. xix, 4 et 2; Néh. xi, 26, et I Paral., iv, 28.

27. — *Et Asergadda*... Trois villes inconnues, Cf. Néh., xi, 26.

28. — *Hasersual*. Non retrouvée, Cf. xix, 3; I Paral., iv, 28; Néh., xi, 33. — *Bersabee*. Bersabée ou Beerséba, *le puits du serment* ou *des sept* se trouvait auprès des puits appelés aujourd'hui Bir es-Séba, dans le lit de l'Oued es-Séba. Il en est bien souvent question dans l'histoire des patriarches Abraham, Isaac et Jacob, qui y ont plus d'une fois habité, ou au moins dans les environs, V. Gen., xxi, 44, 34-33, xxii, 49, xxvi, 23, 33, xxviii, 40, xlvi, 4, 5. — *Baziothia*. Inconnue.

29. — *Baala*. Identifiée par Knobel avec *Deir Belah* au sud-ouest de Gaza, V. Robins., III, 866, Cf. xix, 3, et I Paral., iv, 29. — *Jim*. Peut-être *Beit-Aouvva*, V. Robins., III, 864. — *Esem*. Peut-être la même qu'*Ebodah*, qui est maintenant Abdeh, à huit heures au sud d'Elusa, Cf. xix, 3; I Paral., iv, 29.

30. — *Eltholad*. De la tribu de Siméon, xix, 4; I Paral., iv, 29, non retrouvée. — *Cesil*. Dans les Sept. Βαιδηλ. Peut-être la leçon de l'hébreu et celle de la Vulgate sont-elles fautives et faut-il lire *Bethul* ou *Bethuel*, ville citée ailleurs, xix, 4 et I Paral., iv, 30, comme ici, entre Eltholad et Harma. Ce serait

aussi Béthel du premier des Rois, xxx, 27. Comme ce nom fait penser à un ancien sanctuaire, plusieurs voient cette Béthel dans Elusa, aujourd'hui Khalasa, attendu que ce dernier mot était le nom d'une idole chez les Arabes de l'époque anté islamitique. — *Harma*, V. xii, 44.

31. — *Siceleg, Asloudj* ou *Kasloudj*, dans la Géographie de Ritter, 44, p. 4085. Elle serait alors dans l'Oued Asloug à l'ouest du chemin de Milh à Abdeh, au sud-est de Khalasa, V. Robins., III, 484. D'autres proposent le Tell Schériaiah ou le Tell Mellaha. — *Medemena*. Distincte d'une autre dont parle Isaïe, xi, 34. Peut-être aujourd'hui *Miniay* ou *Minieh*, au sud de Gaza, Robins., I, 440. — *Sensenna*. Inconnue. Ailleurs, xix, 5; I Paral., iv, 34, au lieu de Médéména et de Sensenna il y a Bethmarchabot et Hasersusa et l'on a supposé que c'était pour ainsi dire les surnoms de ces deux villes, Bethmarchabot signifiant *maison des chars* et Hasersusa, *cour des chevaux* V. Reland, Palest., p. 452.

32. — *Lebaoth*. Appelée aussi Beth-Lébaoth, *maison des lions*, xix, 6, et Beth-Biraï, I Paral., iv, 34. — *Sélim*, appelée aussi Sarahen, xix et I Paral., iv, 34; peut-être le Tell Schériaiah entre Gaza et Bersabée, Van de Velde, V. II, 454. — *Aen et Remmon*. Villes probablement très-rapprochées, puisque deux fois elles sont citées sans être séparées par la particule, xix, 7, t. héb.; I Paral., iv, 32. Robinson propose pour Aen les ruines de Rhoueïn ech-Charkieh ou Rhoueïn er-Rharbieh, qu'il désigne sous le nom d'*El-Ghouwaïn* et où M. V. Guérin voit la ville d'Aroër du premier des Rois, xxx, 26-28. Dans une deuxième édition, Robinson identifie ces ruines avec Anim, ville lévitique de la tribu de Siméon, xix, 4, 2, 7, xxi, 43, 46; I Paral., v, 32. Quant à Remmon (grenade ou grenadier), c'est très-probablement le Khirbet Oumm er-Roummanim dont le nom a le même sens et dont la position convient parfaitement. Remmon appartenait à la tribu de Siméon, xix, 4,

33. Et dans la plaine, il y avait Estaol, Saréa, Ascéna,

34. Zanoé et Engannim, Taphua, Enaïm,

35. Jérimoth, Adullam, Socho, Azéca,

36. Saraïm, Adithaïm, Gédéra; Gédérothaïm, en tout quatorze villes avec leurs villages.

37. Sanan, Hadassa, Magdalgad,

38. Déléan, Masépha, Jecthel,

33. In campestribus vero : Estaol, et Sarea, et Asena.

34. Et Zanoë, et Engannim, et Taphua, et Enaim,

35. Et Jerimoth, et Adullam, Socho, et Azeca.

36. Et Saraim, et Adithaim, et Gedera, et Gederothaim : urbes quatuordecim, et villæ earum.

37. Sanan, et Hadassa, et Magdalgad,

38. Delean, et Masepha, et Jecthel,

2, 7; I Paral. iv, 24, 32; fut réhabitée après la captivité, Néh. xi, 25, 29.

33. — *In campestribus*. C'est la plaine de la Chéphélah ou Séphéla, I Mac., xii, 38, qui s'étend des montagnes de Juda à la mer, atteint au nord Ramleh et Lydda ou Diospolis, et, au sud, est limitée par la frontière, Cf. Jér., xxxii, 44, xxxiii, 13; Abd., xix. — *Estaol et Sarea*. Paraissent avoir été très-voisines. Aussi, comme on reconnaît Sarea dans Sara'a, M. V. Guérin identifie presque avec certitude Estaol avec Achoua distant de Sara'a de 4 kil. et dont le nom primitif aurait été Achoua'l ou Achtoua'l, ce qui se rapproche de l'hébreu *Eschaol*, Cf. Guérin, Judée, II, 13 et suiv., et 382. Enfin la tradition locale place entre ces deux villages le tombeau de Samson qui fut enterré en Saréa et Estaol, Jug., xvi, 31. Saréa était la patrie de Samson, Jug., xiii, 2, Cf., xix, 40, 41; Jug., xviii, 2, 8, 44; I Paral., ii, 53; II Paral., xi, 20. — *Assena*. Hébreu : *Aschenah*, en grec *Ασσα*, non reconnue. Deir Esnaïd en rappelle le nom ainsi que celui d'Esna du §. 43.

34. — *Zanoë*. Le Khirbet Zanoua près de Sara'a. Distincte de celle du §. 56, Cf. I Paral., iv, 18; Néh., iii, 13, xi, 30. — *Engannim*. M. V. Guérin, Jud., II, 26, propose d'identifier Engannim (la source des jardins), avec Beit el-Djémal, tant à cause de sa proximité avec le Khirbet Zanoua (Zanoé) que d'une source qui arrose la vallée. — *Taphua*. Si la conjecture de l'auteur, cité au sujet d'Engannim, offre quelque vraisemblance, on peut reconnaître Taphua, dans le Khirbet Kreichoun près de Beit el-Djémal. — *Enaim*. Probablement la même que celle de la Genèse, xxxvii, 14, t. héb. La Vulgate a traduit par *in bivio itineris*, mais il faudrait traduire littéralement, à l'entrée des deux fontaines, ou à l'entrée d'Enaïm, si l'on prend le mot עֵינַיִם pour un nom propre.

35. — *Jerimoth*. V. x, 3. — *Adullam*. Distincte probablement d'Odollam, où David se

réfugia dans une caverne, I Rois, xxii, 1, attendu que cette dernière localité se trouvait dans la montagne, et près de Bethléem, V. xii, 15. Une tribu arabe porte encore le nom de Doulam, dont on ignore l'origine. — *Socho et Azeca*. Par sa position et son nom, le Khirbet ech-Choucikeh répond, dit M. V. Guérin, Jud., III, 333 à Socho. C'est entre Socho et Azéca, que campaient les Philistins, lorsque David triompha de Goliath, I Rois, xviii, 4-3 et suiv. Ces deux villes étaient donc peu éloignées l'une de l'autre; toutefois Azéca n'est pas retrouvée, V. x, 40; Cf. III Rois, iv, 40; I Paral., iv, 18; II Paral., xi, 7, xxviii, 18.

36. — *Saraim*. Dans les Sept., Σαραριμ ou Σαργαριμ. Peut-être le Tell Zakariah, Cf. I Rois, xvii, 52; I Paral. iv, 34. — *Adithaim*. Inconnue. — *Gederah*. Actuellement Katrah qui se prononce aussi Gadrah, à dix milles de Diospolis, sur le chemin d'Eleuthéropolis, comme le disent Eusèbe et S. Jérôme, V Guérin, Jud., II, 35 et III, 381; Cf. I Paral., xii, 4. — *Gederothaim*. Selon plusieurs auteurs, c'est la même que Gédérah; en effet, ce nom n'est pas dans les Sept., et l'on n'obtient le nombre 14, qu'en la retranchant, ce qui, toutefois, n'est pas décisif.

37. — *Sanan*. Peut-être la même que *Saanam* de Michée, i, 11, mot traduit dans la Vulgate, par (in) *exitu*, parce que la racine signifie sortir. Le Khirbet es-Sénat près de Beit-Djibrin au nord, V. Tobler, 3<sup>e</sup> Voyage, p. 124. — *Hadassa*. Autre qu'Adasa, I Mac., vii, 30-40, car cette dernière était au nord de Jérusalem, d'après l'Onomasticon. — *Magdalgad*. Magdalgad (la tour de la fortune, ou de la déesse Fortune), est probablement el-Mejdel, qui en rappelle le nom, V. Guérin, Judée, II, p. 434.

38. — *Delean*. Peut-être Dil'an, au village de Tina, à deux heures à l'E. d'Asdoud, V. de Velde, V. II, 166. — *Masepha*. En hébreu, *Mitspeh*, observatoire; devait être sur une élévation. Aussi, V. de Velde et M. V. Gué-

39. Lachis, et Bascath, et Eglon.

40. Chebbon, et Leheman, et Cethlis.

41. El Gideroth, et Beth Dagon, et Naama, et Maceda : civitates sexdecim et villæ earum.

42. Labana, et Ether, et Asan,

43. Jephtha, et Esna, et Nesib,

44. Et Ceila, et Achzib, et Maresa : civitates novem, et villæ earum.

45. Accaron cum vicis et villulis suis.

46. Ab Accaron usque ad mare : omnia quæ vergunt ad Azotum et viculos ejus.

47. Azotus cum vicis et villulis suis, Gaza cum vicis et villulis suis, usque ad torrentem Ægypti, et mare magnum terminus ejus.

48. Et in monte : Samir, et Jether, et Socoth,

39. Lachis, Bascath, Eglon,

40. Chebbon, Léhéman, Céthlis,

41. Gidéroth, Beth-Dagon, Naama et Macéda, seize villes avec leurs villages.

42. Labana, Ether, Asan,

43. Jephtha, Esna, Nésib,

44. Céila, Achsib, Marésa, neuf villes avec leurs villages.

45. Accaron avec ses bourgs et ses villages,

46. Depuis Accaron jusqu'à la mer, tout le pays vers Azot et ses villages.

47. Azot avec ses bourgs et ses villages, Gaza avec ses bourgs et ses villages, jusqu'au torrent d'Égypte; la grande mer est la limite.

48. Et sur les montagnes il y avait Samir, Jéther, Socoth,

rin l'identifient avec le Tell es-Safieh, dont le nom ost à peu près le même, et a la même signification, Cf. Guérin, Jud., II, 93. En tout cas, Tell es-Safieh est bien *Specula alba*, en français, *Blanche-Garde*, de l'époque des Croisades et où se trouvait une forteresse, qui fut détruite par Saladin. — *Jechhel*. Peut-être Keitoulanéh, Robinson, III, 868.

39. — *Lachis*. V. x, 3. — *Bascath*. Peut-être Toubakah, au S. d'Ouin Lakis et d'Adjlan. — *Eglon*. V. x, 3.

40. — *Chebbon*. Peut-être Koubeibeh, au S. de Beit-Djibrin et à 2 heures à l'E. d'Adjlan, Robins., II, 660. — *Leheman*. Il existe au S. de Beit-Djibrin des ruines du nom de El-Lahem. — *Cethilis*. Au S.-S.-E. de Beit-Djibrin, se trouve le Tell Chilchis, V. de Velde, V. II, 457.

41. — *Gideroth*. Inconnue, Cf. II Paral., xxviii, 18. — *Beth Dagon*. Beth-Dagon (maison de Dagon) doit être Beit-Dedjan, qui a le même sens, près de Ramleh, Guérin, Judée I, 30. Distincte de Beth-Dagon de la tribu d'Asser, xix, 27; s'appelait Caphar-Dagon du temps d'Eusèbe et de S. Jérôme. — *Naama*. Inconnue. — *Maceda*. V. x, 40.

42. — *Labana*. Hébreu : *Libnah*; doit être Lebna, V. x, 29. — *Ether et Asan*. De la tribu de Siméon, xix, 7; non retrouvées. Asan est la même sans doute que celle des Rois, I Rois, xxx, 30, bien qu'en hébreu elle y soit appelée *Kor-Aschan*, Cf. I Paral., vi, 44 et Jos., xxi, 46.

43. — *Jephtah et Esna*. Inconnues, V. v. 33. — *Nesib*. Le Khirbet Beit Nesib, à sept milles d'Eleuthéropolis, comme le dit S. Jérôme.

44. — *Ceila*. Le Khirbet Kila, près de Beit Nésib, Guérin, Judée, III, 341. David la délivra des Philistins, I Rois, xxxiii, 4, 25; mais craignant d'être livré à Saül, il la quitta pour se retirer dans le désert, ibid. 6, 7 et suiv., Cf. Néh., III, 47. — *Achzib*. Peut-être le Khirbet Achkib, Guérin, Judée, II, 277, Cf. Mich. i, 4. — *Maresa*. Le Khirbet Merach, non équivalent à l'hébreu *Maréshah*, à 20 minutes au sud d'Eleuthéropolis, à deux milles, comme dit Eusèbe. Asa y vainquit les Ethiopiens, II Paral., xiv, 9 et 10. Détruite par les Parthes l'an 29 avant Jésus-Christ, Josèphe, Ant. jud., I. XIV, XIII, § 9, Cf. II Paral., xi, 8, xx, 37; Mich., i, 45.

45. — *Accaron*. V. XIII, 3.

47. — *Azotus*. V. XIII, 3. — *Gaza*. V. XIII, 3. — *Torrentem Ægypti*. V. III, 3.

48. *Et in monte*. La montagne de Juda s'étendait de l'E. à l'O. entre la mer Morte et la Chéphélah, et du N. au S. entre l'Oued Beit Hanina et le désert. C'est un massif de montagnes calcaires d'une assez grande élévation, traversées par de nombreuses et fertiles vallées. — *Samir*. Inconnue. — *Jether*. En hébreu : *Yatir*, identifiée par tous les auteurs avec le Khirbet A'ttir à 24 milles d'Eleuthérophis, Cf. xxi, 44; I Rois xxx, 27; I Paral., vi, 57. — *Socoth*. Le Khirbet ech-Choueikheh.

49. Damna, Cariathsenna, la même que Dabir.

50. Anab, Istémo, Anim,

51. Gosen, Olon, Gilon, onze villes avec leurs villages.

52. Arab, Ruma, Esaan,

53. Janum, Beth-Thaphua, Aphéca,

54. Athmatha, Cariath-Arbé, la même qu'Hébron et Sior, en tout neuf villes avec leurs villages.

55. Maon, Carmel, Ziph, Jota,

56. Jezraël, Jucadam, Zanoé,

57. Accaïn, Gabaa, Thamna, en tout dix villes avec leurs villages.

58. Halhul, Bessur, Gédor,

49. Et Danna, et Cariathsenna, hæc est Dabir :

50. Anab, et Istemo, et Anim,

51. Gosen, et Olon, et Gilo : civitates undecim, et villæ earum.

52. Arab, et Ruma, et Esaan,

53. Et Janum, et Beth Thaphua, et Apeca,

54. Athmatha, et Cariath Arbc, hæc est Hebron, et Sior : civitates novem, et villæ earum.

55. Maon, et Carmel, et Ziph, et Jota,

56. Jezrael, et Jucadam, et Zanoë,

57. Accain, Gabaa, et Thamna : civitates decem, et villæ earum.

58. Halhul, et Bessur, et Gedor.

49. — *Danna*. Inconnue. — *Dabir*. V. x, 38.

50. — *Anab*. V. xi, 21. — *Istemo*. Aujourd'hui Sémoua, d'après tous les voyageurs et les commentateurs. Cf. xxi, 44 ; I Rois, xxx, 28 ; I Paral., iv, 47, 49, vi, 57. — *Anim*. Eusèbe et S. Jérôme disent qu'à côté se trouvait un autre bourg du nom d'Anéa. C'est peut-être le Khirbet A'nabel-Kébir, Guérin, Judée, III, 366. — *Gosen*. V. x, 41. — *Olon*. Ville sacerdotale. xxi, 45 ; I Paral., vi, 58, Cf. Jér., xlviii, 21. — *Gilo*. Patrie d'Achitophel. II Rois, xv, 42. Probablement *Beit-Djala*. Cependant M. V. — Guérin, Jud., I, 118 propose aussi le village de Djala qui est de même dans la montagne de Juda, Cf. II Rois, xxiii, 4.

52. — *Arab*. Inconnue, Cf. II Rois, xxiii, 35. — *Ruma*. En hébreu : *Duma*. Eusèbe place Duma à 17 milles d'Eleuthéropolis. Van de Velde, Mém., p. 308, l'identifie avec le village détruit de Daoumeh dans l'Oued-Dillah, à 14 milles d'Eleuthéropolis en droite ligne. — *Esaan*. Dans les Septante Σουά, ce qui peut faire penser que c'est la même que Samma, I Paral., ii, 43 et qu'elle pourrait être identifiée avec les ruines de Simia, au S. de Daoumeh, Scetzen, III, 28. et Robins., III, 864.

53. — *Janum*. Inconnue. — *Beth Thaphua*. Aujourd'hui Téfouah, près d'Hébron, Guérin, Judée, III, 374 et suiv. Distincte par sa position d'une autre située sur la frontière d'Egypte et dont parle S. Jérôme. — *Apeca*. Non retrouvé.

54. — *Athmatha*. Hébreu : *Houmtha*, inconnue. — *Hebron*. V. x, 3. — *Sior*. Inconnue.

55. — *Maon*. Le Khirbet Tell Maïn, au S.-E. d'Hébron. Robins., II, 424 et suiv. C'était la patrie de Nabal, I Rois, xxv, 2 et le désert

qui l'avoisinaït, servit de refuge à David, I Paral., xxiii, 24, 25, Cf. ibid., xxv, 2. — *Carmel*. Actuellement le Khirbet Carmel au S. E. d'Hébron, Cf. Guérin, Judée, III, 466, et suiv. Samuel y éleva un monument, I Rois, xv, 42 ; Nabal y avait ses possessions, I Rois, xxv, 2 et Osias y posséda des vignes, II Paral., xxvi, 40. — *Ziph*. Aujourd'hui le Khirbet Zif à 4 milles au S.-E. d'Hébron. David s'enluit dans le désert de Ziph pour éviter Saül, I Rois, xiii, 44, xxvi, 2 ; cette ville fut fortifiée par Roboam, II Paral., xi, 8. Cf. I Paral., ii, 42, iv, 46. — *Jota*. En hébreu : *Youtah* ; *Jettan* dans Eusèbe. Aujourd'hui *Youttah* au S.-E. d'Eleuthéropolis à la distance de 18 milles. Quelques critiques pensent que c'est la ville de Juda, patrie de Zacharie, Luc., i, 39, 40. Ville sacerdotale, xxi, 13, 46.

56. — *Jezrael*. Patrie d'Achinoam, I Rois, xxv, 43. — *Jucadam*. Non retrouvée. — *Zanoë*. Distincte de celle du v. 34 ; probablement le Khirbet Zanouta au S.-O. d'Hébron, Guérin, Judée, III, 206.

57. — *Accain*. Peut-être Joukin au S.-E. d'Hébron, Robins., III, 417. — *Gabaa*. Mentionnée cette seule fois ; aujourd'hui Djéba, selon M. Guérin, Judée, III, 382. — *Thamna*. Probablement la même que celle du v. 40.

58. — *Halhul*. Aujourd'hui Halhoul, au N. d'Hébron, Scetzen, II, p. 46 ; Robins., I, 359 ; Guérin, Judée, III, 285. Du temps de S. Jérôme, elle s'appelait Abula. Une tradition locale y place le tombeau du prophète Gad. — *Bessur*. Actuellement le Khirbet Bordj-Sour au N.-O. d'Halhoul, Guérin, Jud., III, 289. Roboam la fortifia, II Paral., xi, 7, et c'est sous ses murs que Judas Machabée vainquit Lysias, I Mac., iv, 28, 29. Il est vrai

59. Mareth, et Bethanoth, et Eltecon : civitates sex, et villæ earum.

60. Cariathbaal, hæc est Cariathiarim urbs silvarum, et Arebba : civitates duæ, et villæ earum.

61. In deserto Betharaba, Meddin, et Sachacha,

62. Et Nebsan, et civitas Salis, et Engaddi : civitates sex, et villæ earum.

63. Jebusæum autem habitatorum Jerusalem non potuerunt filii

59. Maroth, Béthanoth, Eltécon, six villes avec leurs villages.

60. Cariathbaal, qui est Cariathiarim, la ville des forêts, et Arebba, deux villes et leurs villages.

61. Dans le désert, il y avait Betharaba, Meddin, Sachacha,

62. Nebsan, la ville du sel, et Engaddi, six villes et leurs villages.

63. Mais les enfants de Juda ne purent exterminer les Jébuséens

que la Vulgate porte Bethaven; mais dans les S. pt. on lit Βαιθουρ, leçon adoptée par Josèphe, Ant. jud., l. XII, c. vii, § 5, Cf. I Paral., II, 45; Néh., III, 16. — *Gedor*. Le Khirbet Djedour au S.-O. de Bethléem, Robins., Rech. bibl., III, 283, Cf. I Paral., IV, 39, XII, 7.

59. — *Mareth*. Inconnue. — *Bethanoth*. Cette ville étant sans doute peu éloignée d'Halhul, de Bessur et de Gédor, les critiques l'identifient avec le Khirbet Beit-A'noun, voisin des ruines de ces trois villes, Cf. Guérin, Judée, III, 152. — *Eltecon*. Non identifiée.

60. — Les Sept. contiennent au commencement du v. un groupe de villes qui manquent dans l'hébreu et la Vulgate. Voici ce passage : Θεωὸς, καὶ Ἐρραθα, αὕτη ἐστὶ Βαιθλέεμ, καὶ φαγῶρ, καὶ Ἄιταν, καὶ Κουλὸν, καὶ Τατάμ, καὶ Θεωθῆς, καὶ Καρέμ, καὶ Γαλέμ, καὶ Θεθήρ, καὶ Μανοχῶ, πόλις ἑνδεκα· καὶ αἱ κῶμαι αὐτῶν, etc. — Θεωὸς. Théco, en hébreu : *Thekoah*, en latin Thecua, est mentionnée ailleurs. Patrie d'Amos. Aujourd'hui le Khirbet Tékoua, à six milles de Bethléem, Guérin, Judée, III, 142, Cf. II Rois, XIV, 2, 4, 9, XXII, 26; I Paral., II, 24, etc. — Βαιθλέεμ, Bethléem (la maison du pain), est aujourd'hui Beit-Lahem dont la signification arabe est *maison de la viande*. Citée dans la Genèse, xxxv, 49. — Φαγῶρ. Phagor, Fogor ou Phohor, est aujourd'hui Beit-Faghour, au S.-O. de Bethléem, Cf. Guérin, Judée, III, 314 et 305. — Ἄιταν. En latin Etam; retrouvée au Khirbet el-Khoukh entre Beit-Lahem et Faghour, près de la source Ain A'than, qui rappelle le nom ancien. Selon M. Guérin, le Khirbet el-Khoukh serait le rocher d'Etam où se réfugia Samson, Jug., xv, 8, car la ville, proprement dite, n'aurait pu être renfermée dans un espace aussi restreint, Cf. I Paral., IV, 32; II Paral., XI, 6. — Κουλὸν. Identifiée avec Koulonieh, entre Bethléem et Kiriet el-Anab (Cariathiarim). Ce n'est pas l'Emmaüs de l'Évangile, mais plutôt, celui de Josèphe, Bell. jud., l. VII, c. vi,

§ 6, Cf. Guérin, Judée, I, 257 et suiv. — Τατάμ. Inconnue. — Θεωθῆς. Il y a probablement une faute de copiste, et on doit lire Σωθῆς, comme dans le manuscrit d'Alexandrie, et comme l'écrit S. Jérôme, Comm. sur Mich., c. v. Josèphe parle aussi d'une ville de Sarès, Ant. jud., l. XII, c. XII, § 4. Aujourd'hui Sarès, à l'E. de Jérusalem, près de montagnes escarpées, qui sont peut-être le mont Scîr du v. 10, Cf. Guérin, Judée, I, 284 et 282. — Καρέμ. Actuellement Ain Karim, à deux heures à l'O. de Jérusalem, Cf. Robins. II, 364 et Rech. bibl., 355; Guérin, Judée, I, 383 et suiv. Il n'est pas probable que ce soit Béthacarem, Jér., VI, 1 et Néh., III, 14. Une tradition, datant du moyen âge, y reconnaît la ville de Juda, patrie de S. Jean-Baptiste, Luc, I, 39. — Γαλέμ. Distincte de Gallim, Jér., X, 30; non retrouvée. — Θεθήρ. Des éditions portent Βαίθηρ, et S. Jérôme a écrit Bæther, Comm. sur le proph. Mich., c. v. En adoptant cette leçon, l'identification de cette ville avec le Khirbet Bettir, ou el-Yehoud, paraît très-vraisemblable, Robins., Rech. bibl., 347; Guérin, Judée, II, 387. — Μανοχῶ. Est-ce Manahort, en hébreu : *Manachat*, I Paral., VIII, 6? — *Cariathiarim*. V. IX, 47. — *Arebba*. Peut-être le Khirbet Rebba, Cf. Guérin, Judée, III, 336, 337.

61. — *In deserto*. Ce désert s'étendait le long de la mer Morte, jusqu'à l'Oued Fikroh et touchait à l'O. les villes de Maon, de Ziph, de Thécua et de Bethléem. — *Beth-Araba*, V. v. 6. — *Meddin* et *Sachacha*. Inconnues.

62. — *Nebsan*. Inconnue. — *Civitas salis*. Elle était probablement dans la vallée des salines au S. de la mer Morte, Robins., III, 25, Cf. II Rois, VIII, 13; IV Rois, XIV, 7; I Paral., XVIII, 12; II Paral., XXV, 44; Ps., LX, 2. — *Engaddi*. Cette ville était près de la mer Morte, Ex. XLVII, 40. David s'y réfugia, I Rois, XXIV, 4. Ses ruines seraient près de la source appelée *Aïn Djidi*, à l'O. de la mer Morte, Seetzen, II, 227; Robins., II, p. 439.

63. — *Usque in præsentem diem*. Ce verset

qui habitaient dans Jérusalem, et les Jébuséens ont habité dans Jérusalem avec les enfants de Juda jusqu'à ce jour.

Juda delere; habitavitque Jebusæus cum filiis Juda in Jerusalem usque in præsentem diem.

## CHAPITRE XVI

Héritage d'Ephraïm. — Délimitation du territoire de la tribu d'Ephraïm (vv. 4-9). — Les Chananéens continuent à habiter au milieu des Ephraïmites, mais en leur restant tributaires (v. 40).

1. Le lot échu aux enfants de Joseph fut depuis le Jourdain, vis-à-vis Jéricho, et les eaux de ce fleuve, vers l'orient, le désert qui monte de Jéricho à la colline de Béthel,

2. Et il va de Béthel à Luza, et il passe le long des frontières d'Archi vers Atharoth,

3. Il descend à l'occident vers les confins de Jéphlet et jusqu'aux confins de la contrée inférieure de Bethoron et jusqu'à Gazer, et ses régions finissent à la grande Mer.

4. Telles sont les possessions des fils de Joseph, Manassé et Ephraïm.

5. La frontière des enfants d'Ephraïm, divisés selon leurs familles et selon leurs possessions est, à l'orient, Atharoth-Addar jusqu'à la contrée supérieure de Bethoron,

1. Cecidit quoque sors filiorum Joseph, ab Jordane contra Jericho et aquas ejus ab oriente: solitudo quæ ascendit de Jericho ad montem Bethel:

2. Et egreditur de Bethel Luza: transitque terminum Archi, Atharoth;

3. Et descendit ad occidentem juxta terminum Jephleti, usque ad terminos Bethoron inferioris, et Gazer; finiunturque regiones ejus mari magno:

4. Possederuntque filii Joseph Manasses et Ephraïm.

5. Et factus est terminus filiorum Ephraïm per cognationes suas; et possessio eorum contra orientem Atharoth Addar usque Bethoron superiorem.

fait allusion à des faits qui ont suivi la mort de Josué, V. Jugcs, 1, 8.

1. — *Cecidit*. Hébreu: *egressa est*, ce qui fait comprendre qu'on sortait les noms d'une urne. — *Jericho*. V. II, 4. — *Et aquas ejus*. C'est sans doute la fontaine d'Aïn es-Soulthan, à une demi-heure au N.-O. de Jéricho, Tobler, Topog. de Jérus., II, 558; Guérin, Samarie, I, 33 et suiv. — *Solitudo*. Apposition au mot *sors*; on pense que c'est le désert de Béthaven, à l'E. de Béthel. — *Bethel*. V. VII, 2.

2. — *De Bethel Luza*. Hébreu: *de Bethel à Luza*. Peut-être Béthel désigne-t-il la montagne au S. de la ville d'où la frontière se dirigeait vers Luza ou Béthel, qui appartient à la tribu de Benjamin, XVIII, 22. — *Archi*,

*Atharoth*. Il semble bien que ces deux noms doivent être séparés. Le premier est sans doute le nom d'une race de Chananéens à laquelle appartenait Chusai, l'un des amis de David, II Rois. xv, 32, xvi, 46; I Paral., xxvii, 33. Selon Eusèbe, il y avait deux Atharoth dans le voisinage de Jérusalem. Le Khirbet A'tara est l'une d'elles, et probablement celle-ci, car sa position se rapporte bien à ce qui est dit au ch. XVIII, v. 28 d'Atharoth-Addar, qui est la même. L'autre Atharoth, de la tribu d'Ephraïm, serait A'thara, près de Djildjilia, Guérin, Sam., II, 469.

3. — *Jephleti*. Inconnue. — *Bethoron*. V. x; v. 40. — *Gazer*. V. x, 33.

5. — *Atharoth-Addar*. Atharoth du v. 2.

6. Egrediunturque confinia in mare: Machmethath vero aquilonem respicit, et circuit terminos contra orientem in Thanathselo : et pertransit ab oriente Janoe;

7. Descenditque de Janoe in Atharoth et Naaratha : et pervenit in Jericho, egrediturque ad Jordanem.

8. De Taphua pertransit contra mare in vallem arundineti, suntque egressus ejus in mare salsissimum; hæc est possessio tribus filiorum Ephraim per familias suas.

9. Urbesque separatæ sunt filiis Ephraim in medio possessionis filiorum Manasse, et villæ carum.

10. Et non interfecerunt filii Ephraim Chanaæum, qui habitabat in Gazer; habitavitque Chanaæus in medio Ephraim usque in diem hanc tributarius.

6. Et ses confins se terminent à la mer; mais à Machméthath regarde l'aquilon et contourne les frontières du côté de l'orient vers Thanathselo, et passe de l'orient jusqu'à Janoc,

7. Et descend de Janoc à Atharoth et à Naaratha et parvient à Jéricho et se termine au Jourdain;

8. De Taphua il passe contre la mer, dans la vallée des roseaux et se termine à la mer très-salée. Telles sont les possessions de la tribu des enfants d'Ephraïm d'après leurs familles.

9. Et les villes avec leurs villages furent séparées du milieu des possessions des enfants de Manassé, pour les enfants d'Ephraïm.

10. Et les enfants d'Ephraïm n'exterminèrent pas le Chananéen qui habitait à Gazer, et le Chananéen a habité tributaire au milieu d'Ephraïm jusqu'à ce jour.

6. — *Machmethath*. Le moine Burchard (Descript. de la terre sainte, p. 83, édit. Laurent) identifie cette ville avec Chaco, aujourd'hui Kakoun. En effet, en comparant ce passage avec celui du ch. xvii, v. 7, où il en est encore question, on voit qu'elle était sur la frontière d'Ephraïm et de Manassé. Or, telle est la position de Kakoun, Cf. Guérin, Sam., II, 347. — *Thanath-Selo*. Aujourd'hui *Thana*, au S.-E. de Naplouse. Appelée *Thénath* dans l'Onomasticon, et probablement la *Θῆνα* de Ptolémée, V. xvi, 5, Cf. Robins., Rech., bibl., 388; Van de Velde, Mém., p. 424, 354. — *Janoe*. Tous les critiques la placent à Yanoun, à dix milles au S.-E. de Naplouse, Cf. Guérin, Sam., II, 6; Robins., Rech. bibl., 390, etc. Ne pas la confondre avec une autre Janoc, IV Rois, xvi, 29.

7. — *Atharoth*. Probablement Athara, près de Djildjilia, Guérin, Samarie, II, 469, Cf. v, 2. — *Naaratha*. Probablement la même que Naaran, I Paral., vii, 28; du temps d'Eusèbe, se nommait Noorath; M. V. Guérin, Samarie,

I, 244 et 242, reconnaît ses ruines dans le Khirbet Samieh.

8. — *Taphua*. Si l'on distingue cette ville d'En-Taphua (sans Taphuæ, dans la Vulgate, xvii, 7), c'est probablement le Khirbet Athouf à cinq heures à l'E. de Naplouse. Cf. Guérin, Samarie, 256, 260. — *Vallem arundineti*. Hébreu : Nahal Kanah, la rivière ou la vallée des roseaux. En tout cas le mot Nahal indique toujours, soit simplement une rivière, soit une vallée arrosée par une rivière. Si Kanah est un nom propre, dont S. Jérôme a donné la traduction, M. Guérin, Sam., II, 284 et suiv., pense que le Nahal Kanah est le Nahr el-Falek (fleuve de la fente), appelé Rochetaille, au temps des croisades. — *Salsissimum*. Ce mot manque dans l'hébreu. Au surplus, il ne saurait y avoir de doute, il s'agit bien de la Méditerranée.

9. — *Urbesque separatæ sunt*. On peut penser que ces villes leur furent données, parce que le territoire qu'ils avaient obtenu, était insuffisant. Quelles étaient ces villes? V. xvii, 8.

## CHAPITRE XVII

Héritage de la demi-tribu de Manassé. — Délimitation du territoire de la demi-tribu de Manassé établie à l'ouest du Jourdain (vv. 1-10). — Plusieurs villes lui sont accordées au milieu d'Issachar et d'Aser, villes qu'elle ne put soumettre que plus tard, et où elle laissa subsister les Chananéens (vv. 11-15). — Les enfants de Joseph demandent que leur part soit augmentée (v. 14), et Josué les engage à faire des conquêtes sur les Chananéens pour augmenter leurs possessions (14-18).

1. Or un lot échut à la tribu de Manassé (qui fut le premier-né de Joseph), à Machir, premier-né de Manassé, et père de Galaad qui fut un homme de guerre, et eut pour possession Galaad et Basan,

2. Et aux autres fils de Manassé selon leurs familles, aux fils d'Abiézer, et aux fils d'Hélec, et aux fils d'Esriel, et aux fils de Séchem, et aux fils d'Epher, et aux fils de Sémidâ. Tels sont les enfants mâles de Manassé, fils de Joseph, d'après leurs familles.

3. Mais Salphaad, fils d'Hépher, fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé, n'avait pas de fils, mais seulement des filles, dont voici les noms : Maala et Noa, et Héglâ, et Melcha et Thersa.

4. Et elles vinrent en présence du prêtre Eléazar et de Josué, fils de Nun, et des princes, et elles dirent : Le Seigneur a ordonné par le ministère de Moïse, qu'une possession nous serait donnée au milieu de nos frères. Et Josué leur donna, selon le commandement du Seigneur, une possession au milieu des frères de leur père.

5. Et dix portions échurent à Ma-

1. Cecidit autem sors tribui Manasse (ipse enim est primogenitus Joseph) : Machir primogenito Manasse patri Galaad, qui fuit vir pugnantior, habuitque possessionem Galaad, et Basan :

2. Et reliquis filiorum Manasse juxta familias suas, filiis Abiezer, et filiis Helce, et filiis Esriel, et filiis Sechem, et filiis Hepher, et filiis Semida : isti sunt filii Manasse filii Joseph, mares, per cognationes suas.

*Num.*, 27, 30.

3. Salphaad vero filio Hepher filii Galaad, filii Machir, filii Manasse, non erant filii, sed solæ filiæ; quarum ista sunt nomina Maala, et Noa, et Hegla, et Melcha, et Thersa.

*Num.*, 27, 1. et 36, 11.

4. Veneruntque in conspectu Eleazari sacerdotis, et Josue, filii Nun, et principum, dicentes : Dominus præcepit per manum Moysi, ut daretur nobis possessio in medio fratrum nostrorum. Deditque eis juxta imperium Domini possessionem in medio fratrum patris earum

5. Et ceciderunt funiculi Manasse,

1. — *Patri Galaad.* Si l'on a égard au texte hébreu, il faut entendre par là le pays de Galaad, attendu que ce mot est précédé de l'article, ce qui n'a pas lieu, quand il est question de Galaad, le *fils de Machir*. Cf. xvii, 3; Nomb. xxvi, 29, xxvii, 4; xxxvi, 4; I. Paral. vii, 47.

2. — *Et reliquis filiorum Manasse.* V. Nomb., xxvi, 30, 32.

3. — *Sed solæ filiæ.* V. Nomb., xxvi, 33, xxvii, 4, xxxvi, 10. Elles avaient demandé une part dans la terre promise, et Moïse la leur avait accordée, Nomb., xxvii, 2 et suiv., xxxv.

5. — *Funiculi Manasse, decem.* Funiculi decem, dix parts. Il y avait, en effet, dix familles en y comprenant la descendance des filles de Salphaad.

decem, absque terra Galaad et Basan trans Jordanem.

6. Filiae enim Manasse possederunt hæreditatem in medio filiorum ejus. Terra autem Galaad cecidit in sortem filiorum Manasse qui reliqui erant.

7. Fuitque terminus Manasse ab Aser, Machmethath quæ respicit Sichem; et egreditur ad dexteram juxta habitatores fontis Taphuæ.

8. Etenim in sorte Manasse ceciderat terra Taphuæ, quæ est juxta terminos Manasse filiorum Ephraim.

9. Descenditque terminus vallis arundineti in meridiem torrentis civitatum Ephraim, quæ in medio sunt urbium Manasse: terminus Manasse ab aquilone torrentis, et exitus ejus pergit ad mare :

nassé, outre la terre de Galaad et de Basan, au delà du Jourdain.

6. Car les filles de Manassé possédèrent un héritage au milieu de ses fils. Or, la terre de Galaad échut en partage aux autres enfants de Manassé.

7. Et la limite de Manassé va d'Aser à Machméthath qui regarde Sichem, et sort à droite près les habitants de la fontaine de Taphua,

8. Car à Manassé était échue la terre de Taphua, qui est aux fils d'Ephraïm le long des frontières de Manassé.

9. Et la limite de la vallée des roseaux descend au midi du torrent des villes d'Ephraïm, qui sont au milieu des villes de Manassé. La limite de Manassé est au nord du torrent, d'où elle se dirige vers la mer.

7. — *Aser*. C'est le nom d'une localité et non d'une ville. Dans l'Onomasticon elle est placée sur la route de Naplouse à Scythopolis, à 15 milles de la première. Le village actuel de Yasir ou Véiazir se trouve justement dans la position voulue, Cf. V. de Velde, *Mém.*, p. 237, 239; Guérin, *Sam.*, I, 355-357. — *Machmethath*. V. xvi, 6. — *Sichem*. En hébreu שִׁכְמ, *Chekhem*, en grec Συχέμ ou Σικυμά; de là, double étymologie. Ou elle tire son nom, comme le dit Eusèbe (Onomast., Συχέμ), de Chckham, fils d'Hémor, Gen. xxxiii, 49, ou bien elle le doit à sa situation sur le dos de la vallée qui s'étend entre l'Hébal et le Garizim, car שִׁכְמ a le sens d'épaule, dos. C'est à Sichem que s'arrêta Abraham dans sa première migration, Gen., xii, 6. Plus tard, Jacob vint habiter auprès avec toute sa famille et y érigea un autel, Gen., xxxiii. C'est pendant ce séjour qu'eut lieu l'aventure de Lia, si cruellement vengée par Siméon et Lévi, Gen., xxxix. C'est près de Sichem qu'on doit placer l'Hébal et le Garizim, et, par conséquent, la cérémonie racontée plus haut, viii, 30 et suiv. Détruite par Abimélech, Jug., ix, 45, elle se releva de ses ruines et fut pour un temps la capitale du royaume d'Israël, III Rois, xii, 25. A l'époque de la captivité Asar-Haddon envoya des colons pour repeupler la contrée, et ils adoptèrent le culte israélite qu'ils mêlèrent à l'idolâtrie. Empêchés de prendre part à la

reconstruction du temple, ils vouèrent une haine implacable aux Juifs et songèrent à se bâtir un temple sur le Garizim, et cet édifice devint le rival du temple de Jérusalem. Il fut détruit par Jean Hyrcan l'an 132 avant J.-C. Du temps de Notre-Seigneur, Sichem était désignée par les Juifs sous le nom de *Sichar*, espèce de sobriquet. Robatic à l'époque de Vespasien elle reçut le nom de *Flavia Neapolis* qui lui est resté, car c'est aujourd'hui Naplouse. Selon Josèphe les indigènes l'appelaient *Mabortha*, lieu de passage, Guerre des Juifs, liv. IV, ch. viii, §1. — *Juxta habitatores fontis Taphuæ*. Le territoire appartenait à Manassé et la ville à Ephraïm. Quant à la fontaine de Taphua, en hébreu: *En-Taphua*, il faut probablement la distinguer de Taphua du ch. xvi, v. 8. En effet, voici le sens du verset suivant dans le texte hébreu: *A Manassé était la terre de Taphua, et Taphua sur la frontière de Manassé aux enfants d'Ephraïm*. Selon M. Guérin. *Sam.*, I, 260-264, la terre de Taphua serait Taphua du ch. xvi, aujourd'hui Khirbet A'thouf, et Taphua sur la limite de Manassé serait *En-Taphua*, la fontaine de Taphua. Il serait alors disposé à reconnaître les ruines de cette dernière dans celles du Tell el-Féra'a et du Bordj el-Féra'a.

9. — *Descenditque terminus...* Pour comprendre ce verset il faut supposer que la frontière se dirigeait vers la vallée ou le ruis-

10. Ainsi les possessions d'Ephraïm sont au midi et celles de Manassé au nord, et la mer les clot les unes et les autres, et elles se joignent à la tribu d'Aser au nord et à la tribu d'Issachar à l'orient.

11. Et la portion de Manassé chez Issachar et chez Aser fut Bethsan et ses villages, et Jeblaam avec ses villages, et les habitants de Dor avec leurs villes, et les habitants d'Endor avec leurs villages, et pareillement les habitants de Thénac avec leurs villages, et les habitants de Mageddo avec leurs villages, et la troisième partie de la ville de Nopheth.

12. Et les enfants de Manassé ne purent détruire ces villes, et le Chananéen commença à habiter dans leur terre.

13. Mais après que les enfants d'Israël se furent fortifiés, ils soumièrent les Chananéens et les rendirent tributaires, et ne les tuèrent pas.

14. Et les fils de Joseph parlèrent à Josué et lui dirent : Pourquoi m'avez-vous donné à posséder un seul lot et une seule portion lorsque je suis une si grande multitude et que le Seigneur m'a béni ?

10. Ita ut possessio Ephraim sit ab austro, et ab aquilone Manasse, et utramque claudat mare, et jungantur sibi in tribu Aser ab aquilone, et in tribu Issachar ab oriente.

11. Fuitque hæreditas Manasse in Issachar et in Aser, Bethsan et viculi ejus, et Jeblaam cum viculis suis, et habitatores Dor cum oppidis suis, habitatores quoque Endor cum viculis suis; similiterque habitatores Thenac cum viculis suis, et habitatores Mageddo cum viculis suis, et tertia pars urbis Nopheth.

12. Nec potuerunt filii Manasse has civitates subvertere, sed cœpit Chananæus habitare in terra sua.

13. Postquam autem convalescerunt filii Israel, subjecerunt Chananæos, et fecerunt sibi tributarios, nec interfecerunt eos.

14. Locutique sunt filii Joseph ad Josue, et dixerunt : Quare dedisti mihi possessionem sortis et funiculi unius, cum sim tantæ multitudinis, et benedixerit mihi Dominus ?

*seau des roseaux*, et la traversait, en sorte que le terrain au sud du torrent appartenait à Manassé et les villes à Ephraïm, tandis que le terrain situé sur la rive nord appartenait tout entier à Manassé.

11. — Dans les Juges, I, 27, les Sept. ont traduit par *Σκύθων πόλις*, *ville des Scythes*. Il en est de même dans les Machabées, II Mac., XII, 27. Plus tard ce nom est devenu Scythopolis. C'est à la suite d'une invasion, qu'on place sous le règne de Josias, que les Scythes s'établirent à Bethsan et lui laissèrent leur nom, Cf. Jug., I, 27; I Rois, XXXI, 40-42; II Rois, XXI, 42; III Rois, IV, 42; I Paral., VII, 49; I Mac., V, 52. — *Jeblaam*. Probablement la même que Baalam, I Paral., VI, 70, et que Belma. Belamon ou Belthem, Judith, VII, 3, VIII, 2-3, les deux derniers noms ne se trouvant d'ailleurs que dans les Septante. Si ces conjectures sont vraies, l'identification de cette ville avec le Khirbet-Belameh est très-vraisemblable, Guérin, Samarie, I, 339-344, Cf. Jug., I, 27; IV Rois, IX, 27. — *Dor*. V. XI, 2. — *Thenac*. V, XII, 24. — *Mageddo*. V. XII, 24. — *Tertia pars urbis Nopheth*. Nulle part ailleurs il n'est question d'une ville de ce nom, et le texte hébreu *Schelochet Nopheth*, paraît devoir être traduit par *triple colline*, appellation qui désignerait les trois villes de Thénac, de Mageddo et d'Endor. Cette dernière fut la patrie de la magicienne que consulta Saül, I Rois, XXXIII, 7; elle était à 4 milles au S. du Thabor d'après l'Onomasticon. C'est aujourd'hui le village de même nom.

14. — *Cum sim tantæ multitudinis*. Étaient-ils dans le vrai et avaient-ils raison de se plaindre ? Au second recensement, Nomb., XXVI, Ephraïm et Manassé comptaient ensemble 50,000 hommes, moins que chacune

15. Ad quos Josue ait : Si populus multus es, ascende in silvam, et succide tibi spatia in terra Pherezæi et Raphaim : quia angusta est tibi possessio montis Ephraim.

16. Cui responderunt filii Joseph : Non poterimus ad montana conscendere cum ferreis curribus utantur Chananæi, qui habitant in terra campestri, in qua sitæ sunt Bethsan cum viculis suis, et Jezrael mediam possidens vallem.

17. Dixitque Josue ad domum Joseph, Ephraim et Manasse : Populus multus es, et magnæ fortitudinis, non habebis sortem unam,

18. Sed transibis ad montem, et

15. Josué leur dit : Si tu es un peuple nombreux, monte dans la forêt et taille-toi de l'espace dans la terre du Phérézéen et des Raphaïm, car la possession de la montagne d'Ephraïm est étroite pour toi.

16. Les fils de Joseph lui répondirent : Nous ne pouvons gravir les montagnes, car ils se servent de chars armés de fer, les Chananéens qui habitent dans la plaine où sont situées Bethsan avec ses villages et Jezraël, occupant la moitié de la vallée.

17. Et Josué dit à la maison de Joseph, à Ephraïm et à Manassé : Tu es un peuple nombreux et d'une grande force, tu n'auras pas qu'une portion ;

18. Mais tu iras jusqu'à la mon-

des tribus de Juda, de Dan et d'Issachar. Corn. Lap. pense qu'ils parlent ainsi, parce que leur territoire étant occupé, en grande partie, par les Chananéens, retranchés dans des villes fortes, ils espéraient que Josué, qui était de la tribu d'Ephraïm, leur donnerait des terres plus faciles à conquérir.

15. — *Ascende in silvam.* Plusieurs commentateurs, entre autres Corn. Lapiere, entendent ce passage dans le sens figuré : *détruis les Phérézéens et les Raphaïm et extermine-les comme on défriche une forêt.* Cependant le sens littéral paraît assez naturel et l'on peut en donner une explication satisfaisante. Ainsi, la forêt, dont il est ici question, peut très-bien désigner la partie du territoire, qui n'appartenait pas à la montagne d'Ephraïm probablement peu étendue. Ce même territoire est aussi appelé la montagne, *7. 18*, parce que, en réalité, il était montagneux. Les uns reconnaissent cette forêt dans les hauteurs et les collines boisées qui, au N.-O., relient les monts de Samarie au Carmel ; d'autres opinent pour la contrée montagneuse à l'E. de Beisan et au N. de Yazour, jusqu'à la montagne de Gelboé. — *Possessio montis Ephraim.* La montagne d'Ephraïm, c'est-à-dire appelée plus tard de ce nom, et qui porte aussi celui de montagne d'Israël, *xi, 46, 24*, s'étend de Cariathiarim, où finit la montagne de Juda, jusqu'à la plaine de Jezraël, embrassant ainsi la plus grande partie du pays. En général, elle est moins élevée que la montagne de Juda et surtout beaucoup plus fertile.

16. — *Cum ferreis curribus.* Ce n'était pas des chars armés de faux dont l'usage était inconnu dans l'Asie Mineure avant Cyrus, Xénophon, *Cyrop. VI, 4, 27, 30*, mais bien des chars garnis de fer comme les chariots égyptiens, qui étaient en bois avec des clous et des coins de métal, Wilkinson Manners, *I, 342, 348, 350.* — *Bethsan.* Bethsan était dans la vallée du Jourdain à l'endroit où aboutissait la vallée de Jezraël. — *Jezrael.* A l'époque d'Achab cette ville devint importante parce qu'il y fixa sa résidence. C'est là que fut lapidé Naboth, *III Rois, xxi, 45-23*, que Jéhu mit à mort Achab et Ochosias, *IV Rois, ix, 47-27, 30-37*, et qu'on lui apporta les têtes des 70 fils d'Achab, *IV Rois, x, 8-44.* Elle retomba alors dans l'obscurité. Dans le livre de Judith la plaine de Jezraël est appelée *plaine d'Esdrélon*, mais ce n'est autre chose que la forme grecque du mot Jezraël. Jezraël est aujourd'hui Zerain, village qui, au moyen âge, s'appelait *parvum Gerimum*, et qui est près des monts de Gelboé. Cf. *xix, 48; Jug., vi, 33; I Rois, xxv, 43, xxvii, 3, xxix, 4, 44, xxx, 5; II Rois, ii, 9, iii, 2, iv, 5; III Rois, iv, 42, xviii, 45-46, xxi, 4, 23; IV Rois, viii, 29, ix, 40, 47, 30-37, x, 4-44; II Paral., xxii, 6; Os. I, 4-44, ii, 22.*

17. — *Non habetis sortem unam.* C'est-à-dire, *vous êtes assez forts et assez courageux pour augmenter votre héritage.*

18. — *Ad montem.* Ce n'est pas la montagne d'Ephraïm proprement dite, mais la contrée boisée dont il est parlé au *7. 5*

tagne et tu te tailleras de l'espace et tu le purifieras pour l'habiter, et tu pourras pousser plus loin lorsque tu auras détruit le Chananéen que tu dis avoir des chars armés de fer et être très-fort.

succides tibi, atque purgabis ad habitandum spatia : et poteris ultra procedere cum subverteris Chananæum, quem dicis ferreos habere currus, et esse fortissimum.

## CHAPITRE XVIII

Nouvelle description ; héritage de Benjamin. — Les enfants d'Israël se rassemblent à Silo (v. 1), et comme sept tribus n'avaient pas encore reçu leur héritage, Josué ordonne de choisir des hommes qui seront chargés de parcourir le pays et de le diviser en sept parts (vv. 2-8). — Après que ces hommes furent revenus et eurent accompli leur mission, Josué fit jeter les sorts, et le premier nom qui sortit fut celui de Benjamin, dont le territoire se trouva être entre celui des enfants de Joseph, et celui des enfants de Juda (vv. 8-11). — Vient ensuite la délimitation du territoire de Benjamin (vv. 12-20), puis l'énumération des villes (21-28).

1. Tous les enfants d'Israël se rassemblèrent à Silo et y fixèrent le tabernacle du témoignage, et le pays leur fut soumis.

2. Or il était resté sept tribus des enfants d'Israël qui n'avaient pas encore reçu leurs possessions.

1. Congregatique sunt omnes filii Israel in Silo, ibique fixerunt tabernaculum testimonii, et fuit eis terra subjecta.

2. Remanserant autem filiorum Israel septem tribus, quæ necdum acceperant possessiones suas.

Voici d'ailleurs la traduction de tout le verset d'après le texte hébreu : *Car la montagne t'appartiendra, car c'est une forêt et tu la couperas, et ses issues t'appartiendront, et tu posséderas le Chananéen qui a des chariots de fer, qui est très-puissant.* Les issues de la forêt sont les champs et les plaines qui y confinent.

### III. — Second partage (Ch. xviii-xix).

1. — *In Silo.* Un passage du Deutéronome XII, 14, nous montre que c'est par inspiration divine que Josué a choisi Silo pour y fixer l'arche d'alliance. Silo a eu la préférence, non à cause de sa position, mais plus vraisemblablement à cause de son nom qui signifie *paix, tranquillité*, et qui rappelle ce passage de la Genèse : « Le sceptre ne sortira pas de Juda... jusqu'à ce que vienne la paix » (Hébr. : *Schilo*). Il est vrai que la Vulgate a traduit *Schilo* par *qui mittendus est*, mais cette façon paraît fautive, ou plutôt le texte que S. Jérôme avait sous les yeux était fautif. C'est à Silo que Samuel passa son enfance et que le grand prêtre Héli tomba à la renverse et mourut en apprenant le désastre des

Israélites, V. I Rois, III et IV. C'est aujourd'hui le Khirbet Silo au N. de Béthel (Beitin) dans la position indiquée par la Bible. Jug., XXI, 19. Au moyen âge on a cru pendant un temps que c'était Neby Sainouil. l'ancienne Ramathaim Sophim, patrie de Samuel, Cf. XIX, 54. XXI, 2, XXII, 9, 12; Jug., XVIII, 34. XXI, 12-24; I Rois, I, 3, 9, 24, II, 14, III, 24, IV, 3, 12; XIV, 3; III Rois, II, 27, XIV, 2-12; Ps. LXXVIII, 60; Jér., VII, 12-14, XXVI, 6-9, XLI, 5. — *Ibique fixerunt.* C'est à ce moment que toutes les prescriptions de la loi devinrent obligatoires, et c'est à partir de cette année qu'on commença à compter pour l'observation des années sabbatiques et jubilaires. Le tabernacle demeura à Silo jusqu'à la prise de l'arche par les Philistins; il fut de là transporté à Nob, I Rois, XXI, 4, puis à la suite du massacre ordonné par Saül, I Rois, XXII, 19, transféré à Gabaon, III Rois, III, 4.

2. — La cause de cette interruption dans le partage n'est point indiquée, et là-dessus on en est réduit aux conjectures. Voici ce qui paraît le plus vraisemblable. Il est probable qu'il fallut un certain temps aux tribus,

3. Ad quos Josue ait : Usquequo marcetis ignavia, et non intratis ad possidendam terram, quam Dominus Deus patrum vestrorum dedit vobis?

4. Eligite de singulis tribubus ternos viros, ut mittam eos, et pergant atque circumeant terram, et describant eam juxta numerum uniuscujusque multitudinis : referantque ad me quod descriperint.

5. Dividite vobis terram in septem partes : Judas sit in terminis suis ab australi plaga, et domus Joseph ab aquilone;

6. Mediam inter hos terram in septem partes describite : et huc venietis ad me, ut coram Domino Deo vestro mittam vobis hic sortem :

7. Quia non est inter vos pars levitarum, sed sacerdotium Domini est eorum hæreditas. Gad autem et Ruben, et dimidia tribus Manasse, jam acceperant possessiones suas trans Jordanem ad orientalem plagam : quas dedit eis Moyses famulus Domini.

3. Josué leur dit : Jusques à quand languirez-vous dans la paresse et n'entrerez-vous pas dans la terre que vous devez posséder, et que le Seigneur le Dieu de vos pères vous a donnée?

4. Choisissez donc dans chaque tribu trois hommes pour que je les envoie et qu'ils aillent faire le tour du pays et qu'ils le décrivent selon le nombre de chaque tribu et qu'ils me rapportent ce qu'ils auront décrit.

5. Partagez-vous la terre en sept parties; que Juda reste dans ses limites au midi, et la maison de Joseph au nord.

6. Décrivez en sept parties la terre qui est entre eux; puis vous viendrez à moi ici, afin que, devant le Seigneur votre Dieu, je tire ici au sort pour vous,

7. Car il n'y a pas la portion des lévites parmi vous, mais le sacerdoce du Seigneur est leur héritage. Quant à Gad et Ruben et la demi-tribu de Manassé, ils ont déjà reçu, de l'autre côté du Jourdain, sur la rive orientale leurs possessions que leur a données Moïse, serviteur du Seigneur.

dont les noms étaient sortis les premiers, pour entrer en possession du territoire qui leur était échu, et pour en fixer exactement les limites, opération seulement ébauchée en premier lieu. C'est sur ces entrefaites que l'arche fut transportée à Silo et que tout le peuple la suivit. C'était alors le moment de reprendre le partage, mais, comme les sept tribus ne montraient aucune hâte d'entrer en possession de leur territoire, Josué stimule leur négligence.

3. — *Usquequo marcetis ignavia.* Il s'agissait d'occuper le pays et non plus de le conquérir; mais ils trouvaient probablement plus commode de vivre sous la tente que d'embrasser la vie sédentaire, d'autant plus qu'il leur restait encore quelques efforts à faire pour vaincre les résistances partielles que pouvaient leur opposer les Chananéens.

4. — *Et describant eam.* Il n'était pas question de mesurer le terrain à la manière des

arpenteurs, art toutefois déjà connu des Égyptiens, Hérod., II, 409; Strab., XVII, 787; Diod. Sic., I, 69, mais simplement de le partager en sept districts, en tenant particulièrement compte des villes, comme le prouve le v. 9. Ils devaient donc surtout faire attention à l'importance des villes et de leur territoire. L'opération put être accomplie sans difficulté, puisque les Chananéens étaient dès lors hors d'état de nuire et que, au surplus, d'après les observations ci-dessus, les envoyés n'étaient point obligés de pénétrer partout. — *Referantque ad me quod descriperunt.* C'est plutôt la glose que la traduction du texte hébreu qui porte : *et qu'ils reviennent auprès de moi.*

6. — *Mediam inter hos.* C'est-à-dire le reste, car le territoire des sept tribus s'étendait jusqu'au Liban et n'était pas précisément entre les tribus de Juda et d'Ephraïm. Au reste, le texte hébreu porte seulement : « Décrivez la pays en sept parties. »

8. Lorsque les hommes se furent levés pour aller décrire la terre, Josué leur donna un ordre et leur dit : Faites le tour du pays et décrivez-le et revenez à moi, afin qu'ici devant le Seigneur, à Silo, je tire au sort pour vous.

9. Ils allèrent donc et parcoururent le pays et le divisèrent en sept portions qu'ils écrivirent dans un livre, et ils revinrent vers Josué, au camp de Silo.

10. Il tira au sort devant le Seigneur à Silo et partagea le pays aux enfants d'Israël en sept parties.

11. Le premier lot qui sortit fut celui des enfants de Benjamin, selon leurs familles, pour posséder le pays entre les enfants de Juda et les enfants de Joseph.

12. Leur limite vers le nord commence au Jourdain, s'étend sur le côté septentrional de Jéricho, monte vers l'occident, sur les montagnes, et vient jusqu'au désert de Béthaven,

13. Et passe, vers le midi, près de Luza, la même que Béthel, descend à Ataroth-Addar, sur la montagne qui est au midi de Béthoron inférieur,

14. S'incline, en contournant, vers la mer, au midi de la montagne qui regarde Béthoron, contre le vent d'Afrique, et se termine à Cariath-Baal, qui s'appelle aussi Cariathiarim, ville des enfants de Juda. Telle est son étendue vers la mer du côté de l'occident.

15. Mais au midi la limite va de Cariathiarim vers la mer, et vient jusqu'à la source d'eau de Nephtoa

16. Et descend sur la partie de la

8. Cumque surrexissent viri, ut pergerent ad describendam terram, præcepit eis Josue, dicens : Circuite terram, et describite eam, ac revertimini ad me; ut hic coram Domino, in Silo, mittam vobis sortem.

9. Itaque perrexerunt : et lustrantes eam, in septem partes dividerunt, scribentes in volumine. Reversique sunt ad Josue in castra Silo.

10. Qui misit sortes coram Domino in Silo, divisitque terram filiis Israel in septem partes.

11. Et ascendit sors prima filiorum Benjamin per familias suas, ut possiderent terram inter filios Juda et filios Joseph.

12. Fuitque terminus eorum contra aquilonem a Jordane : pergens juxta latus Jericho, septentrionalis plagæ, et inde contra occidentem ad montana conscendens, et perveniens ad solitudinem Bethaven,

13. Atque pertransiens juxta Luzam ad meridiem, ipsa est Bethel; descenditque in Ataroth Addar, in montem qui est ad meridiem Bethoron inferioris.

Gen., 28, 19.

14. Et inclinatur circuiens contra mare, ad meridiem montis qui respicit Bethoron contra Africum : suntque exitus ejus in Cariath Baal, quæ vocatur et Cariathiarim; urbem filiorum Juda; hæc est plaga contra mare, ad occidentem.

15. A meridie autem ex parte Cariathiarim egreditur terminus contra mare, et pervenit usque ad fontem aquarum Nephtoa.

16. Descenditque in partem mon-

9. — *In septem partes dividerunt.* Hébreu : *et ils divisèrent les villes en sept parts*, V. 4, note.

12. — *Fuitque terminus.* Comparer les *vv. 12-20* avec les *vv. 5-9* du ch. xv.

13. — *Bethel.* V. vii, 2. — *Atharoth Addar.* V. xvi, 2. — *Bethoron.* V. x, 40.

14. — *Cariathiarim.* V. ix, 17. — *Nephtoa.* V. xv, 9.

16. — *Ennom.* V. xv, 8. — *Vallis Raphaim.*

tis, qui respicit vallem filiorum Ennom : et est contra septentrionalem plagam in extrema parte vallis Raphaim. Descenditque in Geennom (id est, vallem Ennom) juxta latus Jebusæi ad austrum; et pervenit ad fontem Rogel,

17. Transiens ad aquilonem, et egrediens ad Ensemes, id est, fontem solis :

18. Et pertransit usque ad tumulos, qui sunt e regione ascensus Adommim : descenditque ad Abenboen, id est, lapidem Boen, filii Ruben; et pertransit ex latere aquilonis ad campestria; descenditque in planitiem.

19. Et prætergreditur contra aquilonem Beth Hagla; suntque exitus ejus contralinguam maris salsissimi ab aquilone in fine Jordanis ad australem plagam;

20. Qui est terminus illius ab oriente; hæc est possessio filiorum Benjamin per terminos suos in circuitu, et familias suas.

21. Fueruntque civitates ejus, Jericho, et Beth Hagla, et vallis Casis,

22. Beth Araba, et Samaraim, et Bethel,

23. Et Avim, et Aphara, et Ophera,

montagne qui regarde la vallée des enfants d'Ennom, et qui est du côté du nord, à l'extrémité de la vallée des Raphaïm; elle descend à Geennom, c'est-à-dire la vallée d'Ennom, sur le côté méridional des Jébuséens, vient à la fontaine de Rogel,

17. Passe au nord et sort à Ensemès, c'est-à-dire la fontaine du soleil,

18. S'étend jusqu'aux tertres qui sont vis-à-vis la montée d'Adommim, descend à Abenboën, c'est-à-dire la pierre de Boën, fils de Ruben, et s'étend du côté du septentrion vers les champs, et descend dans la plaine

19. Et passe, vers l'aquilon, au delà de Beth-Hagla et se termine à la langue septentrionale de la mer très-salée, à l'extrémité méridionale du Jourdain,

20. Qui la termine du côté de l'orient. Telles sont les possessions des enfants de Benjamin, selon leurs familles, tel est le contour de leurs frontières.

21. Ses villes sont Jéricho, Beth-Hagla, et la vallée de Casis,

22. Beth-Araba, Samaraim, Béthel,

23. Avim, Aphara, Ophéra.

V. xv, 8. — *Ad fontem Rogel.* V. xv, 7.

17. — *Ensemes.* V. xv, 7.

18. — *Tumulos.* Hébreu : *Getiloth.* V. xv, 7.

— *Adommim.* V. xv, 7. — *Abenboen.* V. xv, 6.

19. — *Beth Hagla.* V. xv, 6.

21. — *Jericho.* V. II, 4. — *Vallis Casis.* Il est difficile de déterminer la position de cette vallée dont le nom hébreu קציצ, *Ketziz*, signifie incision. Un auteur pense que c'est le ravin de Chuziba à l'entrée de la vallée du Jourdain, sur la route de Jérusalem à Jéricho; de Noroff, traduct. du « Pèlerin en terre sainte » de l'higoumène russe Daniel, p. 45. Une opinion plus probable propose la vallée de Kâaziz à 2 kil. à l'est du Bir el-Haoudh, ou *fontaine des Apôtres*, Cf. Guérin, Samarie, I, 454; de Saulcy, Voy. en Syrie et autour de la mer Morte, t. II, p. 440.

22. — *Beth Araba.* V. xv, 6. — *Samaraim.* Probablement Es-Soumah sur le chemin de Jérusalem à Jéricho, à l'E. du Khan el-Hatrou. — *Bethel.* V. VII, 2.

23. — *Avim.* Inconnue. — *Aphara.* Le Khirbet Tell el-Farah, sur les bords de l'Oued du même nom, selon M. Guérin, Judée, III, 72. — *Ophera.* Distincte d'Ophra, patrie de Gédéon, Jug., VI, 45; mais probablement la même qu'Ephra, I Rois, XIII, 47. Elle est aussi appelée Aphra, Ephron, Ephrata, Ephraïm, Ephrem. C'est aujourd'hui Thayebeh à 5 milles à l'E.-N.-E. de Beitin (Béthel). Cf. Guérin, Judée, III, 47 et suiv. C'est à Ephrem que Notre-Seigneur Jésus-Christ se retira après la résurrection de Lazare. Jean, VI, 54. Cf. Jug., VI, 2, 24, VIII, 27, 32, IX, 5; I Rois, XIII, 47.

24. Le village d'Emona, Ophni et Gabée, douze villes et leurs villages.

25. Gabaon, Rama, Béroth,

26. Masphé, Caphara, Amosa,

27. Récem, Jaréphel, Tharéla,

28. Séla, Eleph, Jébus, qui est Jérusalem, Gabaath et Cariath, quatorze villes avec leurs villages.

24. Villa Emona, et Ophni, et Gabée; civitates duodecim. et villæ earum.

25. Gabaon, et Rama, et Beroth,

26. Et Mesphe, et Caphara. et Amosa,

27. Et Recem, Jarephel, et Tharrela,

28. Et Sela, Eleph, et Jebus, quæ est Jerusalem, Gabaath, et Cariath: civitates quatuordecim, et villæ ea-

24. — *Villa Emona*. Hébreu: *Caphar Emona*. Localité inconnue. — *Ophni*. Il est douteux qu'il faille l'identifier avec Djifna qui, par sa position, semble avoir appartenu à la tribu d'Ephraïm. En tout cas, Djifna est certainement l'ancienne Gophna dont il est plusieurs fois question dans l'histoire de la guerre des Juifs contre les Romains. — *Gabée*. Appelée aussi Gabaa, mais distincte de la Gabaa de Benjamin où fut outragée la femme du lévite. D'après un passage des Rois, IV Rois, xxiii, 8, elle devait se trouver à l'extrémité nord du royaume de Juda. On la reconnaît dans le village de Djéba près de l'Oued Souein à quelques kil. au N. de Jérusalem, Robins., II, 324 et suiv., Guérin, Judée, III, 67 et suiv., Cf. xxi, 43, 47; Jug., xx, 40; I Rois, xiii, 3; III Rois, xv, 22; IV Rois, xxiii, 8; I Paral., vi, 60, viii, 7; II Paral., xvi, 6; Esd., ii, 26; Néh., vii, 30, xi, 31, xii, 29; Is., x, 29; Zach. xiv, 10. — *Civitates duodecim*. Les villes de ce premier groupe étaient à l'est; celles du second, à l'ouest.

25. — *Gabaon*. V. ix, 3. — *Rama*. Peut être distincte de Rama où Débora jugeait le peuple, Jug., iv, 4 et 5 et qui pourrait être Ram-Allah, Cf. Guérin, Sam., I, 204. En tout cas, la nôtre était au delà de Gabaa en venant de Jérusalem, Jug., xix, 43-45. C'est aujourd'hui Er-Ram, à 2 heures au N. de Jérusalem, Cf. Jug., iv, 5; I Rois, xxii, 6; III Rois, xv, 47, 24; I Paral., xvi, 4; Esd., xi, 26; Néh., vii, 30, xi, 33; Is., x, 29; Jér., xl, 4; Os., v, 8. — *Beroth*. V. ix, 3.

26. — *Mesphe*. En hébreu: *מצפה*, *Mitspah*, ou *Mitspeh*; en latin: *Mesphe*, *Maspha*, *Masphat*; signifie observatoire. Il existait cinq localités de ce nom; mais celle-ci est bien distincte des autres. C'est là probablement que se rassemblèrent les fils d'Israël avant de marcher contre Gabaa, Jug., xx, 4. En tout cas, c'est là que Samuel jugeait le peuple, et qu'avaient lieu les grandes assemblées de la nation. Après la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, les restes du peuple vinrent s'y fixer, sous la conduite de Godolias et du prophète

Jérémié. D'après l'opinion commune, c'est aujourd'hui Cha'fath, dont le nom paraît une altération de l'ancien et en a à peu près la signification, et dont la position est bien en face de Jérusalem, comme il est dit dans les Machabées. Ce n'est pas Néby Samouil, Guérin, Judée, I, 395 et suiv., Cf. Jug., xx, 2-3, xxi, 4, 58; I Rois, vii, 5-16, x, 47; III Rois, xv, 22; IV Rois, xxv, 43, 25; II Paral., xvi, 6; Néh., III, 7, 15, 19; Jér., xl, 6-13, xli, 4-16; Os., v, 4; I Mac., iii, 46, v, 35. — *Caphara*, V. ix, 47. — *Amosa*. Plus tard Emmaüs, où Judas Machabée remporta une victoire signalée, I Mac., iii, 40. D'après Eusèbe et S. Jérôme c'est l'Emmaüs de S. Luc, ce qui paraît probable, Cf. Guérin, Judée, I, 273 et suiv. Rebâtie au troisième siècle elle prit le nom de Nicopolis.

27. — *Et Recem*... Trois localités inconnues.

28. — *Sela*. Samuel y fut enseveli, II Rois, xxi, 44, car le mot *צל*, *Tsela*, que la Vulgate traduit par *côté*, est probablement un nom propre. Séla devait être près de Gabaath et pourrait bien être le Khirbet Thabakat, vu sa proximité de Tell el-Foul (Gabaath), Cf. Guérin, Sam., I, 197. — *Eleph*. Inconnue. — *Gabaath*. Très-probablement la Gabaa de Saül, I Rois, xv, 34. C'est là que fut commis le crime qui causa la ruine de la tribu de Benjamin. V. Jug., xix et xx. Un passage d'Isaïe, x, 29, empêche de la confondre avec Gaba ou Gabée, aujourd'hui Djéba, V. v, 24, et S. Jérôme, (Hieron., Op. omn., t. I, p. 883, ed. Migne), la distingue de Gabaon (el-Djib). Les descendants de Saül y furent crucifiés par les Gabaonites. On la fixe au Khirbet Tell el-Foul, au N.-E. de Jérusalem, V. Robins., Rech. bibl., I, 577-579; Guérin, Samarie, I, 189 et suiv., Cf. Jug., xix, 42-46, xx, 4-43; I Rois, vii, 4, x, 40, 26, xi, 4, xiii, 2, 45, xiv, 2, 46, xv, 34, xvii, 6, xxiii, 19, xxvi, 4; II Rois, vi, 3, xxi, 6, xxiii, 29; I Paral., xi, 34; I Paral., xi, 34; II Paral., xiii, 2; Is., x, 29; Os., v, 8, ix, 9, x, 9. — *Cariath*. Très-probablement distincte de Cariathiarim de la tribu de Juda, v, 44.

rum. Hæc est possessio filiorum Benjamin juxta familias suas.

Telles sont les possessions des enfants de Benjamin d'après leurs familles.

## CHAPITRE XIX

Héritage des six tribus de Siméon, de Zabulon, d'Issachar, d'Aser, de Nephthali et de Dan. — Part de la tribu de Siméon, au milieu de celle de Juda (vv. 4-9). — Délimitation du territoire de la tribu de Zabulon (vv. 10-16). — Villes et territoire de la tribu d'Issachar (vv. 17-23). — Limites de la tribu d'Aser (vv. 24-31). — Limites et villes fortes de la tribu de Nephthali (vv. 32-39). — Territoire de la tribu de Dan (vv. 40-48). — Le partage terminé, on donne à Josué la ville de Thamnath-Saraa dans la montagne d'Ephraïm, comme il l'avait demandé (vv. 49-54).

1. Et egressa est sors secunda filiorum Simeon per cognationes suas : fuitque hæreditas

2. Eorum in medio possessionis filiorum Juda : Bersabee, et Sabea, et Molada,

3. Et Hasersual, Bala, et Asem,

4. Et Eltholad, Bethul, et Harma,

5. Et Siceleg, et Bethmarchaboth, et Hasersusa,

6. Et Bethlebaoth, et Sarohen : civitates tredecim, et villæ earum.

7. Ain, et Remmon, et Athar, et Asan : civitates quatuor, et villæ earum :

8. Omnes viculi per circuitum urbium istarum usque ad Balaath Beer Ramath contra australem plagam. Hæc est hæreditas filiorum Simeon juxta cognationes suas,

9. In possessione et funiculo filiorum Juda ; quia major erat ; idcirco

1. Le second lot qui sortit fut celui des enfants de Siméon, selon leurs familles ; et leur héritage

2. Fut, au milieu des possessions des enfants de Juda : Bersabée, Sabea et Molada

3. Hasersual, Bala, Asem,

4. Eltholad, Béthul, Harma,

5. Siceleg, Bethmarchaboth, Hasersusa.

6. Bethlébaoth et Saroem, treize villes avec leurs villages,

7. Aïn, Remmon, Athar, Asan, quatre villes avec leurs villages,

8. Tous les villages autour de ces villes jusqu'à Baalath Beer Ramath vers le midi. Tel est l'héritage des enfants de Siméon, suivant leurs familles,

9. Dans les possessions et dans le partage des enfants de Juda,

2. — *In medio*. L'héritage de Siméon fut ainsi placé parce que la part de Juda était trop considérable, v. 9 ; ainsi se réalisa la malédiction prononcée par Jacob, Gen., XLIX, 7. — *Bersabee*. V. xv, 28. — *Sabea*. V. xv, 26. C'est peut-être une faute de copiste pour Sama. — *Molada*. V. xv, 26.

3. — *Hasersual*. V. xv, 28. — *Bala*. V. xv, 29. — *Asem*. xv, 29, Esem.

4. — *Eltholad*. V. xv, 30. — *Bethmarchabot* et *Hasersusa*. V. xv, 31.

6. — *Bethlebaoth*. V. xv, 32. — *Sarohen*. V. xv, 32. Sélim. — *Civitates tredecim*. En réalité quatorze. Cette erreur doit être attribuée à une faute de copiste. Comparer ch. xv, vv. 36-32. La même liste est reproduite dans les Paralipomènes, I Paral., iv, 28, avec quelques différences et l'omission de Sabea.

7. — *Ain et Remmon*. V. xv, 32. — *Athar et Asan*. V. xv, 42.

8. *Baalath Beer Ramath*. V. xv, 24.

parce qu'il était trop grand; voilà pourquoi les enfants de Siméon eurent des possessions au milieu de leur héritage.

10. Le troisième lot qui échut fut celui des enfants de Zabulon, selon leurs familles. Et la limite de leurs possessions s'étend jusqu'à Sarid,

11. Monte de la mer et de Mérala, et vient à Debbaseth, jusqu'au torrent qui est contre Jéconam,

12. Et retourne de Sarid vers l'orient, sur les frontières de Céséleth-Thabor, s'avance vers Dabéreth, monte vers Japhié

13. Et de là passe jusqu'à l'orient de Geth-Hépher et de Thacasin, et s'étend vers Remmon, Amthar et Noa,

14. Et tourne au nord vers Hanathon, et se termine à la vallée de Jephthahel,

fili Simeon possederunt in medio hæreditatis eorum.

10. Ceciditque sors tertia filiorum Zabulon per cognationes suas; et factus est terminus possessionis eorum usque Sarid.

11. Ascenditque de mari et Mérala, et pervenit in Debbaseth, usque ad torrentem qui est contra Jéconam.

12. Et revertitur de Sared contra orientem in fines Ceseleth Thabor; et egreditur ad Dabereth, ascenditque contra Japhie.

13. Et inde pertransit usque ad orientalem plagam Geth Hepher et Thacasin; et egreditur in Remmon, Amthar, et Noa.

14. Et circuit ad aquilonem Hanathon, suntque egressus ejus, valles Jephthahel,

40. — *Sors tertia*. La part de Zabulon était au-dessus de la plaine de Jezrael, entre cette plaine et la montagne de Nephthali. A l'E. et au N.-O. elle touchait Aser (29); au N. et au N.-E. Nephthali (34); au S. et au S.-E. Issachar, sans atteindre la Méditerranée ni le Jourdain. C'était une contrée très-fertile. — *Usque Sarid*. Probablement le point central de la frontière du Sud. On part de là pour décrire la frontière du côté de l'O. et du côté de l'E. Cette localité n'a pas été retrouvée.

41. — *Merala*. Localité inconnue. — *Debbaseth*. Ce nom signifiant *tubercules*, V. Is., xxx, 6, Knobel suppose qu'il a remplacé Gibeah ou Gibéat, la Gabathon de l'Onomasticon, voisine de la plaine de Légio. Ce serait aujourd'hui Djébata entre Medjdel et le Tell Kaimoun. — *Usque ad torrentem*. Si Jéconam, ailleurs Jachanam, XII, 22, est le Tell Kaimoun, ce torrent est probablement le Nahr el-Makutta, le Kison ou Cison d'autrefois, qui coule précisément en face. — *Jéconam*. V. XII, 22.

42. — *Ceseleth Thabor*. Ce nom signifie *les flancs du Thabor*. C'est Casaloth du v. 18. Très-probablement c'est la  $\Xi\alpha\lambda\acute{\omega}\theta$  de Josèphe, Bell. jud., III, 3, 4, le *vicus Chasatus juxta montem Thabor in campestribus* de l'Onomasticon, aujourd'hui le village de Ksal ou Iksal sur une hauteur à l'O. du Thabor, Robinson, III, 447. — *Dabereth*. Dans Josèphe, Bell. jud., II, 24,

3 etsuiv., *Dabaritta*; dans l'Onomast., *Dabeira*, *Dabira*, *villula in monte Thabor*; actuellement Deburieh au pied du Thabor, à l'ouest, Robinson, III, 45; Van de Velde, Voy., II, 324. — *Japhie*. Aujourd'hui Yafa, près de Nazareth.

43. — *Geth Hepar*. Patrie de Jonas, IV Rois, XIV, 25; du temps de S. Jér., Prol. ad Jon., *haud grandis viculus Geth*, à 2 milles de Séphoris et où l'on montrait le tombeau du prophète. Actuellement Messed à trois quarts d'heure au N. de Nazareth, Robinson, III, 449; V. de Velde, Mémoires, 342. — *Thacasin*. Hébreu: עתה קצין, *Ita-Katsin*. Inconnue. — *Remmon*. Ville lévitique, XXI, 35; I Paral., VI, 62; identifiée par plusieurs avec le village de Roummaneh, près de (Ledjoun), Mageddo. Toutefois M. Vict. Guérin, Samarie II, 229 voit à Roummaneh la ville d'Adadremmon, Zach., XII, 44. Il est possible qu'elle ait eu les trois noms de Remmon, Gethremmon et Adadremmon, Cf. I Paral., VI, 77 — *Amthar*. Ce mot ne paraît pas être un nom propre, mais le participe d'un verbe qui, en hébreu, signifie: *déterminer, décrire*. — *Noa*. Inconnue.

44. — *Hanathon*, V. *Vallis Jephthahel* — *Vallis Jephthahel*. Jephthahel est peut-être Djéfat à deux heures et demie au N. de Saférah. Tout au moins, Djéfat est certainement la Jotapat, défendue par Josèphe, Bell. jud., III, 7, 9. La vallée serait alors l'Oued Abilin qui prend naissance près de Djéfat, Robins., Rech

15. Et Cateth, et Naalol, et Semeron, et Jerala, et Bethlehem : civitates duodecim, et villæ earum.

16. Hæc est hæreditas tribus filiorum Zabulon per cognationes suas, urbes et viculi earum.

17. Issachar egressa est sors quarta per cognationes suas ;

18. Fuitque ejus hæreditas, Jezrael, et Casaloth, et Sunem,

19. Et Hapharaim, et Seon, et Anaharath,

20. Et Rabboth, et Cesion, Abes,

21. Et Rameth, et Engannim, et Enhadda, et Bethpheses.

22. Et pervenit terminus ejus us-

15. A Catheth, Naalol, Séméron, Jérala, Bethléhem : douze villes avec leurs villages.

16. Tel est l'héritage de la tribu des enfants de Zabulon, d'après leurs familles, telles sont leurs villes et leurs villages.

17. Le lot d'Issachar, selon ses familles, sortit le quatrième.

18. Et son héritage fut Jezraël, Casaloth, Sunem.

19. Hapharaïm, Séon, Anaharath,

20. Rabboth, Césion, Abès,

21. Rameth, Engannim, Enhadda, Bethphésès,

22. Et sa limite va jusqu'à Tha-

bibl., 436 ; V. de Velde, Mém., 439. En ce cas Hanathon, Sept. Ἐναθών, serait probablement Cana de Galilée. Jean, II, 4, XI, 446, XXI, 2, aujourd'hui Kana el-Djénil, entre Roummaneh et Djéfat, V. Robins., Rech. bibl., III, 433 et V. de Velde, Voy., III, 346.

15. — *Cateth*. Peut être Cétron nommée avec Naalol, ch. I des Juges, v. 30. Le Tell Kourthani au N. de Héfa? V. Van de Velde, Voy., II, 248. — *Naalol*. Maaloul au S.-O. de Nazareth? V. de Velde, Mém., 335 ; Robins., Rech., III, 882, Cf. Jug., I, 30. — *Semeron*, V. XI, 4. — *Jedala*. Jeda ou Jeida à l'O. de Semounieh? — *Bethlehem* de Zabulon, aujourd'hui Beit-Lahem au N. de Semounieh. Robins., Rech., 446. — *Civitates duodecim*. Cinq villes seulement sont nommées, ce qui fait penser à une lacune dans le texte. Peut-être faut-il compter les sept villes précédentes situées sur la frontière. Il est au moins certain que Cartha et Damna appartenaient à Zabulon, XXI, 34.

18. — *Fuitque ejus hæreditas*. Les limites de la tribu d'Issachar ne sont point indiquées, mais celles des tribus qui l'entouraient les sont suffisamment connaître. Son territoire était principalement formé de la fertile plaine de Jezraël : il touchait au S. à Manassé ; à l'O. à Manassé et à Aser ; au N. à Zabulon et à l'E. au Jourdain. — *Jezrael*. V. XVII, 16. — *Casaloth*. V. v, 42. — *Sunem* Patrie d'Abisag, III Rois, I, 3, à 5 milles au S. du Thabor d'après l'Onomast., aujourd'hui Solam ou Sulem au pied du petit Hermon, au S.-O., à 4 heures et demie de Jezraël, Cf. I Rois, XXVIII, 4 ; III Rois, II, 47, 21, 22 ; IV Rois, IV, 8, 42, 25, 36.

19. — *Hapharaim*. D'après l'Onomast., à 6 milles au N. de Légio et appelée Affarca.

C'est peut-être le village de Fouleh, le *castrum fabæ*, du temps des croisades. — *Seon*. *Villa juxta montem Thabor*, Onomast.. — *Anaharoth*. Peut-être En-Naharah, près d'Oullam à l'E. du Thabor, village où se trouve une source abondante. Le manuscrit d'Alexandrie des Sept. porte Ἐναθ ou Ἀρραεθ, auquel nom répond celui d'Aranch au N. de Djénin, V. Robins., III, 338.

20. — *Rabboth*. Arabouneh, au pied du mont Gelboé. V. Guérin, Samarie, I, 336. — *Cesion*. Cédéc aux lévites, XXI, 28 ; peut-être la même que Cédès, I Paral., VI, 72. Inconnue. — *Abes*. Inconnue.

21. — *Rameth*. Appelée aussi Jaramoth, XXI, 29, et Ramoth, I Paral., VI, 58. Identifiée avec Rameh. Toutefois, il est au moins douteux que le territoire d'Issachar s'étendit si loin vers le sud, Cf. Guérin, Samarie, II, 246. — *Engannim*. Engannim (la source des jardins), nommée aussi Anem, I Paral., VI, 73, est peut-être la même que Beth-hag Gan, en grec Βαιθγάβ, dans la *Vulgata domus horti*, IV Rois, IX, 27. D'après une ancienne tradition, ce serait à Engannim qu'aurait eu lieu la guérison des dix lépreux, V. Luc, XVII, 44-49. C'est aujourd'hui le bourg de Djénia au S. de Magédo, la Ginéa de Josèphe, Ant. jud., I, XX, c. VI, 4. Donnée aux lévites, XXI, 29. — *Enhadda*. Pourrait être Thayebéh (la bonne), village au S.-E. du mont Thabor, où se trouvent une fontaine abondante et les ruines d'une forteresse. Près de là on remarque aussi des ruines du nom de Hadidh. — *Bethpheses*. Non identifiée.

22. — *Thabor*. Ce n'est pas la montagne, mais une ville qui paraît avoir appartenu à Zabulon, I Paral., VI, 77. Elle est ici comptée parmi les villes d'Issachar et complète le nome

bor et à Séhésima, et à Bethsamès, et elle se termine au Jourdain : seize villes avec leurs villages.

23. Telles sont les possessions des enfants d'Issachar selon leurs familles, telles sont leurs villes et leurs villages.

24. Le cinquième lot échut à la tribu des fils d'Aser, d'après leurs familles.

25. Leur limite fut Halcath, Chali, Béthen, Axaph,

26. Elmélech, Amaad et Messal. Elle va jusqu'au Carmel, vers la mer, et à Sihor et Labanath,

27. Elle retourne du côté de l'orient, vers Bethdagon, passe jusqu'à Zabulon et à la vallée de Jephthahel vers l'aquilon, et jusqu'à Béthémec et Néhiel, et va de là à gauche vers Cabul.

28. Abran, Rohob, Hamon, Cana et jusqu'à la grande Sidon,

que Thabor, et Schesima, et Bethsames, eruntque exitus ejus Jordanis : civitates sedecim, et villæ earum.

23. Hæc est possessio filiorum Issachar per cognationes suas, urbes et viculi earum.

24. Ceciditque sors quinta tribui filiorum Aser per cognationes suas :

25. Fuitque terminus eorum Halcath, et Chali, et Beten, et Axaph,

26. Et Elmelech, et Amaad, et Messal; et pervenit usque ad Carmelum maris, et Sihor, et Labanath.

27. Ac revertitur contra orientem Bethdagon : et pertransit usque Zabulon, et vallem Jephthahel contra aquilonem, in Bethemec, et Nehiel. Egrediturque ad lævam Cabul,

28. Et Abran, et Rohob, et Hamon, et Cana, usque ad Sidonem magnam,

bre seize ; mais les erreurs dans les chiffres ne sont pas rares. Elle peut aussi avoir passé d'une tribu à l'autre, ou avoir été possédée en partie par l'une et en partie par l'autre. Les ruines de cette ville, situées sur le Thabor, sont assez considérables. Polybe la mentionne sous le nom de Taburion. — *Schesima*. Inconnue. — *Bethsames*. Bessoum ? V. Robins., III, 484. — *Eruntque exitus...* On ne sait pas au juste jusqu'où s'étendait le territoire d'Issachar dans la vallée du Jourdain.

24. — *Ceciditque sors*. Le territoire d'Aser s'étendait le long de la Méditerranée, depuis le Carmel, jusqu'à la frontière nord de Chanaan. On commence la description par le milieu, 25 ; on passe de là au sud, 26 et 27 ; puis au nord, 28-30.

25. — *Halcath*. Ville lévitique, XXI, 34, appelée aussi Hucac, I Paral., VI, 75, peut-être Jelka ou Jerka à 3 heures à l'E. d'Acco, V. Robins., III, 883 ; Scholz, Voy., I, 257. — *Chali*. Djoulis, entre Jerka et Akka ? — *Béthen*. D'après l'Onomasticon, il existait, à huit milles à l'E. de Ptolémaïs, un bourg du nom de Bethbétén. — *Axaph*. V. XI, 4.

26. — *Ehnelech*. L'Oued Malek ou Malik qui se jette dans le Kison, en conserve peut-être le nom, V. Robins., Rech. bibl., 443 ; Van de Velde, Mém., 283. — *Amaad*. Inconnue. —

*Messal*. Ville lévitique, XXI, 30 ; I Paral., VI, 74 ; d'après l'Onom. (au mot *Masan*), se trouvait le long de la mer auprès du Carmel. — *Carmelus maris*. Il y avait aussi un mont Carmel dans la tribu de Juda avec une ville de même nom, V. xv, 55, et dans le pays de Moab une autre localité appelée de même Carmel, Is., XVI, 40. Quant au *Carmelus maris*, c'est une chaîne de montagnes, détachée des monts de Samarie et se dirigeant, au N.-O., vers la Méditerranée, où elle se termine par un promontoire de même nom. Sa longueur est de 25 kil., et sa hauteur ne dépasse pas 500 mètres. Le Carmel était renommé pour sa beauté : il en est souvent parlé dans les Ecritures. Elie y confondit les prêtres de Baal, III Rois, XVIII, et Elisée s'y retira après la disparition de son maître, IV Rois, IV. C'est aujourd'hui le Djébel Mar Elias (montagne de saint Elie) ; il s'y trouve un couvent bien connu, où prit naissance l'ordre des Carmes. — *Sihor et Labanath*. N'ont point été retrouvées.

27. — *Bethdagon*. N'est point celle de Juda, xv, 44, laquelle est aujourd'hui Beit-Djédan. — *Vallem Jephthahel*. V. v, 44. — *Bethemec*. Peut-être Amka au N.-E. de Saint-Jean d'Acre ? — *Nehiel*. Non retrouvée.

28. — *Abran et Rohob*. Localités incon-

29. Revertiturque in Horma usque ad civitatem munitissimam Tyrum, et usque Hosa; eruntque exitus ejus in mare de funiculo Achziba;

30. Et Amma, et Aphec, et Rohob; civitates viginti duæ, et villæ earum.

31. Hæc est possessio filiorum Aser per cognationes suas, urbesque et viculi earum.

32. Filiorum Nephthali sexta sors cecidit per familias suas;

33. Et cœpit terminus de Heleph, et Elon, in Saananim, et Adami, quæ est Neceb, et Jebnael, usque Lecum; et egressus eorum usque ad Jordanem;

34. Revertiturque terminus contra occidentem Azanot Thabor, atque inde egreditur in Hucuca, et pertransit in Zabulon contra meridiem, et in Aser contra occidentem, et in Juda ad Jordanem contra ortum solis;

29. Retourne vers Horma jusqu'à Tyr, ville très-fortifiée, et jusqu'à Hosa, et elle se termine à la mer par le territoire d'Achziba,

30. Et Amma et Aphec et Rohob : vingt-deux villes avec leurs villages.

31. Telles sont les possessions des enfants d'Aser d'après leurs familles, telles sont leurs villes et leurs villages.

32. Le sixième lot échut aux enfants de Nephthali d'après leurs familles.

33. Sa frontière commence à Héleph et Elon en Saananim, et Adami, qui est Néceb, à Jebnaël jusqu'à Lecum, et va sortir au Jourdain,

34. Et retourne du côté de l'occident vers Azanot-Thabor, va de là vers Hucuca, passe vers Zabulon du côté du midi, vers Aser du côté de l'occident, et vers Juda du côté du Jourdain, contre le lever du soleil.

nues. Certains critiques pensent qu'il faut lire Abdon au lieu d'Abrahan, parce qu'ailleurs, *xxi*, 30 et *I Paral.*, *vi*, 74, on lit Abdon. Mais où est la faute? — *Hamon*. Selon Van de Velde ce serait aujourd'hui Hamoul, village où se trouvent une fontaine et les ruines d'une ville considérable. M. V. Guérin penche pour cette opinion. — *Cana*. Aujourd'hui Kana, village important près de Tyr, opinion adoptée comme certaine par les critiques.

29. — *Revertiturque*. A partir du territoire apparemment. — *Horma*. Hébreu : הרמה, *Haramah*, et, sans l'article, *Ramah*. Peut-être Ramah au S.-E. de Tyr, Robins., *Rech. bibl.*, 84 et suiv. — *Tyrum*. Tyr porte aujourd'hui le nom de Sur ou Sour. Ce n'est point la ville qui était dans une île, mais celle qui était située en terre ferme, c'est-à-dire Palætyrus. Comme Tyr n'a jamais fait partie du territoire des Hébreux, nous ne croyons pas nécessaire de nous étendre plus longuement à ce sujet. — *Hosa*. Inconnue. — *Achziba*. C'est l'Ecdippa des Grecs et des Romains, aujourd'hui le village de Zif, à 3 heures au N. de Saint-Jean d'Acre, Cf. Jug., *I*, 34 et suiv.

30. — *Amma*. Hébreu : אמה, *Oumma*. Peut-être Kefr Ammeih dans le Liban au S. d'Hammana, mais c'est très-incertain, Cf. Robinson, *III*, 949. — *Aphec*. Il est douteux que ce

soit Aphec du ch. *xiii*, *v*. 4. — *Rohob*. N'est pas identifiée. — *Viginti duo*. En réalité vingt-trois avec Tyr, Sidon et Achziba. Néhiel serait-elle identique à Noa (13)? Au surplus les Juges, *I*, 34, mentionnent d'autres villes qui ne sont pas indiquées ici.

32. — *Filiorum Nephthali*. La part de Nephthali était entre Aser et le haut Jourdain. Au S., son territoire était limité par Issachar et Zabulon et, au N., il touchait la frontière du pays de Chanaan.

33. — *Heleph*. Non identifiée. — *Elon*. Ce nom signifiant chêne, quelques critiques supposent sans autre preuve, qu'il s'agit d'une forêt de chênes qui se serait trouvée dans les environs de Kédès. — *Saananim*. Est-ce un nom de ville ou un nom commun? En tout cas, on ignore le sens de ce mot. — *Adami quæ est Neceb*. Hébreu : *Adami de Neceb*, c'est-à-dire *Adami de la caverne*. Le village de Damah, près du Thabor, appelé Damir dans le Talmud, pourrait bien indiquer la position d'Adama. — *Jebnaei*. Inconnue. — *Lecum*. Inconnue.

34. — *Azanot Thabor*. Probablement la même que Thabor du *v*. 22. — *Hucuca*. Identifiée par Robinson, *Rech. bibl.*, 104, et Van de Velde, *Mém.*, 322, avec le village de Yakouk, identification qui paraît certaine. Yakouk est

35. Ses villes très-fortifiées sont Assedim, Ser, Emath, Reccath, Cénéreth,

36. Edéma, Arama, Asor,

37. Cédès, Edraï, Enhasor,

38. Jéron, Magdalel, Horem, Béthanath, et Bethsamès : dix-neuf villes avec leurs villages.

39. Telles sont les possessions de la tribu des enfants de Nephthali, d'après leurs familles, telles sont leurs villes et leurs villages.

40. Le septième lot échu à la tribu des enfants de Dan, d'après leurs familles,

41. Et la limite de leur possession fut Saraa et Esthaol, et Hirsémès, c'est-à-dire la ville du soleil,

35. Civitates munitissimæ, Assedim, Ser, et Emath, et Reccath, et Genereth,

36. Et Edema, et Arama, Azor,

37. Et Cedès, et Edrai, Enhasor,

38. Et Jeron, et Magdalel, Horem, et Bethanath, et Bethsames : civitates decem et novem et villæ earum.

39. Hæc est possessio tribus filiorum Nephthali per cognationes suas, urbes et viculi earum.

40. Tribui filiorum Dan per familias suas egressa est sors septima :

41. Et fuit terminus possessionis ejus Saraa, et Esthaol, et Hirsemes, id est, civitas solis.

au N.-O. du lac de Génésareth. — *Et in Juda ad Jordanem.* Hébreu : *Juda du Jourdain.* Ce passage présente une difficulté. Pour l'éviter, quelques-uns traduisent : *le long du Jourdain (qui coule) dans la direction de Juda.* Mais cette interprétation nous paraît forcée et inadmissible. En effet, le texte indique nettement que Zabulon au S., et Aser à l'O., forment la limite et il en dit autant de Juda, puisque rien ne nous peut faire soupçonner que la préposition *in* change ainsi brusquement de sens. Au surplus l'hébreu a le même sens que la Vulgate et permet encore moins cette singulière traduction. Plusieurs auteurs ont donc supposé qu'il était fait allusion aux villes de Jaïr, descendant de Juda par Eron, I Par., II, 5 et 21, villes qui auraient été colonisées en grande partie par les enfants de Juda. Enfin, ce qui leverait toute difficulté, c'est que les Septante ne parlent pas de Juda et portent seulement, *et le Jourdain à l'orient* Il est donc probable qu'une faute se sera glissée dans le texte.

35. — *Assedim et Ser.* Non identifiées. — *Emath.* Si l'on s'en rapporte à la signification de ce mot, Emath, en hébreu : חמאת, *Chamat* (thermes), devait posséder des eaux thermales. On remarque, en effet, près de Tubarieh, au sud, des sources chaudes appelées Hammam. Là aurait été l'Emmaüs dont s'empara Vespasien, Josèphe, Ant., XVIII, 2-3 ; ce serait aussi Emath, très-probablement. Emath est encore appelée Hammoth-Dor et Hamon, Cf. XXI, 32, et I Paral., VI, 76. — *Reccath.* Le Khirbet el-Kerak, identique à Tariké, serait aussi Reccath. — *Cenereth.* A donné son nom au lac de Génésareth. M. V. Guérin

pense qu'elle se trouvait au lieu dit Abou Chouchéh, Cf. III Rois, XV, 20.

36. — *Edema.* Ville non retrouvée. — *Arama.* Hébreu : *Rama*, en retranchant l'article *ha*. C'est aujourd'hui Rameh, dans une plaine au S.-O. de Safeh, V. Robins., Rech. bibl., 101. — *Asor.* V. XI, 4.

37. — *Cedès.* V. XII, 22. — *Edrai.* Différente de la ville de même nom dans le royaume de Basan, XII, 4. — *Enhasor.* Non retrouvée.

38. — *Jeron.* Peut-être Yaroum, localité où se trouvent des ruines importantes, V. Van de Velde, Voy., I, 133. — *Magdalel, Horem.* Localités non identifiées. — *Bethanath.* Très-probablement Anata, selon M. V. Guérin ; on y remarque les ruines d'une ville considérable, Cf. Jug., I, 33. — *Bethsames.* Différente des deux autres déjà citées, 22, et XV, 40. — *Decem et novem.* En réalité seize. Il ne semble pas qu'on doive chercher les trois autres parmi les villes frontières, 33-34. Au surplus, Carthan, cédée aux lévites, XXI, 32 ; I Paral., VI, 77, n'est pas mentionnée, ce qui prouve que le compte n'est pas exact.

40. — *Tribui filiorum Dan.* L'héritage de Dan se trouvait à l'O. de Benjamin, entre Juda et Ephraïm. Ces deux tribus durent lui céder quelques villes, l'une dans le S., l'autre dans le N. pour qu'elle eût un territoire proportionné à sa population. Il était en grande partie dans la Chéphélah et comprenait aussi une portion de la plaine de Saron. Les frontières de Dan peuvent être déterminées au moyen de celles des tribus environnantes.

41. — *Saraa et Esthaol.* V. XV, 33. — *Hirsemes.* V. XV, 40.

42. Selebin, et Aialon, et Jethela,  
43. Elon, et Themna, et Acron,  
44. Elthece, Gebbethon, et Balaath,

45. Et Jud, et Bane, et Barach, et Gethremmon,

46. Et Mejarcon, et Arecon, cum termino qui respicit Joppen,

47. Et ipso fine concluditur. Ascenderuntque filii Dan, et pugnaverunt contra Lesem, ceperuntque eam : et percusserunt eam, in ore gladii, et possederunt, et habitaverunt in ea, vocantes nomen ejus Lesem Dan, ex nomine Dan patris sui.

48. Hæc est possessio tribus filiorum Dan, per cognationes suas, urbes et viculi earum.

49. Cumque complisset sorte dividere terram singulis per tribus suas, dederunt filii Israel possessionem Josue, filio Nun, in medio sui,

42. Sélébin, Aïalon, Jéthéla,

43. Elon, Themna, Acron,

44. Elthécé, Gebbéthon, Balaath,

45. Jud, Bané, Barach, Géthremmon,

46. Méjarcon et Arécon, avec la frontière qui regarde Joppé,

47. Et elle se termine là même. Et les enfants de Dan montèrent et attaquèrent Lésem et la prirent ; et ils la frappèrent de la pointe du glaive et la possédèrent et y habitèrent, l'appelant du nom de Lésem-Dan, d'après le nom de leur père.

48. Telles sont les possessions de la tribu des fils de Dan, d'après leurs familles, telles sont leurs villes et leurs villages.

49. Et lorsqu'il eut achevé de partager au sort la terre à tous d'après leurs tribus, les enfants d'Israël donnèrent en possession à Josué, fils de Nun, au milieu d'eux,

42. — *Selebin*. Elle resta entre les mains des Chananéens, Jug., I, 35. Il en est question sous David et Salomon, V. II Rois, xxiii, 32 ; III Rois, iv, 9 ; I Paral., xi, 33. Peut-être Selbit au N. des trois localités précédentes. — *Aialon*. V. x, 42. — *Jethela*. L'Oued Ataliah en rappelle le nom.

43. — *Elon*. Peut-être Ellin près de Thamna et de Bethsamès, Robins., Rech. bibl., 486. — *Themna et Aaron*. V. xv, 40.

44. — *Elthece et Gebbethon*. Villes lévites, xxi, 23 ; non retrouvées. Gebbethon est encore citée, III Rois, xv, 27, xxvi, 45, 47. — *Balaath*. Identifiée par plusieurs critiques avec Deir Ballouth, localité qui, selon la remarque de M. Guérin, Samarie, II, 430, paraît avoir appartenu, vu sa position, à la tribu d'Ephraïm.

45. — *Jud*. Probablement Yehoudieh, Guérin, Judée, I, 322, à 2 heures au Nord de Loudd (Diospolis). Cependant les Sept. portent Αζωπ. Ce qui pourrait faire pencher pour cette leçon, c'est que près de Barka (Barach), se trouve le village d'Yazour, dont le nom est identique à celui d'Asor. — *Et Bane et Barach*. Sept. : Βαναβαράτ ; hébreu : בני-ברק, *Béné-Bérak* (les fils de Bérak). Eusèbe sépare les deux noms. Quoi qu'il en soit, Barach, selon M. V. Guérin, Judée, II, 68, doit être identi-

fiée avec le village de Barka. — *Gethremmon*. V. xi, 22.

46. — *Mejarcon et Arecon*. Devaient être près de Joppé d'après ce qui suit. — *Joppen*. Joppé, en hébreu : יפֹת Yapho, *beauté*, ou *observatoire de la joie*, selon S. Grég. de Naz. (Apol. Orat., l. XLII), est appelée aujourd'hui Jaffa par les Latins, Yafa par les Arabes. Elle servit de port à Jérusalem sous la dynastie de David, II Paral., II, 46. C'est là que s'embarqua Jonas, Jon., I, 3 et suiv. Joppé fut prise et brûlée par Judas Machabée, puis complètement détruite par Vespasien, Bell. jud., l. II, c. xviii, § 40. Ici elle ne paraît pas faire partie de Dan, bien qu'un passage des Juges, v, 47, donne à penser que cette tribu s'en soit emparée.

47. — *Et pugnaverunt*. Cette conquête n'eut lieu qu'après la mort de Josué, V. Jug., xviii, 2 et suiv. — *Lesem*. Appelée aussi Laïs, Jug., xviii, 2, ou Dan, était, d'après l'Onomast., à 4 milles de Panéas, sur le chemin de Tyr. C'est aujourd'hui Tell el-Kadi, à l'O. de Banyas, Robins., III, 647 ; Rech. bibl., 487 et 544 ; Jéroboam y éleva des veaux d'or, III Rois, xii, 29, etc. ; elle est souvent citée en opposition avec Bersabée comme formant au nord l'extrême limite du pays, Jug., xxi, 4 ; I Rois, iii, 20 ; II Rois, x, 40.

50. Selon le commandement du Seigneur, la ville qu'il demanda, Thamnath - Saraa, sur le mont Ephraïm, et il bâtit une ville et y habita.

51. Telles sont les possessions que partagèrent au sort le prêtre Eléazar et Josué, fils de Nun, et les princes des familles et des tribus des enfants d'Israël, à Silo, devant le Seigneur, à la porte du tabernacle du témoignage, et ils firent la répartition de la terre.

50. Juxta præceptum Domini, urbem quam postulavit, Tamnat̄ Saraa in monte Ephraim, et ædificavit civitatem, habitavitque in ea.

51. Hæ sunt possessiones quas sorte diviserunt Eleazar sacerdos, et Josue, filius Nun, et principes familiarum ac tribuum filiorum Israel, in Silo, coram Domino ad ostium tabernaculi testimonii, partitique sunt terram.

## CHAPITRE XX

Le Seigneur ordonne à Josué de choisir des villes où pourront se réfugier les hommes coupables d'homicide involontaire, et où ils habiteront jusqu'à ce qu'un jugement ait été prononcé (¶¶. 4-6). — Six villes sont désignées, trois dans la montagne de Juda et trois au delà du Jourdain (¶¶. 7-9).

1. Et le Seigneur parla à Josué et lui dit : Parle aux enfants d'Israël et dis-leur :

2. Séparez des villes pour les fugitifs, dont je vous ai parlé par le ministère de Moïse,

3. Afin que s'y réfugie quiconque aura tué quelqu'un sans le savoir, et qu'il puisse éviter la colère du proche parent qui est le vengeur du sang.

4. Lorsqu'il se réfugiera vers une de ces villes, il s'arrêtera devant la

1. Et locutus est Dominus ad Josue, dicens : Loquere filiis Israel, et dic eis :

2. Separate urbes fugitivorum, de quibus locutus sum ad vos per manum Moysi,

3. Ut confugiat ad eas quicumque animam percusserit, nescius; et possit evadere iram proximi, qui ultor est sanguinis :

4. Cum ad unam harum confugerit civitatum, stabit ante portam

*Num.*, 35, 11; *Deut.*, 19, 2.

50. — *Juxta præceptum Domini.* Cet ordre n'est mentionné nulle part; mais il ne s'ensuit pas qu'il n'ait pas été donné. — *Thamnath Saraa.* Appelée aussi Thamnath-heres, Jug., II, 9, et dans les Sept. Θαμνασάρη, Θαμνασάρη, et Θαμναθαρης, XIX, 50, XXIV, 30. Il faut remarquer qu'en hébreu סרח, Sé-rach, et הרה, Khérès, sont le même mot, dont les lettres ont été interverties. Il en est de même pour Σαχάρ et Σαράχ. M. V. Guérin a démontré, V. Samarie, II, 89, que *Thamnath-Saraa* devait être le Khirbet Tibneh, à 7 h. au N. de Jérusalem, à l'O. de Djildjilia,

Cf. XXIV, 30. — *Habitavitque in ea.* Jusqu'à sa mort, XXIV, 30; Jug., II, 9.

IV. — *Les villes de refuge (Ch. XX).*

2. — *Separate.* Jusqu'au ¶. 6, c'est la répétition de ce qui a été dit ailleurs, Nomb., xxxv, 9-29 et Deut., xx, 4-13.

4. — *Et loquetur.* Le jugement prononcé en cette occasion ne devait pas être définitif; c'était, pour ainsi dire, un jugement à première vue. Si les apparences sont favorables au fugitif, on le recevra. — *Et moriatur...* Si le fugitif était déclaré coupable, il était

civitatis, et loquetur senioribus urbis illius ea quæ se comprobent innocentem; sicque suscipient eum, et dabunt ei locum ad habitandum.

5. Cumque ultor sanguinis eum fuerit persecutus, non tradent in manus ejus; quia ignorans percussit proximum ejus, nec ante biduum, triduumve, ejus probatur inimicus.

6. Et habitabit in civitate illa, donec stet ante judicium causam reddens facti sui, et moriatur sacerdos magnus, qui fuerit in illo tempore: tunc revertetur homicida, et ingrediatur civitatem et domum suam de qua fugerat.

7. Decreveruntque Cedes in Galilæa montis Nephthali, et Sichem in monte Ephraim, et Cariath Arbe; ipsa est Hebron, in monte Juda.

8. Et trans Jordanem contra orientalem plagam Jericho, statuerunt Bosor, quæ sita est in campestri solitudine, de tribu Ruben, et Ramoth in Galaad de tribu Gad, et Gaulon in Basan de tribu Manasse.

*Deut., 4, 43.*

9. Hæ civitates constitutæ sunt

porte de la ville, et il dira aux anciens de cette ville ce qui prouve son innocence; et ainsi ils le recevront et lui donneront un endroit à habiter.

5. Et lorsque le vengeur du sang le poursuivra, ils ne le livreront pas entre ses mains, parce qu'il a frappé son prochain sans le savoir, et qu'il n'est pas prouvé que deux jours ou trois jours auparavant il était son ennemi.

6. Et il habitera dans cette ville, jusqu'à ce qu'il se présente en jugement pour rendre compte de son action et jusqu'à ce que meure le grand prêtre qui sera en ce temps-là. Alors l'homicide retournera et rentrera dans la ville et la maison d'où il avait fui.

7. Ils designèrent donc Cédès, en Galilée, sur la montagne de Nephthali, et Sichem sur le mont Ephraïm, et Cariath-Arbé, la même qu'Hébron, sur la montagne de Juda.

8. Et, de l'autre côté du Jourdain, à l'orient de Jéricho, ils désignèrent Bosor, qui est située dans la plaine du désert, de la tribu de Ruben, et Ramoth, en Galaad, de la tribu de Gad, et Gaulon, en Basan, de la tribu de Manassé.

9. Ces villes furent établies pour

livré au parent du mort qui poursuivait la vengeance; innocent, il retournait dans la ville de refuge et y restait jusqu'à la mort du grand prêtre.

6. *Cedes*. V. XII, 22. — *In Galilæa montis Nephthali*. C'est la partie nord de la Galilée; appelée plus tard *Galilæa gentium*, parce que les païens y étaient nombreux. — *Sichem*. V. XVII, 7 — *Hebron*. V. X, 3.

8. *Bosor*. N'a pas été retrouvée, Cf. *Deut.*, IV, 43; *Jos.*, XXI, 36; I *Paral.*, VI, 78, VII, 37. — *Ramoth in Galaad*. Ramoth, signifie hauteurs et le bourg d'Es-Salt avec lequel on l'identifie est justement sur une élévation et à 45 milles d'Amman (Philadelphie), distance indiquée par Eusèbe. Le nom de Salt apparaît pour la première fois au sixième siècle, dans le *Synecdemus* d'Hiéroclès, sous la forme grecque *Saltōn*; cette localité est mentionnée

comme un des bourgs de la *Palæstina tertia*. Dans les *Notitiæ Ecclesiasticæ* il est indiqué comme le siège d'un évêché, avec l'addition *hieraticus* (sacerdotal). Conquise par les Assyriens, Achab voulut la reprendre, et fut battu et tué; II *Rois*, XXII. Une seconde attaque, dirigée par les rois de Juda et d'Israël, fut également infructueuse; IV *Rois*, VIII. Cf. *Deut.*, IV, 43; *Jos.*, XXI, 38; III *Rois*, XXII, 3, 4, 6; IV *Rois*, VIII, 28, IX, 4, 4. — *Gaulon*. A donné son nom à la Gaulonide, contrée qui longe à l'E. le lac de Génésareth et le Jourdain en remontant vers le lac Bahr Houleh, et qui porte aujourd'hui le nom de Jaulan. La position de Gaulon n'a pas été retrouvée. Cf., *Deut.*, IV, 43; *Jos.*, XX, 27; I *Paral.*, VI, 74.

9. — *Hæc civitates constitutæ sunt*. En hébreu: *Voilà les villes de constitution ou de*

tous les enfants d'Israël et pour les étrangers qui habitaient parmi eux, afin que celui qui avait tué quelqu'un sans le savoir s'y réfugiât, et ne mourût pas de la main du proche parent, désireux de venger le sang répandu, jusqu'à ce qu'il parût devant le peuple pour exposer sa cause.

cunctis filiis Israel, et advenis qui habitabant inter eos; ut fugeret ad eas qui animam nescius percussisset, et non moreretur in manu proximi, effusum sanguinem vindicare cupientis, donec staret ante populum expositurus causam suam.

## CHAPITRE XXI

Les chefs des familles de Lévi réclament les villes que Moïse leur avait promises, et il est fait droit à leur demande (vv. 4-3). — La famille de Caath obtient vingt-trois villes (vv. 4-5); celle de Gerson treize (v. 6); celle de Mérari douze (v. 7). — Cette distribution se fit au moyen des sorts (v. 8). — Villes accordées à la famille de Caath (vv. 9-19); à celle de Gerson (vv. 27-33); à celle de Mérari (vv. 34-38) : en tout quarante-huit villes (vv. 39-40). — Les Israélites entrèrent ainsi en possession de l'héritage que Dieu avait promis à leurs pères et purent l'habiter en paix (vv. 41-43).

1. Et les princes des familles de Lévi se présentèrent au prêtre Eléazar et à Josué, fils de Nun, et aux chefs des familles de chaque tribu des enfants d'Israël.

2. Et ils leur parlèrent à Silo, dans la terre de Chanaan et dirent : Le Seigneur a ordonné par le ministère de Moïse que des villes nous seraient données pour y habiter et leurs faubourgs pour nourrir nos bestiaux.

3. Et les enfants d'Israël donnèrent de leurs possessions, suivant le commandement du Seigneur, des villes et leurs faubourgs.

1. Accesseruntque principes familiarum Levi ad Eleazarum sacerdotem, et Josue filium Nun, et ad duces cognationum per singulas tribus filiorum Israel;

2. Locutique sunt ad eos in Silo, terræ Chanaan, atque dixerunt : Dominus præcepit per manum Moysi, ut darentur nobis urbes ad habitandum, et suburbana earum ad alenda jumenta.

Num., 35, 2.

3. Dederuntque filii Israel de possessionibus suis juxta imperium Domini, civitates et suburbana earum.

*destination*, c'est-à-dire qui reçurent la destination dont on a déjà parlé et qu'on vient de rappeler.

### V. — Les lévites (Ch. xii).

4. — *Accesseruntque*. Les lévites n'avaient point été oubliés; mais le moment favorable étant arrivé, ils s'approchèrent des distributeurs, pour recevoir la part qui leur avait été promise. D'après un passage des Nombres, xxxv, 6, on voit qu'on devait déter-

miner les villes de refuge avant de s'occuper des villes lévites.

3. — *Dederuntque*. Il est à présumer que cette distribution eut lieu avant que les autres tribus n'eussent pris possession de leur territoire, pour ne pas avoir à en chasser les premiers possesseurs. — *Civitates*. La dispersion des lévites dut, sans doute, servir à l'instruction et à l'édification du peuple. Ils formèrent, pour ainsi dire, des espèces de collèges ou de communautés dans chacune de ces villes.

4. Egressaque est sors in familiam Caath filiorum Aaron sacerdotis, de tribubus Juda, et Simeon, et Benjamin, civitates tredecim :

5. Et reliquis filiorum Caath, id est, Levitis qui superfuerant de tribubus Ephraïm, et Dan, et dimidia tribu Manasse, civitates decem.

6. Porro filiis Gerson egressa est sors ut acciperent de tribubus Issachar, et Aser, et Nephthali, dimidiaque tribu Manasse in Basan, civitates numero tredecim.

7. Et filiis Merari per cognationes suas, de tribubus Ruben, et Gad, et Zabulon, urbes duodecim.

8. Dederuntque filii Israel Levitis civitates et suburbana earum, sicut præcepit Dominus per mauum Moysi, singulis sorte tributentes.

9. De tribubus filiorum Juda, et Simeon dedit Josue civitates quarum ista sunt nomina,

*I Par., 6, 35.*

10. Filiis Aaron, per familias Caath, Levitici generis (prima enim sors illis egressa est) :

11. Cariath Arbe, patris Enac, quæ vocatur Hebron, in monte Juda, et suburbana ejus per circuitum.

4. Et le sort fit échoir à la famille de Caath, des enfants du prêtre Aaron, treize villes des tribus de Juda et de Siméon et de Benjamin,

5. Et aux autres fils de Caath, c'est-à-dire aux lévites qui restaient, dix villes des tribus d'Ephraïm et de Dan et de la demi-tribu de Manassé.

6. Et le lot échu aux fils de Gerson leur fit recevoir treize villes des tribus d'Issachar et d'Aser et de Nephthali et de la moitié de la tribu de Manassé dans le Basan.

7. Et les fils de Mérari, selon leurs familles, eurent douze villes des tribus de Ruben et de Gad et de Zabulon.

8. Et les enfants d'Israël donnèrent aux lévites les villes et les faubourgs, comme le Seigneur l'avait prescrit par le ministère de Moïse, et les leur distribuèrent au sort.

9. Josué leur donna, des tribus des enfants de Juda et de Siméon, les villes dont voici les noms :

10. Aux enfants d'Aaron, selon les familles de Caath, de la race de Lévi (car le premier lot leur était échu) :

11. Cariath-Arbé, ainsi nommée du père d'Enac, et aujourd'hui Hébron, sur la montagne de Juda et ses faubourgs environnants.

4. — *In familiam Caath filiorum Aaron.* La tribu de Lévi se divisait en trois branches : Gersonites, Caathites et Mérarites, Nomb., III, et Ex., VI, 16-19. Celle des Caathites formait en outre quatre familles, celles d'Amram, d'Isaar, d'Hébron et d'Oziel, Nomb., VI, 18. Enfin la famille d'Amram se subdivisait encore en deux par Moïse et Aaron, tous deux chefs d'une famille, Ex., VI, 20. Aux descendants d'Aaron appartenait le sacerdoce, Nomb., XVIII, 4-7, tandis que ceux de Moïse furent assimilés aux simples lévites, Nomb., III et I Paral., V, 27, VI, 34. Il est à présumer que les villes à concéder avaient été désignées d'avance, et qu'il ne s'agissait plus que de les distribuer par le sort à chacune

des familles. Il faut aussi remarquer que les descendants d'Aaron eurent leurs villes dans les tribus de Juda et de Benjamin, à proximité du temple que Salomon devait élever et où ils devaient être attachés par leurs fonctions. — *Civitates tredecim.* On pourrait penser que c'était beaucoup pour les deux fils d'Aaron et leurs familles; mais il faut réfléchir qu'on prévoyait l'augmentation future du nombre des prêtres, et qu'au surplus, à cette époque même, il devait s'être beaucoup accru, puisque les deux fils d'Aaron eurent 24 descendants masculins, I Paral., XXIV.

11. — *Cariath Arbe.* Les campagnes et les villages restèrent à Caleb et à sa descendance, XIV, 12 et suiv.; par conséquent, les

12. Quant à ses champs et à ses villages, il les avait donnés en possession à Caleb, fils de Jéphoné.

13. Il donna donc aux fils du prêtre Aaron Hébron, ville de refuge, et ses faubourgs, Lobna et ses faubourgs,

14. Jéther, Estémo,

15. Holon, Dabir,

16. Aïn, Jéta et Bethsamès, avec leurs faubourgs, neuf villes de deux tribus, comme il a été dit.

17. Et de la tribu des enfants de Benjamin, Gabaon, Gabaé,

18. Anathoth et Almon, quatre villes avec leurs faubourgs.

19. En tout treize villes avec leurs faubourgs, pour les enfants du prêtre Aaron.

20. Aux autres familles des enfants de Caath, de la tribu de Lévi furent données ces possessions :

21. Les villes de refuge de la tribu d'Ephraïm, Sichem avec ses faubourgs, sur la montagne d'Ephraïm, et Gazer,

22. Et Cibsaim, et Bethoron, avec leurs faubourgs, quatre villes.

23. Et de la tribu de Dan, Elthéco et Gabathon,

24. Et Aïalon et Géthremmon, avec leurs faubourgs, quatre villes.

12. Agros vero et villas ejus, dederat Caleb filio Jephone ad possidendum.

*Supr., 14, 14.*

13. Dedit ergo filiis Aaron sacerdotis Hebron confugii civitatem, ac suburbana ejus; et Lobnam cum suburbanis suis;

14. Et Jether, et Esthemo,

15. Et Holon, et Dabir,

16. Et Ain, et Jeta, et Bethsames, cum suburbanis suis; civitates novem de tribubus, ut dictum est, duabus.

17. De tribu autem filiorum Benjamin, Gabaon, et Gabae,

18. Et Anathoth, et Almon, cum suburbanis suis : civitates quatuor.

19. Omnes simul civitates filiorum Aaron sacerdotis, tredecim, cum suburbanis suis.

20. Reliquis vero per familias filiorum Caath Levitici generis, hæc est data possessio.

21. De tribu Ephraim urbes confugii, Sichem cum suburbanis suis in monte Ephraim, et Gazer,

22. Et Cibsaim, et Bethoron, cum suburbanis suis : civitates quatuor.

23. De tribu quoque Dan, Eltheco, et Gabathon,

24. Et Aïalon, et Gethremmon, cum suburbanis suis, civitates quatuor.

enfants d'Aaron n'eurent là que les pâturages dont ils avaient besoin. Nomb., xxxv, 2. Cf. x, 3 et xiv, 45.

43. — *Lobnam*. V. x, 29.

44. — *Jether et Esthemo*. V. xv, 48 et 50.

45. — *Holon*. V. xv, 54. — *Dabir*. V. x, 38.

46. — *Ain et Jeta*. V. xv, 42 et 55. — *Bethsames*. V. xv, 40.

47. — *Gabaon*. V. ix, 3. — *Gabae*. V. xviii, 24.

48. — *Anathoth*. Patrie d'Abiézer, II Rois, xxiii, 27; I Paral., xv, 28, xxvii, 42, de Jéhu, I Paral., xii, 3 et de Jérémie, Jér., I, 4, indiqué par Eusèbe dans l'Onomasticon à trois milles au N. d'Ælia, identifiée avec

Anata dont le nom reproduit l'ancien et dont la position répond aux données précédentes, V. Guérin, Judée, I, 76-77, Cf. III Rois, II, 26; I Paral., vi 60; Esd., II, 23; Néh., vii, 27, xi, 32; Is., x, 30; Jér., xi, 24, 23, xxix, 27, xxxii, 7-9. Cette ville n'est pas énumérée parmi celles de Benjamin xviii, 24.

24. — *Sichem*. V. xvii, 7 — *Gazer*. V. x, 33.

22. — *Cibsaim*. Ailleurs, I Paral., vi, 68, on lit Jecmaam, ce qui est peut-être l'autre nom de cette ville qui, d'ailleurs, n'a pas été retrouvée — *Bethoron*. V. x, 40.

23. — *Eltheco et Gabathon*. V. xix, 44.

24. — *Aïalon et Gethremmon*. V. xix, 42 et 45.

25. Porro de dimidia tribu Manasse, Thanach, et Gethremmon, cum suburbanis suis, civitates duæ.

26. Omnes civitates decem, et suburbana earum, datæ sunt filiis Caath inferioris gradus.

27. Filiis quoque Gerson, Levitici generis dedit de dimidia tribu Manasse confugii civitates, Gaulon in Basan, et Bosram, cum suburbanis suis, civitates duas.

28. Porro de tribu Issachar, Cesion, et Dabereth,

29. Et Jaramoth, et Engannim, cum suburbanis suis, civitates quatuor.

30. De tribu autem Aser, Masal, et Abdon,

31. Et Helcath, et Rohob, cum suburbanis suis, civitates quatuor.

32. De tribu quoque Nephthali civitates confugii, Cedes in Galilæa, et Hammoth Dor, et Carthan, cum suburbanis suis, civitates tres.

33. Omnes urbes familiarum Gerson, tredecim cum suburbanis suis.

34. Filiis autem Merari, Levitis inferioris gradus, per familias suas data est de tribu Zabulon, Jecnam, et Cartha,

35. Et Damna, et Naalol, civitates quatuor cum suburbanis suis.

36. De tribu Ruben, ultra Jorda-

25. Et de la demi-tribu de Manassé, Thanach et Géthremmon avec leurs faubourgs, deux villes.

26. En tout dix villes avec leurs faubourgs furent données aux fils de Caath d'un grade inférieur.

27. Il donna aussi aux fils de Gerson, de la race de Lévi, les villes de refuge de la demi-tribu de Manassé: Gaulon, dans le Basan, et Bosra avec leurs faubourgs, deux villes.

28. Et de la tribu d'Issachar, Cesion et Dabereth,

29. Et Jaramoth et Engannim avec leurs faubourgs, quatre villes.

30. Et de la tribu d'Aser, Masal et Abdon,

31. Et Helcath et Rohob avec leurs faubourgs, quatre villes.

32. Et de la tribu de Nephthali, les villes de refuge Cédès, en Galilée, et Hammoth-Dor et Carthan avec leurs faubourgs, trois villes.

33. En tout treize villes avec leurs faubourgs pour les familles de Gerson.

34. Et aux fils de Mérari, lévites d'un grade inférieur, furent donnés, selon leurs familles, dans la tribu de Zabulon, Jecnam et Cartha,

35. Et Damna et Naabol, quatre villes avec leurs faubourgs;

36. Et dans la tribu de Ruben,

25. — *Thanac*. V. XII, 24. — *Gethremmon*. Probablement une faute d'un copiste qui aura répété le nom du §. précédent. Il faudrait lire *Balam*, I Paral., VI, 70, ce qui est la même chose que *Jeblaam* XVII, 44.

27. *Gaulon*. V. XX, 8. — *Bosram*. En hébreu : בעשטרה, *Beeschtera*, contraction pour *Betheschtera* (maison d'Astarté). Elle est appelée ailleurs *Astharoth*, I Paral., VI, 74. Serait-ce *Astharoth-Carnaim*, résidence du roi de Basan, Gen., XIV, 5? En tout cas, il est impossible d'en déterminer la position.

28. — *Cesion et Dabaraeth*. V. XIX, 20 et 42.

29. — *Jaramoth*. Rameth. V. XIX, 24. — *Engannim*. V. XIX, 24.

30. — *Masal*. V. XIX, 26. — *Abdon*. V. XIX, 28.

34. — *Helcath*. V. XIX, 25. — *Rohob*. V. XIX, 28.

32. — *Cedes*. V. XII, 22. — *Hammoth Dor*. V. XIX, 35. — *Carthan*. Contraction probablement pour *Cariathaim*, I Paral., VI, 76. Elle n'est pas énumérée parmi les villes de Nephthali, V. XIX, 37 et suiv. Peut-être aujourd'hui *Katanah*, au N.-E. de *Safed*. V. de *Velde*, Mém., 447.

34. — *Jecnam*. V. XII, 22. — *Cartha*. Non reconnue.

35. — *Damna*. Non reconnue. — *Naalol*. V. XIX, 15.

36. — *Ultra Jordanem*. Ces mots ne sont pas dans l'hébreu. Voici, d'ailleurs, la traduction littérale de ce verset, qui en forme deux dans le texte hébreu : *de la tribu de Ruben*

au delà du Jourdain, vis-à-vis Jéricho, les villes de refuge, Bosor dans le désert, Misor, et Jaser, et Jethson, et Mephaath, quatre villes avec leurs faubourgs;

37. Dans la tribu de Gad, les villes de refuge, Ramoth en Galaad, et Manaïm, et Hésébon, et Jaser, quatre villes avec leurs faubourgs.

38. En tout douze villes pour les fils de Mérari, selon leurs familles et leur parenté.

39. Les villes des lévites, au milieu des possessions des enfants d'Israël, furent donc en tout quarante-huit,

40. Avec leurs faubourgs, distribuées toutes selon les familles.

41. Et le Seigneur Dieu donna à Israël toute la terre qu'il avait juré à leurs pères de leur livrer, et ils la possédèrent et ils y habitèrent.

42. Et il leur donna la paix avec toutes les nations environnantes et aucun de leurs ennemis n'osa leur résister, mais tous furent soumis à leur puissance.

43. Et pas une des paroles qu'il

nem contra Jericho civitates refugii, Bosor in solitudine, Misor, et Jaser, et Jethson, et Mephaath, civitates quatuor cum suburbanis suis.

37. De tribu Gad, civitates refugii, Ramoth in Galaad, et Manaim, et Hesebon, et Jaser, civitates quatuor cum suburbanis suis.

38. Omnes urbes filiorum Merari per familias et cognationes suas, duodecim.

39. Itaque civitates universæ Levitarum, in medio possessionis filiorum Israel, fuerunt quadraginta octo,

40. Cum suburbanis suis, singulæ per familias distributæ.

41. Deditque Dominus Deus Israeli omnem terram, quam traditurum se patribus eorum juraverat; et possederunt illam, atque habitaverunt in ea.

42. Dataque est ab eo pax in omnes per circuitum nationes: nullusque eis hostium resistere ausus est, sed cuncti in eorum ditionem redacti sunt.

*Supr., 11, 23, et 14, 15.*

43. Ne unum quidem verbum,

*Beser et sa campagne, et Jahaza et sa campagne, et Kédemoth et sa campagne, et Mephaath et sa campagne, quatre villes.* Le texte des Sept. se rapproche de la Vulgate; toutefois, au lieu de *Misor*, il y a *Μισω*; au lieu de *Jethson*, *Δεσμων*, et de *Mephaath*, *Μαφα*. Plusieurs critiques ont attaqué l'authenticité de ce passage, mais elle est maintenant généralement admise, car la plupart des manuscrits et des traductions le contiennent, quoique avec des variantes. Le texte hébreu paraît devoir obtenir la préférence, car les noms concordent avec ceux du ch. XIII. v. 48, et il ne renferme pas de contradiction, puisqu'il n'y a bien en réalité que quatre villes. — *Bosor*. V. xx, 8. — *Misor*. N'est peut-être pas un nom de ville. — *Jaser et Jethson*... D'après ce qui a été dit plus haut, voir XIII, 48.

37. — *Ramoth in Galaad et Manaim*. V. XIII, 26. — *Hesebon*. V. XIII, 47 — *Jaser*. V. XIII, 25.

39. — *Quadraginta octo*. C'était beaucoup, dira-t-on, pour une tribu et qui n'était pas la plus nombreuse. Mais il faut considérer que,

vu leur multitude, les villes chananéennes ne devaient pas être fort grandes, et que, d'ailleurs, les lévites n'occupaient que les maisons qui leur étaient nécessaires pour s'y loger avec leurs familles.

41. — *Deditque Dominus*. Par le partage du pays de Chanaan était remplie la promesse que Dieu avait faite à leurs pères, Gen., XII, 7, xv, 48.

42. — *Nullusque eis hostium*. A la vérité, tous leurs ennemis n'étaient pas détruits, mais ils étaient incapables de faire une résistance sérieuse.

43. — *Ne unum quidem verbum*. L'entrée en possession du pays de Chanaan était la réalisation des autres promesses du Seigneur. Toutefois, si quelques parcelles du territoire restaient encore au pouvoir des Chananéens, c'est que Dieu n'avait promis que la destruction successive de ce peuple; Ex., XXIII, 29 et suiv. Enfin, si les Israélites n'eurent jamais la possession incontestée ni même complète de toute la contrée qui leur avait été promise, et

quod illis præstiturum se esse promiserat, irritum fuit, sed rebus expleta sunt omnia.

avait promis d'accomplir ne demeura sans effet, mais toutes furent réalisées par les événements.

## CHAPITRE XXII

Josué renvoie les guerriers des tribus d'au delà du Jourdain (vv. 4-6), en leur recommandant de partager avec leurs frères, le butin pris sur l'ennemi (vv. 7-8). Ils se mettent en marche, et arrivés près du Jourdain, élèvent un autel (vv. 9-10). — A cette nouvelle, les autres tribus se rassemblent à Silo pour marcher contre eux, et, toutefois, leur envoient des députés, pour leur reprocher d'abandonner le Seigneur (vv. 11-20). — Ils répondent aux envoyés qu'ils ont élevé cet autel, uniquement dans le but de témoigner à la postérité qu'ils ont les mêmes droits que les autres tribus (vv. 21-29). — Ces explications paraissent satisfaisantes et apaisent les tribus irritées (vv. 30-34).

1. Eodem tempore vocavit Josue Rubenitas, et Gaditas, et dimidiam tribum Manasse,

2. Dixitque ad eos : Fecistis omnia quæ præcepit vobis Moyses famulus Domini ; mihi quoque in omnibus obedistis,

3. Nec reliquistis fratres vestros longo tempore, usque in præsentem diem, custodientes imperium Domini Dei vestri.

4. Quia igitur dedit Dominus Deus vester fratribus vestris quietem et pacem, sicut pollicitus est ; revertimini, et ite in tabernacula vestra et in terram possessionis, quam tradidit vobis Moyses famulus Domini trans Jordanem ;

*Num., 32, 33 ; Supr., 1, 13, et 13, 8.*

5. Ita duntaxat, ut custodiatis at-

1. En ce temps-là Josué appela les tribus de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé,

2. Et il leur dit : Vous avez fait tout ce que vous a prescrit Moïse, serviteur du Seigneur ; à moi aussi vous avez obéi en tout.

3. Vous n'avez pas abandonné vos frères pendant ce long espace de temps, jusqu'à ce jour, observant le commandement du Seigneur votre Dieu.

4. Donc, puisque le Seigneur votre Dieu a donné à vos frères le repos et la paix comme il l'avait promis, retournez et allez dans vos tentes et dans la terre que vous possédez, que Moïse, serviteur de Dieu, vous a donnée au delà du Jourdain.

5. De telle sorte pourtant que

si, après la mort de Josué, ils furent même opprimés par les Chananéens, c'est que l'entier accomplissement des promesses de Dieu était subordonné à leur fidélité envers lui.

VI. — Retour des guerriers des tribus transjordaniques (Ch. xxii).

1. — *Eodem tempore.* Il est à croire que ces tribus furent renvoyées aussitôt après le partage du pays et au même temps que les

autres allaient prendre possession de leurs héritages. En tout cas, rien ne peut faire supposer qu'ils aient été congédiés immédiatement après la fin de la guerre.

3. — *Longo tempore.* La guerre avait duré sept ans, comme on l'a déjà fait remarquer.

4. — *Quia igitur...* Ce verset rappelle le v. 46 du ch. I, Cf. xiii, 8 et Nomb. xxxii, 33.

5. — *Ut custodiatis.* Se souvenant combien l'homme est changeant, Josué leur rappelle ce

vous observiez attentivement et que vous accomplissiez effectivement le commandement et la loi que vous a prescrits Moïse, serviteur du Seigneur, que vous aimiez le Seigneur votre Dieu, et que vous marchiez dans toutes ses voies, et que vous observiez ses commandements, et que vous vous attachiez à lui et le serviez de tout votre cœur et de toute votre âme.

6. Et Josué les bénit et les laissa partir et ils retournèrent dans leurs tentes.

7. Or Moïse avait donné à la moitié de la tribu de Manassé des possessions dans le Basan. Josué donna donc à la moitié qui restait un lot parmi ses autres frères, en deçà du Jourdain, sur la rive occidentale. Et lorsqu'il les eut renvoyés dans leurs tentes et les eut bénis,

8. Il leur dit : Vous retournez dans vos demeures avec beaucoup de biens et de richesses, avec de l'argent et de l'or, de l'airain et du fer, et des vêtements nombreux; partagez le butin des ennemis avec vos frères.

9. Et les enfants de Ruben, et les enfants de Gad, et la demi-tribu de Manassé s'en retournèrent et s'éloignèrent des enfants d'Israël, alors à Silo, en Chanaan, pour entrer dans la terre de Galaad, qu'ils possédaient, et qu'ils avaient obtenue, suivant le commandement du Seigneur, par le ministère de Moïse.

10. Et lorsqu'ils furent arrivés aux digues du Jourdain, dans la terre de Chanaan, ils élevèrent, près du Jourdain, un autel d'une grandeur immense.

lente, et opere complicatis mandatum et legem quam præcepit vobis Moyses famulus Domini, ut diligatis Dominum Deum vestrum, et ambuletis in omnibus viis ejus, et observetis mandata illius adhæreatisque ei, ac serviat in omni corde, et in omni anima vestra.

6. Benedixitque eis Josue; et dimisit eos, qui reversi sunt in tabernacula sua.

7. Dimidiæ autem tribui Manasse possessionem Moyses dederat in Basan; et idcirco mediæ quæ superfluit, dedit Josue sortem inter cæteros fratres suos trans Jordancem ad occidentalem plagam. Cumque dimitteret eos in tabernacula sua, et benedixisset eis,

8. Dixit ad eos : In multa substantia atque divitiis revertimini ad sedes vestras, cum argento et auro, ære ac ferro, et veste multiplici; dividite prædam hostium cum fratribus vestris.

9. Reversique sunt, et abierunt filii Ruben, et filii Gad, et dimidia tribus Manasse, a filiis Israel de Silo, quæ sita est in Chanaan, ut intrarent Galaad, terram possessionis suæ, quam obtinuerant juxta imperium Domini in manu Moysi.

10. Cumque venissent ad tumulos Jordanis, in terram Chanaan, ædificaverunt juxta Jordanem altare infinitæ magnitudinis.

qui leur a été dit si souvent, Cf. Deut., iv, 4, vi, 5, x, 42, xi, 43, etc.

6. — *Benedixitque.* Bénir est synonyme de faire des vœux, des souhaits.

7. — *Dimidiæ autem...* Ce verset est la répétition de ce qui a été dit plus haut, xiv,

4, xviii, 7. Cette répétition peut passer pour superflue, mais cependant rentre bien dans le genre de ces récits antiques.

10. — *Ad tumulos.* Hébreu : גלילות, *Geliloth* (les cercles), expression qui a la même valeur que *Kikar*, et signifie territoire, V. Gen., 40.

11. Quod cum audissent filii Israel, et ad eos certi nuntii detulissent, ædificasse filios Ruben, et Gad, et dimidiæ tribus Manasse, altare in terra Chanaan, super Jordanis tumulos, contra filios Israel :

12. Convenerunt omnes in Silo, ut ascenderent et dimicarent contra eos.

13. Et interim miserunt ad illos, in terram Galaad, Phinees filium Eleazari sacerdotis,

14. Et decem principes cum eo, singulos de singulis tribubus.

15. Qui venerunt ad filios Ruben, et Gad, et dimidiæ tribus Manasse, in terram Galaad, dixeruntque ad eos :

16. Hæc mandat omnis populus Domini : Quæ est ista transgressio? Cur reliquistis Dominum Deum Israel, ædificantes altare sacrilegum, et a cultu illius recedentes?

*Num.*, 25, 3; *Deut.*, 4, 3.

17. An parum vobis est quod peccastis in Beelphegor, et usque in præsentem diem macula hujus sceleris in nobis permanet? Multique de populo corruerunt.

18. Et vos hodie reliquistis Dominum, et cras in universum Israel ira ejus desæviet.

19. Quod si putatis immundam

11. Lorsque les enfants d'Israël l'eurent appris et que des messagers sûrs leur eurent rapporté que les enfants de Ruben et de Gad et de la demi-tribu de Manassé avaient bâti un autel dans la terre de Chanaan, par-dessus les digues du Jourdain, vis-à-vis les enfants d'Israël,

12. Ils se rassemblèrent tous à Silo pour monter et combattre contre eux.

13. Et cependant ils envoyèrent vers eux, dans la terre de Galaad, Phinéès fils du prêtre Eléazar,

14. Et dix princes avec lui, un de chaque tribu.

15. Ils vinrent vers les enfants de Ruben et de Gad et de la demi-tribu de Manassé, dans la terre de Galaad, et ils leur dirent :

16. Voici ce que mande tout le peuple du Seigneur : Quelle est cette transgression? Pourquoi avez-vous abandonné le Seigneur Dieu d'Israël, bâtissant un autel sacrilège et vous éloignant de son culte?

17. Est-ce peu pour vous d'avoir péché à Beelphegor, et jusqu'à ce jour la tache de ce crime demeure en nous? Et beaucoup parmi le peuple ont péri.

18. Et vous, aujourd'hui, vous avez abandonné le Seigneur et demain sa colère sévira sur tout Israël.

19. Que si vous pensez que la

C'est la vallée du Jourdain appelée Ghor — *In terram Chanaan*. En opposition à Galaad qui désigne la contrée à l'E. du Jourdain.

11. — *Contra filios Israel*. Il semblerait, d'après cette expression, que le pays de Chanaan se terminait à la vallée du Jourdain : une preuve de plus que ce fleuve séparait nettement le pays de Galaad du reste de la contrée.

12. — *Convenerunt omnes*. Ils crurent que cet autel était destiné aux sacrifices, ce qui était contraire à l'unité du culte et aux prescriptions divines, Lévit., xvii, 8 et suiv.; Deut., xii, 4 et suiv.); en tout cas, si telle n'était pas sa signification, on pourrait la lui donner plus tard. C'est ce qui explique le zèle des enfants d'Israël.

17. — *An parum vobis est*. Pour faire ressortir la vanité du crime, on leur rappelle ce qui eut lieu à Belphegor et le châtement qui en fut la suite, Nomb., xv, 3-9 et suiv. — *Macula hujus sceleris*: C'était une tache d'infamie pour tout le peuple. Peut être aussi plusieurs conservaient-ils encore en secret de l'attachement pour le culte idolâtrique et n'étaient-ils retenus que par la crainte des châtements?

18. — *Cras*. Bientôt. — *In universum Israel*. Sur vous et sur nous, si nous ne mettons pas opposition à vos projets.

19. — *Immundam esse terram...* Si vous pensez avoir besoin d'un autel près de vous, pour expier l'idolâtrie des premiers habitants du pays et aussi vos propres iniqui-

terre que vous possédez est impure, passez dans la terre où est le tabernacle du Seigneur et habitez parmi nous. Seulement ne vous éloignez pas du Seigneur et de notre union en bâtissant un autel outre l'autel du Seigneur notre Dieu.

20. Achan, fils de Zaré, n'a-t-il pas violé le commandement du Seigneur, et la colère du Seigneur n'est-elle pas tombée sur tout le peuple d'Israël? Et il n'était qu'un seul homme, et que n'a-t-il péri seul dans son crime!

21. Et les enfants de Ruben et de Gad et de la demi-tribu de Manassé répondirent aux prêtres de la députation d'Israël :

22. Le Seigneur Dieu tout-puissant, le Seigneur Dieu tout-puissant le sait, et Israël le comprendra : si c'est en esprit de prévarication que nous avons construit cet autel, qu'il ne nous protège plus, mais qu'il nous punisse dès à présent;

23. Et si nous l'avons fait dans la pensée d'y offrir des holocaustes et des sacrifices et des victimes pacifiques, qu'il nous examine et nous juge.

24. Mais nous n'avons eu d'autre pensée et d'autre intention que de dire : Demain vos fils diront à nos fils : Qu'y a-t-il de commun entre vous et le Seigneur Dieu d'Israël?

25. Le Seigneur a placé pour limite entre nous et vous, ô fils de

esse terram possessionis vestræ, transite ad terram in qua tabernaculum Domini est, et habitate inter nos; tantum ut a Domino, et a nostro consortio non recedatis, ædificato altari præter altare Domini Dei nostri.

20. Nonne Achan, filius Zarc, præterit mandatum Domini, et super omnem populum Israel ira ejus incubuit? Et ille erat unus homo, atque utinam solus periisset in scelere suo!

*Supr., 7. 1.*

21. Responderuntque filii Ruben et Gad, et dimidia tribus Manasse, principibus legationis Israel :

22. Fortissimus Deus Dominus, fortissimus Deus Dominus, ipse novit, et Israel simul intelliget; si prævaricationis animo hoc altare construximus, non custodiat nos, sed puniat nos in præsentia :

23. Et si ea mente fecimus, ut holocausta, et sacrificium, et pacificas victimas super eo imponeremus, ipse quærat et judicet :

24. Et non ea magis cogitatione atque tractatu, ut diceremus : Cras dicent filii vestri filiis nostris : Quid vobis et Domino Deo Israel?

25. Terminum posuit Dominus inter nos et vos, o filii Ruben, et filii

tés, etc., etc. — *Habitate inter nos.* Nous vous céderons une partie de notre héritage.

20. — *Utinam.* S. Jérôme a traduit le mot hébreu par *utinam*, parce qu'il a lu לרא, *lou*, au lieu de לרא, *lo* qui est la négation. On devrait donc dire : *et il n'a pas seul péri dans son crime* (VII. 1). — *Et ille erat unus homo.* Ces mots ne sont pas dans l'hébreu. Toutefois on peut toujours tirer cette conclusion : Si un seul homme, par sa faute, a entraîné la mort de plusieurs autres, vous qui êtes nombreux, etc., etc.

22. — *Fortissimus Deus Dominus.* A ces trois mots correspondent dans l'hébreu, אל,

*El*, אלהים, *Elohim*, יהוה, *Jehova*, trois noms qui représentent la Puissance, la Justice et la Vérité; car *El* signifie : *le Puissant*; *Elohim* : *l'Être supérieur*; et *Jehovah* : *Celui qui est*, c'est-à-dire le vrai Dieu.

24. — *Cras dicent...* Ces craintes n'étaient pas sans fondement. En effet, comme dans toutes les promesses faites par Dieu à son peuple, il n'est question que de Chanaan, c'est-à-dire de la contrée en deçà du Jourdain. Nomb., xxxiv, 1-12, on aurait pu en conclure plus tard que les tribus qui habitaient le pays de Chanaan proprement dit, formaient seules le véritable peuple de Dieu.

Gad, Jordanem fluvium; et idcirco partem non habetis in Domino. Et per hanc occasionem avertent filii vestri filios nostros a timore Domini. Putavimus itaque melius,

26. Et diximus : Extruamus nobis altare, non in holocausta, neque ad victimas offerendas,

27. Sed in testimonium inter nos et vos, et sobolem nostram vestramque progeniem, ut serviamus Domino, et juris nostri sit offerre, et holocausta, et victimas, et pacificas hostias; et nequaquam dicant cras filii vestri filiis nostris : Non est vobis pars in Domino.

28. Quod si voluerint dicere, respondebunt eis : Ecce altare Domini, quod fecerunt patres nostri, non in holocausta, neque in sacrificium, sed in testimonium nostrum ac vestrum.

29. Absit a nobis hoc scelus, ut recedamus a Domino, et ejus vestigia relinquamus, extracto altari ad holocausta, et sacrificia, et victimas offerendas, præter altare Domini Dei nostri, quod extractum est ante tabernaculum ejus.

30. Quibus auditis, Phinees sacerdos, et principes legationis Israel, qui erant cum eo, placati sunt; et verba filiorum Ruben, et Gad, et dimidiæ tribus Manasse, libentissime susceperunt.

31. Dixitque Phinees filius Eleazari sacerdos ad eos : Nunc scimus

Ruben et fils de Gad, le fleuve du Jourdain, et vous n'avez donc point de part avec le Seigneur. Et à cette occasion vos fils détourneront nos fils de la crainte du Seigneur. Nous avons pensé à mieux,

26. Et nous avons dit : Elevons-nous un autel, non pour y offrir des holocaustes et des victimes,

27. Mais comme un témoignage entre nous et vous, et entre notre postérité et votre postérité, afin que nous servions le Seigneur et que nous ayons le droit d'offrir des holocaustes, et des victimes, et des hosties pacifiques, et que demain vos fils ne disent pas à nos fils : Vous n'avez point de part avec le Seigneur.

28. Que s'ils veulent le dire, ils leur répondront : Voilà l'autel du Seigneur qu'ont élevé nos pères, non pour des holocaustes ni pour des sacrifices, mais comme un témoignage entre nous et vous.

29. Loin de nous ce crime que nous nous éloignons du Seigneur et que nous abandonnions ses traces, en élevant un autel pour y offrir des holocaustes, et des sacrifices, et des victimes, outre l'autel du Seigneur notre Dieu qui a été élevé devant son tabernacle.

30. Lorsqu'ils eurent entendu ces paroles, le prêtre Phinéès et les princes de la députation d'Israël, qui étaient avec lui, furent apaisés, et ils accueillirent avec grand plaisir les paroles des enfants de Ruben et de Gad et de la demi-tribu de Manassé.

31. Et le prêtre Phinéès, fils d'Éléazar leur dit : Maintenant nous

27. — *Et juris nostri sit offerre.* Cet autel devait donc être un monument destiné à rattacher ces tribus aux autres et à prouver leurs droits sur le temple.

28. — *Ecce altare Domini.* Le texte hébreu est plus explicite : *Voyez ou Voici la copie ou*

*le fac-simile de l'autel du Seigneur.* Ils avaient donc élevé cet autel sur le modèle de celui qui était devant le tabernacle, ce qui répondait mieux au but qu'ils se proposaient.

31. — *Et liberasti.* De la vengeance du Seigneur.

savons que le Seigneur est avec nous, puisque vous êtes éloignés de cette prévarication et que vous avez délivré les enfants d'Israël de la main du Seigneur.

32. Et il quitta avec les princes les fils de Ruben et de Gad dans la terre de Galaad aux frontières de Chanaan, et il revint vers les enfants d'Israël et leur fit son rapport.

33. Et ce qu'il dit plut à tous ceux qui l'entendirent, et les enfants d'Israël louèrent le Seigneur et ils ne parlèrent jamais plus de monter contre eux et d'attaquer et de détruire la terre qu'ils possédaient.

34. Et les enfants de Ruben et les enfants de Gad appelèrent l'autel qu'ils avaient construit : Notre témoignage que le Seigneur seul est Dieu.

quod nobiscum sit Dominus, quoniam alieni estis a prævaricatione hac, et liberastis filios Israel de manu Domini.

32. Reversusque est cum principibus a filiis Ruben, et Gad, de terra Galaad, finium Chanaan, ad filios Israel, et retulit eis.

33. Placuitque sermo cunctis audientibus. Et laudaverunt Deum filii Israel, et nequaquam ultra dixerunt, ut ascenderent contra eos, atque pugnarent, et delerent terram possessionis eorum.

34. Vocaveruntque filii Ruben, et filii Gad, altare quod extruxerant, Testimonium nostrum, quod Dominus ipse sit Deus.

## CHAPITRE XXIII

Josué devenu vieux, convoque les principaux d'Israël pour leur rappeler ce que Dieu a fait pour son peuple et fera encore (vv. 1-5). — Qu'ils lui restent fidèles et nul ne pourra leur résister (vv. 6-12) ; mais s'ils s'allient aux nations étrangères et adoptent leur culte, elles serviront à amener leur ruine (vv. 12-13). — Il les avertit encore, avant de mourir, que Dieu sera aussi fidèle dans ses promesses qu'il l'a été dans ses menaces, s'ils l'abandonnent pour servir des dieux étrangers (vv. 14-16).

1. Lorsque beaucoup de temps se fut écoulé après que le Seigneur eût donné la paix aux enfants d'Israël et que toutes les nations environnantes eussent été soumises, Josué déjà vieux et d'un âge très-avancé

2. Appela tout Israël et les anciens

1. Evoluta autem multo tempore, postquam, pacem dederat Dominus Israeli, subjectis in gyro nationibus universis, et Josue jam longævo, et persenilis ætatis :

2. Vocavit Josue omnem Israe-

34. — *Quod Dominus ipse sit Deus.* C'est-à-dire : Cet autel a été élevé pour attester que le vrai Dieu est aussi le nôtre, comme celui des autres, et que nous avons part à ses promesses.

VII. — *Adieux de Josué* (Ch. xxiii-xxiv).

2. — *Vocavit Josue.* Il les convoqua soit à

Thamnath-Saraa où il habitait, xix, 50, soit à Silo où était le sanctuaire du peuple Israélite. — *Majoresque natu.* C'est une appellation générique qui désigne ceux dont suit l'énumération. — *Principes.* Les princes, en hébreu, ראשי, *Raschim* (têtes), étaient ceux qui étaient à la tête des tribus, des familles et des maisons. C'est parmi eux que l'on choisissait les juges et les officiers publics. — *Dixitque*

lem, majoresque natu, et principes ac duces, et magistras, dixitque ad eos : Ego senui, et progressioris ætatis sum :

3. Vosque cernitis omnia quæ fecerit Dominus Deus vester cunctis per circuitum nationibus, quomodo pro vobis ipse pugnaverit :

4. Et nunc, quia vobis sorte divisit omnem terram ab orientali parte Jordanis usque ad mare magnum, multæque adhuc supersunt nationes :

5. Dominus Deus vester disperdet eas, et auferet a facie vestra, et possidebitis terram, sicut vobis pollicitus est ;

6. Tantum confortamini, et estote solliciti, ut custodiatis cuncta quæ scripta sunt in volumine legis Moysi : et non declinetis ab eis neque ad dexteram neque ad sinistram :

7. Ne postquam intraveritis ad gentes quæ inter vos futuræ sunt, juretis in nomine deorum earum, et serviatis eis, et adoretis illos :

8. Sed adhæreatis Domino Deo vestro ; quod fecistis usque in diem hanc.

9. Et tunc auferet Dominus Deus in conspectu vestro gentes magnas et robustissimas, et nullus vobis resistere poterit.

10. Unus e vobis persequetur hostium mille viros ; quia Dominus Deus vester pro vobis ipse pugnet, sicut pollicitus est.

11. Hoc tantum diligentissime præcavete, ut diligatis Dominum Deum vestrum.

12. Quod si volueritis gentium harum quæ inter vos habitant, erroribus adhærere, et cum eis mi-

et les princes et les chefs et les magistrats et il leur dit : J'ai vieilli et je suis d'un âge très-avancé.

3. Vous voyez tout ce que le Seigneur votre Dieu a fait à toutes les nations environnantes, comment il a combattu pour vous.

4. Et maintenant qu'il vous a partagé au sort tout le pays, depuis la rive orientale du Jourdain jusqu'à la grande mer, beaucoup de nations restent encore.

5. Le Seigneur votre Dieu les dispersera et les chassera devant vous, et vous posséderez la terre comme il vous l'a promis.

6. Seulement devenez forts et soyez vigilants pour observer tout ce qui est écrit dans le volume de la loi de Moïse et n'en déviez pas ni à droite ni à gauche,

7. Afin qu'après vous être alliés aux nations qui seront parmi vous vous ne juriez pas au nom de leurs dieux, et que vous ne les serviez pas et que vous ne les adoriez pas,

8. Mais que vous soyez attachés au Seigneur votre Dieu, ce que vous avez fait jusqu'à ce jour.

9. Alors le Seigneur votre Dieu chassera de votre présence les nations grandes et très-fortes, et nul ne pourra vous résister.

10. Un seul d'entre vous poursuivra mille hommes de vos ennemis, parce que le Seigneur votre Dieu combattra pour vous, comme il l'a promis.

11. Veillez seulement avec le plus grand soin à aimer le Seigneur votre Dieu.

12. Que si vous vouliez adhérer aux erreurs de ces nations qui habitent parmi vous, et vous mêler à

*ad eos.* Ce discours se divise en deux parties : la première s'étendant du v. 2 au v. 15 inclusivement ; la seconde du v. 14 à la fin.

7. — *Et juretis.* Nommer les faux dieux,

Ex., xxxiii, 43, jurer en leur nom, les servir, (leur offrir des sacrifices) et les adorer, sont les quatre formes extérieures de l'honneur qu'on leur rend, 7. Deut., vi, 30, x, 20.

elles par des mariages et vous unir par des amitiés

13. Sachez dès maintenant que le Seigneur votre Dieu ne les détruirait point devant vous, mais qu'elles seraient pour vous comme un fossé et un piège, et un fouet sur vos flancs, et des épines dans vos yeux, jusqu'à ce qu'il vous chasse et vous disperse loin de cette terre excellente qu'il vous a donnée.

14. Voilà qu'aujourd'hui j'entre dans la voie de tout ce qui est terrestre, et vous reconnaîtrez de tout votre cœur, que pas une des paroles que le Seigneur vous a promis d'accomplir ne passera sans effet.

15. De même donc qu'il a effectivement accompli tout ce qu'il a promis, et que tout vous a heureusement réussi, ainsi fera-t-il tomber sur vous tous les maux dont il vous a menacés, jusqu'à ce qu'il vous chasse et vous disperse loin de cette terre excellente qu'il vous a donnée,

16. Parce que vous aurez violé l'alliance du Seigneur votre Dieu, qu'il a contractée avec vous et que vous aurez servi des dieux étrangers et que vous les aurez adorés. Vite et rapidement s'élèvera contre vous la fureur du Seigneur, et vous serez chassés de cette terre excellente qu'il vous a donnée.

scere connubia, atque amicitias copulare :

13. Jam nunc scitote quod Dominus Deus vester non eas deleat ante faciem vestram, sed sint vobis in foveam ac laqueum, et offendiculum ex latere vestro, et sudes in oculis vestris, donec vos auferat atque disperdat de terra hac optima quam tradidit vobis.

14. En ego hodie ingredior viam universæ terræ, et toto animo cognoscetis, quod de omnibus verbis quæ se Dominus præstiturum vobis esse pollicitus est, unum non præterierit incassum.

III Reg., 2, 2.

15. Sicut ergo implevit opere quod promisit, et prospera cuncta venerunt : sic adducet super vos quidquid malorum comminatus est, donec vos auferat atque disperdat de terra hac optima quam tradidit vobis,

16. Eo quod præterieritis pactum Domini Dei vestri, quod pepigit vobiscum, et servieritis diis alienis, et adoraveritis eos ; cito atque velociter consurget in vos furor Domini, et auferimini ab hac terra optima, quam tradidit vobis.

13. — *Et offendiculum in latere vestro.* Hébreu : un fouet sur vos flancs. — *Et sudes.* Hébreu : des épines ou des aiguillons. Connaissant l'inconstance des Israélites, Josué multiplie les images, pour leur peindre les tristes résultats de leur défection et de leur apostasie. Toutes ces menaces avaient déjà été formulées, V. Ex., xxiii, 33 ; Nomb.,

xxxiii, 55 ; Deut., vii, 46, xi, 47, xxviii, 24 et suiv.

15. — *Comminatus est.* V. Lévit., xxvi, 14, 33 ; Deut., xxviii, 15, 68 et xxix, 14, 28. — *Donec vos auferat.* V. Deut., vii, 24 et xxviii, 48.

16. — *Et auferemini ab hac terra optima.* Cf. Deut., xi, 47.

## CHAPITRE XXIV

Josué convoque le peuple à Sichem et résume son histoire depuis Abraham jusqu'à son entrée dans la terre promise (vv. 4-13). — Il leur demande ensuite s'ils veulent renoncer aux faux dieux et, sur leur réponse affirmative, il fait ressortir la sévérité de Dieu et la difficulté de le servir; mais tous répondent: Nous servirons le Seigneur (vv. 14-21). — Alors Josué les prend à témoin de la promesse qu'ils viennent de faire et leur fait lire les préceptes et les jugements divins (vv. 22-23). — Il écrit toutes ces choses dans le livre de la Loi et fait dresser une grande pierre en mémoire de cette solennité; puis il renvoie les Israélites chez eux (vv. 26-28). — Josué meurt ensuite et est enseveli à Thamnath-Saré (vv. 29-30). — Israël fut fidèle au Seigneur pendant la vie de Josué et des vieillards ses compagnons (v. 31). — On mentionne ensuite la sépulture de Joseph à Sichem et la mort d'Eléazar (vv. 32-33).

1. Congregavitque Josue omnes tribus Israel in Sichem, et vocavit majores natu, ac principes, et iudices, et magistros; steteruntque in conspectu Domini;

2. Et ad populum sic locutus est: Hæc dicit Dominus Deus Israel: Trans fluvium habitaverunt patres vestri ab initio, Thare pater Abraham, et Nachor; servieruntque diis alienis.

Gen., 11, 26.

3. Tuli ergo patrem vestrum Abraham de Mesopotamiæ finibus; et adduxi eum in terram Chanaan; multiplicavique semen ejus.

Gen., 11, 31.

1. Josué rassembla toutes les tribus d'Israël à Sichem, et il appela les anciens et les princes et les chefs et les magistrats et ils se tinrent en présence du Seigneur.

2. Et il parla ainsi au peuple: Voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël: Au commencement vos pères ont habité au delà du fleuve, Tharé père d'Abraham et Nachor, et ils ont servi des dieux étrangers.

3. J'ai donc retiré votre père Abraham des frontières de la Mésopotamie et je l'ai amené dans la terre de Chanaan et j'ai multiplié sa postérité.

1. — *Congregavitque Josue.* Josué termine sa vie publique comme Moïse, en faisant renouveler solennellement l'alliance contractée avec Dieu. — *In Sichem.* Quelques manuscrits des Septante portent Silo, mais à tort. Sichem fut choisi, parce que c'était un lieu sanctifié par les patriarches et tout rempli de leurs souvenirs. Abraham y avait reçu, pour la première fois, les promesses divines, et y avait élevé un autel, Gen., XII, 6 et suiv.; Jacob à son retour de Mésopotamie s'y était arrêté, avait purifié sa maison des idoles, et les avait enterrées sous un chêne, Gen., XXXIII, 19, XXXV, 2, 4. Cette dernière circonstance surtout, était importante, car il s'agissait de renouveler le pacte conclu avec Dieu, et de renoncer aux idoles, v, 23. Enfin Sichem était près des monts Hébal et Garizim, où la loi avait été promulguée pour la seconde fois et rendue obligatoire dans toutes ses prescriptions. — *In conspectu Domini.* L'arche

fut-elle transportée à Silo? Rien ne le prouve, car ces mots peuvent très-bien s'entendre dans un sens général.

2. — *Trans fluvium habitaverunt patres vestri.* Au delà de l'Euphrate, Gen., XI, 28, 31. — *Ab initio.* En hébreu: de toute éternité, c'est-à-dire, depuis un temps immémorial. — *Et Nachor.* Nachor est mentionné, parce que les Israélites descendaient de lui par Rébecca et ses nièces Lia et Rachel, Gen., XX, 23, XXIX, 10, 16 et suiv. — *Servieruntque diis alienis.* Nous ne savons quels étaient ces dieux. Nous voyons seulement dans la Genèse, XXXI, 19, 34, que Laban avait des Teraphim ou dieux domestiques. Abraham fut-il idolâtre? Rien ne porte à le supposer; mais on peut seulement remarquer que rien ne répugne à ce que la vocation d'Abraham n'ait pas été la récompense de ses mérites, mais l'acte de la libre élection de Dieu et de sa grâce.

4. Et je lui ai donné Isaac, auquel j'ai donné ensuite Jacob et Ésaü. J'ai donné à Esaü le mont Seïr pour le posséder, mais Jacob et ses fils descendirent en Égypte.

5. Et j'ai envoyé Moïse et Aaron et j'ai frappé l'Égypte de signes et de prodiges nombreux.

6. Et je vous ai retirés de l'Égypte vous et vos pères, et vous êtes venus à la mer, et les Égyptiens ont poursuivi vos pères avec des chars et de la cavalerie jusqu'à la mer Rouge.

7. Mais les enfants d'Israël crièrent vers le Seigneur qui mit des ténèbres entre vous et les Égyptiens, et il ramena sur eux la mer et les recouvrit. Vos yeux ont vu tout ce que j'ai fait en Égypte. Et vous avez habité longtemps dans le désert,

8. Et je vous ai introduits dans la terre de l'Amorrhéen qui habitait au delà du Jourdain. Pendant qu'ils combattaient contre vous je les ai livrés entre vos mains et vous avez possédé leurs terres et vous les avez fait périr.

9. Or, Balac, fils de Séphor, roi de Moab, s'éleva et combattit contre Israël. Et il envoya et il appela Balaam, fils de Béor, pour nous maudire,

10. Et je ne voulus pas l'écouter, mais, au contraire, je vous bénis par lui et vous délivrai de ses mains.

11. Et vous avez passé le Jourdain et vous êtes venus à Jéricho. Les hommes de cette ville l'Amorrhéen et le Phérozéen et le Cha-

4. Et dedi ei Isaac; illique rursum dedi Jacob et Esau. E quibus, Esau dedi montem Scir ad possidendum; Jacob vero, et filii ejus descenderunt in Ægyptum.

*Gen., 21, 2; Gen., 25, 26; Gen., 36, 8; Gen., 46, 6*

5. Misique Moysen et Aaron, et percussi Ægyptum multis signis atque portentis.

*Exod., 3, 10.*

6. Eduxique vos et patres vestros de Ægypto, et venistis ad mare; persecutique sunt Ægypti patres vestros cum curribus et equita'u, usque ad mare Rubrum.

*Exod., 12, 37; Exod., 14, 9.*

7. Clamaverunt autem ad Dominum filii Israel; qui posuit tenebras inter vos et Ægyptios, et adduxit super eos mare, et operuit eos. Viderunt oculi vestri cuncta quæ in Ægypto fecerim, et habitastis in solitudine multo tempore:

8. Et introduxi vos in terram Amorrhæi, qui habitabat trans Jordanem. Cumque pugnarent contra vos, tradidi eos in manus vestras, et possedistis terram eorum, atque interfecistis eos.

*Num., 21, 24.*

9. Surrexit autem Balac, filius sephor rex Moab, et pugnavit contra Israel. Misitque et vocavit Balaam filium Beor, ut malediceret vobis:

*Num., 24, 24.*

10. Et ego nolui audire eum, sed e contrario per illum benedixi vobis, et liberavi vos de manu ejus.

11. Transistisque Jordanem, et venistis ad Jericho. Pugnaveruntque contra vos viri civitatis ejus. Amorrhæus, et Pherezæus, et Cha-

5. — *Multis signis atque portentis.* Ces mots ne sont pas dans l'hébreu, où ils sont remplacés par ceux-ci : *comme j'ai fait au milieu d'elle* (l'Égypte), expression qui reproduit celle de l'Exode, Ex., III, 20.

9 — *Et pugnavit.* Non avec l'épée, mais

avec l'arme de la malédiction, ou tout au moins d'esprit et de volonté. V. Nomb., xxii. 5.

10. — *Nolui audire eum.* Je n'ai pas voulu acquiescer à ses désirs. — *De manu ejus.* Des mains de Balac.

ninæus, et Hethæus, et Gergesæus, et Hévæus, et Jebusæus; et tradidi illos in manus vestras.

*Supr.*, 3, 14, et 6, 1, et 11, 3.

12. Misique ante vos crabrones; et eieci eos de locis suis, duos reges Amorrhæorum, non in gladio nec in arcu tuo.

*Exod.*, 23, 28; *Deut.*, 7, 20; *Supr.*, 11, 20.

13. Dedique vobis terram in qua non laborastis, et urbes quas non ædificastis, ut habitaretis in eis; vineas et oliveta quæ non plantastis.

14. Nunc ergo timete Dominum, et servite ei perfecto corde atque verissimo; et auferte deos, quibus servierunt patres vestri in Mesopotamia et in Ægypto, ac servite Domino.

*I Reg.*, 7, 3; *Tob.*, 14, 10.

15. Sin autem malum vobis videtur ut Domino serviatis, optio vobis datur: eligite hodie quod placet, cui servire potissimum debeatis, utrum diis quibus servierunt patres vestri in Mesopotamia, an diis Amorrhæorum, in quorum terra habitatis; ego autem et domus mea serviemus Domino.

16. Responditque populus, et ait: Absit a nobis ut relinquamus Dominum, et serviamus diis alienis.

17. Dominus Deus noster ipse eduxit nos, et patres nostros, de terra Ægypti, de domo servitutis;

nanéen et l'Héthéen et le Gergéséen et l'Hévéen et le Jebuséen ont combattu contre vous et je les ai livrés entre vos mains.

12. Et j'ai envoyé devant vous des frères et je les ai chassés de leur pays, les deux rois amorrhéens non avec ton glaive et ton arc.

13. Et je vous ai donné une terre où vous n'aviez pas travaillé, et des villes que vous n'aviez pas bâties pour y habiter, des vignes et des oliviers que vous n'aviez pas plantés.

14. Maintenant donc craignez le Seigneur et servez-le d'un cœur parfait et très-sincère. Rejetez les dieux qu'ont servi vos pères en Mésopotamie et en Egypte et servez le Seigneur.

15. Mais s'il vous paraît mauvais de servir le Seigneur le choix vous est laissé. Choisissez aujourd'hui ce qui vous plaît et qui vous devez servir de préférence, ou les dieux qu'ont servi vos pères en Mésopotamie ou les dieux des Amorrhéens, dont vous habitez le pays; mais moi et ma maison nous servirons le Seigneur.

16. Et le peuple répondit et dit: Loin de nous d'abandonner le Seigneur et de servir des dieux étrangers.

17. C'est le Seigneur notre Dieu qui nous a retirés nous et nos pères de la terre d'Egypte, de la maison

12. — *Crabrones*. V. *Ex.*, xxiii. 28; *Deut.*, vii. 20. — *Duos reges*. Séhon et Og.

14. — *Nunc ergo timete Deum*. C'est la conclusion de ce discours. En retour de tant de bienfaits, craignez Dieu, servez-le... — *Perfecto corde atque verissimo*. En hébreu: *in integritate et veritate*, c'est-à-dire, sans hypocrisie et dans toute la simplicité du cœur. — *Et auferte deos*. Ces mots ne supposent pas que le culte des idoles ait existé, parmi les Hébreux de ce temps, dans toute sa grossièreté, ce qui serait contradictoire avec le contexte; car, s'ils avaient eu des idoles, ils les auraient apportées à Josué pour les dé-

truire, lorsqu'ils eurent promis de se conformer à ses recommandations. Toutefois, il pouvait bien rester quelques pratiques idolâtriques, comme, par exemple, le culte des démons, en hébreu, *Seirim*. V. *Lévit.*, xvii. 7 et comp. av. *Ezéch.*, xx, 7 et suiv., xxiii, 3, 8; *Am.*, v, 28. On comprend alors que Josué avait raison de dire: *auferte deos*.

15. — *Optio vobis datur*. En réalité ce n'est pas pour qu'ils aient à choisir, mais pour qu'ils aient le mérite de s'engager librement à servir Dieu.

17. — *Videntibus nobis*. Ils reconnaissent la vérité de tout ce que leur a dit Josué, 3, 43.

de servitude; il a fait, nous l'avons vu, d'immenses prodiges, et il nous a gardés dans tout chemin par où nous avons marché, et dans tous les peuples à travers lesquels nous avons passé.

18. Et il a chassé toutes les nations, l'Amorrhéen habitant de la terre dans laquelle nous sommes entrés. Nous servirons donc le Seigneur, car c'est lui qui est notre Dieu.

19. Et Josué dit au peuple : Vous ne pourrez servir le Seigneur, car c'est un Dieu saint fort et jaloux, et il ne pardonnera pas vos crimes et vos péchés.

20. Si vous abandonnez le Seigneur et si vous servez des dieux étrangers, il se tournera contre vous et vous affligera et vous détruira, après vous avoir comblés de biens.

21. Et le peuple dit à Josué : Jamais il n'en sera comme vous dites, mais nous servirons le Seigneur.

22. Et Josué dit au peuple : Vous êtes témoins que vous avez vous-même choisi le Seigneur pour le servir. Et ils répondirent : Nous sommes témoins.

23. Maintenant donc, dit-il, enlevez du milieu de vous les dieux étrangers et inclinez vos cœurs vers le Seigneur Dieu d'Israël.

24. Et le peuple dit à Josué : Nous servirons le Seigneur notre Dieu et nous obéirons à ses commandements.

25. Josué conclut donc l'alliance

fecitque videntibus nobis signa ingentia, et custodivit nos in omni via per quam ambulavimus, et in cunctis populis per quos transivimus.

18. Et ejecit universas gentes, Amorrhæum habitatorem terræ, quam igitur nos intravimus. Serviemus Domino, quia ipse est Deus noster.

19. Dixitque Josue ad populum : Non poteritis servire Domino; Deus enim sanctus, et fortis æmulator est, nec ignoscet sceleribus vestris atque peccatis.

20. Si dimiseritis Dominum, et servieritis diis alienis, convertet se, et affliget vos, atque subvertet, postquam vobis præstiterit bona.

21. Dixitque populus ad Josue : Nequaquam ita ut loqueris, erit, sed Domino serviemus.

22. Et Josue ad populum : Testes, inquit, vos estis, quia ipsi elegeritis vobis Dominum ut serviatis ei. Responderuntque : Testes.

23. Nunc ergo, ait, auferte deos alienos de medio vestri, et inclinate corda vestra ad Dominum Deum Israel.

24. Dixitque populus ad Josue : Domino Deo nostro serviemus, et obedientes erimus præceptis ejus.

25. Percussit ergo Josue in die illo

19. — *Non poteritis.* Josué fait ressortir la difficulté de servir le vrai Dieu, afin qu'ils ne s'engagent pas sans savoir ce qu'ils font, et qu'un jour, ils ne puissent pas alléguer ce prétexte.

22. — *Testes, inquit, vos estis.* Votre témoignage vous condamnera, si vous manquez à vos promesses.

23. — *Deos alienos de medio vestri.* Ces paroles, comme il a été dit plus haut, ne supposent pas nécessairement la présence d'idoles

parmi le peuple, d'autant plus que *de medio vestri*, peut bien signifier *de votre cœur*. Si les Israélites avaient emporté des idoles avec eux dans le désert, V. Am., v, 26 et comp. Act., vii, 43, il faut se rappeler que le culte idolâtrique avait dû disparaître avec ceux qui avaient été condamnés à Cadès.

25. — *Fœdus.* Cette alliance ne fut que le renouvellement de celle qui avait été contractée sur le Sinaï. — *Et proposuit.* Il fit lire les lois et les préceptes contenus dans le

foedus, et proposuit populo præcepta atque judicia in Sichem.

26. Scripsit quoque omnia verba hæc in volumine legis Domini; et tulit lapidem pergrandem, posuitque eum subter quercum, quæ erat in sanctuario Domini :

27. Et dixit ad omnem populum : En lapis, iste erit vobis in testimonium, quod audierit omnia verba Domini quæ locutus est vobis; ne forte postea negare velitis, et mentiri Domino Deo vestro.

28. Dimisitque populum, singulos in possessionem suam.

29. Et post hæc mortuus est Josue, filius Nun, servus Domini, centum et decem annorum;

30. Sepelieruntque eum in finibus possessionis suæ in Thamnath Sare, quæ est sita in monte Ephraim, a septentrionali parte montis Gaas.

ce jour-là et proposa au peuple les commandements et les préceptes à Sichem.

26. Et il écrivit toutes ces paroles dans le volume de la loi du Seigneur; et il prit une très-grande pierre et la plaça sous un chêne qui était dans le sanctuaire du Seigneur.

27. Et il dit à tout le peuple : Voici que cette pierre sera pour vous un témoignage, parce qu'elle a entendu toutes les paroles du Seigneur qu'il vous a dites, de peur que par la suite vous ne vouliez les nier et mentir au Seigneur votre Dieu.

28. Et il renvoya le peuple chacun dans sa possession.

29. Et après cela Josué, fils de Nun, serviteur du Seigneur, mourut âgé de cent dix ans.

30. Et on l'ensevelit dans les frontières de sa possession à Thamnath-Saré qui est située sur la montagne d'Ephraïm au septentrion du mont de Gaas.

Deutéronome, ou simplement le résumé de ces lois et de ces préceptes.

26. — *Scripsit quoque.* Josué rédigea donc, si l'on peut parler ainsi, le procès-verbal du renouvellement de l'alliance, et l'inséra dans le livre de la Loi, peut-être à la fin du Deutéronome, dont la place était à côté de l'arche, V. Deut., xxxi, 24 et suiv. — *In sanctuario Domini.* Corn. Lap. pense qu'il s'agit du tabernacle qu'on aurait transporté avec l'arche de Silo à Sichem. Toutefois, rien ne l'indique. Ce sanctuaire, ne serait-ce pas plutôt la place où Abraham avait élevé un autel, et où Jacob avait enterré ses idoles? V. Gen., xii, 6 et suiv., xxxv, 24.

29. — *Et post hæc mortuus est.* La mission de Josué était terminée. S'il ne se démit pas de ses fonctions, c'est que Dieu ne lui avait pas désigné de successeur, attendu qu'Israël n'avait plus besoin de guide, maintenant qu'il était entré en possession de son héritage. Ses chefs et ses magistrats lui suffisaient, et le grand prêtre était là pour régler ses rapports avec Dieu. Quant à la date de la mort de Josué, il est difficile de l'établir exactement. Selon M. Lenormant, Manuel, I, p. 490, il mourut dans la seconde moitié du quatorzième siècle avant l'ère chrétienne. C'est tout ce que l'on peut dire de plus précis. Toutes les dates

plus positives que l'on s'est efforcé d'établir pour la sortie d'Egypte, le passage du Jourdain et la mort de Josué, n'ont pas de valeur et sont tout à fait arbitraires.

30. — *Sepelieruntque eum.* C'est ici le lieu de parler de la découverte du tombeau de Josué par M. V. Guérin, en l'année 1863. Une fois admise, l'identité de Tibneh avec Thamnath-Saraa, V. xix, 50, ce qui paraît démontré, on ne peut se refuser à souscrire aux conclusions de ce savant voyageur. Cf. Vict. Guérin, Samarie, II, 90 et suiv. Nous ferons remarquer avec cet auteur qu'on trouve dans les Septante, à la fin de ce verset, la mention d'une circonstance dont le texte hébreu et la Vulgate ne parlent pas. Voici ce passage : *Et ils ensevelirent avec lui les couteaux de pierre avec lesquels il avait circonci les enfants d'Israël à Galgala, lorsqu'il les eut ramenés d'Egypte, selon ce que leur avait commandé le Seigneur, et ils y sont jusqu'à ce jour.* Or, des couteaux de pierre ont été trouvés en grand nombre dans le tombeau dont nous parlons (Voir l'ouvrage cité). Il n'est d'ailleurs pas étonnant que ce tombeau ait été retrouvé, attendu que Eusèbe et S. Jérôme en parlent comme d'une chose existant de leur temps. — *A septentrionali parte montis Gaas.* Vis-à-vis le Khirbet Tibneh, au sud, se

31. Et Israël servit le Seigneur tous les jours de Josué et des anciens qui vécurent longtemps après Josué et qui connaissaient toutes les œuvres que le Seigneur avait faites en Israël.

32. On ensevelit aussi les ossements de Joseph, que les enfants d'Israël avaient rapportés de l'Égypte, à Sichem, dans la partie du champ que Jacob avait acheté des enfants d'Hémore, père de Sichem, pour cent jeunes brebis, et qui devint la possession des enfants de Joseph.

33. Et Eléazar, fils d'Aaron, mourut aussi et on l'ensevelit à Gabaath, qui avait été donnée à Phinéès, son fils, sur la montagne d'Ephraïm.

31. Servivitque Israel Domino cunctis diebus Josue, et seniorum qui longo vixerunt tempore post Josue, et qui noverunt omnia opera Domini quæ fecerat in Israel.

32. Ossa quoque Joseph, quæ tulerant filii Israel de Ægypto, sepelierunt in Sichem, in parte agri, quem emerat Jacob a filiis Hemor patris Sichem, centum novellis ovibus, et fuit in possessionem filiorum Joseph.

*Gen., 50, 24; Exod., 13, 19; Gen., 33, 19.*

33. Eleazar quoque filius Aaron mortuus est; et sepelierunt eum in Gabaath Phinees filii ejus, quæ data est ei in monte Ephraim.

trouve une assez haute colline, où sur la partie nord, se trouvent plusieurs tombeaux, dont le plus remarquable doit avoir été celui de Josué. Ce serait là le mont Gaas, aujourd'hui Deir ed-Dham. Cf. Guérin, loc. cit.

31. — *Seniorum.* On doit entendre par ce mot les chefs du peuple; autrement il serait assez difficile de comprendre ce qui suit: *qui longo tempore vixerunt post Josue.*

32. — *Ossa quoque Joseph.* V. Gen., I, 24; Ex., VIII, 19. — *Sepelierunt in Sichem.* Il est à penser que les descendants de Joseph remplirent ce devoir envers leur ancêtre, aussitôt après le partage de la terre promise, et lorsqu'ils furent mis en possession de Sichem et de son territoire. Si ce fait n'a pas été mentionné plus tôt, c'est sans doute pour ne pas interrompre la narration. — *In parte agri.* Près de Naplouse, l'ancienne Sichem, on remarque un monument, désigné par les Arabes, sous le nom de *Kaber Yousef*, (tombeau de Josué) ou de *Oualy Neby Yousef* (chapelle mortuaire du prophète Joseph). Ce sanctuaire n'a rien d'antique dans son état actuel, mais peut-être est-il sur l'emplacement où avaient été déposés les ossements du patriarche dont il porte le nom. A cause du voisinage du puits de Jacob, on peut penser que cet Oualy se trouve dans le champ dont il est ici question. Du temps d'Eusebe et de S. Jérôme, la tradition plaçait, près de Sichem, le tombeau de Joseph, et même de ses frères, Cf. Hieron. Op., t. I, p. 889, édit. Migne. C'est ce que donnerait à entendre les paroles de S. Etienne, *et translati sunt in Sichem.* Act., VII, 45 et 46.

Toutefois Josèphe nous assure qu'ils furent ensevelis à Hébron, Ant. jud., l. II, c. VIII, § 2. Quant au tombeau de Joseph, la Bible, nous fournissant un texte positif, il n'y a pas à hésiter entre Sichem et Hébron. Un certain nombre de musulmans le reconnaissent dans le sanctuaire d'*Aouliet el-Amoud*, situé entre Naplouse et le puits de Jacob. — *Quem emerat Jacob.* V. Gen., XXXIII, 19.

33. — *Eleazar quoque... mortuus est.* On ne sait si ce fut longtemps après la mort de Josué, ou peu après. — *Gabaath Phinees.* Gabaath Phineès, *la colline de Phineès*, est appelée par Jo-èphe, Gabaath, Ant. jud., l. V, c. I, § 29, et par Eusebe, Gabaas, dans l'Onomasticon. S. Jérôme, dans son épître de Ste Paulc, Hier. Op., t. I, p. 885, éd. Migne, affirme que cette sainte alla visiter les tombeaux de Josué et d'Eléazar, situés vis-à-vis l'un de l'autre, *e regione.* Se basant sur ce passage, et sur l'identité de Tibneh, avec Thamnath-Saré, M. V. Guérin reconnaît, sans hésiter, Gabaath Phineès dans le village de Djibia, situé sur une élévation en face de Deir ed-Dham, l'ancien mont Gaas, où Josué fut enseveli, et où son tombeau a été retrouvé, comme nous l'avons dit plus haut, Cf. Guérin, Judée, III, 37, 38 et Samarie, II, 107 et 108. Avec Eléazar se termine l'époque de Josue, et ce dernier verset est la conclusion naturelle du livre. Cependant, quelques manuscrits et éditions des Septante, y contiennent une addition; mais ce paraît être un emprunt fait au livre des Juges, Jug., II, 6, 11 et III, 7, 12 et suiv.

# TABLE DU LIVRE DE JOSUÉ

## PRÉFACE.

|  | Pages. |  | Pages. |
|--|--------|--|--------|
| I. — Contenu du Livre et but de l'auteur...                                  | 1      | IV. — Caractère de Josué.....                  | 15     |
| II. — Authenticité, intégrité, véracité et canonicité du Livre de Josué..... | 4      | V. — Des commentaires du Livre de Josué.....   | 17     |
| III. — Examen des principales difficultés...                                 | 9      | § 1. — Des commentateurs catholiques.....      | 17     |
| 1. — L'extermination des Chananéens.   | 9      | § 2. — Commentateurs juifs et protestants..... | 17     |
| 2. — La fuite des Chananéens.....  | 12     |  |        |
| 3. — Le miracle de Josué.....  | 13     |  |        |

## TEXTE, TRADUCTION ET COMMENTAIRES.

|  |           |   |            |
|--|-----------|---|------------|
| <b>PREMIÈRE PARTIE (I-XII). Conquête du pays de Chanaan.....</b> | <b>19</b> | <b>DEUXIÈME PARTIE (XIII-XXIV). Partage du pays de Chanaan entre les tribus d'Israël.</b> | <b>77</b>  |
| <b>I. — Entrée dans la terre promise.</b>                        |           | <b>I. — Description de la Palestine.</b>  |            |
| <b>CHAPITRE I.....</b>   | <b>19</b> | <b>CHAPITRE XIII.....</b>   | <b>77</b>  |
| <b>CHAPITRE II.....</b>  | <b>23</b> | <b>II. — Premier partage.</b>   |            |
| <b>CHAPITRE III.....</b>   | <b>28</b> | <b>CHAPITRE XIV.....</b>  | <b>83</b>  |
| <b>CHAPITRE IV.....</b>  | <b>32</b> | <b>CHAPITRE XV.....</b>   | <b>85</b>  |
| <b>CHAPITRE V.....</b>   | <b>35</b> | <b>CHAPITRE XVI.....</b>  | <b>96</b>  |
| <b>II. — Campagne du Sud.</b>                                    |           | <b>CHAPITRE XVII.....</b>   | <b>98</b>  |
| <b>CHAPITRE VI.....</b>  | <b>39</b> | <b>III. — Second partage.</b>   |            |
| <b>CHAPITRE VII.....</b>   | <b>44</b> | <b>CHAPITRE XVIII.....</b>  | <b>102</b> |
| <b>CHAPITRE VIII.....</b>  | <b>49</b> | <b>CHAPITRE XIX.....</b>  | <b>107</b> |
| <b>CHAPITRE IX.....</b>  | <b>55</b> | <b>IV. — Les villes de refuge</b>   |            |
| <b>CHAPITRE X.....</b>   | <b>60</b> | <b>CHAPITRE XX.....</b>   | <b>114</b> |
| <b>III. — Campagne du Nord.</b>                                  |           | <b>V. — Les villes lévitiqnes.</b>  |            |
| <b>CHAPITRE XI.....</b>  | <b>69</b> | <b>CHAPITRE XXI.....</b>  | <b>116</b> |
| <b>IV. — Epilogue. Enumération des rois vaincus.</b>             |           | <b>VI. — Retour des guerriers des tribus transjordaniques.</b>                            |            |
| <b>CHAPITRE XII.....</b>   | <b>73</b> | <b>CHAPITRE XXII.....</b>   | <b>121</b> |
|  |           | <b>VII. — Adieux de Josué.</b>  |            |
|  |           | <b>CHAPITRE XXIII.....</b>  | <b>126</b> |
|  |           | <b>CHAPITRE XXIV.....</b>   | <b>129</b> |